

**PREMIÈRE
PARTIE**

RACISME ET CRIMINALISATION: DES POPULATIONS DANS LE VISEUR

DEMANDER JUSTICE

Ayoub Bouda

Page 28

**BELGIQUE : PAYS DE NON-
LIEUX, INNOCENCE RACIALE
ET NEGROPHOBIE JUDICIAIRE**

David Jamar

Page 34

**ACCUSE DE TERRORISME :
LE PÊCHE DU MUSULMAN
MILITANT**

Nordine Saïdi

Page 54

AUTOMNE 2021

N° 4

La Breche

LE JOURNAL DU GENEPI BELGIQUE

Sommaire

PREMIÈRE PARTIE

QUARTIERS, CRIMINALISATION ET VIOLENCE POLICIÈRE

LES FLAMANDS*, LES FLICS ET NOUS	6
Entretien avec des jeunes d'Anderlecht	

"MÊME LES DISPATCHEURS NOUS ÉCRIVENT : ÇA DOIT ÊTRE UN SUÉDOIS!" LA VIOLENCE POLICIÈRE VUE DU DEDANS.....	12
Timour Sanli, journaliste	

LE GRAS DE LA HONTE	15
Kenan Görgün, écrivain	

QUARTIERS SOUS HAUTE SURVEILLANCE	18
Entretien avec des membres de Bruxelles Panthères	

DEMANDER JUSTICE	28
Ayoub Bouda, frère de Mehdi	

BELGIQUE : PAYS DE NON-LIEUX. INNOCENCE RACIALE ET NÉGROPHOBIE JUDICIAIRE.....	34
Analyse d'un procès-verbal par David Jamar, sociologue	

LISTE DES PERSONNES TUÉES PAR LA POLICE EN BELGIQUE	42
--	----

CATÉGORIE « RADICALISÉ » : LE CIBLAGE D'UNE COMMUNAUTÉ

LUTTE CONTRE LA RADICALISATION EN PRISON : CONSTRUCTION INSTITUTIONNELLE D'UNE POPULATION CARCÉRALE SUSPECTE.....	45
Charlène Crahay, criminologue	

LE CAPREV, CENTRE D'AIDE ET DE PRISE EN CHARGE DE TOUTE PERSONNE CONCERNÉE PAR LES EXTREMISMES ET RADICALISMES VIOLENTS	49
Entretien avec Philippe Massay, directeur du CAPREV	

ACCUSE DE TERRORISME : LE PÉCHÉ DU MUSULMAN MILITANT	54
Nordine Saïdi, militant décolonial	

HOMMAGE A MICHEL CHEVAL ET CHANTAL PATERNOSTRE	60
---	----

LE DROIT DE PLAINTÉ	61
---------------------------	----

DEUXIÈME PARTIE

A QUI LA FAUTE, A QUI LA HONTE?	69
Poème de l'Anonhymne	

UNE « JUSTICE » SUR FOND D'INÉGALITÉS SYSTÉMIQUES

JE NE CROIS PAS EN LA JUSTICE.....	75
Entretien avec Selma Benkhelifa, avocate des parents de Mawda	

DE L'INHOSPITALITÉ INSTITUTIONNELLE DE LA BELGIQUE	80
Entretien avec Maryse Alié, avocate spécialisée en droit pénal et droit de l'immigration et de l'asile	

ET LES DÉTENUS, OÙ SONT-ILS?	86
Calogero, détenu à la prison de Marneffe et auteur	

DIVISER POUR MIEUX RÉGNER	88
Tchino, détenu à la prison de Marneffe	

CRIMINALISÉS PARCE QUE SANS-PAPIERS

"JUSTE" UN SANS-PAPIERS?	89
Saïd Elouizi, porte-paroles du mouvement des sans-papiers à Bruxelles, et Célestin de Meeûs, poète	

L'ENFERMEMENT EN CENTRE FERME	92
Infographie	

DIEU N'HABITE PAS EN BELGIQUE	93
Mourad Daoudi	

9000 DOLLARS	95
Robel	

MA MAISON EST EN FEU.....	97
Entretien avec Kromah	

LE PENAL, UN OUTIL DE POLITIQUE MIGRATOIRE?	103
Entretien avec Vincent Spronck, directeur de prison	

LA CRIMINALISATION DES DROGUES	108
AU CŒUR D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE RACIAL Christine Guillain, juriste	

SURPOPULATION VS. SURINCARCÉRATION	113
Tchino, détenu à la prison de Marneffe	

JOURNAL D'UN DÉTENU [SUITE]	116
Camille	

HOMMAGE A MICHEL CHEVAL ET CHANTAL PATERNOSTRE	120
---	-----

LE DROIT DE PLAINTÉ	121
---------------------------	-----

Présentation du Genepi

La vocation du Genepi Belgique est de participer au décroïsonnement de la prison en établissant un lien entre les personnes incarcérées et le monde extérieur.

C'est une ASBL d'éducation populaire dont les objectifs sont les suivants :

■ Mener une action d'éducation permanente à l'adresse des personnes incarcérées et de tous publics intéressés.

■ Contribuer à l'exercice du droit au savoir et à l'information des personnes incarcérées, et de manière générale à l'exercice de leurs droits citoyens.

■ Informer et sensibiliser des publics larges et spécifiques à propos des réalités carcérales.

Créée en mai 1976 en France, en réponse aux émeutes dans les prisons – les prisonniers y menant une lutte sociale très intense contre leurs conditions de détention – l'association du nom de G.E.N.E.P.I. voit le jour, afin de proposer des formations à destination des personnes incarcérées en vue de favoriser leur réinsertion.

L'acronyme signifie alors « Groupement Étudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées ». Le Genepi Belgique prend naissance dans la continuité de l'histoire et de l'expérience du Genepi France.

Quels que soient notre origine, niveau d'instruction, connaissance ou absence de connaissance du monde carcéral, la prison, en tant que citoyennes et citoyens, nous concerne tous.

Pour toute information, visitez le site internet : www.genepibelgique.be

COMITÉ ÉDITORIAL

Lara Apraxine, Romane Berns, Déborah Brosteaux, Leonor Laloy, Agathe Laurain, Lola Massinon, Laurelyne Meunier, Emilie Richard, Renaud-Selim Sanli

Aux personnes enfermées et à leurs proches.

EDITO

29 Octobre 2021

Nous roulons sur l'autoroute entre Namur et Libramont dans une vieille Kangoo, de nuit. Nous sommes en route pour notre week-end de finitions éditoriales pour ce numéro de La Brèche, quand nous réalisons que nous sommes suivies de près par une voiture de police. Après 15 minutes, appels de phares et torches rouges, ordre de la suivre le long de la sortie d'autoroute et nous arrêter. Les deux policiers ardennais viennent à nous, il pleut et on ne voit rien, mais nous sentons leur nervosité, ils nous somment d'ouvrir la fenêtre, et plus vite que ça. La fenêtre s'ouvre, nos têtes blondes apparaissent. Étonnement, soulagement des deux policiers. Ils sont soudainement un peu gênés, un peu balbutiants et nous disent : « Excusez-nous du dérangement Mesdames, c'est que vous comprenez, votre voiture est immatriculée à Schaerbeek... alors on se demandait, enfin vous comprenez... on voulait vérifier ». Leo, au volant, n'avait sur elle ni sa carte d'identité ni son permis de conduire. Mais rien de cela n'avait plus d'importance. Nous avons repris la route après des conseils bienveillants sur notre itinéraire et les manières d'éviter le gibier sur les petites routes.

« Excusez-nous, c'est que votre voiture est immatriculée à Schaerbeek... » Par ce qu'ils ont dit et par ce qu'ils ont tu, les deux policiers ardennais, sans le savoir, nous ont fait jouer la scène qui forme comme le miroir en négatif de nombreux récits récoltés ici. Les textes rassemblés dans ce numéro racontent les scénarios que nous n'avons pas vécus ce soir-là, les peurs que nous n'avons pas ressenties, les stratégies de survie que nous n'avons pas dû apprendre, les forces de résistance dont nous n'avons pas eu besoin. Ils nous racontent le danger d'être dehors sans sa carte d'identité quand on est arabe ou noir, le point d'honneur à toujours l'avoir sur soi, tel un rituel de protection (Bruxelles Panthères, p.18). Ils nous racontent toute la terreur contenue dans un contrôle quand celles et ceux qui ont pris la route sont sans papiers, quand ils ont fui une maison en feu (Kromah, p. 97).

Pour ce numéro, nous avons pris la situation en prison pour point de départ : le fait que les Arabes, les Noirs, les musulmans – avec et sans papiers, belges et étrangers – ne cessent d'y être surreprésentés. Comment penser depuis cette situation de fait ? Comment ne pas en rester à la simple répétition d'un constat : « la prison est raciste », « la justice est raciste », « la société est raciste » ? Comment éviter l'impuissance de ces constats, et le risque d'avoir tout dit trop vite sans avoir encore rien expliqué, rien compris ? Pour commencer, nous avons réalisé que pour aborder le racisme de la prison, on ne peut pas s'en tenir à la prison. Nous avons alors posé une question plus pragmatique, celle de la circulation du racisme : par où le racisme passe-t-il ? Quels sont les mécanismes qui le produisent et par lesquels il se manifeste ? Pour suivre les chemins du racisme, il faut suivre des itinéraires vastes et diffus, un champ de circulation que nous pourrions nommer « réalité carcérale ». Bien avant les barreaux, la réalité carcérale se saisit d'un certain nombre de corps. Comment ? Pour qui ? Quelles zones de la ville, quels comportements, quelles attitudes, quels corps sont déjà pris dans la réalité carcérale, sans même qu'il y ait crime ?

À en croire les Blancs de Belgique, personne n'est raciste dans ce pays. Personne n'est raciste, mais quand on parcourt les noms des hommes et des femmes tuées par la police l'année dernière, on voit : Mounir, Ibrahima Barrie, Abderrahmane Ridha Kadri, Adil... Personne n'est raciste, mais lors des procès, la place du juge est généralement occupée par une personne blanche, issue des milieux aisés ; et la place de l'accusé, majoritairement par une personne pauvre – pauvre, ce qui veut souvent dire en même temps, non-blanche (Selma Benkhelifa, p. 75). Pour suivre les chemins du racisme, il faut chercher par-delà les intentions, les bonnes et mauvaises volontés, et s'arrêter sur les détails, les petits faits : quand les profs déjà menaçaient l'écoulier, « Tu vas finir en prison » (Nordine Saïdi, p. 54). Ou convoquaient les parents car l'enfant avait dit Allahu Akhbar (entretien avec des jeunes d'Anderlecht, p. 6). Quand prier en cellule est perçu comme un signe de radicalisation, et peut devenir l'occasion d'un fichage (Charlène Crahay, p. 45). Dans les circonstances qui amènent quelqu'un à dealer (Mourad Daoudi, p. 93), et quelqu'un d'autre à voler une veste en hiver. Et puis les circonstances qui amènent à retrouver ce dernier mort le lendemain, au commissariat d'Ixelles (Saïd Elouizi, p. 89). Quand un procureur dit « ce monsieur n'a rien à faire en prison » au sujet d'un homme qui a battu sa femme pendant des années et tenté de l'écraser en voiture, mais qui est blanc, a un travail et vit dans une grande maison (Selma Benkhelifa, p. 75). Ou encore à travers les raffinements légaux qui entraînent toujours des peines de prison plus dures, plus rigides pour les sans-papiers, ou qui font de la prison un outil de politique migratoire (Vincent Spronck, p. 103). Il nous faut aussi avoir des oreilles pour entendre les non-dits, les silences. Comme dans le procès-verbal qui innocent les policiers qui ont tué Lamine Bangoura, où les mécaniques raciales de l'impunité judiciaire se laissent traquer dans les « blancs » des phrases (David Jamar, p. 34).

La Brèche n° 4, Racisme et criminalisation : des populations dans le viseur, a dû être scindée en deux, pour rendre matériellement possible sa publication, mais les deux parties sont inséparables. Il y avait simplement trop à dire pour s'arrêter à 100 pages. Les agrafes du papier explosaient.

Ce numéro est aussi un hommage à la force et à la dignité de celles et ceux qui font face au racisme et à l'enfermement, à la suspicion quotidienne et à ses dangers, à l'humiliation et à la mort. À celles et ceux qui à Cureghem filment de tous les coins de rue les altercations avec la police. À Mr. Kromah (p. 97) qui a continué de chanter dans sa cellule, à chanter toujours, malgré les rires des gardiens, à travers les années de prison et de centre fermé – Vottem, Anvers, Merksplas. À Ayoub, à sa famille et à leurs amis qui se battent depuis deux ans pour obtenir la vérité et la justice sur la mort de Mehdi (Ayoub Bouda, p. 28). Ils nous rappellent qu'en Belgique, l'histoire ne commence pas avec le meurtre de George Floyd aux États-Unis, mais ici, devant ce qui est fait aux nôtres.

QUARTIERS, CRIMINALISATION ET VIOLENCE POLICIÈRE



LES FLAMANDS *, LES FLICS ET NOUS

Entretien avec des jeunes d'Anderlecht

Dans cet entretien chorale, on entend les voix de jeunes d'Anderlecht avec qui nous discutons de leurs vécus dans leur quartier, leurs rapports à la police et au racisme quotidien.

*** Le Flamand ne désigne pas ici un Belge néerlandophone mais un Blanc qui respecte et entretient les structures de domination, leur appartient. À l'école c'est l'élève trop zélé, dans la rue « la balance », dans la famille, la personne individualiste, ou de manière générale l'individu bourgeois⁽¹⁾.**

Si toutes les maisons, si tous les citoyens dans ce quartier, ils disent non et ils se manifestent. Tu crois vraiment que la police va frapper tout le monde ? Ils peuvent pas. Si maintenant la police elle est encore là, c'est parce que les petits Flamands ils sont encore de leur côté. Un petit Flamand il va être de son côté, parce que le policier c'est aussi un petit Flamand. C'est ça. C'est pour ça qu'il va le défendre. Chez les flics, y a un gros gros racisme, ça c'est sûr. Il va pas contrôler de la même manière un Noir et un Blanc. Il va pas contrôler de la même manière un Blanc tout flamand, carte d'identité. J'sais pas, même s'il a pas de carte d'identité, il est blanc, c'est bon, il voit dans son registre que tout est bon. Il a des bons parents, il a une bonne situation. Il ne va pas être contrôlé de la même manière que le Noir.

Vous, vous habitez dans le quartier c'est ça ?

Ouais.

Et vous pouvez dire que vous observez ou vivez les contrôles policiers ?

Moi je le ressens plus ailleurs, pas dans le quartier. C'est normal parce que dans le quartier, il va pas faire ça devant tout le monde. On a une protection ici tu vois ? Si maintenant y'a quelque chose, y'a quelqu'un qui va intervenir, y'a une pression. Y a tout le monde qui va filmer. Mais chez les Flamands, c'est eux qui appellent les flics.

Pourquoi vous insistez sur les Flamands en particulier ?

Ben on en a beaucoup dans la rue. J'te parle pas des flics, j'te parle de tout le monde. J'te parle aussi des gens en général. Les Flamands c'est des racistes, hein gros.

Mais en fait quand vous dites les Flamands... c'est les Blancs ?

Ouais ! Pour moi un polak, c'est un Flamand. Y'a que les noirs et les arabes qui sont... C'est les Flamands qui appellent les flics et sont derrière et soutiennent les flics. Alors que dans ce quartier, ils vont jamais faire quelque chose dans la rue parce que tout le monde va filmer.

Mais parce que les policiers vous connaissent aussi ou ça n'a rien à voir ?

Pas forcément. Tout le monde va filmer. Ils vont savoir que ça arrive à d'autres personnes de leur entourage, des gens des blocs, les gens du quartier ils vont filmer. Ça dissuade le flic de se laisser aller. En plus les rues sont petites. On est je sais pas combien par rue, alors que chez les Flamands, c'est plus ouvert, c'est plus calme. Les flics ils vont pas changer. D'une heure à l'autre, parfois tu peux tomber sur des bons flics, parfois sur des méchants flics on va dire. Mais la différence, elle est là chez les gens. Du côté flamand et du côté ici, la différence elle est nette. Là personne va filmer, ils vont juste regarder comme si c'était un spectacle. Alors qu'ici les gens ils vont soutenir, ils vont filmer, ils vont dire « arrêtez ». Parce que les gens ici comprennent, ils le voient. Ils le vivent pas forcément mais c'est dans leur entourage donc ils comprennent.



Et toi tu ferais autre chose que filmer ? Tu arriverais, si tu voyais un flic qui commence à agresser quelqu'un, à y aller ?

Non, sinon tu vas en prison. Le policier il va dire « tentative de meurtre » devant la juge, elle va le croire lui. Tu vas aller en prison. Complicité, ou rébellion armée, coups et blessures. Le flic il va prendre maladie et congé payé. J'te jure c'est vrai. C'est moi qui vais payer et mon casier, il va se salir. Si aujourd'hui, maintenant, je suis victime d'une bavure policière et tout le monde agit, demain je vais faire pareil, c'est du donnant-donnant.

Vous vous rappelez depuis quand vous voyez la police comme une menace dans votre vie ? C'est un truc auquel vos parents vous ont préparé ?

Non, c'est juste quand tu subis. Exactement. Dans mon cas personnel, au début les flics je les voyais... pas « mal », mais avec une certaine méfiance, jusqu'au jour où toi-même tu subis la bavure policière ou juste une injustice, là tu t'en rends compte.

Toi qui viens d'arriver, tu as envie de dire des trucs sur le racisme des flics ?

C'est devenu banal. Ils ont banalisé ça, enfin même nous on a banalisé ça. Pour nous aussi, ça nous choque même plus. L'autre jour il allait mourir, le pauvre, devant moi, et ça nous choque même plus.

Il s'est passé quoi ?

On était ensemble avec des autres. C'était particulier. J'dis la vérité. Il avait volé une voiture. C'était une Citroën. Y'a deux groupes qui vont se mêler. On avait un groupe et un autre groupe. Eux ils ont couru. Ils ont pas voulu faire une confrontation, ils ont fui. Ils nous ont emmené dans un coin perdu. On connaissait pas. On a retrouvé deux personnes et une qui s'est enfuie. On a retrouvé une personne et au moment où on l'a prise, la police est intervenue. On était 8-10. Les policiers ils étaient combien ? Au début ils étaient 6. Et après, 10-11. Ça dégénère. À un moment y'a tout le monde qui court et y'a que moi et lui on est restés. On s'est fait frapper par la police. Ils sont venus, ils étaient eux-mêmes violents, ils étaient provocants. Ils incitaient à une confrontation.

Comment ?

De manière provocatrice. Ils poussaient. Ils sortaient la matraque. Nous parlaient comme à des petits chiens. On comprenait pas ce qu'ils disaient. Y'en a un qui parlait en néerlandais. Ils disaient « si vous avez pas vos papiers, vous allez dans la cage à poule » avec sa matraque. Déjà juste ça, ça craint parce que quand t'as pas tes papiers, ils te contrôlent sur place, tu donnes ton nom et après ils regardent dans leurs trucs. Y'a un Flamand qu'on devait frapper mais qu'on n'a pas touché parce qu'on était trop. Lui, il avait une batte de baseball dans sa veste. Ils étaient

pas avec nous. Lui, ils l'ont pas contrôlé alors que c'était le seul qui avait une grosse batte. Il parlait avec la police au calme alors que nous on était par terre, en train de se faire... Ils nous ont étranglé, par terre, des trucs de fous. Lui ils lui ont fait un truc de fou, moi aussi. Et en cellule aussi ils ont commencé à nous provoquer, à nous insulter.

Vous êtes restés combien de temps en cellule ?

Quelques heures. Moi j'suis sorti le lendemain, jusqu'à 9 h. C'était de vendredi à samedi, il y a quatre jours. Et ils m'ont collé coups et blessures sur policiers. Mais ça va, je m'en suis sorti sans suite. Et toi ils t'ont collé quoi ? Rébellion, et coups et blessures.

Et ça, c'était pas ici dans le quartier ?

C'était à Saint-Piet. C'est un truc flamand. Là ils nous ont ramenés un peu plus loin. Mais tu vois, on s'est fait frapper. Normalement quelqu'un qui se fait frapper par la police, il est choqué un peu. Nous, même nos potes, ça les choque même plus puisque c'est devenu banal. Combien se sont faits frapper ? J'ai pas envie de faire la caricature de la police qui est raciste et tout... Nous, à l'aise, on s'en foutait un peu.

Tu dis « c'est devenu banal », parce que tu as l'impression que ça ne l'était pas toujours ?

Ça l'a toujours été, avant même qu'on naisse. Qui va crier sur les toits qu'il a été victime du racisme et dire « regardez-moi » ? Ça craint. C'est tellement devenu banal qu'on n'y croit même plus. J'ai dit ça à l'officier. Et pourquoi quand y'a une violence on peut pas filmer ?

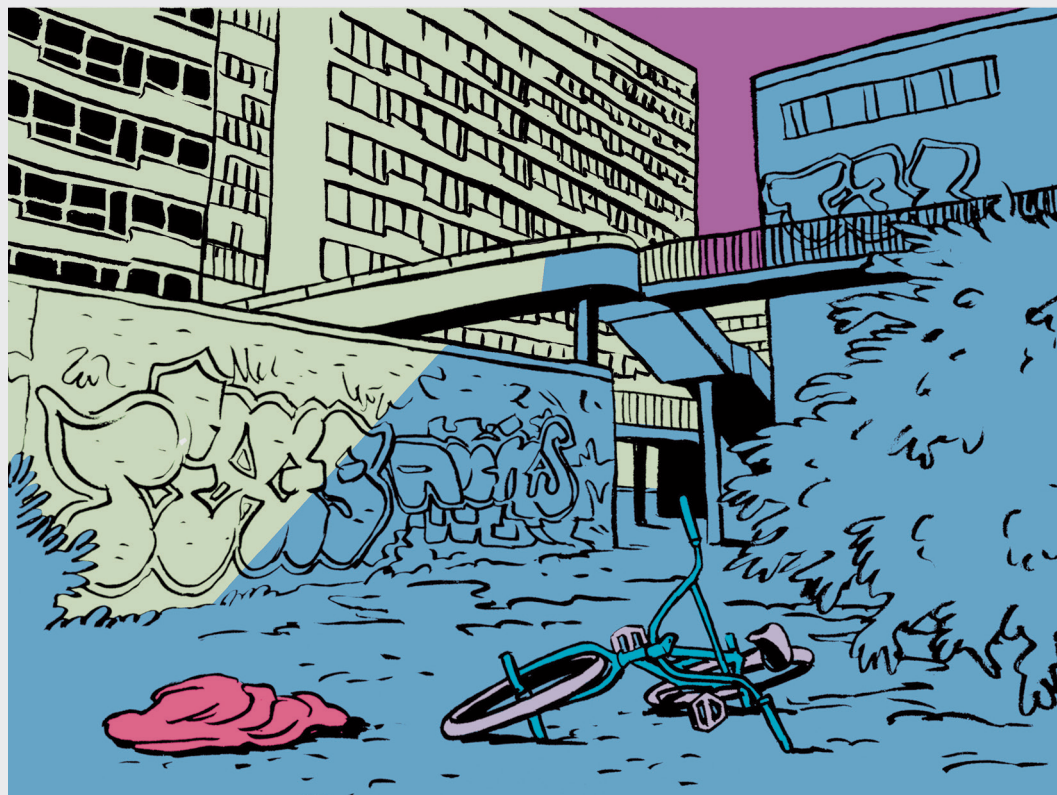
On peut. Ils disent que tu peux pas mais c'est pas vrai. Dans la loi tu peux.

Y'a un type chez moi il avait filmé, le policier il a pris le téléphone et l'a jeté par terre. Je peux mais je fais quoi si mon téléphone il est pris ? Et après, le type il est parti pour rembourser son téléphone et le policier, il a trouvé une excuse. Il a dit « j'ai pas fait exprès de l'écraser ». Chaque fois ils trouvent des excuses. Et on va dire la vérité, c'est les Arabes qui se font le plus contrôler. Les Arabes et les Noirs. Moi j'ai jamais vu un Flamand se faire contrôler. Et pourquoi la justice pour Adil elle se fait pas ?

T'en penses quoi ?

Pourquoi le policier il part pas en prison ? Parce que c'est un policier... Mais t'es con ou quoi ? Il a fait la faute, c'est lui qui l'a fait. Le policier il est fautif. Lui il représente la loi, et comme il représente la loi, il enfreint la loi. C'est qui qui donne le vote ? Le juge il croit qui ? Toi ou lui ? C'est comme si tu me demandes d'aller niquer mon frère. Moi je suis la juge, je vais niquer mon frère ? C'est comme si tu disais à la justice d'aller niquer la police. Alors c'est fini, la police elle peut nous tuer et c'est fini ? On est baisés nous tous ? Si tu es convoqué au tribunal, aux assises, ils s'en battent les couilles. Si la police est fautive... Si t'as des preuves... Ils ont une preuve ? Ils ont une preuve que le policier a percuté Adil. C'est pas Adil qui a percuté. C'est le policier qui a percuté Adil exprès. Et après ils sont partis inventer des histoires comme quoi c'est de sa faute parce qu'il n'a pas accéléré. Toi-même tu as vu les infos. Et les infos, ça vient d'où ? Ils sont partis chez les flics pour prendre les infos. Eux-mêmes ils créent l'info.

Ça veut dire qu'on est baisés nous. Si un gars est percuté au canal et qu'y'a pas de preuve, la juge elle va dire quoi ? Elle va dire les policiers ils ont raison. En gros gars, si t'as pas de preuve, t'es baisé. La juge elle va croire toi ou le flic ? Le flic, il est dans son milieu. Il est habitué à son milieu dans la justice. Le gros truc de raciste aussi, avec l'autre qui s'est enfui... Le soldat belge, le militaire. Si c'était un arabe, il serait recherché, il serait déjà en train de faire des squats au cachot. Pourquoi on l'a pas appelé « terroriste » directement ? C'est un « militant d'extrême droite ». Comme si y'avait un militant d'Al-Qaida ou Daesh. C'est la même chose. Moi juste je tiens des propos extrémistes, déjà je peux avoir des problèmes avec la justice. Lui il a fait ça devant tout le monde. Il était armé. Ils ont trouvé une voiture avec des lance-roquettes. Il voulait attaquer une mosquée non ? Ouais ouais.



Tu parlais aussi de ficher pour radicalisation, c'est aussi un truc que vous avez pu constater autour de vous, qui fait que certaines personnes ont peur de dire certaines choses ?

Ouais ça c'est vrai. Par exemple, on a peur de dire ce qu'on pense sinon on vous accuse d'être extrémiste. Un avis, une opinion, c'est personnel. Par exemple si je dis quelque chose que je n'aime pas au nom de ma religion, ça ne regarde que moi. Mais les autres, ils vont mal interpréter, ils vont me dire que je suis extrémiste, radicalisé, islamiste. Ça n'existe pas tous ces mots-là, ceux qui ont inventé ces mots-là sont islamophobes. On n'ose pas vraiment s'exprimer. On se fait coller une étiquette. Par exemple juste le voile: si moi je dis «je trouve que la femme est plus belle avec le voile», ils vont dire «ouais c'est la religion», alors que c'est peut-être par style vestimentaire.

C'est dans quel contexte que tu as l'impression que tu dois faire attention à ce que tu dis ? Ou c'est un climat général ?

Moi c'est plus dans des sujets je sais qu'ils vont blesser, je sais qu'ils sont connus, je vais faire attention à ce que je vais dire.

Tu as un exemple d'une chose que tu te retiendrais de dire face à un policier, ou à l'école ?

Tu dirais pas à l'école «Allahu Akbar». Tu cries ça, ils vont t'inculper de fou. Le type fait sa prière dehors, on va l'inculper, c'est un «extrémiste». J'ai fait ça une fois quand j'étais petit. En 5e primaire, j'ai crié «Allahu Akbar» dans les escaliers, quand les attentats étaient encore tout frais. J'ai pleuré le jour même, je vois mon padre. On l'appelle et on lui dit «votre fils il dit des trucs terroristes». Ils sont partis loin alors que j'avais 8 ans. Ça veut juste dire «au nom de Dieu», juste dans une autre langue, c'est tout. Moi quand j'étais petit, y'avait le gars qui a fait le djihad, Ben Laden. Un prof de religion de mon école m'avait dit «est-ce que vous aimez ce qu'il fait Ben Laden» ? A moi aussi on m'a posé cette question. J'étais petit, je savais pas. Comme je savais pas, j'ai dit «il protège l'islam», mais je savais pas, je disais juste «oui». Le prof de religion est parti chez ma mère et il a dit «votre fils il va commencer des trucs de djihadiste». J'ai été convoqué, j'ai eu une retenue en plus.

Moi c'est la même chose. J'étais en 1ere secondaire et c'était Salah Abdeslam. Donc on a fait un cercle dans la classe. Et moi, je sais pas pourquoi je voulais les défendre alors que je savais même pas ce que c'est un terroriste. Je disais qu'ils ont peut-être une raison pour faire cela, la France aussi ils bombardent à Bagdad, ils ciblent peut-être des terroristes mais ils touchent aussi des enfants et des familles. J'ai dit ça, comme ça. Ils ont appelé ma mère directement, devant moi: «faut faire attention à votre fils, il tient des propos dangereux». C'était à Dilbeek.

Moi c'était les attentats du 11 septembre. Et c'est mon prof de religion en plus, il avait posé une question et a demandé «vous en pensez quoi?». Il commence à dire c'est pas bien. J'avais dit un truc du genre «Sha7, bien fait pour eux». Toute la classe m'a balancé. Même moi avant, j'étais encore petit, je crois que j'étais en 2e primaire, j'avais une mauvaise image... Je me disais que c'est pour la bonne cause. Je savais pas trop. Quand t'es gosse, on te met que des enroules. Quand t'es gamin, t'es là, t'encaisses, t'encaisses. On te forme et quand t'es à l'adolescence ou même adulte ou plus tard, tu t'en rends compte, tu fais la part des choses.

J'ai encore une chose à ajouter. Si on nous demande de donner notre avis, par exemple avec les attentats de Charlie Hebdo. On peut dire que c'est eux qu'il ont cherché, à dessiner le prophète. Ils auraient pas dû réagir comme ils l'ont fait, mais c'était de la provocation. Ils l'ont cherché quoi. Si jamais j'avais dit ça devant une assemblée, j'aurais été censuré. Ça aurait tourné dans le monde entier, les médias auraient rajouté leur grain de sel, ça aurait fait le buzz. Et ils vont voir quoi? Un extrémiste.

Et puis ils cachent ça sous la liberté d'expression, mais c'est plutôt de l'islamophobie. Y'avait un truc que j'avais vu : si on parle mal des homos, c'est de l'homophobie. Si on parle mal des juifs, c'est de l'antisémitisme. Mais si on parle mal de l'islam, ils appellent ça la liberté d'expression. C'est comme une excuse.

Et la police, elle trouve des excuses ?

Les policiers ils assumaient qu'ils étaient racistes. Ils nous insultaient et tout. Donc ils assumaient leur comportement. Mais quand je suis parti au cachot et que j'ai parlé à un officier, lui il assumait pas. «Vous dites toujours la même chose, c'est toujours les policiers». Moi je préfère ceux qui assument. Ils me frappent, ils montrent... Ils font les warrior. Ils font les malins, ils savent que même s'ils font quelque chose, ils auront toujours raison. Y'aura pas de répercussion, ils ont tous les droits. Ils ont le gilet bleu.

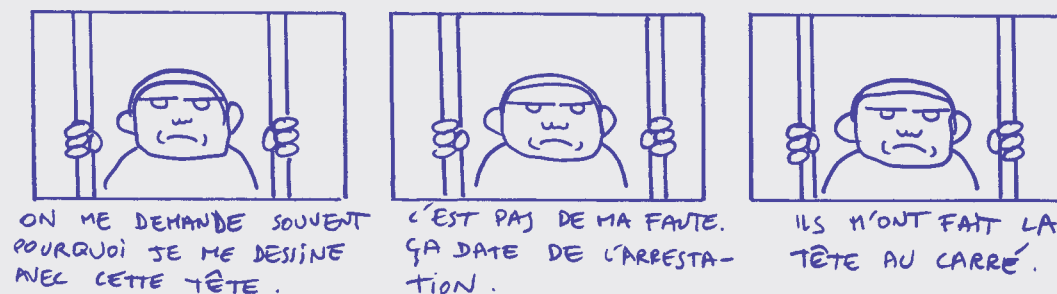
Je pense pas que ça pourrait changer un jour parce que pour moi c'est comme un cycle. Par exemple, combien de fois on a postulé pour des jobs étudiants? Personne nous a pris. Moi la vérité, pendant un an j'ai fait que postuler, en ligne, dans les magasins. Y'en a pas un qui m'a pris, avant le corona. Moi j'ai besoin d'argent, donc je vais faire quoi? Je vais faire des petits trucs à droite à gauche, tu vois. Et donc automatiquement je deviens l'ennemi de la police, sans le vouloir. Mais c'est l'État qui m'oblige à faire des trucs parce qu'il me ferme les portes de ce que je voulais faire.

S'il trouve pas de travail, pas d'argent, il voit ses amis partir quelque part, il a pas d'argent, il va faire comment? Il va voler, faire quelque chose. Il est grand, il voudra pas demander à sa mère de l'argent. Il devra travailler. On va pas dire que c'est de sa faute, il trouve pas de job. Ils nous ferment les portes dans le domaine du travail, automatiquement ça ouvre les portes dans le domaine criminel. Y'a beaucoup de choses qu'on doit changer. Mais si on veut changer : traitez-nous comme on vous traite.

Vous pouvez en parler avec vos parents ?

Non non. Ils s'inquiètent trop. Ils sont au courant les parents, mais ils disent c'est la vie, même si c'est des fils de ***, pas tous hein, ils le savent très bien, ils ont vécu avant nous que c'est des fils de ***, pas tous. Ils se disent c'est la vie, l'État est comme il est, maintenant essaye de t'en sortir. Essaye de ne pas te mettre dans la merde, fais comme ils te disent. C'est aussi de la protection. C'est le meilleur chemin dans ce monde : avoir un travail, sa petite famille, de quoi manger, se loger. C'est le meilleur chemin.

Moi quand j'étais petit je voulais être policier. Après j'ai vu les trucs comme ça, je commence à me dire que c'est pas bien. Je vois des types qui se font taper, je vois du racisme, ça m'a pas donné envie. Mes frères me disaient «T'es un fou dans ta tête?». Si les policiers vont nous respecter, le quartier pas.



Quand t'es blanc, tu grandis jamais en t'imaginant qu'un jour peut-être tu iras en prison. Alors que quand t'es noir ou arabe, tu penses que ça peut t'arriver. Est-ce que vous avez l'impression que c'est vrai ça ?

Bah ouais. Aujourd'hui j'ai 18 ans, et je t'assure que je prends conscience de chaque pas que je fais. À chaque fois je me dis, si je dérape, ils vont me salir mon casier judiciaire. J'te jure c'est vrai, je suis en stress sérieusement. Juste, je sais pas, si je retire le casque vite fait, ça peut me coûter mon salaire, mon casier judiciaire. On vit dans le stress en fait et c'est ça la société de maintenant. Dès qu'on voit un policier, on est en stress. **Moi je m'imaginais jamais aller en prison. C'est mes profs qui me disaient ça. Quand j'étais petit, j'avais peur.** Genre une clope, jamais je touche à ça et maintenant je fume des joints. J'avais peur. C'est pas que j'ai pas peur maintenant. Quand j'étais petit, je m'imaginais pas en taule. Mais maintenant que j'ai grandi, je me dis qu'en vrai y'a moyen. C'est sur des faits. Si un blanc braque, il peut aller en prison.

C'est plutôt l'idée que quand t'es blanc, la société fait moins peser sur toi la menace de t'enfermer un jour. Plein de Blancs fument des joints et ne se disent pas « je vais finir en taule ».

Je vais prendre un exemple de braqueur comme t'as dit. Si c'est un Jean-Michel qui a commis le braquage, ils vont se dire, « il a bu, c'est un déséquilibré », ils vont pas mettre en cause son passé. Mais si c'est un bougnoule, ils vont se dire « ouais, il a un casier judiciaire ». Peut-être le casier c'est juste un défaut de permis ou un excès de vitesses. C'est juste le point de vue qui change. Ils vont remettre son passé : il a vécu dans un quartier chaud, dans une banlieue. Alors que le type habite dans une villa dans le quartier. Rien à voir.

C'est un cycle : nous on trouve pas de travail, on va voler. Quand on va voler, on va se faire poursuivre. Quand on se fait poursuivre, la police elle va nous tenir. Après la police elle va nous tenir, on va insulter la police. Et puis comme on insulte, le policier va aller chez l'autre. Et c'est comme ça.

N'oublie pas qu'on est en Belgique, t'as le chômage. Aux States, t'as pas de travail, tu crèves dans la rue. ■

NOTES

LES FLAMANDS*, LES FLICS ET NOUS
Entretien avec des jeunes d'Anderlecht

(1) Voir à ce propos M. KOLLY, « Ecologie urbaine de la vie et de la mort », in Steven De Graeve et al. *Stemmen voor de stad*, Odisea, Erasmushoogschool Brussel, 2021, pp. 117-131.

"MÊME LES DISPATCHERS NOUS ÉCRIVENT : ÇA DOIT ÊTRE UN SUÉDOIS!" LA VIOLENCE POLICIÈRE VUE DU DEDANS

Timour Sanli, journaliste

La réaction sécuritaire aux événements de 2015 a amplifié des dynamiques déjà présentes au sein de la police, comme le montre la liste des noms des personnes tuées par la police en Belgique ces dernières décennies. Cette dynamique est soutenue par une utilisation de plus en plus politique de la police. Pour comprendre les violences policières et le racisme structurel, il nous a paru important d'entendre des policiers sur la manière dont eux-mêmes perçoivent les dynamiques internes à leur propre institution. Après plusieurs tentatives d'approche de notre part, seul un policier, Damien *, a accepté de répondre à nos questions. Afin de respecter son anonymat, nous revenons sur cet échange à travers un article et non par la publication de l'entretien. Damien nous parle de son attachement au métier de policier, entre volonté d'aider et culture de l'adrénaline et de l'action. Il nous parle aussi de son épuisement face à la violence de sa propre institution. Nous l'avons interrogé sur les mécanismes qui font que l'usage violent de la force vise les quartiers populaires plutôt que les quartiers huppés, les corps non-blancs plutôt que les corps blancs.

*prénom modifié

« On dit que la police est le reflet de la société. Quelque part, c'est vrai. Mais le problème c'est que quand on voit que la face sombre de la société est dans la police, on fait rien pour l'éjecter ». C'est ce que nous a répondu Damien, un policier bruxellois qui a accepté de nous parler sans dévoiler son identité, quand nous lui avons demandé « comment ça se fait que dans la police on en arrive là ? » Là, c'est ce moment où quelque chose s'est brisé pour Damien. Témoin régulier de violences de la part de ses collègues, parfois de sa propre part, il a bien voulu nous en parler mais reste dans l'incapacité matérielle et psychologique d'en parler à sa hiérarchie. « Ferme ta gueule, quoi qu'il arrive ça reste en interne » est la réponse qu'il est persuadé de recevoir, comme l'ont déjà vécu certains de ses collègues, s'il tentait de dénoncer les violences policières dont il a été témoin lors de ses interventions. La violence est récurrente, le silence l'enrobe (presque) toujours. Pourquoi ? « Au départ c'est parce qu'on a peur : si on les vire, si on en parle, mauvaise publicité, mauvaise image. Et donc on laisse aller, on étouffe, tout doit se régler en interne. La grande muette, comme l'armée » répond Damien.

Ce n'est pourtant pas l'enthousiasme policier qui a disparu chez Damien, convaincu que son métier est et a toujours été inscrit en lui, comme une évidence. Que ce soit pour la reconnaissance sociale ou pour la fierté qu'il tire de son métier au quotidien. « Ce que j'aime le plus c'est quand on arrive quelque part et qu'on peut aider. C'est le truc d'arriver par exemple sur une violence intrafamiliale. C'est pas marrant, il faut savoir gérer mais quand vous arrivez à prendre la victime en charge, à faire le suivi, à faire votre PV... Même si ça a duré huit heures, quand vous rentrez

chez vous, vous avez une satisfaction énorme. Et vous vous endormez comme un bébé parce que vous vous dites : « c'était une affaire grave. C'était dur psychologiquement mais j'ai réussi à la traiter » ». Un « amour de la plaque » ébranlé par tous les scandales qui demeurent invisibles aux yeux du grand public. « Je serai rattaché à mon métier toute ma vie. Mais je peux plus cautionner ce qui se passe » ajoute-t-il. Damien fait état d'une situation très complexe où la foi dans le métier et l'idée de l'utilité policière rencontrent la réalité du surmenage, du manque de formation, du manque de moyens et d'organisations.

Damien parle d'une extension du recours à la force policière qui d'après lui prendrait son origine par/dans les directives politiques. **« On utilise la police à toutes les sauces. Ça dure depuis des années. On dit : « Qu'est-ce qu'on a comme moyen ? La police ? bah on va prendre la police » ».** Damien déplore que le recours aux interventions policières se substitue trop à un travail de fond, un travail non-répressif. Cette rencontre manquée entre un travail plus social et celui de la réaction répressive a déjà été un premier moment de frustration pour Damien : « quand vous mettez un ket dans une cellule-mineurs, c'est jamais marrant. Enfin je vois pas ce qu'il y a de réjouissant d'enfermer un jeune, même s'il vous a craché dessus. Voilà sur le coup, vous êtes furieux parce que tout le monde le serait. Mais après, vous vous dites « mais putain, qu'est-ce qu'il fout dans une cellule quoi ? » Il devrait être chez lui à étudier ou avec ses potes ». Damien a longtemps tenté de communiquer avec ces jeunes, dans une attitude qu'il qualifie de « sans doute trop humaine », pour essayer de comprendre ce qui les avait poussés à vendre de l'herbe, se rebeller ou cracher sur un policier par exemple. Par ailleurs, il est très régulièrement témoin et parfois acteur de ce que le jargon policier appelle « la petite claque pour attendre la viande ». Alors, la question se répète, comment passe-t-on de l'une à l'autre ?

Damien parle d'un effet d'entraînement. La violence existe dans quasiment toutes les patrouilles. Ne pas la suivre ou pire tenter de la dénoncer d'une manière ou d'une autre, c'est risquer d'être mis au ban. Selon lui, c'est une des grandes difficultés du métier. Le lead des « têtes brulées » passe par la provocation et par la violence. C'est aussi le manque de formation qu'il trouve catastrophique : « La formation était exécrable, pourtant j'ai attendu pour aller à l'académie qui était réputée comme une académie très stricte. On fait pas assez de sport. Il n'y a pas de cours sur la déontologie, quasiment pas. Et puis la sélection laisse à désirer. Dans ma promotion, j'ai vu un mec tabasser un collègue, comme à l'école quoi. Le gars, il est sur le terrain maintenant ». Il ajoute aussi qu'on n'y tire pas assez. Le fait d'assister à la violence comme à quelque chose de banal qu'il est inutile de signaler ou de prendre en compte traverse tout notre entretien avec lui. De plus, le manque de formation est souvent suivi d'un surmenage total, d'un nombre massif d'heures supplémentaires. À ce titre, Damien raconte : « Dans certaines teams t'as deux officiers qui doivent gérer 30 gaillards sur le terrain. Mais bon, vous avez des interventions tout le temps. Voilà « qu'est-ce que je fais ? y'a ça ça ça ». Tu me dis « avis parquet, avis PR et PV en urgence, vous rentrez avec le mec ». Je raccroche. Tu vas recevoir un appel pour intervenir dans un autre quartier... et tu vois, y'a deux officiers pour toutes les interventions. Moi j'ai déjà fait 40 interventions sur un shift ! Un shift c'est 10 heures.... Avec des messages radio, avec plus de 100 messages radio. Les messages radio : on vous appelle par radio. « Voilà, Chaussée d'Alsenberg, vol en cours ». On y va, on gère, on fait équipe. « Bah, t'as combien de PV ? », « j'en ai 10 » « moi j'en ai que 5, j'prends le PV » ».

Un terrain plus que glissant et plus que propice à ce que la situation dérape, aux comportements violents et aux provocations : « Y'a une intervention qui part en couille, puis y'en a une deuxième, et ça continue comme ça. Mais voilà, ils font des heures supp quoi. Ils rentrent dans un système où, dans une team où... y'a une majorité peut-être qui se comporte comme ça et puis les autres, soit ils se fondent dans la masse, soit ils sont rejetés », décrit-il.

Lorsque nous lui demandons quelle place tient le racisme dans les rouages de la violence policière, Damien répond très concrètement, en nous parlant par exemple des groupes WhatsApp qu'ont chaque brigade d'intervention : **« Dans les groupes WhatsApp, on envoie les photos « eh t'as vu le boucaque là... Et encore un Suédois ». Les Suédois, c'est les Arabes. On a même des dispatcheurs qui, quand ils nous donnent des missions, écrivent « ouais,**

ça doit encore être un Suédois ». Damien considère qu'on peut discuter et rigoler sur la couleur de peau en dehors des cadres « corrects » de désignation, appelant par exemple les personnes noires « les zouets » par tradition brusseleir. Il rit également des fois où des Noirs l'ont trouvé « blanc comme un linge ». Ce qui le fait moins rire est la stigmatisation qui permet la violence, le racisme explicite comme lorsqu'il déplore d'entendre souvent des « sales bougnoules » ou encore, après la mort de Mawda, lorsqu'il entendait des collègues dire que de toute façon elle n'avait rien à foutre là. *« Je ne comprends pas comment on peut dire à une personne qui fuit la guerre 'ici t'es pas chez toi. t'es un bougnoule, tu dois rentrer chez toi!' »*. Certains corps peuvent être maltraités, d'autres non. D'expérience, Damien dit n'avoir jamais vu ses collègues (ni lui-même) *« attendrir la viande »* lorsqu'il travaillait dans les quartiers bourgeois où une autre criminalité a lieu, mais surtout, un autre rapport de force qu'il nous explique de la manière la plus crue et banale : « Vous savez, pourquoi on n'enquête jamais sur une prostituée qui a été tabassée par son Mac ? c'est la même chose. Voilà. C'est aussi simple que ça. Vous avez de l'argent, vous avez du pouvoir. Vous n'avez pas d'argent, vous êtes de la précarisation, vous n'êtes pas considérés ».

L'évolution des tendances sociétales, de ses obsessions et de ses violences a un impact sur les dynamiques policières. Depuis les attentats de Paris, par exemple, quelque chose s'est passé dans la police. D'un côté, Damien décrit un nouveau type de ferveur policière. Lui qui ne cache pas avoir toujours voulu être dans la police pour l'action et l'adrénaline, « mais jamais pour tabasser quelqu'un », parle également de la manière dont il a pu envier l'un de ses collègues qui est rentré dans la brigade anti-terroriste et lui racontait les dizaines de portes à enfoncer pour faire des perquisitions, les cinquantaines de perquisitions, les images intégrales (non diffusées au public) du Bataclan, de Salah Abdeslam en tête, l'envie pulsionnelle de l'attraper lui et sa bande. Pour lui, ce type d'adrénaline et d'action représentent le terrain policier qui fait sens, ce pourquoi l'on veut être policier au départ. D'un autre côté, il décrit un tas de jeunes recrues s'inscrivant à la police pour chasser le terroriste : *« Et donc pour eux, t'es Marocain, t'as une barbe, oufti ! Toi t'as certainement une bombe sur toi ! J'exagère, mais j'ai beaucoup de jeunes qui réagissent comme ça quoi. Et puis, le problème qu'on a chez nous : on a plus d'instinct policier. Ils sont formatés »*.

De nouvelles formations viennent s'inscrire dans ce cadre. *« C'est instructif mais c'est de la connerie »* résume Damien, presque amusé de voir que la formation sur la radicalisation et la déradicalisation est une formation barémique qui dure 8 heures. Damien précise qu'il ne s'agit pas uniquement de détecter et de combattre la radicalisation islamiste mais de se pencher également sur les groupes d'extrême droite ou par exemple les bandes de motards. Lorsqu'on lui demande comment s'est déroulée cette journée de formation, il ajoute : **« Le commissaire en charge de la formation nous a parlé de son expérience, de la manière d'aborder les musulmans. Comment on s'y prend quand on rentre dans une mosquée ou dans un café de musulmans. C'est une formation où on apprend à ne pas arriver comme des grosses brutes, on apprend plutôt que, si on veut des renseignements, il faut coopérer, il faut parler et négocier »**. Après avoir parlé longuement de l'après 2015, Damien semble songer à ses dernières années dans la police et déclare : *« J'ai déjà fait beaucoup dans la police, vécu plein de choses mais malheureusement je suis aussi rongé par tout ce qu'un bon policier peut vivre »*. ■



LE GRAS DE LA HONTE

Kenan Görgün, écrivain

Extrait du roman « *La Tribu Perdue* »,
publication en 2022

Kenan Görgün est un auteur de poésie, de théâtre, de romans, de scripts et de cinéma. Il a écrit sur l'immigration turque en Belgique ou sur les événements de Gezi Park à Istanbul. Son dernier roman, *Le Second disciple*, se passe près du canal à Bruxelles et à Molenbeek. Il revient sur les mécanismes psychologiques de l'embrigadement terroriste sans tomber dans l'exotisme ou le misérabilisme. Comme un écrivain de polar, il s'attelle plutôt à comprendre les rouages sociaux à travers la psyché des individus. Ce texte inédit, issu d'un chapitre de son prochain livre, *La Tribu perdue*, à paraître en 2022, revient sur les aspirations déçues de jeunes de Schaerbeek, « la petite Anatolie », de la culture cinématographique et du sentiment de honte qui peut coller à la peau.

Dans le quartier laissé à son sort, on vit pousser un terrain de foot avec des goals, des tracés au sol, des balises de piquets, des bancs neufs et des bacs à fleurs; un projet de fontaine ne tint pas ses promesses mais son bassin déjà construit est toujours là comme un banc public circulaire. Plus tard, un terrain de basket fut conçu à la place du terre-plein derrière l'école, là où quelques gars jouaient parfois au tennis – tennis qui n'eut pas droit aux généreux subsides de la commune, ses édiles ayant dû songer que, de tous les sports, il était le moins prisé; pas faux, le tennis est un sport de riches et ceux qui l'affectionnent forment un club marginal.

Or, Kerem se souvient d'un type au moins, Sofiane, qui aurait mérité que la commune s'occupe de tennis. On aimait bien regarder jouer Sofiane, son talent était évident; sa gestuelle, sa vivacité, la vigueur de ses jambes (aussi musclées que celles des meilleurs joueurs de foot du quartier). Sofiane participait toujours aux tournois amateurs organisés entre communes et en sortait souvent victorieux ou bien classé. À chaque Roland-Garros, il jurait qu'il y participerait un jour et tout le monde sentait que ce n'était pas du pipeau; grâce à lui, les footeux revêches finirent par savoir ce qu'était un *ace*, un *revers*, un service de fond de court...

Mais Sofiane n'y est pas arrivé.

Comme d'autres jeunes de valeur, Sofiane n'eut pas les moyens ni la chance d'être repéré par un parrain ou un club. Ses raquettes Prince et Slazenger, il les ressortit encore quelques fois pendant Roland-Garros, puis plus du tout: il se contenta de suivre les matchs à la télé et prit du poids, de la lenteur, une barbe qui grisonna vite; sa famille lui arrangea une femme, un job remplaça un job qui remplaça un job qui remplaça l'enthousiasme et l'espoir.

Grâce à Sofiane, Kerem put observer le processus de dégradation à l'œuvre chez une majorité de jeunes gars prometteurs de son quartier – et il comptait assez de cousins dans les petites Turquie de Saint-Josse et Schaerbeek pour savoir que la même érosion y était en cours, tout comme, dans les zones les plus mal loties de Molenbeek, Forest, Jette, Etterbeek et du bas Saint-Gilles (à une jetée de pierres et des années-lumière du Parvis bobotomisé), des milliers de jeunes traînaient des rêves faméliques égarés dans des corps patauds.

De leur jeunesse reste cet héritage de la honte, qui s'épaissit à mesure que s'épaissit le tour de taille et que fondent les perspectives. Tous les jeunes que fréquentait Kerem en ce temps-là furent d'abord des félins, dotés de corps déliés, secs, athlétiques, en pleine possession de leurs moyens, des Tony Montana en puissance, par la force de leurs rêves de grandeur sinon par leurs ambitions et leurs capacités réelles; puis les silhouettes s'alourdissent, les muscles mollissent, la graisse les recouvre – et si dans son jeune âge on peut aisément perdre du poids, avec le temps la graisse résiste. Chaque revers de fortune, une année de plus au compteur, une rainure de plus dans le tronc de la honte qui s'enracine.



Pour tous ceux-là, la vie devient plus petite, moins glorieuse et exaltée. Quelque chose a craqué dans le monde et on a fait semblant de ne pas le voir. Les promesses non tenues ont démoli Sofiane, comme elles en ont démoli d'autres et auraient démoli Kerem s'il n'avait pas été sauvé par l'écriture.

Un dimanche, Kerem le croisa sur le marché aux fruits et légumes des Abattoirs. Sofiane y faisait des courses avec ses filles, six et quatre ans. Ils ne se parlèrent pas ; Kerem le salua et Sofiane lui rendit un salut dissipé mais aimable. Ils avaient le même âge mais Sofiane en faisait dix de plus. Père de famille, modèle de bonté et de résignation, un casier judiciaire vierge, un certificat de bonne vie et mœurs, une espèce de miracle que personne n'avait vu.

À l'inverse de ce qu'on pourrait en penser sur foi de stéréotypes, la plupart de ces jeunes gars n'étaient pas équipés pour le monde et les fauves qui y règnent ; pas éduqués pour l'autonomie ni pour se faire une opinion personnelle, il n'y a qu'en apparence qu'ils ont été des « durs ». Ce soir, ils sont six à table ; sauf lui, ils ont toujours habité le quartier Comte de Flandre, comparables aux arbustes cernés de barreaux sur le périmètre du parvis Saint-Jean-Baptiste, le tronc toujours plus épais de ces kilos de la honte. Tout comme leur sauvagerie d'hier, leur bonhomie d'aujourd'hui n'est aussi que d'apparence.

On peut faire la paix avec sa honte ; mais l'aimer, jamais. ■

QUARTIERS SOUS HAUTE SURVEILLANCE

Entretien avec des membres de Bruxelles Panthères

Quels liens existe-t-il entre racisme, quartiers populaires et la « case prison » ? Les analyses de Bruxelles Panthères, espace autonome de réflexions autour des problèmes d'inégalités et plus particulièrement d'inégalités de substances raciales, nous permettent de revenir sur la criminalisation des habitants non-blancs des quartiers populaires. Cet entretien avec Mouhad Reghif — porte-parole, Nordine Saïdi — fondateur, et deux militants proches, en passe par la période scolaire, les services d'aide à la jeunesse et les relations avec la police. Ces dernières années, on a pu apercevoir un élargissement du spectre du soupçon d'une aire spatiale, « le délinquant des quartiers » aux « signes individuels » avec « l'individu musulman radicalisé ».

Bruxelles Panthères

est une organisation antiraciste qui travaille depuis des années sur le racisme systémique en Belgique. Elle fait l'objet d'une plainte concernant sa demande de retirer le Black Face du folklore de Lessine.

À ce titre, Nordine Saïdi comparaitra devant le tribunal correctionnel le 2 décembre 2021.

Pour les soutenir dans leurs frais de justice vous pouvez faire un don via PayPal (plus d'infos sur leur site) **ou via BE83-2991-1796-0615 AVEC LA COMMUNICATION « Soutien frais de justice ».**

On a souvent tendance à dire, lire et entendre « les quartiers populaires peuplent les prisons ». Comme si c'était une ligne droite de l'un à l'autre. Il y a un lien direct selon vous entre prison et quartiers populaires ?

– On connaît tous quelqu'un, soit de la famille, soit très proche, soit du quartier qui y a été confronté... c'est une menace qui est permanente, un facteur dans ta vie. C'est une probabilité très sérieuse dans ta vie quand tu es un non-Blanc. La prison n'est pas raciste en soi. C'est la fin du processus, un service, un continuum. Le racisme était déjà là au moment de la fondation du régime cellulaire. Le régime défense cellulaire, les lois Lejeune⁽¹⁾ sur la normalité sont déjà du racisme d'Etat et ça continue et se renforce. Sans compter le racisme interne produit par le système pénitentiaire. C'est pas seulement : « Il y a une proportion ultra majoritaire de Noirs et d'Arabes dans les prisons », tout ça fait partie du dispositif du racisme étatique pour maintenir la criminalité.

– Il y a une sorte d'immanence identitaire construite par les politiques d'État, qui nous pousse finalement à une forme d'ascension vers la mort sociale ou la mort physique. Si tu te rebelles, si tu te casses en mobylette, si tu fais une infraction au code de la route... C'est comme si c'était ta destinée... Il y a des formes de socialisation et de socialités qui se déterminent très tôt, comme avoir en permanence sa carte d'identité. Ça reste un rituel de protection effectivement, car tes parents te poussent à toujours l'avoir quand tu sors...

Cette menace qui plane, elle est très matérielle. Présence policière, les assassinats policiers, chevaux dans les rues pour faire du bruit,...

– Pour montrer leur présence oui. Je l'ai connu à l'époque moi déjà. **Dans la rue, y'avait souvent les chevaux, jusqu'à la maison communale parce que c'était des pavés, du coup, ça faisait du bruit.** C'est la question de l'auto-contrôle : tu vois le cheval, t'entends le bruit, tu sais. Moi j'ai 47 ans, je suis coupable de rien... ou presque. J'entends une sirène, je flippe ma race. Je vois des flics passer, je flippe ma race. Y'a quelque chose qui se passe. Je les insulte juste parce que je ne supporte pas de voir une bagnole avec une ligne bleue, alors que j'ai rien fait, je risque rien normalement. Et c'est pour toujours quoi. Ou alors, je suis dans une bagnole de société, ou la bagnole du patron.

J'ai l'impression d'être dans une voiture volée en permanence, tu vois, alors que c'est ma voiture et j'ai tout à fait le droit. On te remet en permanence en question.

On parle souvent de « quartiers enfermés » et qu'il faudrait faire des politiques d'ouverture par différents dispositifs (aménagement urbain, tissu associatif, écoles avec plus de diversités).

– On ouvre le quartier aux contrôles policiers, aux caméras, à des policiers qui ne viennent même pas d'ici. Ça ne veut pas dire qu'on ouvre le quartier pour que ses habitants se retrouvent, puissent se dire « on est sorti, y'a un ascenseur social ». C'est une ouverture, mais aussi une déchirure à la fois. C'est une déchirure. Peut-être que c'était mieux pour eux de ne pas avoir cette ouverture et ce contrôle en plus. Évidemment que tout le parcours d'un non-Blanc, pas systématiquement (...), **mais dès sa naissance, sa scolarisation, on augmente sa possibilité du risque de finir en prison.** Y'a des proportions beaucoup plus grandes. Tout simplement dans la manière d'être traité dès tout petit.



« Le Plan Canal est surtout un plan de gentrification »,



Qu'est-ce que tu entends par « la manière d'être traité dès tout petit » ?

– Par exemple dans une classe d'un quartier populaire comme on dit – c'est-à-dire plutôt pauvre et plutôt pas blanc –, avec une immense proportion de Noirs et d'Arabes et une prof blanche qui dit, sans méchanceté, sans racisme, mais quand elle parle de sa classe, elle dit : « mes jolies petites têtes blondes ». Rien que d'entendre ça pour un enfant... C'est des petites choses, c'est peut-être de la psychologie de comptoir, mais ça marque un enfant. C'est des marqueurs comme ça qu'on connaît. Jusqu'au moment où t'arrives en 6^e primaire où t'as les mêmes points que tout le monde (80, 85 %), et on dit à tes parents « c'est mieux technique ou professionnel », avec l'argument de classe « il apprendra un métier plus vite, il pourra aller travailler, il pourra vous aider plus rapidement ». On le dit peut-être aussi aux enfants d'ouvriers blancs, mais pour nous c'est systématique quoi. Donc déjà échapper ou pas à ce filtre-là, c'est selon ce que tes parents vont répondre. T'as 12 ans, t'es coupable de rien, t'es responsable de rien. Et puis, si t'es orienté, tu te retrouves dans un truc où tu t'emmerdes, tu te fais chier, t'es toujours avec les mêmes gens. Y'a pas d'ouverture là, on t'enferme avec du matos de merde, des profs pas motivés, avec des trucs super compliqués à apprendre parce qu'apprendre l'électricité ou la mécanique, moi j'en suis incapable. C'est autre chose que faire des mots. Y'a de la physique, y'a des vraies sciences. Mais même ça, c'est dévalorisé parce qu'on y met que des Arabes ou des Noirs ou des non-Blancs, on en parle comme d'une « école poubelle » alors qu'il y a des choses super compliquées à apprendre. Ceux qui font du général, la plupart, ils seraient pas capables d'apprendre ces choses-là. Ouais, donc t'es dans ce truc-là, t'es dans le quartier, t'es dans la rue, t'es agressé par la police. Tu te fais chier à l'école, t'as plus de chance de décrochage scolaire. Même là, tu subis du racisme alors que t'es hyper majoritaire du point de vue race. Y'a pas de démocratie dans ce truc-là. Voilà, et puis dans la rue, t'as plus de chances de

tomber dans la délinquance, simplement en étant dans la rue puisque les flics font les matons dans les quartiers populaires. T'es plus contrôlé. Et parce qu'un jour t'en as plein le cul, tu dis à un flic « tu m'emmerdes connard » ou même « tu m'emmerdes monsieur ». T'as plus de chance d'être arrêté, plus de chance d'aller au poste, plus de chance d'être poursuivi, plus de chance d'être jugé, plus de chance d'être condamné en prison. Et en général, tu fais une part de ta peine plus grande qu'un Blanc si t'es un non-Blanc.

Vous avez d'autres exemples de cette différence de traitements ?

– Oui, un truc par rapport à moi, sur l'école, une anecdote que tu connais très bien : nous notre enfant à l'école qui a 4/5/6 ans. Toi t'es le prof. Je prends le Bic du prof, et après on convoque mes parents parce que j'ai VOLÉ le Bic. Mon fils a eu ça. J'ai vu ça dans le journal de classe. Tu vois, nous et nos enfants, si on fait un truc, à 5 ans... Voilà il a pris le Bic du prof, même le GSM du prof, mais là c'était un Bic, un plumier. **On dit « ton enfant a VOLÉ ». À un enfant de Blanc, on ne va pas dire ça, on va dire « votre enfant est turbulent, il va dans les affaires des autres ».** C'est déjà de la pénalité. C'est ce qu'on nomme « la gestion différentielle des illégalismes ». Ils caractérisent le geste comme criminel, comme pénal. Le vol c'est passible du pénal. **Alors que pour un petit Blanc, on va dire « il a chapardé la gomme sans permission »,** d'autres mots. « Chaparder », y'a pas dans le code pénal. C'est produire de la criminalité.

On pourrait nommer « carcéraux » cet ensemble de dispositif, qui mêlent suspicion policière et sociale. On ne fait pas de différence entre deux Arabes, entre deux Noirs, et il n'est plus juste le « sujet des quartiers », mais il y a eu un élargissement au « sujet musulman ». Ça passe par l'école, par les politiques de quartier, de contrôle social ?

– C'est la bête qui continue à s'étendre. En 1991, y'a eu Saddam. La fin du communisme... On n'a plus qu'un seul ennemi. En 2001, y'a eu le 11 septembre. On est monté en grade les musulmans ! Quand on voit le comportement des pouvoirs blancs par rapport à nous, et le discours que ce soit de Macron ou Le Pen – différemment en Belgique mais de la même manière –, c'est la prophétie auto-réalisatrice. Tu ne vois que ça, c'est le choc des civilisations. Les musulmans, on est l'ennemi quoi.

– Identitairement tu es constitué comme facteur de dangerosité par les politiques d'Etat...

– Justement cette métamorphose dans la composition de la subjectivité arabe, musulmane, permet d'organiser un élargissement dans les politiques de contrôle. Finalement, on cible plus simplement des personnes qui sont installées dans un espace urbain très ciblé, mais en fait, tout le panorama qui a un lien, de loin ou de près, avec l'islamité.

Et pas que par la police du coup ?

– L'associatif, c'est la même chose qu'avec les flics : les mecs ils connaissent pas le terrain, ils arrivent avec des idées, même pour les plus progressistes et ouverts d'entre eux, ils arrivent marqués par Le Soir, la DH, RTL, RTBF. Ils ont une certaine image de Bruxelles. Tous hein, ils finissent par devenir Bruxellois et par comprendre que... Mais bon, c'est leur boulot. Ils vont pas combattre les dispositifs qui leur ramènent leur tartine. Nous on lutte contre le racisme, ça nous emmerde. Ça nous fait chier. On aimerait bien se passer de cette lutte. C'est pas un hobby pour se faire plaisir, c'est une question de vie ou de mort sociale et parfois physique. Pour nous, avant pour nos parents, aujourd'hui encore pour nos enfants, certainement encore pour nos petits-enfants, on rêve, on a une utopie mais on est réalistes quoi. Ces mecs-là qui viennent de Nivelles et tout ça, ils connaissent pas ça et c'est leur boulot. Tu peux pas travailler à mettre fin à quelque chose quand ton gagne-pain il dépend de ça. Je dis jamais aux assemblées générales : « je suis content, cette année on a eu 300 jeunes ». Je serai content le jour où on pourra dire « pas de jeune » / « l'ASBL a atteint son but social, on a 0 jeune cette année, y'a plus de problèmes ». C'est impossible. Je ne dis pas qu'on doit vivre dans une société sans dispositif public, mais qui aide vraiment la population, qui n'est pas là pour la contrôler. C'est encore un outil de reproduction à côté de l'école. T'étais dans une école de merde, ton enfant est dans une école de merde.

- C'est le cas aussi des services de prévention, des services jeunesse de la commune, c'est juste une police non-armée en fait. Y'avait déjà un service consacré à la jeunesse depuis le 20e comme y'a une justice et un tribunal de la jeunesse. Mais pour nous, pour ces quartiers-là, on a créé tous ces dispositifs avec en même temps des politiques de rénovation. Les contrats de quartier, les travailleurs de rue... On refait les trottoirs, on fait une cage à poule pour surveiller les jeunes, un terrain de foot, un terrain de basket... On donne des subsides pour rénover les maisons. Ça amène à l'autre effet délétère dégueulasse pour les gens, parce que les quartiers prennent de la valeur, et y'a la gentrification. Donc tu risques d'être exclu de ton quartier à terme parce que tu peux plus...
- Y'a une forme de police d'occupation territoriale qui se met en place.
- C'est vraiment un régime d'occupation, c'est un mot adapté.
- Comme le plan Canal, si tu le mets sur le plan du cadastre – je suis sûr et certain – un plan de gentrification plus qu'un plan réellement sécuritaire. C'est vendu comme un plan sécuritaire pour la population mais tous ses potes entrepreneurs sont d'accord avec De Wever...
- C'est combien d'associations qui ont été contrôlées, fermées à Molenbeek ?
- Des centaines ! 138 associations ont été fermées...
- les écoles arabes... y'a plus d'écoles arabes, y'a plus de lien social. Donc d'autres de l'extérieur vont prendre leur place quoi, d'autres publics !
- Nous on a eu le cas par exemple avec la JOC où on a eu vent que certains de nos jeunes à Cureghem étaient en lien avec des travailleurs sociaux en lien avec la structure Bravvo de la région bruxelloise. En fait, eux incitaient leurs travailleurs sociaux à dénoncer les signes, les soupçons de radicalisation.
- Les travailleurs sociaux viennent de perdre un procès pour le secret professionnel. Ils sont censés déclarer les signes de radicalisation.

Surtout que ces signes ne sont pas du tout définis.

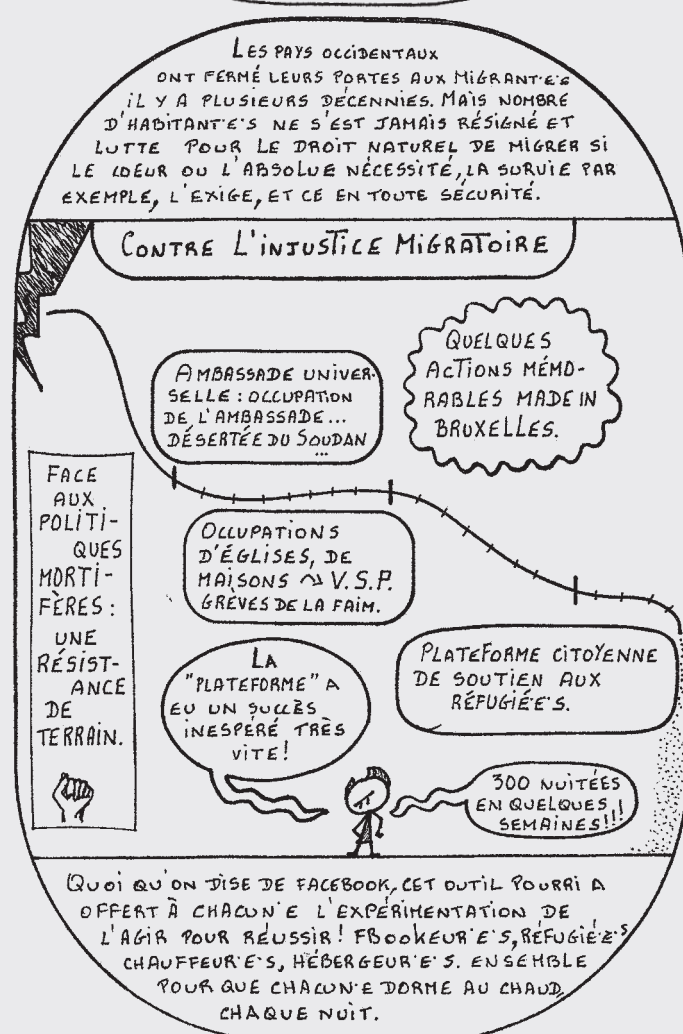
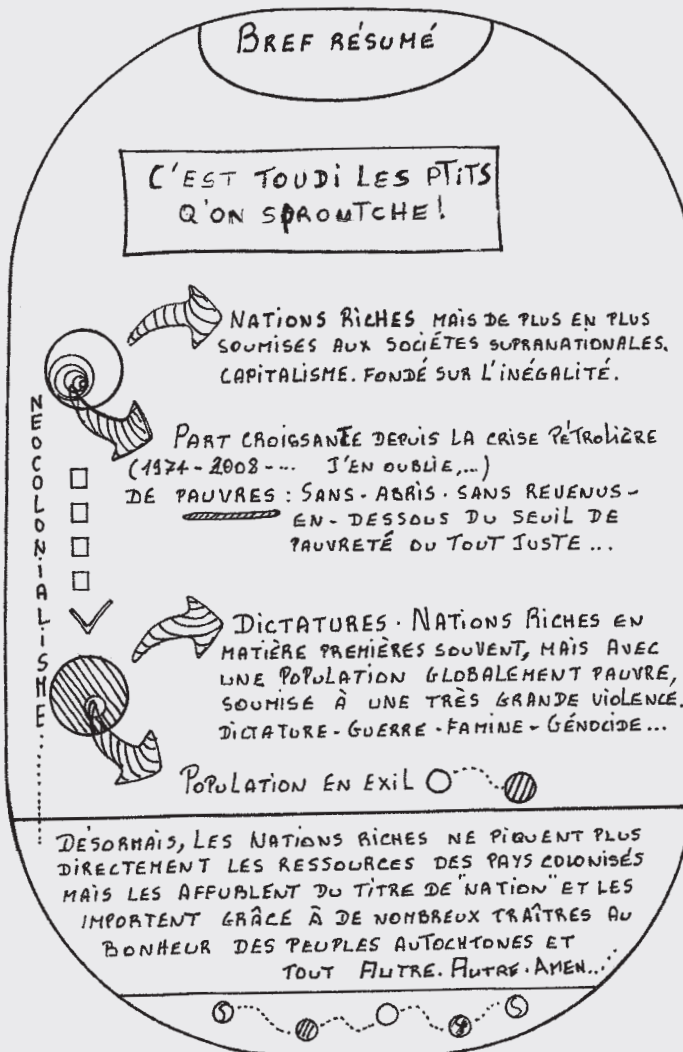
- Tu vois un jeune, là, ils l'auraient signalé parce qu'il a la barbe, et y'a 3 mois, il l'avait pas...
- alors que moi je pourrais être un gros terroriste mais j'suis imberbe, jamais de la vie je me ferai prendre.
- Ouais parfois c'est ta tronche quoi ! Ou simplement le fait d'exister.
- J'crois que y'a jamais eu de racisme anti-arabe. J'crois que y'a toujours eu une islamophobie, mais qu'on ne l'avait pas perçue comme ça, qu'on l'a jamais définie. Je pense qu'ils ont jamais accepté les Arabes ici, pas parce qu'ils étaient arabes, parce que les grecs, les italiens, ils ont la même gueule que nous. Mais c'était l'islam dès le départ qui causait problème. ■

NOTES

QUARTIERS SOUS HAUTE SURVEILLANCE
Entretien avec des membres de Bruxelles Panthères

- (1) Loi relative aux conditions d'obtention de la liberté conditionnelle, du 31 mai 1888 complétés et modifiés par les lois du 24 juillet 1923 et du 2 juillet 1962.
- (2) Bravvo est le service communal de prévention de Bruxelles-Ville.
- (3) LDH, « Le secret professionnel en danger », <<https://www.liguedh.be/secret-professionnel-danger/>>.





DANS UN PAYS COMME LA BELGIQUE, QUI A PRATIQUE LE COLONIALISME À L'ENCONTRE DE DIVERS PEUPLES ET QUI A COLLABORÉ À LA PERPETRATION DE GÉNOCIDES, LE RACISME EST UNE RÉALITÉ STRUCTURELLE QUI TOUCHE PARTICULIÈREMENT LA POPULATION NOIRE.

PORTE-PAROLE DE L'**ENAR** : RÉSEAU EUROPÉEN CONTRE LE RACISME



RAPPORT 2012
RÉDIGÉ PAR LA COORDINAT
NATIONALE BELGE DE L'ENAR

MOTIFS DE DISCRIMINATION

45%

CRITÈRES RACIAUX
CONVICTIONS RELI
GIEUSES OU
PHILOSOPHIQUES

16%

SECTEURS
↓
EMPLOI
ENSEIGNEMENT
LOGEMENT
MÉDIAS

SOURCE: LE VIF
21/03/12



"TOUT NE PEUT PAS ÊTRE
POURSUIVI"

KOEN GEENS, MINISTRE DE LA JUSTICE. 09.2017.

3 PLAINTES SUR 4
POUR RACISME
CLASSÉES SANS SUITE

SUR UNE PÉRIODE DE 4 ANS : 2012-2016

SUR 4517 PLAINTES

75% [± 3.500]
FINISSENT À LA PoubELLE.



25
CONDAMNATIONS

POURQUOI D'AUSSI FAIBLES RÉSULTATS ?

MANQUE D'EFFECTIFS JUDICIAIRES
+ AUTEUR INCONNU → ENQUÊTE...

"LA MENACE TERRORISTE ACCAPARE LE PERSONNEL JUDICIAIRE"

LES POURSUITES
POUR "RACISME,
XENOPHOBIE ET
FAITS SIMILAIRES"
SONT NOTRE
PRIORITÉ. - 2017.

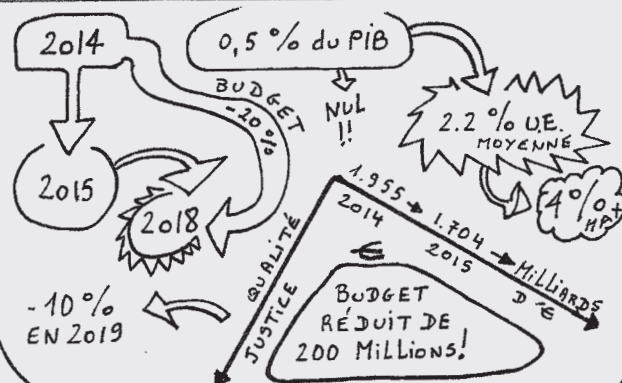
AVEC 25
CONDAMNATIONS
SUR 4517 PLAINTES.
ET 130 DOSSIERS
CLASSÉS "EN RAISON
D'AUTRES PHÉNOMÈNES ...



DRÔLE
DE
PRIORITÉ...



LA LOGIQUE VEUT, VOUDRAIT QUE SI LA LUTTE
CONTRE LE RACISME EST UNE PRIORITÉ, ET PUISQUE
LES EFFECTIFS JUDICIAIRES SONT LE PROBLÈME,
ON AUGMENTE LE BUDGET POUR ENGAGER,
OR C'EST LE CONTRAIRE QUI SE PASSE...



LEGO LEX

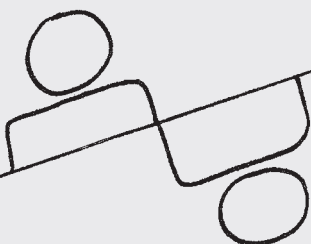
FAIRE LE PROCÈS DU PROCÈS

ET CONCLURE :

LA JUSTICE EST DYSTOPIQUE

LA FICTION
DE KAFKA

LE PROCÈS
EST UNE DYSTOPIE



MOAD

SON
STATUT
VISIBLE DE "
JEUNE-ISSU-
DE-L'IMMIGRA-
TION".

L'ARRESTATION DE MOAD.
HABITANT DE 14 ANS,
S'EST-ELLE DÉROULÉE
AVEC UN USAGE NORMAL
DE LA VIOLENCE ?...

Telle
est-elle
finalement
la
question
...

POUR
L'INSTANT
...

SUS-
pect

A-T-
il JOUÉ
??

POURQUOI
"SUSPECT?"

Un
CONSTAT
...

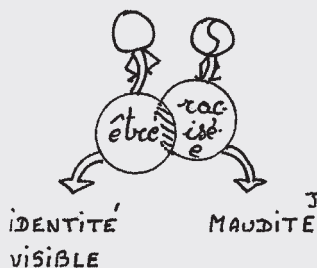
Quelques
CHIFFRES
...

COMPOSITION DU TRIBUNAL
POUR L'AUDIENCE D'APPEL
CLASSE BOURGEOISE: 100%
MÂLE BLANC: 80 %

FORCE EST DE CONSTATER QU'AU-DELÀ DU "VISIBLE",
LES SEULES PERSONNES RACISÉES SONT HORS
DU POUVOIR (MOAD ET SA FAMILLE). SEULES LES
PERSONNES RACISÉES SONT D'ENBÉE
"SUSPECTES" ici...

[cf chap. suiv.]

ÊTRE RACISÉ·E, C'EST SUBIR
"LE DÉLIT DE FACIÈS"
ET AUTRES "FACIÈS" RACISTES...

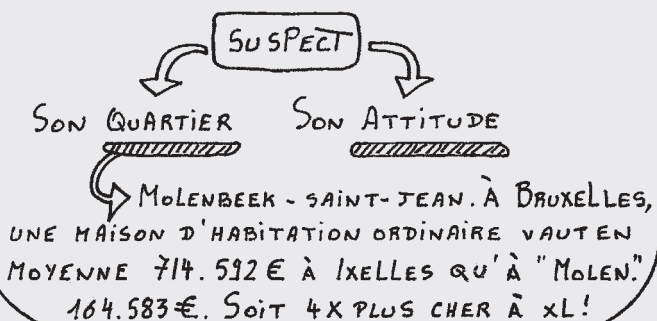


LE CONTRÔLE AU FACIÈS
EST ILLÉGAL.

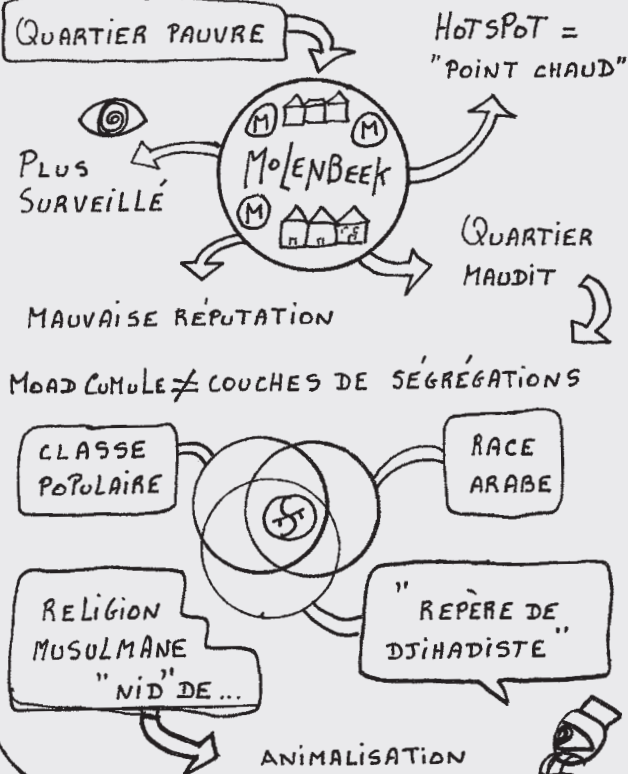
MOLENBEEK-SAIN-
JEAN EST TRÈS STIGMATISÉ

NOIR·ES ROM·ES ARABES

LE VISAGE DE MOAD NE PEUT DONC
PAS LÉGALEMENT ÊTRE SUSPECT.



ÊTRE CLASSÉ·E·S, C'EST
SUBIR LES OPPRESSIONS DE
CLASSE.

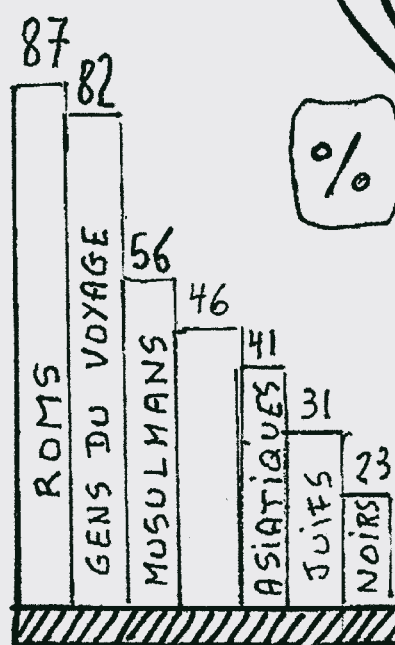


"LE RACISME, UNE RÉALITÉ STRUCTURELLE EN BELGIQUE..."



C'EST QUOI STRUCTUREL ?

LA SOCIOLOGIE PARLE DE RACISME STRUCTUREL



LE RACISME STRUCTUREL EST UN RACISME DE CLASSE

87 % DE FRANÇAIS ESTIMENT QUE LES ROMS CONSTITUENT UN "GROUPE À PART". 56 % ESTIMENT QUE LES MAGHRÉBINS FONT GROUPE À PART, ET CE CHIFFRE TOMBÈ À 23 % POUR LES NOIRS... UN CHIFFRE TRÈS DIFFÉRENT EN BELGIQUE...

AU SENS ÉCONOMIQUE ET SOCIAL CONCRET OÙ LES POPULATIONS CONCERNÉES EN SONT VICTIMES COMME AYANT, EN MASSE ET PROPORTION, UN NIVEAU DE VIE INFÉRIEUR À LA MOYENNE DE LA POPULATION*

DEMANDER JUSTICE

Ayoub Bouda, frère de Mehdi

Dans le cas de morts impliquant la police, il est très compliqué d'avoir accès à toutes les pièces du dossier et même d'obtenir justice et réparation comme le montrent de nombreux précédents. C'est le cas pour Ayoub Bouda qui a perdu son frère, Mehdi, le 20 août 2019 sous les roues d'une voiture de police à Bruxelles. Depuis il se bat pour obtenir la vérité et la justice. Une place a été renommée au nom de Mehdi, mais il n'y a toujours pas eu de procès. Il nous a parlé des rapports de force présents dans toutes les interactions avec la police et la justice, et de ce qu'il vit depuis deux ans.

Propos recueillis par La Brèche

20 août 2019, galerie Ravenstein : il faut des réponses

Quand on a appris le décès de mon frère, on l'a appris un jour après je crois, ils nous ont caché un peu l'information, c'était bizarre... On se posait 20 000 questions comme n'importe qui se poserait 20 000 questions pour... voilà, si t'apprends qu'un de tes proches est décédé. Où quand comment pourquoi, comment c'est arrivé ? C'est quelque chose de normal, surtout que c'était un jeune de 17 ans, ça devait pas être lui. On se posait beaucoup de questions et on n'avait pas de réponse, donc on a posé des questions à la police qui ne nous a donné aucune réponse, à nos avocats qui eux ne pouvaient pas avoir de réponse, ils ont demandé à la juge d'instruction des réponses à nos questions, elle n'en avait pas, elle disait qu'on n'y avait pas accès.

Donc le premier truc qu'on a décidé de faire, après avoir enterré mon petit frère, c'est d'aller rencontrer les avocats et tout. C'est que nous, notre famille on pouvait pas rester comme ça. **Parce que les avocats ont beau avoir la meilleure volonté du monde, voilà, un dossier ça reste un dossier.** Il vient, il travaille dessus peut-être une heure ou deux ce mois-ci, il fait la demande au juge mais une fois que le juge a refusé, y a un délai. Donc tu fais une demande d'accès au dossier, et si elle est refusée, la prochaine c'est dans trois mois. Donc pour nous c'était assez brut de se dire : on a perdu notre frère, les seuls trucs qu'on entend de la presse sont déshumanisés, et les seules infos qu'on aura c'est dans trois mois. En trois mois t'as le temps de devenir fou. Tous les soirs t'as la tristesse, mais pourquoi c'est arrivé, comment ça se fait, c'est pas possible. Tu te poses toutes ces questions. Donc avec ma famille, surtout avec ma sœur et ma compagne, on a d'abord fait une demande. Le premier post instagram sur notre page Justice pour Mehdi, c'est un appel à témoins. En demandant s'il y avait des gens qui étaient là, si vous voulez rester anonyme vous venez juste sur les réseaux sociaux mais envoyez-nous un message, expliquez-nous ce qui s'est passé, ce que vous avez vu. Expliquez-nous, expliquez-nous. Donc ça a commencé par ça. Y'a eu des réponses. Et y'a eu des réponses qui avaient rien à voir avec ce que la police disait, et déjà là, ça a fait émerger un grand doute chez nous, des gens qui nous expliquaient comment ils avaient vu l'accident, comment ils avaient entendu l'accident, qui étaient arrivés avant, ou des amis de mon frère qui sont venus et qui m'ont dit « ouais, Mehdi on l'a pas vu courir derrière la police, on se faisait la bise, on rentrait chez nous et on prenait le dernier métro il était 23 h 40 ». On avait encore plus de questions. Et du coup on a... on n'a pas créé le collectif, on a juste mis la volonté qu'on avait, justice pour Mehdi, on voulait juste la justice et la vérité pour mon petit frère.

La première action qu'on a menée c'est une marche blanche qu'on a faite dans le centre-ville de Bruxelles. Et la première demande qu'on avait, c'était des réponses à nos questions. Des réponses : comment il est décédé, qu'est-ce qui s'est passé avant, qu'est-ce qui s'est passé après, pourquoi on dit ça dans la presse

alors que les amis de Mehdi disent ça, pourquoi y a des témoins qui disent... Avoir des réponses à nos questions. On en avait marre des journalistes qui disent «oui mais moi le procureur m'a dit telle chose, oui mais moi le commissaire m'a dit telle chose». Donc on avait fait des demandes avant, on n'avait reçu aucune réponse, là 700 ou 1000 personnes sont venues nous soutenir ce jour-là et marcher dans le centre-ville, ça s'était très bien passé. Du coup deux jours après on a eu accès au dossier. C'était notre première victoire. Deux jours après, y'a l'avocate qui nous appelle, alors qu'elle nous disait qu'on n'aurait pas accès au dossier avant 6 ou 9 mois, deux jours après je me rappelle c'était le dimanche 27 octobre, deux jours après, mardi 29, elle nous dit : on a accès au dossier.

Voilà, c'est comme ça qu'est né le collectif, de notre première action. Et puis là on a vu qu'on avait une force, des gens qui nous soutenaient, ça nous a donné envie en tout cas à moi, principalement, de continuer le combat pour mon petit frère. **De un, ne pas faire taire son nom, que ce soit pas juste un fait divers, et on le voit maintenant, Mehdi il fait partie de l'ADN bruxelloise, réellement, que ça soit par la place ou par son histoire.** De deux, on n'avait pas reçu les excuses ou la reconnaissance qu'on méritait, loin de là, et on se bat encore pour la justice pour Mehdi.

Justice pour Mehdi mais pas seulement

On veut avoir beaucoup plus de reconnaissance pour les familles et moins de déshumanisation. On a des revendications claires : que le parquet ou la police ne puissent pas communiquer sur les victimes de violences policières, quand la police est impliquée dans leur mort. Il faut en avoir parlé à la famille. Parce qu'ils ont communiqué avec la presse avant de nous parler à nous, et sans notre accord. Qu'on dise donc à la famille : écoutez, il s'est passé ça, maintenant la presse pose des questions, est-ce qu'on peut y répondre, voici le communiqué, mais si vous voulez on n'y répond pas. Parce qu'un porte-parole de la police, il est respecté par la presse. S'il dit, écoutez on a parlé avec la famille, on a décidé selon leur volonté de ne rien communiquer, je pense qu'ils en sortiront plus respectables. Ça c'est une de nos revendications.

La deuxième, ce serait que lors d'une enquête, on nomme un juge d'instruction qui vient d'un autre tribunal. Ça veut dire que si les faits se passent à Liège, ce soit le tribunal de Mons, un juge d'instruction qui vient de Mons. Ça a l'air bête, mais pourquoi ? Parce que la police travaille directement pour le parquet et les juges d'instruction, donc c'est hiérarchiquement, littéralement leurs supérieurs. C'est leurs patrons.

Et dans un troisième temps, un service d'aide aux victimes pour soutenir les familles, sur plusieurs aspects : médical, psychologique et même financier. Ça a l'air con mais moi quand mon frère est décédé, pour qu'il sorte de la morgue et qu'il puisse être enterré c'était 5000 €. Aller voir un avocat, généralement, rien que pour l'ouverture d'un dossier, un bon avocat c'est 1500 €. Ça veut dire que vous avez même pas encore digéré le dossier que vous devez déjà payer 6500-7000 €.

Pour le moment, l'enquête est toujours en cours. **C'est fou mais ça fait deux ans et y'a même toujours pas eu d'audience. L'enquête a été conclue, les différentes parties ont demandé des devoirs d'enquête complémentaires, normalement y en a pour trois mois, là ça fait un an.** L'enquête a été finie l'année passée, le 20 août passé. Et là on est le 2 octobre. On a eu des éléments d'enquête objectifs qui montraient que la version de la police était totalement fausse. Ils montraient que sur beaucoup de détails, dans la version qui avait été rendue publique, des choses qui n'allaient pas. Et ça c'est des éléments objectifs, qu'on peut pas remettre en question. C'est la chance encore qu'on a eue, mais on a dû faire ce travail-là. **Moi le soir où mon frère est décédé, je suis descendu avec 5-10 potes, on était là galerie Ravenstein, on essayait de regarder les caméras, on a été parler au gars de la sécurité, pour comprendre ce qui s'est passé,** comment ça s'est passé, tout ça. On voulait pas empiéter sur l'enquête pour qu'on nous dise que c'est pas crédible et tout ça, mais bon tous les éléments qui n'avaient pas été exploités, nous, on les exploitait. Pour être honnête, au début c'était même pas pour présenter ça

devant un juge, c'était juste pour avoir des réponses. À ce moment-là je m'en foutais, j'avais encore de la rage, je pensais pas du tout à ça. Y'a pas le choix. Si vous le faites pas, on vous oublie, vous vous laissez manger. Et ça c'est encore plus hard je pense. Y a beaucoup de familles qui ont ça. Leur enfant est victime de violences policières, il décède, et ils s'en veulent, ils s'en mordent les doigts deux ans après parce qu'ils ont laissé un avocat faire. Même laisser ça entre les bras d'un avocat, même un avocat qui a la meilleure des volontés, à part si vous le payez à temps plein, ce qui est hors de prix, il a d'autres affaires, une fois qu'il a un refus il sait qu'il doit attendre trois mois mais même dans les trois mois, vous avez le temps de vous faire un film, d'être en dépression, de vous tirer une balle dans la tête. Donc clairement y a que se motiver et se bouger qui aide.

Je sais pas si vous avez vu le dernier événement qu'on a fait, c'est un tournoi de basket qu'on a organisé parce que Mehdi était basketteur, et une exposition d'art où les amis de Mehdi présentaient ses dessins parce qu'ils étaient dans la même école d'art que lui, et sur le terrain de basket y avait pas que des potes à Mehdi et mes potes à moi. **Y avait des sportifs professionnels qui évoluent aux USA, qui évoluent en Grèce, en France, normalement c'est impossible de les voir jouer ici en Belgique, et ils sont venus spécialement pour ça, ils sont venus pour Mehdi. C'est de ce genre de soutien dont je parle.**

Y avait même toute l'équipe de division de Bruxelles. Beaucoup de joueurs qui me connaissent, et Mehdi aussi, sont venus, et ils sont fiers de porter leur t-shirt de Justice pour Mehdi, parce que pour eux ça a du sens. Y a des gens pour qui c'est un simple accident, et qui voient pas tout ce qu'il y a derrière, toutes les souffrances et toutes les douleurs. Quand quelqu'un meurt dans un hôpital, savoir bêtement de quoi il est mort, pouvoir partager ses derniers instants, parler avec lui, échanger des derniers mots, ça n'a pas de prix. Et nous on n'a pas eu droit à ça, au contraire, on n'a même pas eu droit à la vérité.

Dans un deuxième temps, des excuses. On a eu une reconnaissance de la ville, mais ça aussi on a dû se battre pour ça. Je ne sais pas si vous avez vu, maintenant y a une place qui porte le nom de Mehdi, place du marché aux grains. C'est un terrain de basket où Mehdi jouait, il a été renommé à son nom et y a un monument qui lui rend hommage, avec des dessins de lui. Ces dessins c'est lui, c'est une part de sa personnalité, c'est sa passion. Y'a aussi beaucoup d'artistes bruxellois qui sont venus soutenir parce qu'ils se sentaient concernés. Donc au final les politiques se sont rendus compte que Mehdi, c'était vraiment un jeune de 17 ans qui jouait au basket, qui aimait dessiner, qui aimait la musique et travaillait à C&A, et qu'il était allé retirer son argent. **Ils parlent du casier judiciaire de Mehdi, « lui n'avait pas de casier judiciaire ». C'est quoi le rapport en fait ? Il a pas de drogue, pas de casier judiciaire donc c'est un bon jeune homme, c'est une victime. Ça nous a choqué.** Donc oui nous on a eu droit à ça, c'est une avancée et j'espère que ça va ouvrir des portes à d'autres personnes.

Cette reconnaissance dans l'espace public de l'histoire de Mehdi, ça a affecté beaucoup de personnes, beaucoup de jeunes qui se sont reconnus et qui se reconnaissent encore maintenant dans son histoire. « Ça aurait pu être moi,



ça aurait pu être mon fils, ça aurait pu être mon père ». Ensuite, c'est clairement important pour qu'on s'en rappelle, pour pas que quand ça arrive dans 10 ans, si ça arrive malheureusement, les gens se réveillent et se disent « oh y aurait peut-être quelque chose à changer ».

Le bourgmestre a fait ce qu'il y avait dans ses compétences. S'il avait les compétences pour faire avancer l'enquête, j'aurais même pas demandé de place – enfin c'est même pas une demande qu'on a faite, c'est une initiative de sa part. Mais j'aurais refusé. J'aurais dit non, je veux une justice, **il peut renommer tout Bruxelles je m'en fous, ce que je veux c'est avoir un sentiment de justice.** Mais là on parlait d'humaniser mon frère et il s'était jamais exprimé publiquement par rapport à lui, pour nous c'était important qu'il le fasse. Il nous avait déjà présenté ses excuses, c'était important qu'il le fasse publiquement.

J'ai fait tout ce que je pouvais pour toi

A notre événement, toutes les personnes des collectifs autour des violences policières étaient venues, et quand ils organisent des événements, on vient tous se soutenir les uns les autres. Mais la solidarité, elle est moins revendicative, elle est plus en soutien aux familles, les mamans se parlent entre elles, les frères se parlent entre eux. On se soutient un peu, on essaye de partager un peu dans la douleur, voir comment chacun peut surmonter ça, même si ça reste pas facile. Mais créer un mouvement ensemble, ça serait beaucoup d'énergie. Déjà moi, pour porter rien que le nom de mon frère, c'est énorme. Même moi je me suis déjà posé blindé de fois la question, est-ce que ça vaut la peine... Mais je le fais quand même. Je sais que je reverrai mon frère plus tard, et quand je le verrai je veux au moins avoir la tranquillité d'esprit de me dire j'ai fait tout ce que jepouvais pour toi. Que j'ai réussi ou échoué dans ma tâche, j'aurais pas pu faire plus que ce que je fais là. Et je peux pas demander à des parents ou des enfants, qui ont un autre état d'esprit, qui veulent essayer de passer à autre chose, de porter un combat. La manière dont je vis et combats ça n'est peut-être pas la manière de chacun, d'autres qui renferment ça dans la spiritualité, dans le boulot, dans le fait de garder sa famille — **ça a l'air bête, mais juste garder sa famille après un événement comme ça, avoir une famille soudée et pas des enfants, ou une maman, qui est ruinée mentalement par ce genre d'événement — déjà ça c'est un combat.** La reconstruction, rien que ça en soi c'est un combat.



Toujours les mêmes profils

Ici en Belgique, que ce soit au niveau médiatique ou de politique traditionnelle, c'est un peu hypocrite. Quand c'est George Floyd tout le monde s'indigne, mais quand c'est Mehdi, Adil, Mawda, Ouassim, Akram, Lamine, Jovanec... Cet été quand on a organisé l'événement, c'est la première fois qu'on a parlé de Mehdi en tant qu'athlète, sportif, artiste. C'était nouveau ça pour nous. Avant c'était Mehdi le jeune qui a fumé un joint contre un mur, maintenant ça a changé mais y a un combat derrière. George Floyd ça a ouvert les yeux en Belgique. Mais y'a pas eu de suivi, on a eu une grande manifestation mais on n'a pas eu d'avancée derrière. Par rapport au mouvement qui a commencé l'année passée, les gens s'en sont rendu compte mais ça s'arrêtait là. Y'a pas eu de nouvelles lois, une restructuration, un protocole différent quand c'est des policiers qui sont impliqués dans des violences ou des décès.

Et là je te parle de ce que j'ai vécu par rapport à mon frère, mais avant même d'en arriver là, il y a clairement beaucoup à changer, tout un système, une restructuration complète de la manière de fonctionner. Déjà le travail de la police. **Je m'en suis surtout rendu compte parce que malheureusement beaucoup de gens viennent se confier à nous sur les réseaux sociaux, qui cherchent de l'aide : « il m'est arrivé ça ou à mon petit frère hier, la même chose à mon fils », « mon fils est rentré avec plein de bleus »...** On voit qu'il y a un réel problème dans le rapport de la jeunesse avec la police, mais surtout de la police avec la jeunesse. Pour moi le rapport de la jeunesse avec la police s'explique un peu. Quand vous êtes témoins d'histoires comme celle de Mehdi ou d'Adil, où ton meilleur pote peut se retrouver au cachot, parce qu'il a telle ou telle race, ou telle couleur, ou quoi que ce soit, c'est chaud. C'est normal qu'après les gens développent de la haine, y'a pas de dialogue, pas d'explication. C'est surtout par rapport au statut social, quand vous êtes issu d'un certain statut c'est pas le même traitement. Une manif a été organisée en janvier passé et des gens se sont fait enfermer – y'a des gens au cachot qui sortent au bout de deux heures. On voit qui reste toute la nuit et qui sort, qui se fait taper et pas taper. Eux-mêmes le disent, ils trient les gars dans le cachot. Y'a eu des témoignages qui disaient que certaines personnes étaient dans un cachot, d'autres dans un autre. Les gens ont été témoins de sexisme, de racisme, avec des violences physiques et verbales. Ça c'est chaud. Vous voyez très bien sur qui ça retombe, faut pas être bête. C'est toujours les mêmes profils. Ils profitent de la faiblesse des gens, ou ils ont une haine animée envers les personnes racisées ou d'origine étrangère, même si ça veut rien dire « je suis Belge ».

Les gens se disent que c'est toujours un travail à faire entre la jeunesse et la police, moi je pense que c'est un travail à faire à l'intérieur de la police. Il faut arrêter de se voiler la face, clairement y a un rapport de force, lors d'un contrôle dans la rue un policier peut vous taper, et il va rien se passer, mais si vous tapez un policier, si je fais l'erreur de répondre à un policier ou de l'insulter, c'est fini. Même au niveau juridique, le rapport de force est extraordinaire. Leur avocat à eux est payé par la police, ils ont des personnes qui payent leur avocat et même s'ils sont condamnés et qu'ils ont des amendes à payer, c'est l'assurance de la police qui prend en charge. Par exemple, s'ils décident de prendre le plus grand pénaliste, il est payé par les impôts. Alors que nous il est payé par nous. **Peut-être même que les impôts que mon père a payé l'année passée a permis de payer l'avocat du flic qui a tué mon frère.** Le rapport de force n'a rien à voir, même au niveau de la force physique, c'est des gens qui sont armés, ils ont le droit d'user de la force, ils sont légitimes. C'est clair qu'il y a des policiers qui se rendent pas compte du pouvoir qu'ils ont, et certains même pire, ils s'en rendent compte et ils en abusent. Même s'il y a quelques jeunes disons « difficiles » dans les quartiers, déjà les policiers les connaissent, et puis même au-delà de ça, ça représente jamais que 2-3 % de tous les jeunes auxquels ils font face.

Je me souviens d'un épisode, j'étais à l'athénée Léon Lepage, juste à côté d'ici. Je me suis fait contrôler devant mon école à 14 ans, je sortais d'un examen et deux voitures de police arrivent devant l'école. Ils nous ont mis devant l'école, et y avait nos profs qui passaient, c'était humiliant. **« Vous faites quoi dehors à cette heure-ci ? », on sort d'un examen, « et vous faites quoi ? »**

Vous êtes une bande », on est des écoliers, on sort d'un examen. Même les profs, c'est ça le pire, les policiers disent « ouais c'est un contrôle de routine », et même eux, des professeurs, ne disaient rien, parce que pour eux voilà c'est la police, ils font leur travail. Mais on ne doit pas laisser passer ce genre d'attitude : « pourquoi vous les contrôlez monsieur, ils sortent de l'école, c'est pas une bande, y a 20 élèves qui sortent de la classe, je peux avoir votre matricule, pourquoi vous les contrôlez ? ». Je crois que c'est le deuxième ou troisième contrôle auquel je faisais face dans ma vie. J'étais humilié. Tous les élèves passent et tout, te regardent comme si t'étais un bandit, et je me rappelle pourquoi j'étais mal ce jour-là, y'avait une prof que j'aimais trop, je m'entendais bien avec elle, quand elle m'a vu me faire contrôler, elle m'a vu comme un voyou, et je crois que même si elle voulait pas, l'image de moi, elle a changé un peu. Et moi j'y pouvais rien dans l'histoire. Ça c'est des trucs déjà ça change, parce que moi après, même indirectement, j'avais la haine envers les policiers. En plus, les contrôles c'était pendant les vacances d'hiver, tu dois pas rentrer tes mains dans tes poches, tu dois rester là pendant quarante minutes – on était vingt et ils ont pas honte, ils prenaient la carte d'identité de chacun, nom, date de naissance, numéro de registre, regardaient si t'étais pas recherché ou si chacun n'était pas connu pour quelque chose, par exemple si y'en a un qui trainait avec un pote et qu'un de ses potes est connu pour stupéfiant, ils vont contrôler tout le monde. C'est un délire pas possible mais c'est comme ça qu'ils procèdent. Et par exemple, moi, pour avoir trainé avec quelqu'un qui trainait avec quelqu'un, je me prends une fiche, et c'est comme ça qu'ils justifiaient leur contrôle. Y'a clairement des choses à changer. Là se dire, est-ce que c'est pertinent de contrôler des écoliers ? Limite si un de mes potes leur avait crié « poulet » ou j'en sais rien, mais là on sortait vraiment, on était en stress pour notre examen, « toi t'as mis quoi ? », j'y croyais même pas moi au contrôle. Mais bon, c'est toujours des histoires comme ça, et de l'abus, de l'abus. Je me rappelle, « si y'en a un qui a les couilles, si y'en a un qui m'insulte, la prochaine fois, qu'il vienne me parler en face », et ça c'est pire qu'une intimidation, c'est de la provocation, des menaces. Si y'en a un qui a la bêtise de lui répondre, là c'est fini. Il va dire « rébellion, le jeune homme ne sait pas se tenir ». Mais nous c'était la peur et l'adrénaline, « oui monsieur », puis tu réponds une fois « monsieur », trois fois, mais quand il t'insulte de connard à chaque monsieur, t'as pas nécessairement envie de rester poli avec lui toute la journée.

Je pense que les jeunes vont plus facilement parler, mais y'a quand même un peu de tabou. La dernière fois, on a reçu une fille qui était en pleurs parce que son frère avait vécu ça, elle a parlé à ma sœur et elle lui a dit « oui mon frère peut t'aider pour ça », elle a partagé sa peine et au final juste de lui en avoir parlé, c'était un peu thérapeutique pour elle. Après j'espère qu'ils vont continuer le combat, mais déjà d'en parler ça aide, ça fait exister la chose et la douleur, et c'est une part de reconnaissance. Quelque part le fait de reconnaître que ça t'a fait mal, c'est avoir ta propre reconnaissance. Y'a beaucoup de gens qui disent « ouais c'est juste un bleu, c'est vite fait », mais à l'intérieur ça brise beaucoup. **Ce que ça a cassé à l'intérieur, c'est : ils se sont acharnés sur moi, je te dis la vérité, ils m'ont tué mon après-midi, j'avais des plans je devais aller voir ma go, après j'étais énervé toute la journée, j'ai rien pu faire, je suis resté à la maison, j'étais pas bien, je me suis énervé contre ma mère,** elle peut pas comprendre, et du coup ça a ruiné toute sa semaine, après il avait un entretien d'embauche, arriver avec un coquart à un entretien, ça lui bousille sa semaine, ça lui bousille son mois, et il est là « oh non c'est rien » et après quand il t'en parle il a les larmes aux yeux.

C'est des histoires trash, donc voilà déjà en parler ça libère un peu, les gens qu'ils pleurent, qu'ils vident leur sac, après passer à l'étape supérieure c'est mieux. C'est pas pour eux qu'ils se battent mais pour tout le monde. Comme je dis, **le jour où on aura 2000 plaintes, 3000 plaintes parce qu'un policier aura tapé un tel, parce qu'il aura abusé de ça... parce que maintenant les gens se rendent pas compte de leur force.** Mais aussi c'est un poids à porter, et on peut pas demander à chacun de porter ce poids, surtout qu'on est pas tous équitables là-dessus, payer des avocats, prendre du temps pour cette démarche-là, c'est pas possible pour tout le monde, car ça fatigue. ■

BELGIQUE: PAYS DE NON-LIEUX. INNOCENCE RACIALE ET NÉGROPHOBIE JUDICIAIRE.

Analyse d'un procès-verbal par David Jamar, sociologue

Lamine Bangoura était un homme de 27 ans, belgo-guinéen, un footballeur professionnel vivant à Roulers en Flandre. Le 7 mai 2018, il a été tué à son domicile, encerclé par huit agents de police, à la suite d'une tentative d'expulsion de son domicile pour un impayé de loyer de 1 500 euros. Son corps est aujourd'hui toujours retenu à la morgue, et la famille ne peut y avoir accès sans payer des frais de plus de 30 000 euros. Ce texte de David Jamar, sociologue à l'Université de Mons, revient sur le procès-verbal de l'instruction des policiers qui se sont acharnés sur le corps de Lamine Bangoura. Les 25 pages de l'Arrêt de la Chambre des Mises en accusation de la Cour d'Appel de Gand - Arrêt 2020/12/95, Arrêt du 16/03/2021, font sentir certaines des mécaniques raciales de l'impunité judiciaire. Cette impunité n'est pas un « oubli » ou « un manque », mais une construction active ; elle fait partie de la mécanique assassine. Elle se construit au sein de ce que le philosophe français Norman Ajari nommera, dans sa carte blanche ⁽¹⁾ (refusée par Le Soir), une négrophobie institutionnelle constitutive de la Belgique post-coloniale.

Ajari y écrivait :

« Bangoura a perdu la vie dans des circonstances très similaires à celles de M. Floyd. Mais son tourment a suscité beaucoup moins d'indignation et a obtenu beaucoup moins de couverture médiatique. La Belgique — à l'image d'autres sociétés civiles européennes — aime considérer la brutalité policière et la violence contre les Noirs comme un problème américain et ferme les yeux sur sa propre histoire déplorable de négrophobie atavique et son penchant pour la déshumanisation raciale. On préfère ignorer que dans le monde entier, l'histoire du Congo belge symbolise le sommet de la férocité coloniale. »

Victime d'un acharnement policier hors-norme, Lamine Moïse Bangoura est mort des mains de la police de Roulers le 07 mai 2018. Lorsque la police se rend chez Lamine Bangoura, il s'agit de l'expulser de son appartement en raison d'un impayé locatif de 1500 euros. Ils viennent exécuter un jugement. Si au début de l'opération, ils ne sont que deux agents de quartier accompagnés de l'huissier et du serrurier, le nombre de policiers pour évacuer Lamine Bangoura de son appartement va rapidement s'élever à huit. Une première disproportion de l'arsenal policier est en train de se construire dès ce premier moment : qu'est-ce qui justifie cette démonstration de force ? Huit policiers pour un seul homme qui ne présente aucun danger sérieux pour l'intégrité physique des personnes en présence. Dès ce moment, il est clair que la mission d'évacuation de départ se transforme en tout autre chose. **Face aux corps noirs dont chacun des gestes est interprété comme une menace, il s'agit, non plus d'une action formelle (accompagner un huissier), mais d'opérations d'intimidation et d'humiliation s'imposant dans la situation à renfort d'uniformes.**



De tout ceci, il ne sera pas question dans un procès public en Belgique. Ce meurtre ne sera pas jugé devant le Tribunal Correctionnel. La Chambre des Mises en accusation, saisie en appel par la famille de Lamine (parties civiles) suite au non-lieu prononcé par la Chambre du Conseil de Courtrai, a confirmé le 16 mars 2021 la décision de cette dernière, empêchant dès lors la tenue d'un procès public.

Bien plus, les « parties civiles », par l'audace dont elles auraient fait preuve en allant en appel, sont condamnées à payer une partie des frais de procédures et à payer individuellement des « dommages » aux policiers et policières. La Chambre a motivé sa décision : 25 pages lui sont nécessaires. Ces 25 pages organisent l'impunité par les courts-circuits, les silences qu'elles font activement tenir. 25 pages assassines, tant, ici, les intentions de son rédacteur ne peuvent pas être niées. C'est de l'analyse de ces pages dont il est ici question.

Le Comité Lamine Bangoura a déjà insisté sur les temps longs de l'indifférence médiatique (à l'exception notable de journalistes du Morgen) et politique quant aux faits, durant plus de trois ans ⁽²⁾. Sans doute, ces acteurs bien silencieux attendaient-ils que la « justice » se prononce ou qu'un procès ait lieu.

J'aimerais revenir ici sur le texte du « jugement » (l'Arrêt) de la Chambre des Mises en accusation de la Cour d'Appel de Gand : Arrêt 2020/12/95, Arrêt du 16/03/2021 ⁽³⁾. **C'est le ton et le contenu des mots, dans ce qu'ils disent et dans les « blancs » qu'ils laissent qui glacent ici et qui devraient, en toute logique, trouver des suites auprès d'instances internationales, tant il semble difficile d'obtenir, en Belgique, l'organisation de commissions d'enquêtes susceptibles d'enquêter sur les fonctionnements racistes de l'État** (pas de commission d'enquête autour du meurtre de Mawda et des politiques de poursuite, pas de commissions d'enquête autour des meurtres de Mehdi, Adil, Ibrahima, etc.).

Venons-en à ce texte, ce document, cette sorte d'archive. Je tiens à prévenir que le ton rend l'énoncé insupportable. J'ai éliminé l'insupportable non nécessaire à ce propos-ci.

La crainte de ce chien ; « ta dernière chance ».

Un huissier de justice vient donc exécuter une expulsion domiciliaire, celle de Lamine Bangoura. Il est accompagné de deux policiers. Lamine ne répond pas. L'Arrêt de la cour relève : « Il ressort du témoignage de l'huissier de justice (...) que les deuxième et troisième suspects ont d'abord sonné à leur arrivée, mais qu'il n'y a pas eu de réaction, après quoi l'huissier de justice concerné a également sonné et frappé sur le volet roulant fermé ». Puis les deux suspects « craignent que le chien ⁽⁴⁾ soit utilisé comme arme » : « En tout cas, il y avait la crainte que le chien, un Staffor-Terrier soit utilisé comme une arme ».

Ils appellent alors leurs collègues sur base de cette « crainte ». Que cette crainte soit fondée ou non n'est pas interrogé par la Chambre : silence, et insistance, sur la race du chien lui-même. Ce chien est-il agité ? Silence de la Cour. Le chien sort. Silence de la Cour sur ce qui entoure ce fait. Par contre, **un policier en renfort déclare : « Écoute c'est ta dernière chance de sortir ». Ceci est utilisé par le tribunal. À charge des policiers ? Non, à décharge : il y a eu sommation...**

Ta dernière chance avant quoi ? Silence de la Cour. Puis ce qui est décrit comme un assaut est relaté : « Il restait frénétique et criait ». Cela devient, dans le récit de la scène, une raison de l'intervention : faire cesser ce cri ⁽⁵⁾. Cette affaire de cri ne cessera d'entretenir le délire négrophobe de la Cour.

Trois questions à charge

Le jugement cherche à faire tenir deux choses : la légitimité de l'action de police (expulsion par la force, traduite comme légitime dans un état de droit) et la proportionnalité de la force utilisée qui se décline sous plusieurs points dont deux sont essentiels à « l'Arrêt » (le jugement) :

- 1) Est-ce que Lamine a usé de tous ses moyens de défenses existant dans le droit consacré ? (respectabilité). Par cette question, il s'agit de faire porter la responsabilité de la situation à Lamine Bangoura. S'il avait l'occasion de contester son expulsion (par exemple par un recours), l'a-t-il fait ? Si ce n'est pas le cas, l'enclenchement de la situation devient son fait (et non, par exemple, la célérité de la société de logement à poursuivre ; ou encore, l'insistance des policiers à régler l'affaire séance tenante, ce à quoi rien ne les oblige).
- 2) Est-ce que le comportement de Lamine Bangoura pousse à le « neutraliser » (sic) ? (responsabilité/corps). Il s'agit ici, une fois la procédure suivant son cours, d'examiner si le recours à la force était légitime. Et pour ce faire, il faut alors que Lamine Bangoura ait représenté une menace imprévue rendant l'usage de la force nécessaire et proportionnelle à la situation.
- 3) Est-ce que, enfin, les policiers et policières avaient conscience de la dangerosité de leurs actes et, corollaire, avaient-ils et elles des intentions « normales » ? Il s'agit là, d'une part, d'écarter la relation entre la violence et la mort, ce qui se prouve notamment par le renversement des intentions (si par exemple, les policiers ont cherché à empêcher la mort). Ceci doit écarter « l'absence de sombres motifs », à savoir la négligence par rapport à un corps noir agonisant.

Ces trois questions ne vont pas être explorées dans l'arrêt. Elles vont « être répondues » comme une charge contre Lamine Bangoura et les parties civiles, joignant dans le récit, voix du Procureur (censé instruire également contre les prévenus, à savoir les policiers), voix des avocats de la défense des policiers (les prévenus sont absents et uniquement représentés par leurs avocats ; il semble qu'ils et elles aient eu « peur », des « craintes »). **Dans cette scène, comme nous allons le voir, tout se passe comme si la défense des policiers était assurée également par l'accusation. Les parties civiles sont appelées à fournir tous les éléments qui rendraient possibles un procès public.**

Dans son Arrêt, le juge répond aux parties civiles et non au Parquet qui, pourtant, devrait porter l'accusation contre les policiers inculpés. Les parties civiles devront également, alors que Lamine Bangoura n'est bien évidemment pas inculpé, assurer une sorte de défense de Lamine, de ses gestes, afin de chercher à rendre injustifiable l'action des policiers. Elles sont donc bien seules à tenter d'obtenir un procès alors que, pour qu'il n'ait pas lieu, le juge va charger Lamine, suivre les arguments de la défense, elle-même soutenue par le Parquet.

Blanchir la collusion de fonctionnaire : les émotions des meurtriers ordinaires

Mais il faut d'abord enlever le soupçon de collusion des versions policières. C'est un point crucial car la conjonction des versions fait « nombre » d'une part et, d'autre part, cette collusion de fonctionnaire aurait été pénalisable et obligerait à répondre aux nombreux silences.

Et en effet, la défense des policiers était bien embarrassée. Un PV mentionnait une rencontre entre les policiers, comme le rappelle l'Arrêt : « En outre, il est question de collusion entre les agents impliqués et leurs supérieurs, ce qui ressort du fait qu'un débriefing a eu lieu immédiatement après les événements et du fait que les auditions ont eu lieu un mois seulement après les événements ».

L'Arrêt choisit alors la brièveté. Citons l'Arrêt : « Après un décès survenu au cours d'une intervention policière, il est bon et normal que les policiers qui sont intervenus aient la possibilité de ventiler leurs propres émotions ». Si les policiers se sont parlé, c'est donc en raison du choc qu'ils auraient eu et du soin qu'ils s'apportent. Ce soin a-t-il été porté à Lamine (nommé BANGOURA dans tout l'appel) ? Silence (ou quasi, nous y reviendrons). Pire, la collusion de fonctionnaire,

ce serait la même chose que le soutien aux victimes : « Le fait qu'un débriefing ait eu lieu est une évolution heureuse afin d'apporter un soutien mental aux policiers qui ont été (aussi) confrontés à un événement traumatique suite à une intervention policière, de la même manière que les parties civiles ont été assistées par la police de leur district de police (...) Attribuer d'autres intentions à un tel débriefing, c'est manifestement ignorer l'impact mental d'un tel événement sur les policiers ».

Les émotions policières deviennent un élément de droit susceptible de « mettre en contexte » un élément bien réel de PV. Elles deviennent ici élément de « sincérité » de gens s'étant réuni « sous le coup des émotions » : les versions concordantes ne sont pas alors le fait d'arrangements conscients mais ne peuvent que refléter la réalité.

Et, ajoute l'Arrêt, le Comité P a enquêté. Comment ? Silence. Et ces silences suffisent à qualifier « non plausibles » les demandes des parties civiles que ceci soit jugé comme l'extrait précédent le montre. Il fallait la blanchir sous « le coup des émotions ». Mais ces émotions policières purement supposées se mettent à expliquer d'autres faits. Le schème des policiers et policières porteuses de soins est attesté par l'Arrêt par le fait qu'ils aient appelé une ambulance. Non, ils n'ont pas « appelé une ambulance » parce que Lamine mourait, ils l'ont appelée pour « tenter un sédatif ». Fort opportun « sédatif » confirmé par la collusion policière (voir ci-dessus), car il s'agirait de prouver qu'ils ont tenté d'autres moyens de « neutralisation » que la force qui l'a fait mourir. Dans le mythe qui s'écrit, l'ambulance doit donc intervenir dans la séquence de l'intervention et non dans l'obligation de l'appeler face à Lamine qui est mort. Il faut, dans le mythe, que Lamine ne soit pas mort au moment de l'appel de l'ambulance pour soutenir la proportionnalité des moyens. L'Arrêt interroge-t-il cela ? Non, le silence en la matière est obligatoire au mythe qui s'écrit. L'Arrêt se fait proactif ; il écrit la scène ; il prend la place du Tribunal Correctionnel. Le témoignage des ambulanciers ? Rien. Vide. Blanc. Et si d'ailleurs, avant l'arrivée de l'ambulance, les policiers ont enlevé du sang, ce n'est pas pour masquer quoi que ce soit mais « cela ne peut être fait que pour faciliter la respiration et n'a aucune autre incidence sur le décès de BANGOURA ».

« Ne peut » « que pour ». Est-ce soutenu par un fait ? Non, silence. Car au fond du Comité P, il est supposé qu'il a bien enquêté et que la police a été bien formée : dans « les cours de formation organisés au sein de la zone de police (...) et suivis par les différents suspects eux-mêmes » et « aucune anomalie avec les événements tragiques ne peut être identifiée à cet égard. » Aucun doute là-dessus mais quel est le rapport ? Depuis quand les formations supposent-elles des suivis dans les actes ?

Faire de la victime une âme et un corps coupable, un passage obligé dans la construction d'une innocence blanche (« non raciste »)

Nous allons voir ici que l'Arrêt a connaissance des accusations de racisme envers les policiers. Pour éviter cette accusation, c'est encore une fois Lamine Bangoura qu'il faut charger, rendant les actions des policiers et policières naturelles et lavant leur âme de l'insupportable soupçon de racisme ⁽⁶⁾.

Il faut dès lors charger la victime : « À cet égard, l'intéressé n'a fait aucun effort pour respecter ses droits dans cette procédure, allant même jusqu'à ne pas ouvrir le courrier annonçant l'expulsion. Il n'y avait pas non plus de raison de ne pas donner suite à la sonnette/au coup de poing de l'huissier/des agents de police. ». Le fait de ne pas avoir ouvert un courrier devient un élément de responsabilisation « en bon père de famille » qui inscrit le récit d'un Lamine « irresponsable », fou au point de ne pas ouvrir un courrier qui annonçait pourtant son expulsion. Ne pas être au courant de la situation dans laquelle il était devient donc un élément à charge, plutôt qu'une question que la joyeuse bande policière aurait pu se poser en situation. De même, ne pas avoir entendu

la sonnette devient un acte positif, une quasi-volonté de se mettre hors la loi de quelqu'un qui dormirait trop tard, en raison d'un weekend supposé festif.

À quoi cette qualification répond-elle dans le mythe qui s'écrit ?

À une réfutation, celle d'un racisme policier. Non, les policiers ne peuvent pas être racistes. C'est plutôt que « l'atmosphère est redevenue sinistre et menaçait de dégénérer ».

Lamine aurait un couteau à steak (sic) à la main qu'il lâche d'ailleurs. Mais c'est de cette manière sans doute que l'Arrêt en appelle à ne pas être « abstrait » mais à en revenir à cette « atmosphère » qui prend en charge et blanchit les gestes effectivement sinistres. La rumeur du chien s'amplifie alors : Lamine aurait menacé de s'en servir comme arme, même si le chien est ensuite enfermé, à moins qu'il n'utilise la laisse de son chien comme un « sac de frappe » (sic), menaçant ainsi les nombreux policiers présents. « Les agents disent » (à propos du chien, de la laisse, etc.) devient « vérité » et l'atmosphère est bien le fait du corps et des protestations de Lamine Bangoura. Racisme atmosphérique repris sur un ton déclaratif neutre : « D'autre part, c'est sans doute à ce moment-là que les policiers présents ont estimé que leurs tentatives de faire coopérer l'homme avaient assez duré et qu'ils devaient changer de cap, en faisant usage de la coercition légale disponible ».

À propos des gestes sinistres donc, « l'atmosphère » fait changer les policiers de « cap » (sic). L'Arrêt reconnaît ce qui semble le plus incontestable (certains gestes policiers) et en fait une traduction technique : quatre policiers maintiennent Lamine sur le ventre (euphémisation de « plaquage ventral »⁽⁷⁾) ; d'autres lui tiennent les jambes. L'Arrêt insiste sur « l'effort policier ». La mythologie policière insiste dans l'Arrêt et **le langage d'application administrative de blanchiment laisse échapper sur le mode « naturel » sa négrophobie, en thématissant une « surpuissance noire »**⁽⁸⁾ : « BANGOURA était dans le processus et agissait avec une force énorme. Il criait fort, avait une énorme puissance musculaire et il était difficile de le maîtriser et de le menotter. Plus tard, des bandes ont également été appliquées sur les jambes. » Ce sont ces traits que l'on retrouvera dans certains articles de presse. Le problème de la Cour est ici la vidéo filmée par l'assistant de l'huissier : on y voit des policiers sur le corps de Lamine Bangoura et l'on y entend ses râles. Il s'agit de la neutraliser.

Il faut alors que le mythe déclare que la vidéo n'est pas le fait de quelqu'un halluciné par la violence qu'il voit mais le fait de quelqu'un qui aura déclaré l'avoir filmée « sans aucune arrière-pensée » (sic, déclarations de l'huissier, bien entendu actées dans un commissariat de... police). Est-ce étayé ? Silence. Non, la figure de Tintin, la fausse innocence permet de décharger la violence de la scène, d'éviter de la questionner.

Ceci permet alors que les râles de Lamine (voir vidéo du Comité Lamine et De Morgen) deviennent des « hurlements » : « Contrairement à ce que les parties civiles veulent affirmer, il ne s'agissait pas de cris d'aide ou de détresse, mais, (...) de cris et de hurlements ». Le sous-entendu est le suivant : s'il y avait eu appel à l'aide, l'opération meurtrière aurait cessé. **Ici, tout se retourne, les râles de Lamine ne sont PAS UNE PAROLE articulée d'un appel à l'aide en bonne et due forme. Lui est retirée cette faculté de l'appel à l'aide.**

On a plutôt entendu « l'homme gémir et crier fort, une sorte de sons d'animaux, même des rugissements (...) il continuait à crier et à rugir, mais continuait à résister, que plus tard, il a continué à émettre des sons de grognement et de gémissement et a continué à résister physiquement et agressivement. ».



Et ces « cris » vont, selon le récit de la Cour, justifier que, même menotté et colsonné, il faudra encore appliquer des « colsons de sécurité ». Il s'agit donc bien de le faire « taire ». C'est crucial pour le mythe négrophobe qui s'écrit, le faire taire car il ne s'agit pas de cris de détresse que l'on peut entendre : « De plus, on peut entendre sur cette vidéo que BANGOURA (...) était donc devenu tout sauf silencieux (...) de sorte que la déduction qu'il était maîtrisé et qu'il n'y avait plus de nécessité d'utiliser les colsons de sécurité est une propre interprétation que le tribunal ne fait pas sienne. ». Il n'y a donc pas d'acharnement possible, pas de lynchage. Le spectre du racisme s'éloigne – « nos policiers ne peuvent pas être racistes, nous non plus » semble dire la Chambre des Mises en accusation – en même temps qu'il ne fait que s'énoncer dans le récit, porté par cette même instance.

Le cri n'est pas appel, il est rugissement et à ce titre, animal sauvage menaçant, d'un corps insatiable, et sont repris les mots de la policière : « il a fallu beaucoup de travail pour finalement mettre les menottes à BANGOURA ». **« Ne faire que son travail » devient, fort classiquement ici, une manière de justifier l'insensibilité à la mort d'un homme noir. Administrativement, la justice le relaie : « ne faire que son travail ».** Quel type de droit peut mettre en cause ces énoncés ? Commission d'enquête peut-être, droit international sûrement.

Le mythe permet alors une inversion, que « l'agitation de Lamine » soit « certainement » responsable de sa mort, plutôt que l'acte policier, innocent car « légitime », « non raciste », ayant fait preuve de « préventions ».

Nécropolitique : retour colonial

Les policiers ne peuvent pas être racistes dit la Cour ? Comment l'être face à un animal ? La Cour décharge les policiers de racisme mais ne peut le faire qu'en se gonflant, par retour, elle-même de négrophobie, encore ici redoublée : « Finalement, avant l'arrivée de l'ambulance, l'agressivité de BANGOURA s'est affaiblie et lorsque les ambulanciers sont arrivés, le pouls était faible ou inexistant, après quoi, malgré les tentatives de réanimation, le décès a été prononcé. ». Notez ceci : « pouls faible ou inexistant », à savoir avec l'énonciation administrative qui lui est propre, la reconnaissance explicite qu'il est finalement légitime ou simplement normal d'être indifférent à la frontière entre la vie et la mort : nécropolitique ⁽⁹⁾. Après tout, les policiers n'étaient, dit l'Arrêt, pas censés être au courant de l'état physique de Lamine : il faut pour une nécropolitique en acte, que ce régime d'insensibilité soit normal, que ne pas savoir, y compris les effets de ses propres actions, soit preuve d'innocence.

C'est bien au prix d'une négrophobie systématique que la Cour peut « blanchir » le meurtre policier. **Cette négrophobie ne se surajoute pas au jugement. C'est elle qui permet de qualifier les actes policiers de « légitimes » et « proportionnés », et finalement « normaux » au bout de plus de vingt pages de mise en scène.** L'organisation de ces 25 pages est, bien entendu, hantée par la réfutation de l'accusation de racisme, mot qui n'apparaît pourtant qu'une fois, sans thématisations. Des parties civiles, il est dit : « Ils se laissent trop facilement entraîner dans un mouvement où presque chaque action policière contre des personnes d'origine différente est considérée comme étant inspirée par le racisme, sans vouloir aborder sérieusement et objectivement les motifs sous-jacents de l'intervention à partir de la tâche spécifique des autorités en général et de la police en particulier. Le fait que l'issue telle qu'elle s'est produite en l'espèce est loin d'être simple pour les policiers concernés et constitue à son tour une expérience traumatisante, qu'ils n'ont pas demandée, a été expliqué par leurs conseillers lors de l'audience. ». Perversion dernière d'inversion victimaire : il fallait bien que les policiers soient traumatisés et à plaindre, pleinement humain, moralement non racistes (il n'y a pas de preuves insiste l'Arrêt), pour que la légitimité de l'acte fonctionne. Et que le travail des comités, qui est travail d'enquête, soit réduit à un esprit du temps, au prix d'une analyse sociologisante délirante : la Belgique serait antiraciste et anti-flic, décoloniale sans doute, schéma d'inversion réactionnaire classique, chez celles et ceux craignant de perdre leurs positions de domination. Ceci devrait donner à réfléchir aux tenants de l'antiracisme moral ⁽¹⁰⁾.



Enfin et pour conclure ce texte, **tout ici est tourné, avec le déroulé calme et logique de ces énoncés, vers la démonstration d'une « innocence ».**

Par les silences, j'ai tenté d'intensifier tous les courts-circuits de cette innocence ⁽¹¹⁾. Cet Arrêt est une archive de notre présent négrophobe,

du blanchiment judiciaire, de la manière par lequel, au-delà même de la décision ou en-deçà, les meurtres policiers racistes ressortent dans les descriptions juridiques. Cette archive ne peut que résonner avec les archives coloniales belges, les jugements envers les « sujets coloniaux », et l'ensemble de ces textes qui mobilisent la figure de « l'innocence » à coups de « blancs », de « silences », d'enchaînements pseudo-logiques. Au passage, la pratique du droit et de ses jurisprudences se transforme de facto et en chacun des passages du jugement en un langage de pure application administrative, se contentant de mentionner des articles de lois sans effort d'exploration. Cet Arrêt signe, localement et dans ce tribunal-là, une fin du droit, rendue d'autant plus aisée qu'aucune thématisation juridique ne vient inverser la charge de la preuve en matière de crime raciste. Est-ce étonnant dans un pays où aucune disposition ne rend actuellement criminalisable la négation des crimes coloniaux ? Il est plus que temps de prendre en charge ces problèmes, politiquement et juridiquement. ■

NOTES

BELGIQUE : PAYS DE NON-LIEUX.
INNOCENCE RACIALE ET NÉGROPHOBIE JUDICIAIRE.
Analyse d'un Procès-Verbal par David Jamar, Sociologue

(1) Lire Bruxelles Panthères, « Justice and truth for Lamine Bangoura : Black and colored Belgians must know that they are not alone », 29 juin 2021, <<https://bruxelles-panthere.thefreecat.org/?p=4854>>.

(2) Lire : BePax, « De Lamine Bangoura à George Floyd : quête de justice et de résilience face à la déshumanisation des corps noir·es », 29 avril 2021, <<https://www.bepax.org/publications/de-lamine-bangoura-a-george-floyd-quete-de-justice-et-de-resilience-face-a-la-deshumanisation-des-co.html>>.

Voir aussi :

- « Lamine Bangoura ou le George Floyd belge/vidéo intégrale », 07 janvier 2021, <<https://youtu.be/HA6B79FJLU0>>.

Dans cette vidéo, on retrouve les faits et qui y a travaillé : du Comité Justice Pour Lamine Bangoura, au journaliste Olivier Mukuna, à Bruxelles Panthères, Change, deux journalistes du Morgen, etc.

- Comité de soutien Lamine Bangoura, « Meurtre de Lamine Bangoura : la matrice négrophobe de la violence policière », 29 avril 2021, <<https://blogs.mediapart.fr/plis/blog/150321/meurtre-de-lamine-bangoura-la-matrice-negrophobe-de-la-violence-policiere>>.

- Bruxelles Panthères, « Cher Romelu Lukaku. Et à tous les footballeurs professionnels », 14 mars 2021, <<https://bruxelles-panthere.thefreecat.org/?p=4716>>.

- Bruxelles Panthères, « Lamine Bangoura : les errements négrophobes du Soir », 6 mars 2021, <<https://bruxelles-panthere.thefreecat.org/?p=4705>>.

(3) Le texte de l'Arrêt est disponible sur demande au Comité Lamine Bangoura et/ou au Greffe de la Chambre du Conseil de Gand.

(4) Il s'agit du chien de Lamine Bangoura qui sera, finalement et vraisemblablement avec l'aide de Lamine lui-même, sorti dans le jardin attendant.

(5) Faire cesser un cri relève d'une forme d'animalisation du corps à maîtriser. Il s'agit d'un thème commun du rapport négrophobe, héritier de la traite, que de réduire la personne noire (et par là, la détruire en tant que personne) à des éructations (à faire cesser), à de la taille ou de la puissance (à annihiler). C'est d'ailleurs cela que tentait de déjouer Mohamed Ali dans un célèbre extrait provenant de son interview par Bernard Pivot en 1976 (INA) : « Mohamed Ali à propos de l'agressivité ». En ligne sur dailymotion : <https://www.dailymotion.com/video/xtqwk8j>.

L'accusation de racisme serait, non seulement juridiquement à charge des policiers, mais constitue tout autant une insulte dans les mondes blancs et ce, quel que soit l'état des discriminations effectives dans une société, un groupe, une institution. Les trucs et astuces pour s'en défaire avec passion, pour mettre une action ou une inaction sur le compte d'autre chose que le racisme ont été notamment décrits, pour les cas hollandais, par Gloria Wekker.

Voir : G. WEKKER, *White Innocence. Paradoxes of Colonialism and Race*, Duke University Press, 2016.

Ces éléments sont également développés, pour la Belgique, dans M.-T. ROBERT, *Racisme anti-Noirs. Entre méconnaissance et mépris*, Couleur livres, 2016.

Il y a interdiction, en Belgique, de placer le genou sur le cou de la personne pour l'immobiliser. Ce qui s'est passé aurait pu faire l'objet de débats lors d'un procès public.

Sur toutes ces questions, notamment, nous ne pouvons que vous renvoyer fermement à la lecture de N. AJARI, *La Dignité ou la mort. Éthique et Politique de la race*, La Découverte, 2019. Cet ouvrage insiste également sur les manières par lesquelles des luttes pour la dignité s'engagent effectivement à partir de l'expérience noire.

La nécropolitique est thématisée par A. MBEMBE, « Nécropolitique », *Raisons politiques* 21 (1), 2006 ; et par N. AJARI (ibid.). Il s'agit de la production politique et institutionnelle de l'indifférence à la frontière entre vie et mort, à propos de corps esclavagisés, colonisés ou post colonisés. Les actes policiers la constituent, tout comme, sous un mode plus institutionnel encore, les actes de blanchiment judiciaire.

L'antiracisme moral a pour tendance principale d'attribuer l'acte raciste à l'intention d'une personne ou d'un groupe, intention qui, mauvaise, pourrait être redressée par réprobation. Les paroles et intentions racistes sont alors fortement condamnées, alors que ses formes systémiques, historiques et conflictuelles ne font pas l'objet d'analyse, et encore moins en termes de rapports de race entre Blancs et non Blancs. En toute logique, l'antiracisme moral se veut un discours porté selon un point de vue universel, aussi bien par les Blancs que par les victimes du racisme ; les premiers peuvent alors parler « au nom des seconds » voire « pour ceux-ci », sans avoir à penser leur propre position se faisant.

(11) Intensifier les archives pour refaire de la généalogie est le geste d'artistes, d'activistes de chercheurs ayant affaire aux questions coloniales et postcoloniales comme certains d'entre eux l'ont encore récemment montré à Mons, dans le colloque international « Histoire et Mémoires Coloniales » lors des 6 et 7 mai 2021.

LISTE DES PERSONNES TUÉES PAR LA POLICE EN BELGIQUE

Je souhaite faire le recensement des personnes tuées par la police et/ou à la suite d'un crime raciste en Belgique.

CETTE « LISTE » ne sera jamais « EXHAUSTIVE ».

Janvier 1983, **Jeune britannique**, balle tirée
Avril 1986, **Jeune homme**, balle tirée dans la pénombre
Août 1991, **Mimoun Sanhadji**, chute du 3e étage
Novembre 1997, **Said Charki**, balle tirée
Septembre 1998, **Sémira Adamu**, étouffée à l'aide d'un coussin
Janvier 2002, **Karim Cheffou**, balles tirées
Mai 2003, **Jacques**, retrouvé mort dans une cellule du commissariat de police de Saint-Josse
Mars 2004, **Un homme**, suicide dans une cellule du commissariat de police de Saint-Josse
Avril 2009, **Mohamed Saoudi**, balle tirée
Janvier 2010, **Jonathan Jacob**, battu à mort dans une cellule du commissariat de police d'Anvers
Mars 2013, **un Algérien**, balle tirée après une fusillade et une course-poursuite
Mai 2013, **Un homme**, balle tirée
Février 2014, **Souleimane Jamili**, écrasé par un métro en fuyant un contrôle de police.
Septembre 2014, **Youssef Tariki**, mort dans un cachot de l'hôtel de police de Charleroi
Janvier 2015, **Cemil Kaya**, balle tirée
Février 2015, **Dieumerici Kanda**, mort au commissariat d'Anderlecht
Août 2016, **Nicolas M.**, balles tirées
Mai 2017, **Ouassim et Sabrina**, morts durant une course-poursuite
Mai 2017, **Samuel H.**, balle tirée
Juin 2017, **Oussama Zariouh**, balle tirée
Février 2018, **Jozef Chovanec**, décédé d'un arrêt cardiaque après un coma après un passage dans la cellule de l'aéroport de Charleroi. Salut hitlérien, rires et danses autour de l'homme mourant
Avril 2018, **Fahan Moussa**, balle tirée
Mai 2018, **Mawda**, 2 ans, balle tirée
Mai 2018, **Moïse Lamine Bangoura**, maîtrisé à mort lors d'une expulsion

Juin 2018, **Thierry Struyven**, balles tirées
Juin 2018, **Hervé Adam**, balle tirée
Décembre 2018, **R. A.**, balle tirée
Février 2019, **Un homme**, balle tirée
Mars 2019, **Un homme**, balle tirée
Mars 2019, **Deux personnes**, voiture dans le canal à la suite d'une course-poursuite
Avril 2019, **Giovanni Medori**, chute d'une falaise à la suite d'une course-poursuite
Mai 2019, **Un homme**, balle tirée
Juin 2019, **Un homme**, percuté par un véhicule de police lors d'une course-poursuite
Juin 2019, **Un homme**, balle tirée
Juillet 2019, **Un homme**, balle tirée
Juillet 2019, **Un homme**, écrasé par un camion lors d'une course-poursuite
Août 2019, **Medi Bouda**, heurté par un véhicule de police lors d'une course-poursuite
Août 2019, **Un homme**, balle tirée lors d'une course-poursuite
Août 2019, **Un motard**, en heurtant un piquet lors d'une course-poursuite
Septembre 2019, **Un homme**, balle tirée
Octobre 2019, **Un homme**, tombé dans le coma au commissariat
Janvier 2020, **Marijn**, balles tirées
Février 2020, **Éric F.**, découvert mort dans un cachot du commissariat central de Charleroi
Avril 2020, **Adil**, percuté par un véhicule de police lors d'une course-poursuite
Juillet 2020, **Abderrahmane Ridha Kadri dit Akram**, étouffé par des policiers
Janvier 2021, **Ibrahima Barrie**, décédé d'un malaise à son arrivée dans un commissariat de Bruxelles
Janvier 2021, **Ilyes Abbedou**, Algérien sans-papiers, mort dans une cellule d'un commissariat de Bruxelles
Juillet 2021, **Mounir**, crise cardiaque après une intervention de la police à Schaerbeek

Ce recensement est aujourd'hui uniquement fait à partir de ce qui est diffusé dans la presse, mais je souhaite que des témoins, proches et familles des victimes de ces crimes se manifestent. Aujourd'hui la mémoire de ces victimes de crimes d'État est bafouée. PAS DE JUSTICE PAS DE PAIX !

N'hésitez pas à me contacter (peace.paix@gmail.com) pour me signaler le nom, prénom, date du crime, lieu du crime et/ou pour faire un témoignage. Veuillez d'ores et déjà m'excuser tout oubli et/ou erreur (toutes mes excuses si c'est le cas). Merci.

Solidairement,
Nordine Saïdi

En Belgique aussi on meurt sur les routes migratoires.
Liste des personnes mortes connues aux frontières Belges depuis 2017:

2017

Baha, Azerbaïdjan, mort dans un cachot d'un centre fermé à Liège
Omar, Soudanais, décédé sous un bus à Bruxelles
Dejen, Éthiopien, tombé d'un camion à Aalter
M, Soudanais, retrouvé dans le canal à Bruxelles

2018

Mohammed, Éthiopien, décédé à Jabbeke poursuivi par des policiers
M, Algérien, décédé à Zeebrugge
Mawda, 2 ans, Kurde, assassinée à Mons lors d'une course poursuite avec des policiers
Amalou Ourez, Guinéen, écrasé par un bus à Bruxelles
X, Vietnamiens, renversé par une voiture à Jabbeke
Imran Ullah, Afghan, renversé par une voiture à Ramskapelle
Kebede, Érythréen, tué sur un parking à Wetteren
Gebre, Érythréen, mort suicidé au centre fermé de Vottem

2018

Adam usman Kiyar, Éthiopien, mort dans un camion à Calais
Amanéal, Éthiopien, son corps retrouvé sur une voie ferrée à Tournai
Mahammat Abdullah Moussa, Tchadien, probablement mort accroché sous un bus à Bruxelles
Géri, Érythréen, tombé d'un camion près de Rotterdam

2019

Nicknam Massoud, Irakien, retrouvé noyé dans la mer du Nord à Zeebrugge
Nixon, Sri-Lankais, suicidé au centre ouvert de Lanaken
Ermiyas Ungessa, Éthiopien, 28 ans, mort sur une autoroute à Tournai
39 Vietnamiens retrouvés décédés dans un camion à Essex (GB) après un passage à Zeebrugge
Pham Thi Tra My ; Nguyen Dinh Luong ; Nguyen Huy Phong ; Vo Nhan Du ; Tran Manh Hung ; Tran Khanh Tho ; Vo Van Linh ; Nguyen Van Nhan ; Bui Phan Thang ; Nguyen Huy Hung ; Tran Thi Tho ; Bui Thi Nhung ; Vo Ngoc Nam ; Nguyen Dinh Tu ; Le Van Ha ; Tran Thi Ngoc ; Nguyen Van Hung ; Hoang Van Tiep ; Cao Tien Dung ; Cao Huy Thanh ; Tran Thi Mai Nhung ; Nguyen Minh Quang ; Le Trong Thanh ; Pham Thi Ngoc Oanh ; Hoang Van Hoi ; Nguyen Tho Tuan ; Dang Huu Tuyen ; Nguyen Trong Thai ; Nguyen Van Hiep ; Nguyen Thi Van ; Tran Hai Loc ; Duong Minh Tuan ; Nguyen Ngoc Ha ; Nguyen Tien Dung ; Phan Thi Thanh ; Nguyen Ba Vu Hung ; Dinh Dinh Thai Quyen ; Tran Ngoc Hieu ; Dinh Dinh Binh

2021

Mohammed Mesko, Syrien, suicidé à Bilzen après un énième refus
Nom inconnu, Syrien, noyé dans la mer du Nord par suicide
Hassan Annour Ahmed Adam, Soudanais, décédé à Arlon renversé par une voiture

BORDERS KILL
Source : Nordine Saïdi

CATÉGORIE "RADICALISÉ": LE CIBLAGE D'UNE COMMUNAUTÉ



LUTTE CONTRE LA RADICALISATION EN PRISON: CONSTRUCTION INSTITUTIONNELLE D'UNE POPULATION CARCÉRALE SUSPECTE

Charlène Crahay, criminologue

Dans cette ethnographie des dispositifs carcéraux, Charlène Crahay, doctorante à l'UCL en criminologie, analyse une nouvelle figure du risque qui s'impose en 2015 avec les « retours de Syrie » : le détenu « CelEx ». Cette dénomination désigne les détenus faisant l'objet d'un suivi dans le cadre de la radicalisation et/ou de l'extrémisme par la Cellule Extrémisme. Charlène Crahay analyse comment s'installe par là un dispositif du soupçon généralisé envers tout membre de la communauté musulmane en prison. Soupçon qui justifie des mesures de plus en plus répressives au sein du système carcéral.

En 2015, les combattants étrangers de retour au pays ayant été mobilisés pour le djihad en Syrie et en Irak ont représenté une source de préoccupation pour le pouvoir politique et ont justifié une attention accrue sur la radicalisation en prison (Renard, 2020). Une nouvelle figure du risque s'imposait alors dans le paysage pénitentiaire : le détenu « CelEx ». Cette dénomination désigne les détenus faisant l'objet d'un suivi dans le cadre de la radicalisation et/ou de l'extrémisme par la Cellule Extrémisme ⁽¹⁾, soit parce qu'ils sont condamnés ou prévenus pour des faits de terrorisme, soit parce qu'ils sont considérés comme étant « radicalisés ». Craignant la contagiosité et la circulation d'idées radicales dans les prisons, la Belgique a mis en place une double politique de placement des détenus CelEx : une concentration de ceux suspectés de recruter pour les milieux djihadistes sur les sections D-Rad : ex (Ittre et Hasselt) et une dispersion des autres détenus CelEx dans l'ensemble de la population carcérale notamment dans cinq établissements dits satellites (Andenne, Saint-Gilles, Lantin, Bruges et Gand).

Justifiant des dispositifs de surveillance accrue, l'étiquette « CelEx » n'est pas sans effet sur les trajectoires pénitentiaires des détenus catégorisés comme tels, que la prison isole en un sous-groupe suspect et dont elle cherche à définir les traits. En effet, depuis mars 2015 avec l'élaboration du Plan P, prévenir et détecter de manière précoce les signes de radicalisation et les individus à risque deviennent les nodales de la politique de lutte contre la radicalisation en prison. Ces exigences ont transformé le réseau d'intervention pénitentiaire qui désormais, à l'égard de cette problématique, se définit essentiellement par ses missions de renseignement. Impliquant de nombreux acteurs dans des pratiques de documentation du risque, dont notamment les agents pénitentiaires, la prison s'érige en un « panoptique informationnel » (Sallée et Chantraine, 2014).

Dans une logique de savoir-pouvoir, l'enjeu consiste à définir un problème social et à légitimer la nécessaire intervention de la prison (2). Une ambition préventive qui pose, cependant, le risque de stigmatisation de l'islam en prison et cristallise des identités carcérales dangereuses justifiées essentiellement par des logiques de suspicion.

La détection par le soupçon

Désignés en première ligne pour détecter les suspects d'un islam dangereux en prison, les agents pénitentiaires sont chargés de remplir quotidiennement des fiches d'observation. Dans une approche tendant à considérer l'extrémisme cognitif comme un terreau fertile à l'action terroriste, l'administration pénitentiaire se donne pour mission de repérer tout individu adhérant à des idées islamistes radicales. Cependant, le risque est évidemment celui de jeter le soupçon sur la communauté musulmane carcérale dont les activités religieuses seraient reliées à une potentialité extrémiste. En effet, les items de ces fiches d'observation renvoyant, notamment, à des signes de religiosité extérieurs, participent à sanctionner une manière de vivre religieusement. Les agents pénitentiaires sont ainsi chargés de renseigner l'apparence du détenu en étant attentif au port de vêtements traditionnels, au type de coiffure, à la présence d'une marque sur le front. Un autre item renvoie aux comportements individuels avec, entre autres, une attention portée à la prière (combien de fois et quand), aux habitudes alimentaires ou aux occupations particulières. Les comportements et la nature des rôles sociaux adoptés en détention (leader ou influençable) et le type de contact avec le personnel et les codétenus sont également évalués. Enfin, des items portent sur l'hygiène, l'état de propreté de la cellule ou encore les contacts externes, notamment l'apparence des visiteurs et les comportements des uns et des autres lors de la visite.

Par ailleurs, l'inscription sur la liste CelEx (3) ne fait pas l'objet d'une procédure transparente. **Comme en témoignait de manière critique un directeur de prison : « créer des CelEx, c'est facile. Il suffit de quelques signes et puis c'est parti pour des années avec l'étiquette ».** Plus encore, si les détenus CelEx font l'objet d'évaluation pour justifier l'application de dispositifs de surveillance, ils semblent surtout les atomes d'une réalité fabriquée reposant sur des logiques de suspicion. Les risques, associés au maintien du détenu dans une idéologie radicale, reposent sur la récurrence des visions en termes de « complot » et de « manipulation » qui leur sont imputées. La suspicion de comportements problématiques est constamment présente dans le discours du personnel pénitentiaire : *« Si tu restes dans ton coin, c'est pas normal. Si tu fais beaucoup de sport, c'est pas normal. C'est toujours des interprétations »* (détenu CelEx). On retrouve omniprésente l'idée de devoir déjouer des pratiques de dissimulation de la part des détenus CelEx. Basée sur le soupçon, un savoir indémontrable qui se nourrit de défiance, l'idée de dissimulation va pourtant prendre une réelle consistance avec la notion de *takiyya* (4) reprise par l'administration pénitentiaire et institutionnalisée dans les rapports d'observation bimestriels (5). L'item « Indication de *takiyya* » y est décrit comme une « (tentative) de dissimuler voire de cacher sa foi en l'islam < radical > (à constater dans le comportement, l'apparence ou le langage) et l'adoption de comportements (actions) conformes qui suggèraient une adhésion aux normes et valeurs occidentales ». À travers la création d'une catégorie formelle *takiyya*, qui par nature porte sur le soupçon de la dissimulation, c'est l'institutionnalisation de la suspicion qui semble s'être opérée. Cette notion est problématique dans la mesure où le risque pour l'évaluateur est celui de tomber dans un cercle vicieux où le détenu qui se présenterait comme radicalisé serait considéré comme tel et celui qui se comporte bien serait un dissimulateur. Peu importe l'évaluation, le détenu CelEx se voit dans l'impossibilité d'échapper à son profil défini.



J'AI EU FOUILLE APRÈS LE PARLOIR. ON AURAIT DIT UN NUMÉRO DE CIRQUE : 'À POIL ! LÈVE LA PATTE DROITE ! LA GAUCHE ! TOURNE EN ROND ! ENCORE !



... J'AI ÉCARTÉ LES SEUFS ET JE LUI AI MONTRÉ MON TROU DE BALLE.



DES FOIS, C'EST BIEN D'ALLER DIRECTEMENT DROIT AU BUT POUR GAGNER DU TEMPS.

Justifier des mesures de plus en plus répressives

Des policiers de la pensée, c'est ce en quoi se transforme le personnel pénitentiaire chargé de découvrir des présomptions d'intentionnalités ayant souvent trait à des stéréotypes.

Ainsi une agente était capable de reconnaître les « prières invisibles » et affirmait ne jamais se tromper lorsqu'il s'agissait de détecter une personne radicalisée : « ça se voit dans la posture, son regard, la distance qu'il met, la longueur de la barbe et des cheveux. La barbe est taillée d'une certaine manière qui indique le niveau dans la hiérarchie. Il y a les très longues barbes, ce sont les prêcheurs. Ceux qui ont la barbe courte, qui se fondent dans la masse, ce sont les petites mains ». Ces pratiques interrogent une fois de plus la question du fichage abusif dont on connaît les conséquences importantes sur les trajectoires pénitentiaires et post-pénitentiaires. En effet, ce sont pourtant les informations collectées dans les fiches d'observation ainsi que les évaluations bimestrielles qui participent à déterminer par l'administration pénitentiaire des régimes de prise en charge, à dépister les individus dangereux, à séparer les corrigibles des incorrigibles et justifier la nécessité de mesures d'isolement.

Les mesures prises à l'égard des détenus CelEx sont les plus lourdes en matière d'entrave aux libertés et aux droits fondamentaux. Assumant délibérément une fonction de « *containement* », les sections D-Rad : ex sur lesquelles sont incarcérées les détenus identifiés comme étant prosélytes, et dont le désengagement est considéré comme improbable, ont la particularité de présenter un régime d'isolement aggravé. Tous les contacts avec les autres détenus de la prison sont supprimés. L'essentiel des mouvements et activités (préau, salle de musculation, culte, entretien avec un intervenant, etc.) est pensé de manière à ce que les détenus sur D-Rad : ex n'aient pas à quitter leur section ou, si cela est impossible, que les activités prennent place dans des créneaux horaires qui ne permettent pas la rencontre avec d'autres détenus. Dans les autres établissements pénitentiaires, où les détenus CelEx font l'objet d'une politique de dispersion, une majorité d'entre eux ont été soumis à des régimes de sécurité particuliers individuels (RSPI) au début de leur incarcération. Là aussi, il s'agit d'un régime d'isolement aggravé ayant pour vocation de s'appliquer à tout individu dont l'administration pénitentiaire aurait des raisons de croire, sur base de situations individuelles et concrètes, qu'il présente un risque pour l'ordre ou la sécurité de la prison. Ce régime doit faire l'objet d'une réévaluation bimestrielle : évaluation des effets pathogènes du régime sur le détenu par un psychiatre et avis de renouvellement du directeur de la prison après avoir reçu en audience le détenu et son conseil. Dans son rapport de 2019 sur le respect des droits humains dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, le Comité T⁽⁶⁾ soulignait le renouvellement systématique de ces régimes atteignant des durées singulièrement longues. Nous pourrions encore mentionner les obstacles rencontrés par les détenus fichés lors des demandes de modalités d'exécution de la peine. En effet, nous observons une pratique automatique de la Direction Gestion de la Détention (DGD) à refuser toutes demandes émanant d'un détenu CelEx en vue d'obtenir une permission de sortie ou un congé pénitentiaire. Les détenus, en situation de blocage, se tournent alors vers le Tribunal d'Application des Peines (TAP) en invoquant l'article 59⁽⁷⁾. Face à l'opacité des informations justifiant les niveaux de menace qui sont déterminés par la Sûreté de l'Etat, les Tribunaux d'Application des Peines se voient régulièrement contraints de refuser également les demandes de surveillance électronique ou de libération conditionnelle, malgré des dossiers aboutis.

Conclusion

L'analyse de la constitution d'un savoir institutionnel sur les détenus CelEx nous montre à quel point **la prison est productrice de suspicion et justifie l'incarcération ou le traitement particulier, non par la prise en compte de ce que l'individu a fait, mais de ce qu'il est ou est supposé être**. Le dispositif de surveillance auquel sont soumis les détenus CelEx pourrait ainsi se caractériser, selon les termes de Jobard et Linhardt (2011), de surveillance souveraine. Le regard pénitentiaire tente de saisir les identités et les interiorités en profondeur et d'évaluer les intentions. La mise en œuvre du plan d'action contre la radicalisation en prison, par le développement d'une politique de renseignement soumettant les détenus musulmans à une surveillance plus importante, les érige en « communauté suspecte » et produit une infra-pénalisation de la pratique de l'islam en prison (Brion, 2019). ■

Bibliographie

- Brion F., « Qui sème le vent... Vers une évaluation du plan d'action contre la radicalisation dans les prisons », dans Brion F., De Valkeneer C. et Francis V., *L'effet radicalisation et le terrorisme*, Politeia, Bruxelles, 2019, p. 57-81.
- Sallée N. et Chantraine G., « Observer, consigner, tracer. Les usages d'un cahier électronique controversé en établissement pénitentiaire pour mineurs », dans *Sociologie du travail* [en ligne], vol. 56, n° 1, Janvier-Mars 2014, p. 64-82.
- Comité de vigilance en matière de lutte contre le terrorisme (Comité T), *Rapport 2019/ Le respect des droits humains dans le cadre de la lutte contre le terrorisme : un chantier en cours*.
- Jobard F. et Linhardt D., *Surveillance libérale et surveillance souveraine*, Presses de l'Université de Montréal, Sphères de la surveillance, 2011.
- Renard T., « Extremist Offender Management in Belgium », dans *Extremist Offender Management in Europe : Country Reports*, ICSR, 2020.



NOTES

LUTTE CONTRE LA RADICALISATION EN PRISON : CONSTRUCTION INSTITUTIONNELLE D'UNE POPULATION CARCÉRALE SUSPECTE
Charlène Crahay, criminologue

- | | |
|---|---|
| <p>(1) Service de la DG EPI, responsable de la collecte d'informations et l'émission d'avis dans le cadre du suivi de la radicalisation et de l'extrémisme dans le domaine pénitentiaire (Instructions particulières extrémisme – MAJ du 12/02/2021).</p> <p>(2) Les informations sont communiquées à la CelEx et au SPSC(Ex) qui identifient et catégorisent les personnes considérées comme présentant des signes d'extrémisme violent et conseillent la Direction générale des établissements pénitentiaires (DG EPI) sur le régime de détention le plus adapté aux risques que représentent le détenu (Instructions particulières extrémisme – MAJ du 12/02/2021).</p> <p>(3) Théoriquement la liste CelEx n'existe plus, c'est devenu la liste OCAM.</p> | <p>(4) Pratique de précaution connue dans le monde chiite qui consiste à dissimuler ou nier sa foi en l'islam afin d'éviter des formes de persécution.</p> <p>(5) Les rapports d'observation bimestriels sont réalisés par le service psycho-social et la direction locale. Ils s'appuient sur les renseignements collectés par les agents pénitentiaires dans les fiches d'observation et leurs propres informations obtenues en entretien.</p> <p>(6) Comité de vigilance en matière de lutte contre le terrorisme.</p> <p>(7) Loi relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine, 17 mai 2006.</p> |
|---|---|

LE CAPREV, CENTRE D'AIDE ET DE PRISE EN CHARGE DE TOUTE PERSONNE CONCERNÉE PAR LES EXTREMISMES ET RADICALISMES VIOLENTS

Entretien avec Philippe Massay,
directeur du CAPREV

Le CAPREV, Centre d'Aide et de Prise en charge de toute personne concernée par les Extrémismes et Radicalismes Violents, est fondé à l'initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la suite des attentats en Belgique et en France. Il fait partie de l'administration générale des Maisons de justice. Son équipe rassemble de nombreuses professions, allant des psychologues aux politologues en passant par les juristes et les assistantes sociales. Une partie importante des personnes qui suivent les accompagnements du CAPREV sont incarcérées, et font l'objet d'un fichage par les documents d'évaluation de la menace de l'OCAM (l'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace). Nous avons rencontré Philippe Massay, directeur du CAPREV, pour qu'il nous parle des objectifs du centre, de sa généalogie et de ses modes de fonctionnement, et pour qu'il nous fasse part de ses positionnements vis-à-vis de la catégorie « radicalisé » et de son traitement sociétal.

Le CAPREV est un centre mis en place dans la foulée des attaques terroristes successives ayant touché les pays occidentaux. Le processus de réflexion démarre avec le premier acte d'agression revendiqué par Daesh en Europe, l'attaque du musée juif en 2014. Cette année-là, les départs vers la Syrie avaient plus que commencé.

Ça a débouché en 2015 sur la création par la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un réseau anti-radicalisme, avec un comité stratégique vers qui on faisait remonter un ensemble de préoccupations, d'interrogations et un partage de bonnes pratiques.

Et puis il y a les vagues d'attentats successives : en France, ensuite en Belgique... C'est là que la décision est prise, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de créer deux centres opérationnels dont le CAPREV, pour l'accompagnement de toute personne concernée par les extrémismes violents. Une équipe pluridisciplinaire est mise en place, elle regroupe des psychologues, politologues, anthropologues, criminologues, éducateurs et éducatrices, assistants et assistantes sociaux, juristes, une personne chargée des relations extérieures. Autour de cette équipe pluridisciplinaire il y a la volonté, premièrement, de permettre un accompagnement individualisé aux personnes qui en font la demande, et deuxièmement d'offrir un soutien aux professionnels qui peuvent être confrontés (même si de fait, beaucoup ne le seront jamais) dans leur travail à des phénomènes de radicalisation violente.

Notre chance au niveau du CAPREV, c'est qu'il n'y a pas eu de pressions politiques. Il n'y a pas eu de volonté de communiquer de manière intensive autour du service. Rachid Madrane était ministre des Maisons de justice et il a vraiment eu le souhait de laisser l'équipe construire sa méthodologie, cette approche a également été celle de l'actuelle ministre, Valérie Glatigny. Le CAPREV fait partie de l'administration générale des Maisons de justice, et ça a ses avantages car on est en prise directe avec les services qui prennent en charge les personnes sous mandat judiciaire. Nous avons construit une nouvelle approche de la prise en charge individuelle, dans la mesure où les actions du CAPREV ne sont pas mandatées par un juge. C'est une approche basée sur la confidentialité des échanges, sur une possibilité d'anonymat dans les prises en charge, et sur un grand principe de transparence : on ne fait rien dans le dos des personnes, on travaille avec elles, on leur dit toujours ce qu'on fait.

L'accompagnement se fait-il toujours sur une base volontaire ?

Oui, on travaille exclusivement sur base volontaire, car **imposer un parcours de désengagement, ça ne peut pas fonctionner. On travaille uniquement sur le désengagement de la violence, notre but n'est pas ce qu'on appelle la déradicalisation.** On ne cherche pas à modifier les croyances ou les idéologies des personnes. On cherche, sur base d'une relation à long terme, à obtenir d'elles qu'elles défendent ces idéologies en utilisant d'autres moyens que la violence, des moyens qui cadrent avec les règles et les lois de notre société démocratique.

Je donne toujours cet exemple : si vous êtes profondément croyantes et que je suis profondément athée, si j'essaie de vous convaincre que Dieu n'existe pas et vous de me convaincre que Dieu existe, on ne va jamais s'entendre. Par contre, si nous partons de l'idée que nous avons un socle commun de valeurs, on va trouver un terrain d'entente. Après, on va pouvoir travailler sur la façon de défendre ces valeurs. On va essayer d'arriver à un accord sur la non-utilisation de la violence, ou le renoncement à son utilisation. Ça passe par un long travail d'entretiens et par un retour des personnes sur leur parcours biographique, pour qu'elles comprennent ce qui, à un moment, a fait sens pour qu'elles acceptent d'utiliser la violence. L'acceptation de l'usage de la violence n'est jamais quelque chose qui surgit comme ça. C'est un processus, à un moment donné, on considère que la seule façon d'agir est de passer par la violence. Et les causes pour cela peuvent être multiples. On travaille là-dessus, et ça ne peut se faire que dans le cadre d'une relation de confiance, basée sur la confidentialité, le respect de l'autre et le non-jugement.

Parfois, il y a une vraie démarche sincère et volontaire de se désengager dès le premier contact. Parfois aussi, au départ d'une relation, notamment pour les personnes en établissement pénitentiaire, il peut y avoir une certaine volonté d'instrumentaliser le service pour ajouter une ligne au CV carcéral. C'est normal, et on en a conscience. Mais nous, ce qui nous importe, c'est d'avoir une demande, d'établir un lien avec une radicalisation violente. Dans tous les cas c'est une porte d'entrée, et **en bâtissant une relation à long terme avec les personnes, à un moment ou un autre, on arrive à aborder les sujets sensibles, les fractures, la rupture de confiance avec la société.** On travaille dans une optique de réintégration, d'inclusion, d'accompagnement et pas dans une optique de stigmatisation. Le CAPREV n'est pas, et ne sera jamais je crois, un centre d'évaluation, ni un centre de signalement.

Si le but n'est pas de faire des évaluations et des signalements, concrètement quels types de comptes rendez-vous et vis-à-vis de qui ?

Il y a deux cas de figure. D'abord, lorsqu'on est dans un accompagnement purement volontaire, on n'a de comptes à rendre à personne, si ce n'est à la personne qu'on accompagne. On peut seulement faire ce qu'on appelle « un bilan d'accompagnement », qui ne se fait qu'à la demande de la personne. Ensuite, on travaille aussi dans le cadre de démarches sous mandat. Ça fait partie de certains dispositifs conditionnels imposés par le juge au justiciable, via le contrôle d'un assistant de justice : il y a un parcours de désengagement prévu, la personne doit suivre un accompagnement en vue du désengagement violent. Et dans ce cadre elle peut choisir le CAPREV. Là non plus on ne fait pas de rapports sur les échanges qui ont lieu au sein du CAPREV. Mais on transmet

à l'assistant de justice des informations factuelles sur le fait que la personne est bien suivie, qu'elle se présente bien aux rendez-vous, ou qu'il n'y a pas de cessation unilatérale de l'engagement. Si on considère qu'on est au bout du chemin avec la personne, on fait avec elle un rapport de fin d'accompagnement. Et enfin on a toujours en réserve, mais c'est rarissime, la notion « d'état de nécessité » : si on a le sentiment qu'il y a une menace, un péril grave et imminent pour la personne ou pour la société, on peut rompre le secret professionnel. Jusqu'à présent, on n'y a jamais eu recours.

Combien de personnes accompagnez-vous ?

Sur environ 1600 contacts depuis la création du centre, on a ouvert 200 dossiers à peu près, qui ont donc bénéficié d'un accompagnement plus spécifique. Et sur une année, globalement, on suit environ entre 90 et 100 dossiers. Au départ, on peut être dans un accompagnement très utilitariste : une recherche de logement, d'un stage, l'accès à un cours, des renseignements par rapport à sa situation juridique, l'analyse de son dossier judiciaire... C'est pour cette raison qu'on a une juriste. Et puis, ça peut évoluer vers une prise en charge psychologique – on a deux psychologues –, vers des éclaircissements par rapport à des situations géopolitiques – on a un politologue et une anthropologue –, ou encore par rapport aux documents d'évaluation de la menace de l'OCAM (l'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace) qui évaluent le degré de dangerosité de la personne.

Pour les gens qui ont des longues peines, l'enjeu est de maintenir l'intérêt de la relation et du travail qu'on fait, sachant que pour tout ce qui touche au terrorisme et au radicalisme violent, c'est compliqué d'avoir des résultats en termes de diminution de la durée de la peine. On obtient éventuellement des aménagements positifs : les possibilités d'avoir accès au travail, de voir des changements d'établissement, de régime, des modifications d'évaluation du niveau de la menace. On a été impliqués dans certains processus de permissions de sortie. On était un peu le garant de l'obtention de ces permissions. Mais on sait qu'il y a des gens qui ont été condamnés à de lourdes peines et pour lesquels, on n'a pas beaucoup d'espoir d'avoir des libérations conditionnelles.

Nous publions également l'analyse d'une chercheuse en criminologie, *Charlène Crahay*, au sujet des statuts « CelEx » en prison et des méthodes de profilage. Elle relève le caractère très flou des critères qui entourent ce profilage. Est-ce que vous avez parfois des gens qui prennent contact avec vous en disant : « je suis identifié comme radicalisé mais je ne me retrouve pas dans cette étiquette » ? Que faites-vous dans ces cas-là ?

Effectivement, moi j'ai travaillé en établissement pénitentiaire et il y avait une évaluation du degré de radicalisation ou de dangerosité de l'utilisation de la violence. L'évaluation était essentiellement basée sur ce qu'on appellerait aujourd'hui des « signaux faibles » : quel habillement ? Le détenu prie-t-il dans sa cellule ? Est-ce qu'il consulte des ouvrages problématiques ? Ce sont des choses, à notre sens, non significatives en termes de radicalisation. On finissait avec des listes parfois troublantes. **Je ne retrouvais pas bien l'expression d'une radicalité, mais plutôt d'une religiosité.**

C'est difficile de savoir si quelqu'un est radicalisé ou non. Même des gens parfaitement formés vont parfois avoir des difficultés à mettre le doigt dessus. Alors du personnel qui n'est pas nécessairement formé, qui n'a pas vraiment le temps, comme les agents pénitentiaires, va fatalement s'attarder sur des signaux extérieurs, non-significatifs pour nous. Et ça va donner lieu à des fichages. Le risque, il est dans les deux sens : stigmatiser inutilement quelqu'un pour la pratique de sa religion, et passer à côté de quelqu'un qui pourrait être vraiment dangereux et qui ne va pas adopter ces comportements. Il faut arrêter de penser que les radicaux sont systématiquement des gens qui ne pensent pas et qui vont donner des signes évidents de leur radicalité.

Et oui on a bien ce type d'accompagnement dans lequel les personnes ne se reconnaissent pas dans l'étiquette qui leur est collée. On donne éventuellement aux personnes suivies des pistes pour demander des documents, pour les contester, pour faire valoir un certain droit, mais on ne peut pas aller plus loin.

Nous pouvons faire remonter certaines informations (en accord avec la personne suivie), notamment avec les documents d'évaluation de la menace, qu'il existe des imprécisions ou des éléments non réactualisés. À ce moment, on aide la personne dans ses démarches pour faire modifier le document. C'est une collaboration très positive entre nos deux services qui doit ici être soulignée.

Le travail va être aussi d'essayer de comprendre pourquoi cette étiquette leur est collée, comment est-ce qu'ils le vivent, est-ce qu'ils peuvent vivre avec ? Ce n'est pas simple à porter. Je parle en connaissance de cause car, bien avant les vagues d'attentats, je m'intéressais au fait terroriste. J'ai consulté beaucoup d'ouvrages d'idéologie islamiste qui étaient lus par les candidats au départ.

J'ai moi-même fait l'objet d'une dénonciation comme étant en train de me radicaliser. En général, ça fait sourire et ça me fait sourire aussi parce que moi, j'avais les moyens de me défendre. Quand vous êtes emprisonné et qu'on vous colle cette étiquette, c'est beaucoup plus compliqué.

Il y a énormément de détenus qui se sont retrouvés sur les listes CelEx, qui sont devenues la liste OCAM. Il y a eu un nettoyage parce qu'il y a des gens qui se sont retrouvés sur les listes comme extrémistes violents, alors qu'ils jouaient un jeu, qu'ils essayaient de faire réagir le système. Et **à l'heure actuelle, une bonne façon de faire réagir le système, quand vous voulez foutre le bordel, c'est de se réclamer de l'extrémisme violent.** C'est un processus connu finalement : un jeune par exemple qui va faire réagir le système en titillant là où ça fait mal.

Quand on parle d'extrémisme violent on sait bien que, politiquement, socialement, la focale est sur l'islam. Est-ce que concrètement vous suivez des gens qui ne sont pas musulmans ?

On a quelques cas liés à l'extrême droite. À mon sens, il pourrait y en avoir plus ! **C'est l'ancien directeur de l'OCAM, Paul Van Tigchelt, qui a constaté que, si certains propos tenus par des extrémistes d'extrême droite avaient été placés dans la bouche d'une personne de culture musulmane, elle aurait été envoyée en prison avec une grosse étiquette terroriste.** Il y a pas mal de situations où on pourrait coller cette étiquette d'extrémisme violent à des personnes qui commettent des actes de haine liés à la supériorité d'une race, à l'égard des homosexuels, des femmes, des juifs, des noirs ou des étrangers relevant du même type de raisonnement que le radicalisme violent d'origine religieuse. Notre volonté c'est de ne pas nous arrêter à cette notion d'islam violent. Si le CAPREV avait été créé dans les années 1970, on aurait travaillé sur l'extrémisme violent d'extrême gauche. À une période différente, on aurait pu travailler sur des extrémismes violents différents. Aujourd'hui, ce qui est dans l'air du temps et est sur le marché, c'est l'islam politique. Gilles Kepel parle à l'heure actuelle de djihadisme d'atmosphère : des gens qui ne sont pas nécessairement des djihadistes vont capter quelque chose qui est dans l'air, et vont utiliser cela à un moment donné pour justifier un acte violent. Dans tous les cas le terrorisme, ça reste des marchés de niche. On n'est pas dans des grands mouvements de masse. Mais ce n'est pas parce que des événements sont rares qu'ils n'existent pas. Et le potentiel destructeur, en termes de relations sociales et économiques, est énorme.

Mais on est dans des dynamiques sociales et politiques qui généralisent le soupçon. Comment le CAPREV se situe-t-il par rapport à cela ?

Il faut lire les écrits d'un théoricien du djihad 2.0 qui s'appelle Aboud Moussad al-Souri. Il est opposé par exemple aux attentats du World Trade Center sur les tours jumelles, car elles entraînaient une réaction beaucoup trop forte d'un coup. Son idée, c'est d'avoir des gens qui vont opérer dans les pays occidentaux, avec des cellules très petites, donc très peu détectables, et commettre des actes terroristes limités, du type de l'attentat de Nice où y a eu 87 morts (dont le terroriste) et 458 blessés lors de l'attaque au camion bélier. L'idée, c'est de provoquer une réaction sécuritaire dirigée exclusivement vers les populations musulmanes, de façon à provoquer une stigmatisation de ces populations dans les pays occidentaux. Cette situation créerait un terreau propice au recrutement et, in fine, à un grand soulèvement global sur une base de discrimination religieuse. Je pense que, dans la pratique, les gens sont quand même beaucoup plus intelligents que ça. Mais apporter une réponse exclusivement sécuritaire présente un grand danger de stigmatisation. Et le danger, il est là : si on stigmatise les gens à tort, on provoque des réactions liées à l'injustice de cette situation.

Parfois aussi, on reçoit des appels de parents qui s'inquiètent, qui nous disent : «J'ai un adolescent, il s'isole tout le temps dans sa chambre». Mais c'est clair que si, personnellement, je devais me tracasser au sujet de radicalisation chaque fois qu'un de mes quatre enfants s'isole dans sa chambre, je n'en serais pas sorti. Ça arrive qu'il y ait effectivement des signaux inquiétants. Mais parfois il faut démonter certaines situations, travailler seulement sur l'inquiétude des parents, pas au-delà. **Tout est regardé aujourd'hui avec les lunettes de la radicalisation, parce que c'est dans l'air du temps. C'est une peur globale du terrorisme qui traverse nos sociétés.** Nous pourrions risquer une analogie en évoquant tous les changements qui ont eu lieu dans la surveillance et l'éducation que les parents mettaient en place autour de leurs enfants depuis l'affaire Dutroux... C'est gravissime, mais on n'enlève pas des enfants tous les jours non plus, ça reste un phénomène de niche. Mais c'est un phénomène de niche qui a eu un impact colossal sur la société. Le terrorisme c'est la même chose : les parents sont inquiets et voient tout sous l'angle du risque de radicalisation. C'est bien de s'en inquiéter, mais le principal, c'est de maintenir le lien avec ses enfants.

On a fait un entretien, entre autres, avec des jeunes d'Anderlecht, et toute la suspicion vis-à-vis des musulmans après les attentats revient souvent dans les récits d'une perte de confiance vis-à-vis de la société. Si vous deviez résumer ce qui peut faire fracture et provoquer une perte de confiance, qu'est-ce que vous relèveriez ?

Je pense qu'il y a souvent une perte de repères, une perte de transmission de certaines valeurs au niveau des familles. On a des parents qui ont fait le choix de venir dans les pays occidentaux, qui ont fait appel à eux parce qu'ils avaient besoin de main d'œuvre. Ils ont fait le choix d'abandonner tout ce qui constituait leur identité culturelle, en partie ou pas liée à leur religion, en choisissant de s'intégrer. Malgré tout, ils ne se sont jamais réellement sentis intégrés dans la mesure où ils restaient des étrangers aux yeux des Belges. Ils ont été les premières victimes de la crise économique, les premiers à perdre leur emploi. **Et les jeunes ont vu leurs parents faire tous ces efforts d'intégration, ne par leur transmettre leur héritage culturel, pour finalement se faire jeter quand on n'avait plus besoin d'eux. Il y a de quoi se sentir profondément frappés par l'injustice.** On n'appartient plus à la communauté d'origine de ses parents par volonté d'intégration, et on n'appartient pas non plus à la communauté dans laquelle on vit, parce qu'on ne se sent pas acceptés. Les discriminations liées à la prétendue race ou à la religion perçue, c'est une réalité. Ce n'est pas une invention des sociologues pour trouver des excuses aux délinquants. Là-dessus, vous avez des gens qui vont jouer sur le besoin d'intégration dans un groupe, sur ce manque de repères culturels, sur la fragilité liée à l'adolescence chez les plus jeunes. Et lorsque des groupuscules exploitent ce besoin d'appartenance pour instrumentaliser les gens et les orienter vers un extrémisme violent, ça devient problématique. Donc on travaille aussi au CAPREV à reconstruire ces liens avec la société d'origine des parents, avec l'histoire familiale, pour recréer un sentiment d'appartenance. On passe par des outils développés par des psychologues, pour retracer une histoire familiale, ainsi que les défauts de communication et leurs raisons. Et d'autre part, on travaille à une meilleure intégration des personnes dans la société dans laquelle ils vivent.

Après, concernant les établissements pénitentiaires, il y a tout le problème de la construction de la chaîne pénale qui amène les gens en prison. Il y a bien une surreprésentation de certaines catégories de personnes dans nos prisons. Il faut analyser les raisons de cette surreprésentation. Quand des personnes qui sont souvent sans emploi, récemment immigrées, précarisées sans beaucoup d'attaches familiales, commettent une infraction, elles ont beaucoup plus de chance de se retrouver en prison. Alors que moi, belge, marié, avec des enfants, un emploi, un chien, si je commets la même infraction, pour une faute équivalente, je n'irai pas en prison. ■

ACCUSÉ DE TERRORISME: LE PÉCHÉ DU MUSULMAN MILITANT

Nordine Saïdi, militant décolonial
et fondateur de Bruxelles Panthères

Nordine Saïdi, militant décolonial et fondateur de Bruxelles Panthères, a grandi à Bruxelles dans le quartier populaire de Cureghem. À travers son enfance et son parcours politique apparaissent les ciblage et criminalisations qui visent les populations d'origines non-blanches. Désormais, on l'accuse de terroriste pour ses actions politiques. Nordine Saïdi comparaitra le 2 Décembre 2021 devant le tribunal correctionnel de Bruxelles pour avoir demandé au bourgmestre de Lessine de retirer « la sortie des nègres » de la Ducasse de Culant, considéré jusque dans un rapport de l'UNESCO ⁽¹⁾ comme folklore raciste.

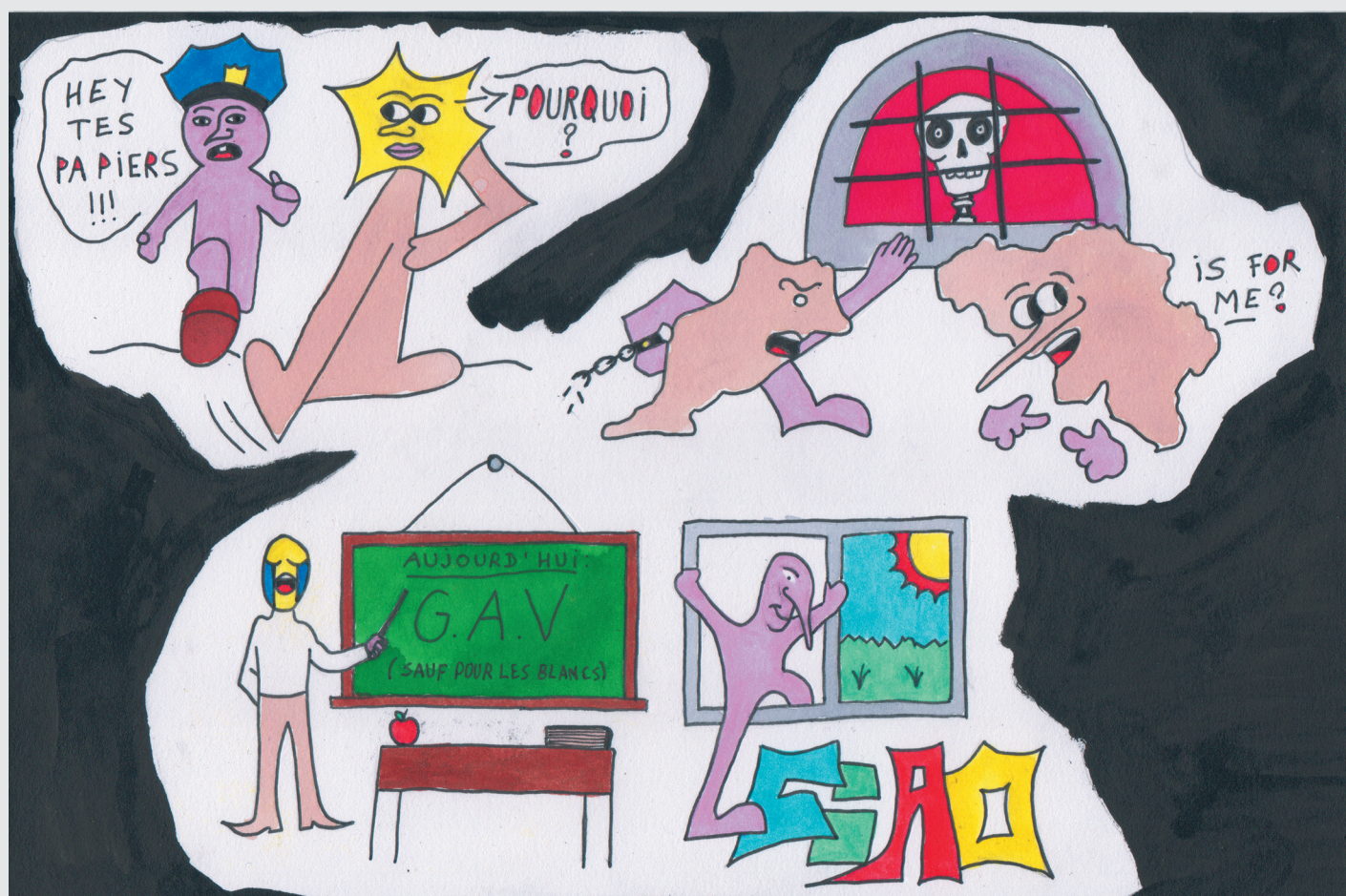
Propos recueillis par La Brèche

Enfance à Saint-Guidon

Mes parents sont nés au Maroc, et j'ai un doute. Non, il n'y a pas de doute, mes deux parents sont nés au Maroc mais sont immigrés déjà. En fait, ce sont des doubles immigrés: ils sont nés au Maroc mais ils ont migré vers l'Algérie, c'est là que mes deux grandes sœurs sont nées. Parce qu'on est du nord du Maroc et donc il y a beaucoup de marocains qui ont émigré vers l'Algérie pour des questions de boulot.

Mon père en tout cas arrive en Belgique vers 1965 ou 1966, c'est assez tôt, puis ma mère l'a rejoint quelques années plus tard. Mon père c'est pour bouffer. Ouais c'est pour bosser, dans le bâtiment. Toute sa vie, bâtiment. D'ailleurs je me rappelle toujours comment il l'explique: il arrive gare du midi, de gare du midi il marche vers Stalingrad, où il y a le pont. Là il s'arrête dans un café espagnol, il s'assied pour boire un café, la dame lui offre un café, elle lui dit « Ah bah vous arrivez. Si vous allez vers là-bas (elle montre Saint-Gilles), vous trouverez sûrement du boulot ». Donc il y va, il voit une affiche « à louer », et entre là et Saint-Gilles il trouve où loger. Et vous voyez le grand bâtiment sur le coin à la prison de Saint-Gilles, vers Albert ? C'est son premier chantier. Le bâtiment existe toujours. **Son premier chantier, donc même pas 24 h après son arrivée. Tu m'étonnes qu'ils n'avaient pas de problème avec l'immigration à cette époque-là.** Ou qu'eux n'ont pas vécu les mêmes problèmes.

Moi je suis un Anderlechtois, de naissance je vais dire, même si à l'époque, la naissance, elle se fait à Saint-Pierre, mais maman revient à Anderlecht deux jours après. Donc la question c'était quels étaient mes premiers souvenirs de violences policières. Bah déjà, pour nous c'était pas de la violence policière, à l'époque on appelait pas ça comme ça, c'était normal mais c'était des contrôles, humiliations, baffes, ça c'est Saint-Guidon. Comme tous les mecs de ma génération, même celle d'avant, mes premiers souvenirs avec les flics sont clairement ici à Saint-Guidon, vers 13 ans. Avec moi, déjà gamin, les contrôles se passaient mal. Parce que c'était le « Eh mais tu ne me tutoies pas », et je répondais « Pourquoi ? » et ci et ça. Donc les souvenirs c'est « Putain Nordine ferme ta gueule, avec toi un contrôle ça dure toujours longtemps alors qu'on leur sort nos papiers et c'est bon quoi ». Je me rappelle des claques et des embrouilles assez jeune avec les flics. Mais donc à 13 ans, je quitte un peu la protection de l'école primaire. J'étais à l'école partout en secondaire: à Bracops, IMI, Chome Wyns, De Mot,



ETEM, parce que je me faisais virer chaque année. J'ai comme un trou de mémoire pour ça parce que je n'ai pas de souvenir de ma période scolaire. J'ai plus de souvenir, on dirait que c'est volontaire d'avoir effacé ça. Je ne sais plus te dire le nom des profs, je sais te dire les écoles où j'étais et le contexte global, quelques potes, mais sinon j'ai plus de souvenirs. Pour moi vraiment, la vie elle a commencé en 1^{er} secondaire à Bracops. Je suis arrivé à Bracops et j'ai compris qu'on n'était pas comme les autres, qu'il y avait des Blancs et qu'il y avait nous. **Le moment où on a commencé à utiliser le mot « blanc », qui vient beaucoup plus tard, ça m'a permis d'être belge en fait**, parce que toute notre jeunesse, à la maison, avec les amis, quand on parle « des autres », en fait on dit « les Belges », mais quand tu passes tes journées à dire « les Belges », alors toi t'es quoi ? T'es d'office pas belge. Alors l'utilisation du mot « les Blancs », ça me permet de me sentir belge, parce qu'il y a les belges blancs et les belges noirs, arabes, tout ce qu'on veut. Donc à Bracops, j'ai appris qu'on était des petits Marocains et qu'on allait avoir des petits problèmes ou des grands problèmes. Donc début des grands problèmes et qui dit problèmes dit aussi créer des liens : les potes de primaires sont devenus des frères en secondaire et si t'étais pas à 3 ou à 4, je crois que tu crevais. Il fallait se soutenir. Tu vois, être viré de chaque cours, être en retenue, ne pas pouvoir aller en classe, soit t'es seul et tu te dis « Putain je suis foutu », soit tu trouves que c'est normal parce que t'es avec tes potes. Moi j'ai le souvenir de plusieurs écoles et de plusieurs endroits où on m'a dit que je ne finirais pas, que j'aurais pas de diplôme, que j'allais aller en prison. Le fait qu'on me dise « Nordine tu iras en prison », on me l'a dit une fois et ça m'a suffi pour le retenir quoi. Jusqu'à ce jour j'ai jamais été en prison. Par contre ne pas réussir... Ce pourquoi ils avaient les cartes en main, ils ont pu le faire, mais par contre, comme ils n'étaient pas flics, ils ont pas pu me mettre en prison quoi, mais j'imagine que si les profs avaient pu me mettre en prison ils m'auraient mis en prison. Quand t'es jeune, les profs c'est pire que les flics. Les profs, ils t'usent. Ils sont avec toi en classe, ils refusent que tu entres en classe, ils te font venir quand tu ne dois pas venir, ils te mettent en situation d'échec.

La police qui pique notre shit

Les premières gardes à vue, le premier Démosthène ou Amigo, c'est pas si jeune, c'est quand on commence à sortir, c'est 16-18 ans. On quitte un peu Anderlecht, on commence à sortir en ville ou dans d'autres quartiers. Aussi, je me rends compte que j'ai toujours été « spéce », que ce soit considéré par les Blancs ou par les gens du quartier. **J'aimais bien quitter la zone pour aller du côté de Demey, Hermann Debroux, et me dire « qu'est-ce que je fous là ». Seul. Et donc, là t'es visible en fait.** Là j'ai eu plus de contrôles et les contrôles ou arrestations en bande, c'était plutôt centre-ville. Il y avait une salle à Leeuw-Saint-Pierre, après un certain moment, vers 2 h, 3 h, 4 h du mat', on rentre à pied. Mais y avait pas que nous, on rentre tous à Anderlecht, c'est des groupes de 5, des groupes de 8 qui apparaissent. Et là, le nombre de contrôles... Donc ça c'est pas que moi, ce que je raconte, ça n'a rien d'original pour un mec de 40 ans qui a vécu à Anderlecht. Aussi ce souvenir, à 16-17 ans, au Canal : le nombre de fois où les flics venaient nous piquer notre shit ! Et ça, moi ça nan. Tu le jettes, tu fais ce que tu veux, mais tu le prends pas quoi.

Par rapport à la drogue, je prends toujours l'exemple : moi avec 5 grammes de shit, je me promène dans la ville, je risque de me faire contrôler. Et après le contrôle, la fouille. Mais un Blanc avec 50 grammes de coke sur lui, il peut rouler en Mercedes dans toute la ville. Il va se faire arrêter, il va dire : « Oui vous pouvez m'indiquer la chaussée de Mons ». Ils vont le guider jusqu'à la Chaussée de Mons. D'ailleurs, il n'y a pas de raison que la guerre contre la drogue aux États-Unis soit une guerre raciale — qu'elle amène plus les Noirs à être en prison, plus les Noirs à avoir des casiers, plus les Noirs à pas avoir de boulot — et qu'ici ça soit juste une mesure politique qui fait qu'on contrôle la drogue et les jeunes et qui n'a rien de racial. Mais donc on connaît tous des gars du quartier qui sont à Saint-Gilles pour 5 grammes, 6 grammes, 15 grammes. Et ça aussi, un beau travail à faire : qui ouvre les magasins de CBD ? Moi ça me trotte ça, ça me trotte. Comment ça se fait que les experts en drogue cannabis/herbe, donc ceux qui sont en prison, ne soient pas les bénéficiaires de la légalisation ?

Rapidement, y a eu des choses dans mon casier. Il y avait des choses que je ne savais pas jusqu'à ce que l'avocat me dise « Eh tu sais qu'il y a des choses dans ton casier ? ». C'était genre dégradation, vol avec violence, vandalisme. Y a même des procès où la famille le sait pas. J'ai eu par exemple, à l'époque, un truc d'amende pour 20 000 balles, francs belges. À ce moment-là, j'ai 20 ans, et je paye ce que j'avais fait à 17-18 ans. Et donc, dans ce souvenir-là, c'est avec le Fab qui lui était au tribunal avec sa sœur et sa maman. Moi j'ai été au tribunal tout seul devant le juge qui parle. Le juge me demande donc si je regrette les faits et je lui réponds « Non, je ne le regrette pas ». On s'était battu avec un raciste en fait. En réalité je me suis juste défendu, c'était de la légitime défense, le mec était plus âgé que moi. J'avais eu un problème avec un raciste. Et donc je lui étais rentré dedans. C'est lui qui a porté plainte. Donc à la question « Est-ce que vous regrettez ? », Fab a dit « Oui je regrette, on n'aurait pas dû ». Moi, j'aurais dû suivre. C'est juste moi qui ai fait le con, orgueilleux. Mais j'ai dit « Non, je regrette pas moi ». Je me suis défendu. Je suis un jeune et lui c'est un adulte, il vient et il m'agresse. J'ai juste réagi quoi. C'était pas quelqu'un de mon âge, c'était un mec de 40 balais ou même plus. Et donc voilà ça s'est retrouvé face à un juge, tout seul. T'es convoqué, t'y vas, tu dures 15-20 minutes, tu repars et tu dis « Ah bah c'est bon ». Même pas l'idée de penser à un avocat. Et c'est plus tard que tu découvres que tu as eu des peines genre de sursis ou quoi. C'est comme ça, tu vois, tu es condamné et tu ne le sais même pas.

L'ennemi à abattre

Avec *Mouvement Citoyen Palestine*, c'est le moment où vraiment je me politise, où je suis identifié comme un casse-couille politiquement. Je les lâche pas à cette époque. On était *Mouvement Citoyen Palestine*, comme si on ne devait pas régler nos problèmes ici parce qu'on est trop bien... c'est pour cela que la Palestine nous a politisés sur nos conditions ici. Le *Mouvement Citoyen Palestine*, c'est activisme, hyper activisme et déjà politique. Avec *Mouvement Citoyen Palestine*, aussi bien les campagnes BDS (Boycott, Désinvestissement et Sanctions), les manifs, j'arrête pas d'écrire. Une fois par semaine, j'écris à Louis-Michel

à l'époque, Reynders aussi tout le temps sur la question palestinienne ou l'Europe. J'arrête pas de leur écrire. Et après 2008, c'est *Égalités*. *Égalités*, c'est moi et Rachid Zegzaoui qui est mort y'a même pas deux mois, *Allah y rahmo*. En 2008, y a l'opération «plomb durci» en Palestine... des souvenirs, je vomissais, de la situation. Et moi et Rachid, avec «plomb durci», on se dit : «on va faire un parti politique». Et donc, on commence à établir une liste de qui on irait voir, qui pourrait nous aider, nous soutenir ; à créer une liste. On est en avril, et puis en juin, on vote. En moins de trois mois, on avait fait des listes sur cinq communes : Anderlecht, Molen, Schaerbeek, Saint-Josse, Bruxelles. La première élection, on a fait mieux que toute l'extrême gauche à Bruxelles. Tu vois, y'a toutes les têtes super connues et puis tu vois Nordine Saïdi qui suit, suivi de plein de têtes qui finiront au parlement avec moins de voix.

Mais on n'avait pas 5 % pour passer. En 2008, personne ne sait qu'il y a le regroupement des voix. Et grâce à PYL, un politologue qui est sur Saint-Josse, Rachid et moi on se dit «On va faire un regroupement des voix et on va voir toute l'extrême gauche». Le PTB refuse. Si on avait fait un regroupement des voix, *Égalité* et le PTB auraient obtenu pour *Égalité* 2 sièges et le PTB 1 siège. Après, y a eu bien cinq campagnes encore : le PTB, à chaque fois c'est «non», mais par contre, ils font un regroupement technique avec «Die Animal». Pour l'extrême gauche, les animaux ont plus de valeur et d'opinions que les Noirs et les Arabes. C'est pas moi qui l'imagine, c'est comme ça : tu préfères faire un accord avec des animaux ou avec des noirs et des arabes ? Ils ont choisi de sauver les animaux.

Avec *Égalités*, vu qu'on peut leur piquer ne serait-ce qu'une seule voix, je suis l'ennemi à abattre. Et là, je ne le sais pas encore, je n'aime pas personnaliser mais la criminalisation passe par trouver UN individu. Tu n'attaques pas *Égalités*, ça ne veut rien dire. Donc moi j'ai été la personne identifiée. J'ai eu des menaces, harcèlements, pressions de dingue. En fait tout ça, le harcèlement judiciaire, fait partie de la violence policière. Moi j'étais «antisémite, homophobe, à justifier les attentats, etc». Et tout ça, c'est les journaux, les politiques, les gens qui disent : «y'a pas de fumée sans feu». Tout ça c'est impardonnable. **Des personnes qui t'évitent parce que les gens ne t'aiment pas, des gars qui n'ont rien de répréhensible, ne pas les soutenir, c'est participer avec ceux qui veulent les enterrer en fait. Ça correspond toujours au péché de l'homme arabe militant musulman.**

Avec *Égalités*, on a pris une position par rapport à l'histoire de Charia4Belgium : on était les seuls en fait, contre la déchéance de nationalité de ce mec. Il raconte des trucs qui vous choquent, ça vous plait pas. On a tous le droit. **En tant que musulmans, on a aussi le droit d'avoir des cons, des mauvais, des drogués, des voleurs, mais c'est vrai, on souhaiterait des avocats, des médecins, on n'est pas voués à l'excellence.** Et pareil, toutes les femmes voilées doivent pas être diplômées d'Harvard pour qu'on puisse les écouter, y compris communautairement. Y'a les bons et les mauvais. Et donc, c'est aussi la logique de l'antiracisme moral : c'est à cause des mauvais qu'il y a des racistes en fait. Si tous les Marocains étaient des avocats et des docteurs ou que tous travaillaient à Bruxelles-Propreté et fermaient leur gueule ; il y aurait pas de racistes.

Souvent Malcom X et Martin Luther King, c'est les Blancs qui essayaient de les diviser. Malcom X, il n'existe pas sans Luther King et vice versa. Dans sa tête, Martin Luther King, il se dit : «les Blancs en face de moi, ils savent que s'ils m'écoutent pas, ils ont Malcom X». **Et donc c'est Martin Luther King, un catholique. Malcom X, un musulman.**

La spécificité des violences racistes

Dans le cadre d'une action militante ici aux portes de l'abattoir, y'a une action BDS, donc distribution de tracts. Et je sais même plus pourquoi, mais moi j'y participe pas à cette action. Je les rejoins après et là y'a un flic en particulier qui leur interdit de faire cela, qui les fait chier. Moi j'arrive, je vais vers lui, «Qu'est-ce qu'il se passe ?». «Ah non, c'est interdit!». «On peut savoir par qui c'est interdit ? Le bourgmestre ? Alors montrez-nous l'arrêté qui interdit cela. Nous on n'est pas au courant qu'il y a une interdiction». Et donc je le fais trop chier, je lui demande son nom. Le type il me prend, il me violente et il m'embarque quoi. Le parcours

entre l'abattoir et Démosthène, puis la garde-à-vue, c'est là où c'est clairement islamophobe : « les bougnoules », « t'es comme les autres, tu vas te mettre une ceinture d'explosifs ». Il me montre les chiottes et me dit : « pour prier, tu pries là ! ». En sortant de là, j'écris tout ça. J'envoie à tout le conseil communal, à toutes les organisations antiracistes et en même temps, je porte plainte. J'ai plus 17 ans donc je vais trouver un avocat, je porte plainte à un tribunal. Tout ce qui est important pour moi ne l'est en fait pas pour la justice : l'avocat me dit, c'est grave qu'il t'ait donné une tarte ; c'est grave qu'il t'ait tapé la tête contre la voiture. Moi je dis, tout ça je m'en fous. C'est « bougnoules », tatati tatata, qui comptent. Il me dit : « Alors là c'est pas possible. Tu peux pas porter plainte pour racisme contre la police. Pour les violences, oui. Mais racisme, c'est juste une circonstance en plus ». J'attends, j'ai aucune nouvelle. Longtemps après, mon cas est jugé. Et pourquoi il est jugé ? Parce que le flic contre qui je porte plainte est accusé par ses collègues d'homophobie et de racisme. **Mais quand même, je crois que c'est le 1er flic condamné pour qui il est question de racisme.** C'est vraiment la preuve que la stratégie de porter systématiquement plainte, si on l'applique, elle fonctionne. Mais ma plainte à moi n'a jamais abouti en soi. Le juge a fait un regroupement des plaintes envers ce mec. Mais si les collègues n'avaient jamais porté plainte, je ne crois pas que moi je serais sorti du lot.

Mais donc, encore aujourd'hui, la question des violences policières, on peut la travailler mais sans la question du racisme. Globalement, on essaie que ça concerne tout le monde, mais non ! Donc tu construis les mauvaises campagnes. **Si tout le monde, y compris les institutions, commencent à dire qu'il faut judiciaire la question du racisme, alors on pourrait porter plainte juste pour racisme ou pour meurtre raciste.** Lamine Bangoura par exemple, y'a rien dans la loi qui existe pour avoir tué un homme juste parce qu'il est noir. Je prends souvent la comparaison avec le féminicide : c'est un crime avec sa spécificité en soi.

Les Bruxelles Panthères

C'était en septembre 2018, y a eu Lessines pour le Blackface. À Deux-Acren, dans l'entité de Lessines, il y a un folklore négrophobe et raciste organisé par l'association de la « Ducasse des Culants ». Nous on a seulement écrit au bourgmestre et au conseil communal pour leur demander de retirer ce qu'ils appellent « La sortie des Nègres » du cortège. Voilà le mail adressé au bourgmestre : « Je vous demande l'annulation de l'événement intitulé « La sortie des Nègres », qui doit se tenir ce samedi 15 septembre, dans le village de Deux-Acren, dans l'entité de Lessines. Dans le cas contraire, nous serons obligés de venir à Lessines nous-mêmes, afin de sensibiliser les habitants et les participants des pratiques racistes du Blackface, et en particulier, de « La sortie des Nègres » que nous tenterons de faire annuler par tous les moyens nécessaires. » Il n'est pas question de dire « on empêchera » l'activité comme l'interprète le bourgmestre. Mais de sensibiliser, ce terme est fondamental, et non pas d'empêcher mais de faire annuler. Donc, pas d'annuler soi-même, mais de faire en sorte que cela soit fait par d'autres acteurs, ce qui suppose de convaincre, par tous les moyens nécessaires. **On ne connaît pas « les Culants », on n'a pas leur adresse, on les a jamais vus, donc on les a jamais menacés. Mais ils utilisent les mails où il y a la menace de venir sensibiliser comme matériel de preuves.**

La Ducasse et les dispositifs anti-terroristes de cette époque font qu'ils craignent, pas que pour Bruxelles Panthères, que les événements publics soient cibles d'attentats islamistes. Le contexte terroriste, c'est qu'il y a une plainte contre nous (Bruxelles Panthères) d'un islamophobe dans un contexte terroriste. Le fait que c'est un islamophobe est implicite. Le bourgmestre reçoit les mails, il fait des déclarations, il s'adresse à l'OCAM, il est scandalisé parce qu'il n'a pas de réponse. Il dit : « J'ai été laissé seul face à la menace terroriste » ; « moi j'avais prévu les renforts de la police fédérale, je suis capable de garantir la sécurité dans ma commune et j'ai demandé l'avis de l'OCAM qui ne m'a même pas répondu ! ». **Les gens qui observent les radicaux, les gens S ou qui sont potentiellement S, ils vont sur notre site, ils nous regardent 30 secondes et ils sont morts de rire. Y'a même des gens qui nous appellent « Les Bruxelles Miaou », on a un discours purement de droit, de légaliste, de peace and love.**

Pour le reste, faut demander au bourgmestre, c'est lui qui est cinglé, j'suis pas dans sa tête. Il peut se faire tous les contextes dans sa tête. Que le gars soit un parano, et qu'il ait un contexte terroriste dans sa tête, oui. Mais que le juge nous amène jusqu'à la chambre correctionnelle, tu te dis : le contexte, il est pas que dans sa tête à lui. **Et c'est pour ça que l'islamophobie est fulgurante, c'est que c'est un paranoïaque total et la justice va valider sa paranoïa en disant que « le délire paranoïaque du bourgmestre est plus vrai que la réalité de la lettre, que la réponse de l'UNESCO, que ce que vous allez dire en chambre du conseil ».** Tout ça est vide parce que le délire islamophobe du bourgmestre, c'est ça qui va faire force de loi. D'ailleurs, pendant cette période, Mouhad Reghif est invité comme porte-parole de Bruxelles Panthères par RTL au journal du 18 h. Il rencontre pas les mecs de l'ASBL mais apprend leur existence. Le mec est là par radio. Il dit publiquement que y'a évidemment aucune menace ni violence. Giltay, journaliste de RTL, lui dit « Ouais mais vous vous appelez Bruxelles Panthères, vous vous êtes inspirés des Black Panthers, ils étaient armés ces gens-là ». Alors il lui répond qu'« ils étaient effectivement armés, mais légalement aux États-Unis. Ils avaient le droit de porter des armes. Nous en Belgique, le port d'armes n'est pas autorisé donc forcément on n'a pas d'armes. On est des légalistes ». Et Patrick Charlier, co-directeur d'Unia, était là aussi et dit « Pour le Blackface, ce serait bien quand même que les folklores évoluent. D'ailleurs vous savez à Ypres, ils pratiquaient le lancer de chats d'une tour. Maintenant, ils ne font plus ça, ils jettent des nounours, pas des vrais chats ». Il animalise les Noirs en fait. On pourrait peut-être aussi arrêter de se foutre de la gueule des Noirs ! Finalement, l'ASBL dit, dans un petit village où ils sont 300, qu'ils annulent mais ils portent plainte six mois plus tard. Ils l'annulent en 2018 mais la refont en 2019 et l'appellent « La sortie des diables ». Ils associent les Noirs aux diables. Et c'est plus des Blackfaces mais des Whitefaces avec des grosses lèvres. Y'a rien qui a changé en fait.

Moi dans cette histoire, quand je sors du commissariat, j'me dis : c'est bon, c'est comme toutes ces convocations qui ne servent à rien. Un gars qui porte plainte, il veut juste encore me faire perdre du temps et me faire chier. Quand ça arrive à la chambre du conseil, waw ça a quand même été plus loin. Mais c'est bon, ils vont pas nous poursuivre quand même, c'est n'importe quoi. Et en chambre du conseil, on nous dit qu'on est renvoyés en chambre correctionnelle parce que c'était tellement grave qu'on devait nous renvoyer à la chambre correctionnelle, mais en réalité c'est juste « parce que Nordine Saïdi n'est pas n'importe qui, il a déjà eu des problèmes avec *Burqa, bla bla !* », bref, tout ce qui existe et qui n'a pas de condamnation. Le gars il dit quand même que j'ai été poursuivi par Caroline Fourest, « Ouais et alors ? j'ai gagné ! » ; que je suis islamiste parce que je me suis présenté sur les listes d'Islam, et alors ? J'aurais été sur les listes du PSL, on m'aurait pas dit que j'étais un dangereux communiste !

Pour le procès, on doit encore construire la ligne de défense. Déjà pour moi, il y a le droit d'interpellation politique. C'est pour tout le monde. Soit, tu soutiens ton droit d'interpellation politique, soit tu soutiens pas ça et puis faudra pas dire : « La jurisprudence, elle concernait que Nordine Saïdi ». Non, la jurisprudence, elle concernera tout le monde après. **Si on perd, on sera bien dans la merde d'interpeller n'importe quel mandataire politique après ça.** Définir le contexte : qui est Nordine Saïdi ? Pour le déconstruire en disant : « Votre accusation elle est islamophobe. Elle est négrophobe dans la pratique ». C'est ça le contexte. Je délire peut-être mais moi j'aimerais bien porter plainte pour plaintes abusives. On me salit de partout. ■

NOTES

ACCUSÉ DE TERRORISME : LE PÉCHÉ DU MUSULMAN MILITANT
Nordine Saïdi, militant décolonial et fondateur de Bruxelles Panthères

- (1) Le Soir, « L'Unesco met en garde contre le « Sauvage » de la Ducasse d'Ath et appelle au « respect mutuel entre communautés », 24/08/2019, <<https://www.lesoir.be/243770/article/2019-08-24/lunesco-met-en-garde-contre-le-sauvage-de-la-ducasse-dath-et-appelle-au-respect>>.

Fin du dossier

PREMIÈRE PARTIE

HOMMAGE À MICHEL CHEVAL ET CHANTAL PATERNOSTRE

Le 23 novembre 2020, notre camarade et ami, Michel Cheval s'en est allé. Le 23 août 2021, c'était au tour de notre camarade et amie, Chantal Paternostre.

Michel qui était criminologue, psychologue et qui a tracé sa route dans le milieu du théâtre et de la danse, avait été condamné dans « l'affaire Graindorge » pour avoir aidé François Besse suite à son évasion spectaculaire en 1980. Chantal était assistante sociale, fleuriste, animatrice radio et militante anarcho-féministe. Elle avait été considérée comme la cheffe du Front révolutionnaire d'action prolétarienne et condamnée en 1988 à 5 ans de prison après avoir déjà effectué un an de détention préventive dont 7 mois à l'isolement strict.

Michel, comme ces co-détenus, écoutait à la radio une émission de la RTBF très populaire en prison parce qu'on pouvait y dédicacer des morceaux de musique à des amis.

À sa libération en 1981, il lança sur l'antenne de Radio Air Libre, l'émission Passe Muraille, par les détenus et leurs proches, pour les détenus. Une émission de dédicaces, dans laquelle les familles, les proches, les libérés venaient passer un message chaque semaine pour ceux de l'intérieur. Et pendant laquelle les lettres de prison étaient lues jusqu'à la dernière ligne. Si l'émission finissait à 21 h, elle finissait à 21 h. Si c'était à 2 h du mat', c'était à 2 h du mat'. C'était au gré du public, des appels, du nombre de lettres à lire.

Depuis cette époque et ensuite quand Chantal a repris l'émission, dans le studio de Radio Air Libre le dimanche soir à partir de 18 h, c'était la cour des miracles. Des dizaines de brailards prolétariens, hommes, femmes et enfants, entassés dans cette pièce exigüe, qui toutes et tous faisaient silence quand la lumière rouge s'allumait et que les micros s'ouvraient pour laisser entendre la lecture d'une lettre d'amour ou de révolte ou le message d'une amie à son compagnon enfermé, d'un pote récemment libéré pour un pote resté à l'intérieur. « Et spéciale dédicace pour Momo de la deux-cent-cinquante et unième, on t'oublie pas frangin. ».

Ensemble, ils ont couvert les émeutes des années 1980 à la prison de Saint-Gilles et celle de Forest.

Chantal en studio qui passait alternativement les messages des émeutiers qui avaient pris le téléphone du central des deux prisons et ceux de Michel qui commentait les allers et venues de la police depuis le 3^e étage de l'appartement d'un auditeur qui vivait avenue Ducpétiaux.

Avec Passe Muraille, qui a survécu jusqu'en 2011 et a connu plusieurs équipes successives, une autre manière d'informer sur la prison est née à Bruxelles et a résonné dans toute la Belgique.

Lorsqu'ils purgeaient, Michel et Chantal ont apporté en prison cette étincelle de conscience politique et de solidarité qui a donné une épaisseur particulière au mot Liberté. À leur époque, des suites de leur passage entre les murs, Michel chez les hommes, Chantal chez les femmes, leur passage et celui de quelques autres, il était devenu de bon ton d'être anarchiste quand on était détenu·e. Et l'anarchie, c'était l'espoir. C'était la Liberté mais en mieux. La liberté mais ensemble.

Leurs luttes ont fait le trait d'union entre les révoltes des années 1970 dans les prisons françaises et nos combats actuels. Consciemment ou non, celles et ceux qui travaillent aujourd'hui à réduire la prégnance carcérale, à améliorer les conditions de détention, celles et ceux qui œuvrent à l'abolition de la prison et du système pénal, sont les héritières et les héritiers des luttes des années 1980 et 1990 auxquelles Michel et Chantal ont donné leur créativité, leur force et leur cohérence.

A juste 9 mois d'intervalle, ils se sont éteints, mais leur flamme brûle en nous et nous leur rendons hommage. ■

Bruxelles, le 5 novembre 2021

Ruth et Cedric
ou Cedric et Ruth*

*Michel était le compagnon de Ruth, Chantal, la mère de Cedric.

Le droit de plainte

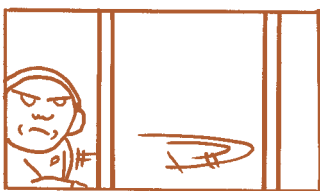
Le droit de plainte des détenu·e·s est une réalité depuis le 1^{er} octobre 2020. Dorénavant, toute personne incarcérée dans une prison belge peut contester une décision, omission ou refus individuel pris contre elle par la direction de l'établissement pénitentiaire où elle réside. Les Commissions des plaintes et les Commissions d'appel ne dépendent pas du SPF Justice et sont chargées de statuer de manière indépendante et impartiale sur les plaintes et recours qui leur sont soumis.

Une sanction disciplinaire telle que l'isolement dans l'espace de séjour, une fouille à nu ou une mesure d'ordre de retrait d'emploi sont des décisions contre lesquelles un·e détenu·e peut désormais introduire une plainte s'il estime qu'elles sont déraisonnables, inéquitables ou illégales.

À la suite d'une décision, d'une omission ou d'un refus de la direction pris à son encontre, le·la détenu·e (éventuellement assisté·e d'un avocat ou d'une personne de confiance) dispose de sept jours pour introduire sa plainte motivée et aussi précise que possible auprès de la Commission des plaintes.

Après son introduction, soit la plainte est déclarée irrecevable, soit elle est jugée recevable mais non-fondée, soit elle est jugée recevable et fondée. Un recours devant la Commission d'appel du Conseil central de surveillance pénitentiaire peut être introduit, au plus tard le septième jour qui suit la réception de la copie de la décision de la Commission des plaintes.

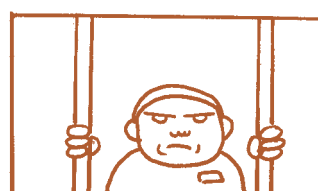
Enfin, contre la décision de la Commission d'appel, un recours en cassation (c'est-à-dire en annulation) est toujours possible.



J'AI BEAUCOUP TOURNÉ EN ROND ICI. EN PROMENADE, EN SALLE D'ATTENTE,



ET MÊME DANS LA CELLULE.



JE PENSE QUE JE PEUX DIRE, SANS PRÉTENTION AUCUNE, ... QUE, C'EST BON, J'AI FAIT LE TOUR DE LA QUESTION.

14/07

La Brèche est le journal du Genepi Belgique. Sa vocation est celle d'un passeur de voix. **La Brèche** se veut être une réelle plateforme d'expression, pour amplifier ce qui ne se laisse pas encore dire assez fort.

Contrairement aux acteurs d'une revue d'information classique ou d'une revue scientifique, nous restons activistes. Nous n'avons pas pour vocation de démêler le vrai du faux, mais bien d'élargir les perspectives, quelles qu'elles soient, et de briser progressivement les tabous qui entourent la prison.

Les textes recueillis ne se répondent pas forcément, et peuvent même se contredire. Ce n'est pas une erreur de choix éditorial. Mais une volonté de ne rien oublier, de ne rien amoindrir. Ces différences de perspectives soulignent la complexité de l'objet traité, le système carcéral, et les manières de le cerner. Tous les contributeurs et toutes les contributrices – détenus, ex-détenues, associations, théoriciens, chercheuses, activistes, travailleurs carcéraux, conteuses – ont été confrontés à la violence du système pénitentiaire. Tous et toutes sont critiques, mais chacune l'est selon une position propre et sans aucune équivalence possible. Cette différence des perspectives permet, chaque fois, un déplacement du curseur selon la manière d'être en prise avec le monde pénitentiaire.

Notre tâche est portée par la critique des politiques pénitentiaires, mais nous ne pouvons nous arrêter à la dénonciation. Celle-ci a sa force, mais s'arrête bien souvent aux portes des prisons. Multiplier les prises, et les manières de les dire, nous permet de mettre en avant « ce que peuvent nous apprendre les personnes incarcérées ». À la lecture de ces textes, nous espérons susciter et exprimer comment les personnes incarcérées peuvent concerner celles et ceux qui sont en dehors des murs.

Nous voulons aussi nous adresser aux personnes incarcérées. Faire entrer **La Brèche** dans ce monde clos, oublié, invisibilisé, qu'est la prison. Mais ce n'est pas pour apprendre quelque chose aux personnes détenues et à celles qui travaillent dans le monde carcéral. Ce que nous pouvons rendre visible, c'est la possibilité de la circulation très matérielle de leurs manières de dire la violence. Activer ainsi des expérimentations politiques entre le « dedans » et le « dehors ». Finalement, montrer que nous n'oublions pas ce qui se passe derrière les portes fermées de nos prisons, et afficher notre soutien à celles et ceux qui en subissent les violences.

Le philosophe Michel Foucault affirmait que pour connaître l'état d'une société, il fallait aller voir ses hôpitaux et ses prisons. Avec ce journal, nous voulons ouvrir une porte sur le monde carcéral, permettre à chacun et chacune de l'observer, pour questionner son fonctionnement, qui à son tour questionne celui de notre société. Mais il s'agit aussi de montrer que la prison, dans son extrême violence, dans son cadenassage, est un lieu où il peut se passer quelque chose. C'est-à-dire montrer les lieux, les modes sur lesquels les acteurs et actrices se réapproprient leurs capacités d'agir, les lieux où se trament des résistances et se créent des brèches.

WWW.GENEPIBELGIQUE.BE

APPEL AUX DONNS

Vous croyez au projet de *La Brèche* ?
Vous pouvez nous soutenir en faisant
un don par virement :
IBAN BE92 1030 6148 3823

La revue est entièrement éditée et diffusée
par des membres bénévoles.

NOUS ENVOYER VOS TEXTES DEPUIS LA PRISON

Vous voulez témoigner au sujet de votre vécu,
nous envoyer vos analyses ou vos créations ?

N'hésitez pas à nous contacter par e-mail :
genepi.la.breche@gmail.com

ou par courrier : RUE DU BOULET 22,
1000 BRUXELLES. (À partir du 1^{er} avril 2022,
la nouvelle adresse sera :
BOULEVARD LÉOPOLD II 53,
1080 BRUXELLES.)

Nous pourrions diffuser votre texte
ou réaliser un entretien avec vous.

La Ligue des Droits Humains, le Genepi ASBL,
le Collectif de Luites Anti-Carcérales et
l'Observatoire International des Prisons ont mis
en place une Ligne Info' Prison, pour récolter
des informations et témoignages afin de rendre
visible la réalité des personnes incarcérées
et leurs proches. Contactez-nous lors
des permanences téléphoniques le mercredi
et le samedi de 10 h à 18 h au +32498/51.51.91
via SMS, Whatsapp ou appel. Écrivez-nous
un e-mail à l'adresse ligneinfoprison@bawet.org.
Tout se fait de manière anonyme.

CRÉDITS

Graphiste : Léa Beaubois leabeaubois.fr

Typographies :
Backout, Frank Adebaiye
Ovo, Nicole Fally
Vodka, Léa Beaubois
Work Sans, Wei Huang

Imprimeur : Click Click Graphics

Couvertures et 4e de couvertures : Margot Lecomte

Illustrations :

Jérôme Tellier p. 5, p. 30-31, p. 79
Hannah Arrête p. 15 et p. 23
Daria Gatti p. 7, p. 9 p. 44, p. 73
Manu Scordia p. 19-20, p. 35, p. 74
Louise Doumeng p. 81, p. 83
Falsesto p. 17, p. 55
Christophe Courbon p. 87, p. 115
Margot Lecomte p. 89, p. 119
Maya Racca p. 93-104, p. 111
(mayaracca.wixsite.com/my-site)

Lahass, issu du blog « Brèves de prison » p. 11, p. 39,
p. 41, p. 47, p. 48, p. 61
Merco p. 24-27

REMERCIEMENTS

La Brèche tient à remercier une nouvelle fois chaleureusement toutes celles et ceux ayant participé au financement lors du crowdfunding pour le lancement de ce projet et parmi eux, Michel Peronne, André Apraxine, Joseph Abisaleh et Genco Sanli.

Ce numéro a bénéficié du soutien de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Direction equal.brussels.
La Brèche est également soutenue par la fondation Marius Jacob, qui soutient financièrement des activistes, collectifs et mouvements sociaux qui luttent pour transformer notre société, ainsi que par Bruxelles Laïque qui finance les envois de Brèches vers les personnes détenues.



SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

equal.brussels 

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL



La Brèche remercie tou·te·s les contributeur·ices et illustrateur·ices de ce numéro et des précédents, Benedikte Zitouni pour la séance de réflexion collective sur nos pratiques éditoriales, Luca Fiamingo et Camille Lavallée pour leur aide durant le weekend éditorial de finition, les librairies partenaires (liste disponible sur notre site internet ainsi que sur notre page Fb), Olivia Nederlandt, Juliette Béghin et les genepistes qui nous tiennent au courant des actualités liées au carcéral, bien évidemment nos lectrices et lecteurs, et tout particulièrement les personnes enfermées et leurs proches.

POURQUOI UN PRIX LIBRE ?

En opposition au prix « fixe » (paradoxalement inégalitaire puisqu'il impose un prix identique à tou·te·s, sans prendre en compte les différences de ressources), le prix libre laisse à chacun·e la possibilité de payer selon ses moyens. C'est un principe de solidarité qui permet de rendre ce journal accessible au plus grand nombre.

REJOIGNEZ-NOUS !

Vous êtes intéressé·e·s par le Genepi ?
Vous voulez défendre les droits des personnes incarcérées et faire connaître les conditions carcérales ? Vous pouvez nous contacter via les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) ou par e-mail : genepibelgique@gmail.com.

Votre qualité de membre vous ouvre un accès à la formation à l'intervention sociale en prison. Celle-ci transmet des bases pluridisciplinaires solides en matière d'étude de l'environnement carcéral, et apporte des principes éthiques et méthodologiques à l'intervention sociale en prison.





**DEUXIÈME
PARTIE**

RACISME ET CRIMINALISATION: DES POPULATIONS DANS LE VISEUR

**JE NE CROIS PAS
EN LA JUSTICE**

Selma Benkhelifa

Page 75

MA MAISON EST EN FEU

Kromah

Page 97

**LA CRIMINALISATION
DES DROGUES AU CŒUR
D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE
RACIAL**

Christine Guillain

Page 108

AUTOMNE 2021

N° 4

La Breche

LE JOURNAL DU GENEPI BELGIQUE

Sommaire

PREMIÈRE PARTIE

QUARTIERS, CRIMINALISATION ET VIOLENCE POLICIÈRE

LES FLAMANDS*, LES FLICS ET NOUS	6
Entretien avec des jeunes d'Anderlecht	

"MÊME LES DISPATCHEURS NOUS ÉCRIVENT : ÇA DOIT ÊTRE UN SUÉDOIS!" LA VIOLENCE POLICIÈRE VUE DU DEDANS.....	12
Timour Sanli, journaliste	

LE GRAS DE LA HONTE	15
Kenan Görgün, écrivain	

QUARTIERS SOUS HAUTE SURVEILLANCE	18
Entretien avec des membres de Bruxelles Panthères	

DEMANDER JUSTICE	28
Ayoub Bouda, frère de Mehdi	

BELGIQUE : PAYS DE NON-LIEUX. INNOCENCE RACIALE ET NÉGROPHOBIE JUDICIAIRE.....	34
Analyse d'un procès-verbal par David Jamar, sociologue	

LISTE DES PERSONNES TUÉES PAR LA POLICE EN BELGIQUE	42
--	----

CATÉGORIE « RADICALISÉ » : LE CIBLAGE D'UNE COMMUNAUTÉ

LUTTE CONTRE LA RADICALISATION EN PRISON : CONSTRUCTION INSTITUTIONNELLE D'UNE POPULATION CARCÉRALE SUSPECTE.....	45
Charlène Crahay, criminologue	

LE CAPREV, CENTRE D'AIDE ET DE PRISE EN CHARGE DE TOUTE PERSONNE CONCERNÉE PAR LES EXTREMISMES ET RADICALISMES VIOLENTS	49
Entretien avec Philippe Massay, directeur du CAPREV	

ACCUSE DE TERRORISME : LE PÉCHÉ DU MUSULMAN MILITANT	54
Nordine Saïdi, militant décolonial	

HOMMAGE A MICHEL CHEVAL ET CHANTAL PATERNOSTRE	60
---	----

LE DROIT DE PLAINTÉ	61
---------------------------	----

DEUXIÈME PARTIE

A QUI LA FAUTE, A QUI LA HONTE?	69
Poème de l'Anonhymne	

UNE « JUSTICE » SUR FOND D'INÉGALITÉS SYSTÉMIQUES

JE NE CROIS PAS EN LA JUSTICE.....	75
Entretien avec Selma Benkhelifa, avocate des parents de Mawda	

DE L'INHOSPITALITÉ INSTITUTIONNELLE DE LA BELGIQUE	80
Entretien avec Maryse Alié, avocate spécialisée en droit pénal et droit de l'immigration et de l'asile	

ET LES DÉTENUS, OÙ SONT-ILS?	86
Calogero, détenu à la prison de Marneffe et auteur	

DIVISER POUR MIEUX RÉGNER	88
Tchino, détenu à la prison de Marneffe	

CRIMINALISÉS PARCE QUE SANS-PAPIERS

"JUSTE" UN SANS-PAPIERS?	89
Saïd Elouizi, porte-paroles du mouvement des sans-papiers à Bruxelles, et Célestin de Meeûs, poète	

L'ENFERMEMENT EN CENTRE FERME	92
Infographie	

DIEU N'HABITE PAS EN BELGIQUE	93
Mourad Daoudi	

9000 DOLLARS	95
Robel	

MA MAISON EST EN FEU.....	97
Entretien avec Kromah	

LE PENAL, UN OUTIL DE POLITIQUE MIGRATOIRE?	103
Entretien avec Vincent Spronck, directeur de prison	

LA CRIMINALISATION DES DROGUES	108
AU CŒUR D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE RACIAL Christine Guillain, juriste	

SURPOPULATION VS. SURINCARCÉRATION	113
Tchino, détenu à la prison de Marneffe	

JOURNAL D'UN DÉTENU [SUITE]	116
Camille	

HOMMAGE A MICHEL CHEVAL ET CHANTAL PATERNOSTRE	120
---	-----

LE DROIT DE PLAINTÉ	<?>
---------------------------	-----

Présentation du Genepi

La vocation du Genepi Belgique est de participer au décroïsonnement de la prison en établissant un lien entre les personnes incarcérées et le monde extérieur.

C'est une ASBL d'éducation populaire dont les objectifs sont les suivants :

■ Mener une action d'éducation permanente à l'adresse des personnes incarcérées et de tous publics intéressés.

■ Contribuer à l'exercice du droit au savoir et à l'information des personnes incarcérées, et de manière générale à l'exercice de leurs droits citoyens.

■ Informer et sensibiliser des publics larges et spécifiques à propos des réalités carcérales.

Créée en mai 1976 en France, en réponse aux émeutes dans les prisons – les prisonniers y menant une lutte sociale très intense contre leurs conditions de détention – l'association du nom de G.E.N.E.P.I. voit le jour, afin de proposer des formations à destination des personnes incarcérées en vue de favoriser leur réinsertion.

L'acronyme signifie alors « Groupement Étudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées ». Le Genepi Belgique prend naissance dans la continuité de l'histoire et de l'expérience du Genepi France.

Quels que soient notre origine, niveau d'instruction, connaissance ou absence de connaissance du monde carcéral, la prison, en tant que citoyennes et citoyens, nous concerne tous.

Pour toute information, visitez le site internet : www.genepibelgique.be

COMITÉ ÉDITORIAL

Lara Apraxine, Romane Berns, Déborah Brosteaux, Leonor Laloy, Agathe Laurain, Lola Massinon, Laurelyne Meunier, Emilie Richard, Renaud-Selim Sanli

Aux personnes enfermées et à leurs proches.

EDITO

29 Octobre 2021

Nous roulons sur l'autoroute entre Namur et Libramont dans une vieille Kangoo, de nuit. Nous sommes en route pour notre week-end de finitions éditoriales pour ce numéro de La Brèche, quand nous réalisons que nous sommes suivies de près par une voiture de police. Après 15 minutes, appels de phares et torches rouges, ordre de la suivre le long de la sortie d'autoroute et nous arrêter. Les deux policiers ardennais viennent à nous, il pleut et on ne voit rien, mais nous sentons leur nervosité, ils nous somment d'ouvrir la fenêtre, et plus vite que ça. La fenêtre s'ouvre, nos têtes blondes apparaissent. Étonnement, soulagement des deux policiers. Ils sont soudainement un peu gênés, un peu balbutiants et nous disent : « Excusez-nous du dérangement Mesdames, c'est que vous comprenez, votre voiture est immatriculée à Schaerbeek... alors on se demandait, enfin vous comprenez... on voulait vérifier ». Leo, au volant, n'avait sur elle ni sa carte d'identité ni son permis de conduire. Mais rien de cela n'avait plus d'importance. Nous avons repris la route après des conseils bienveillants sur notre itinéraire et les manières d'éviter le gibier sur les petites routes.

« Excusez-nous, c'est que votre voiture est immatriculée à Schaerbeek... » Par ce qu'ils ont dit et par ce qu'ils ont tu, les deux policiers ardennais, sans le savoir, nous ont fait jouer la scène qui forme comme le miroir en négatif de nombreux récits récoltés ici. Les textes rassemblés dans ce numéro racontent les scénarios que nous n'avons pas vécus ce soir-là, les peurs que nous n'avons pas ressenties, les stratégies de survie que nous n'avons pas dû apprendre, les forces de résistance dont nous n'avons pas eu besoin. Ils nous racontent le danger d'être dehors sans sa carte d'identité quand on est arabe ou noir, le point d'honneur à toujours l'avoir sur soi, tel un rituel de protection (Bruxelles Panthères, p.18). Ils nous racontent toute la terreur contenue dans un contrôle quand celles et ceux qui ont pris la route sont sans papiers, quand ils ont fui une maison en feu (Kromah, p. 97).

Pour ce numéro, nous avons pris la situation en prison pour point de départ : le fait que les Arabes, les Noirs, les musulmans – avec et sans papiers, belges et étrangers – ne cessent d'y être surreprésentés. Comment penser depuis cette situation de fait ? Comment ne pas en rester à la simple répétition d'un constat : « la prison est raciste », « la justice est raciste », « la société est raciste » ? Comment éviter l'impuissance de ces constats, et le risque d'avoir tout dit trop vite sans avoir encore rien expliqué, rien compris ? Pour commencer, nous avons réalisé que pour aborder le racisme de la prison, on ne peut pas s'en tenir à la prison. Nous avons alors posé une question plus pragmatique, celle de la circulation du racisme : par où le racisme passe-t-il ? Quels sont les mécanismes qui le produisent et par lesquels il se manifeste ? Pour suivre les chemins du racisme, il faut suivre des itinéraires vastes et diffus, un champ de circulation que nous pourrions nommer « réalité carcérale ». Bien avant les barreaux, la réalité carcérale se saisit d'un certain nombre de corps. Comment ? Pour qui ? Quelles zones de la ville, quels comportements, quelles attitudes, quels corps sont déjà pris dans la réalité carcérale, sans même qu'il y ait crime ?

À en croire les Blancs de Belgique, personne n'est raciste dans ce pays. Personne n'est raciste, mais quand on parcourt les noms des hommes et des femmes tuées par la police l'année dernière, on voit : Mounir, Ibrahima Barrie, Abderrahmane Ridha Kadri, Adil... Personne n'est raciste, mais lors des procès, la place du juge est généralement occupée par une personne blanche, issue des milieux aisés ; et la place de l'accusé, majoritairement par une personne pauvre – pauvre, ce qui veut souvent dire en même temps, non-blanche (Selma Benkhelifa, p. 75). Pour suivre les chemins du racisme, il faut chercher par-delà les intentions, les bonnes et mauvaises volontés, et s'arrêter sur les détails, les petits faits : quand les profs déjà menaçaient l'écoulier, « Tu vas finir en prison » (Nordine Saïdi, p. 54). Ou convoquaient les parents car l'enfant avait dit Allahu Akhbar (entretien avec des jeunes d'Anderlecht, p. 6). Quand prier en cellule est perçu comme un signe de radicalisation, et peut devenir l'occasion d'un fichage (Charlène Crahay, p. 45). Dans les circonstances qui amènent quelqu'un à dealer (Mourad Daoudi, p. 93), et quelqu'un d'autre à voler une veste en hiver. Et puis les circonstances qui amènent à retrouver ce dernier mort le lendemain, au commissariat d'Ixelles (Saïd Elouizi, p. 89). Quand un procureur dit « ce monsieur n'a rien à faire en prison » au sujet d'un homme qui a battu sa femme pendant des années et tenté de l'écraser en voiture, mais qui est blanc, a un travail et vit dans une grande maison (Selma Benkhelifa, p. 75). Ou encore à travers les raffinements légaux qui entraînent toujours des peines de prison plus dures, plus rigides pour les sans-papiers, ou qui font de la prison un outil de politique migratoire (Vincent Spronck, p. 103). Il nous faut aussi avoir des oreilles pour entendre les non-dits, les silences. Comme dans le procès-verbal qui innocent les policiers qui ont tué Lamine Bangoura, où les mécaniques raciales de l'impunité judiciaire se laissent traquer dans les « blancs » des phrases (David Jamar, p. 34).

La Brèche n° 4, Racisme et criminalisation : des populations dans le viseur, a dû être scindée en deux, pour rendre matériellement possible sa publication, mais les deux parties sont inséparables. Il y avait simplement trop à dire pour s'arrêter à 100 pages. Les agrafes du papier explosaient.

Ce numéro est aussi un hommage à la force et à la dignité de celles et ceux qui font face au racisme et à l'enfermement, à la suspicion quotidienne et à ses dangers, à l'humiliation et à la mort. À celles et ceux qui à Cureghem filment de tous les coins de rue les altercations avec la police. À Mr. Kromah (p. 97) qui a continué de chanter dans sa cellule, à chanter toujours, malgré les rires des gardiens, à travers les années de prison et de centre fermé – Vottem, Anvers, Merksplas. À Ayoub, à sa famille et à leurs amis qui se battent depuis deux ans pour obtenir la vérité et la justice sur la mort de Mehdi (Ayoub Bouda, p. 28). Ils nous rappellent qu'en Belgique, l'histoire ne commence pas avec le meurtre de George Floyd aux États-Unis, mais ici, devant ce qui est fait aux nôtres.

À QUI LA FAUTE, À QUI LA HONTÉ?

Poème de l'Anonhymne

À travers ce texte scandé et incisif, l'Anonhymne relève les hypocrisies du discours carcéral et les continuums qui existent entre « l'extérieur » et la prison par le racisme. Elle a voulu se présenter elle-même, nous lui laissons la parole :

Le parcours de l'Anonhymne est compliqué,
très compliqué. Aujourd'hui, c'est en prison
qu'elle se trouve. Malgré tout, malgré ce parcours
qu'elle ne conteste pas, malgré les conditions
déshumanisées de son actuelle existence,
elle garde une envie d'avenir, un truc qui brille
dans les mots qu'elle partage.

Je suis de la génération bâillonnée, privée du droit
de reconnaissance dès la naissance.
Privée du droit d'exister par des décisionnaires
viagers.
Dès les premiers pas dans la vie, le racisme est
de la partie, inculquant qu'en bas tu resteras,
laissant à terre comme un séisme venant engloutir
et détruire.
Les directives sont dictées, les aides sont attribuées
à titre sélectif, la liberté et les droits sont fictifs.
La haute criminalité bien orchestrée déteint
sur des citoyens intégrés devenus dérangeants,
dès lors, leur intégrité est remise en question.
Toute personne peut se retrouver dans la case
étranger, immigré, sur le banc des accusés,
si les moyens ne suivent pas pour soudoyer.
Même enraciné, on cherchera à te déraciner.
Monsieur, Madame tout le monde fait appel
à ses droits, finit par conscientiser que
c'est un privilège de bénéficier de ce droit.
Sujet tabou, la loi du plus fort, autrement dit la loi
du plus fou, beaucoup gardent le silence pendant
que l'Omerta dicte sa loi.

Mode de vie strict, catalogué, stigmatisé, mis de côté,
regroupé dans des districts, compartimenté.
Bel exemple de citoyenneté.
La criminalisation subie par les minorités
leur a appris la définition du mépris
et de la criminalité légalisée.
Je suis de la génération négligée ;
Où ma réalité est censurée.
Où mes droits de l'Homme sont piétinés.
Où j'ai dû parfaire mon vocabulaire
pour savoir me justifier.
Où quoi que je fasse, je reste sur le banc des accusés.
Où je ne peux me défendre, juste encaisser.
Où mon identité est numérotée.
Où la bravoure de mes ancêtres a été oubliée.
D'origine berbère-palermitaine,
les miens ont consolidé leur vaillance
au profit d'une bienséance.

L'histoire ne les mentionne pas, faut pas se demander
pourquoi, pourtant sans eux, l'UE ne serait pas.

Mise dans une case qui te broie les ailes avant même
d'apprendre à les déployer.
Qui formate ton cerveau pour te robotiser.
Qui inverse les rôles en usant de la psychologie
inversée.
À qui la faute, à qui la honte.
Y-a-t-il un exemple à suivre, ou du moins,
Qui est l'exemple.
Qui est le plus à blâmer niveau criminalité.
Qui en premier l'a enseignée, banalisée,
Ne manquant qu'à la légiférer.

La vie d'adulte fait conscientiser que pour parvenir
à vivre décemment il faut éveiller sa conscience,
sa lucidité ainsi que l'ensemble de ses facultés.

Époque où il faut travailler dix fois plus,
Pour espérer avoir trois fois rien.
Où tu te nourris d'espoir pour ne pas sombrer
dans le désespoir.
Où l'on te fait croire que d'y croire est dérisoire.
Époque où tout se monnaie, même la justice s'achète,
En fixant ses propres barèmes sans gêne.

Discours paradoxaux.
L'éthique ne fait pas partie de la politique.
Ironique qu'en prison on l'impose pour regagner
sa place dans la société.
La détention n'est autre qu'un lieu où les minorités
y sont entassées, mises sous scellés,
privées de liberté et de soins de santé.
Certains médecins déciment au lieu de soigner,
bafouent leurs facultés, leurs serments au lieu
de l'exercer.
La répression prend de l'ascension, les ventriloques
se la jouent insurgés sans une once de moralité,
cela ne date pas d'hier, les vrais criminels tirent
toujours autant les ficelles.

Le racisme, le crime, la prison, le sadisme ;
Je ne dénonce pas mais je partage mon vécu,
mon histoire.
Je suis réaliste, les traitements sont différents,
Il serait peut-être temps de se l'avouer en n'y étant
plus indifférent en fermant les yeux
et faisant semblant.

Le milieu carcéral n'est autre
qu'une société patriarcale arborant
de faux slogans de réinsertion.
Accordant une insertion au sein de l'administration
pénitentiaire, les pratiques d'antan sont remises
à l'ordre du jour.
Désolant d'écrire que l'esclavage n'est pas aboli,
Mais d'actualité en exploitant les plus faibles
à bas prix,
Autrement dit, esclavage moderne.
Pourquoi s'acharner à tant être arriérés,
les siècles sont passés, pourquoi museler.
Pourquoi aucune leçon n'a été tirée.
Pourquoi faire perdurer les inégalités.

Pourquoi troquer son humanité afin d'assouvir
sa notoriété.
Pourquoi dénigrer la multiculturalité qui ne cesse
de morfler.
Pourquoi vouloir quoi que cela en coûte diviser
pour régner.
Les mêmes souffrances se répètent,
les mêmes larmes qui ont coulé
continuent de se déverser.
Pourquoi les vrais coupables ne se retrouvent
jamais sur le banc des accusés. Leurs actes
sont sujets d'effet de causalité, de hauts taux
de criminalité qui ont engendré indignation,
colère et frustration des populations.
Loin d'être dans la critique, je ne suis qu'un être
humain usé par tant de cruauté.

À force d'être traités comme des pestiférés,
des primates,
C'est instinctif, l'instinct primitif fait surface
pour faire face et surmonter les coups bas
venant de tous côtés.

La discrimination est ancrée comme une souche
à part entière de l'ADN.
C'est dégradant, humiliant de voir son intégrité
en permanence renvoyée aux préjugés.
Comment avancer quand on te fait stagner.
Comment positiver quand de ma liberté,
j'en suis privé.
Comment relativiser quand l'accès aux soins de santé
est défaillant, quand par excès de manigances
ça n'a pensé qu'à renflouer les caisses de l'État.
Comment ne pas être outré,
Quand les portes sont fermées.
Quand la considération a déserté.
Quand s'exprimer devient tabou.
Quand les conditions de vie poussent à bout.
Quand la répression est la cause de dépressions.
Quand les populations sont sous tension.
Quand l'indifférence mène à l'extinction lente
des civilisations.
Quand même la Terre se meurt.

Si les jeunes sont autant en perdition,
révoltés, ce n'est que parce que leurs aînés
ont été lobotomisés, dévalorisés,
mis de côté, exterminés, boycottés, terrorisés,
pillés, colonisés, délocalisés.

La jeunesse laissée à l'abandon qui finit en prison
est la conséquence, l'échec de tous les plans
d'action gouvernementaux.
Le résultat d'addition d'années d'absence d'humanité,
par l'abus de pouvoir de fonctionnaires
réactionnaires.

Je suis fière de faire partie des millions
qui se battent pour vivre, qui puisent
dans leurs tripes pour survivre.
Pendant que les quelques milliards sont easy,
tout se fracasse pendant qu'eux, visitent l'espace.

Merci de m'avoir laissée en bas,
Merci de m'avoir pointée du doigt,
Merci de m'avoir rappelé d'où je venais,
Merci à mes ancêtres, apatrides,
nés ici mais d'ailleurs,
Merci je l'ai bien compris, bien acquis.
Merci à mes parents pour mon éducation,
Pour m'avoir appris la noble valeur qu'a mon cœur.
Maman,
Merci de m'avoir appris le langage de l'amour,
Ce si beau langage universel qui ne se délimite
pas en parcelle, qui réunit, qui est gratuit
et ainsi facile à offrir.

À l'apogée de mes espérances,
À la fin de ma pénitence,
Au paroxysme de ma tolérance.

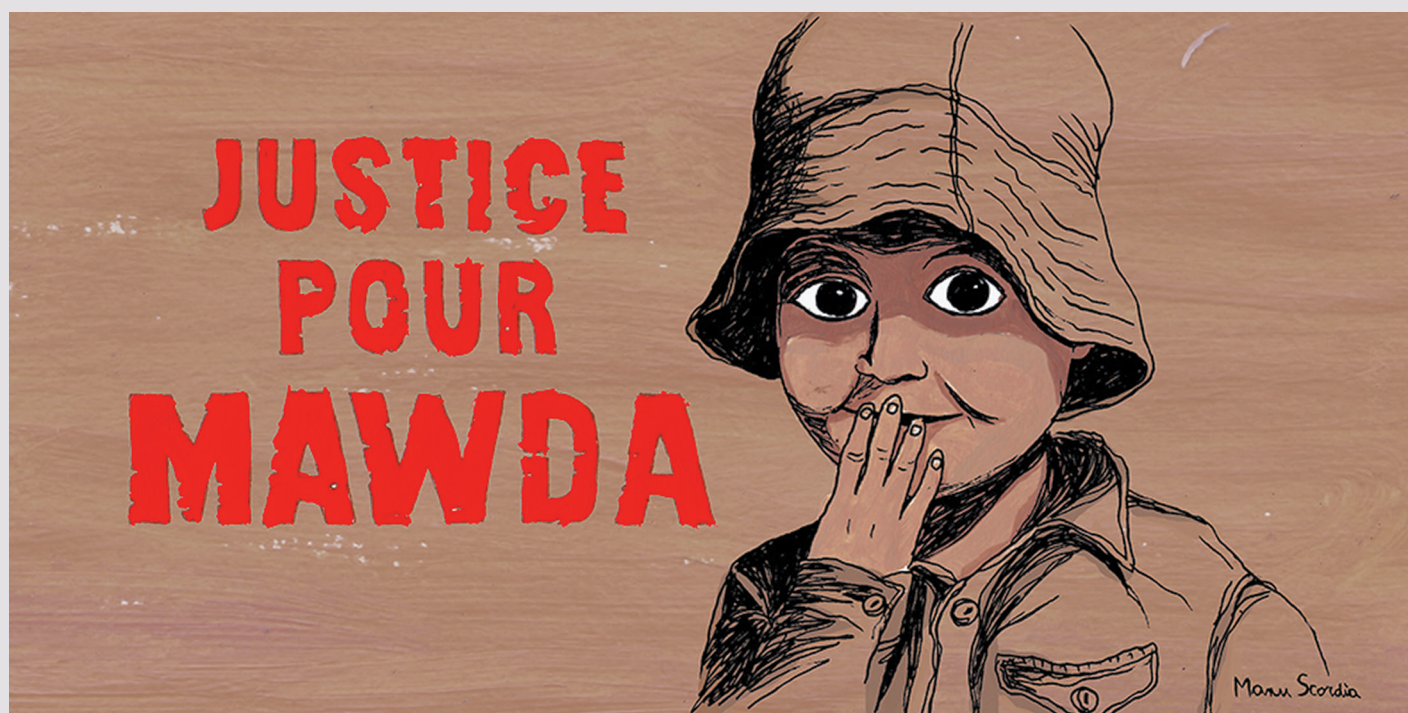
Pour une apologie
des Humains Unis,
Pour que l'Humanité
ne soit pas bannie,
Pour que l'Amour
soit remise au goût du jour.



A4,
L'Anonhymne



UNE JUSTICE SUR FOND D'INÉGALITÉS SYSTEMIQUES



JE NE CROIS PAS EN LA JUSTICE

Entretien avec Selma Benkhelifa,
avocate des parents de Mawda

Selma Benkhelifa est avocate au barreau de Bruxelles depuis vingt ans et fait partie du réseau PROGRESS Lawyers depuis 2001. Elle s'engage à travers sa pratique du droit pour des causes sociales et tente de combattre les inégalités d'accès à un procès équitable. Intermédiaire entre les différentes instances de justice pénale : police, procureur, parquet, juges et clients, l'avocate est en première ligne pour s'apercevoir des problèmes structurels de racisme et de différenciation des peines selon l'origine de classe, de race et de genre qui minent l'application de la justice.

Ce numéro de La Brèche porte sur les discriminations raciales au sein du système pénal. Est-ce que en tant qu'avocate, vous observez des différences de traitement selon les origines ethniques, et entre les personnes avec ou sans titre de séjour ?

On sent des différences selon les origines ethniques mais surtout selon les origines sociales. Je suis par exemple intervenue dans un dossier qui a été assez célèbre, dans l'hôtel Conrad, dans lequel des princesses émiraties traitaient en esclave leurs domestiques. Elles avaient plusieurs suites, tout un étage loué à l'année rien que pour elles. Elles avaient leurs propres domestiques importées des Émirats, et qui ne sortaient pas et vivaient vraiment en esclavage. L'origine ethnique des princesses s'effaçait totalement devant leur origine sociale. Elles ont été hyper bien traitées par la police qui est venue à l'hôtel pour les interroger parce que les princesses ne voulaient pas se déplacer jusqu'au commissariat. La police a attendu que l'ambassadeur soit présent pour pouvoir les interroger et qu'elles se sentent en confiance.

Cette différence de traitement social se couple très fort avec une différence d'origine. Parce que souvent, les personnes d'origine étrangère sont les plus précarisées. Les Belges précaires, notamment les SDF, s'en prennent plein la gueule aussi. Souvent, les deux problématiques se couplent : le fait de faire partie d'une classe sociale précaire et d'une origine surreprésentée dans la précarité. Les Roms en sont un exemple manifeste. Quand ça ne se couple pas, c'est flagrant que c'est la classe sociale qui prime.

Vous nous aviez dit par téléphone : le racisme systémique du système pénal est partout, dans le contrôle, la police, la criminalisation, les poursuites, les cours et tribunaux, les peines infligées, la longueur des peines, les aménagements de peine, l'après prison, et au niveau du traitement médiatique. Est-ce que vous pouvez donner des exemples ?

Le premier endroit, c'est le contrôle. Il n'y a même plus de controverse sur les contrôles au faciès. Quand on est noir, arabe ou rom, on est beaucoup plus contrôlé. Fatalement, même si le taux d'infraction est le même dans un autre groupe, disons **les étudiants de l'UCL qui dealent aussi un peu de shit, comme ils ne sont pas contrôlés, ils ne se retrouvent pas dans le parcours pénal.** Pour les sans-papiers, c'est le fait d'être sans-papiers qui est une infraction. Leur existence même est infractionnelle. Fatalement, ils commettent des infractions tout le temps.

Ce contrôle est lié à la police mais aussi à la politique des poursuites parce que c'est pas les policiers qui décident de vérifier les papiers des gens. C'est la demande des commissaires et du parquet, on leur demande de contrôler une certaine partie de la population. C'est pas juste le policier individuellement qui est plus raciste qu'un autre, il y a un racisme structurel. Concernant la criminalisation, il y a certaines affaires qui sont plus poursuivies que d'autres, comme le trafic des êtres humains. Et très certainement, ce ne sera que des

étrangers, parce que quand on est blanc et belge, qu'on veut aller en Angleterre, on y va avec son passeport. Donc il y a certaines infractions qui sont plus poursuivies et là aussi on retombe dans un facteur de classe sociale. On sait très bien qu'on poursuit à peine les grosses fraudes fiscales ou le détournement d'argent alors que ce sont des infractions qui au niveau sociétal ont un impact énorme. Beaucoup plus que le fait de dealer un peu de shit.

Ce sont des choix politiques faits par le ministre de la Justice et le collège des procureurs généraux. Ça s'appelle « la politique des poursuites ». **Ce collège décide chaque année de quels vont être les choix de poursuites prioritaires.** Ils annoncent par exemple que telle année, le choix sera la fraude sociale parce que tous ces pakistanais qui ne déclarent pas leurs employés dans leur magasin, ça c'est terrible. Et ils le disent ouvertement. Alors qu'à côté de ça, il y a des scandales de milliards qui vont dans des paradis fiscaux et ça ils s'en foutent. C'est vraiment un choix politique.

Concernant les contrôles de police, vous pensez à une affaire que vous avez défendue ?

Oui, pendant le covid on a travaillé quasiment que sur ça. Parce que le covid et le confinement ont fait qu'il y avait encore plus de contrôles que d'habitude. Et toujours sur la même population. **J'ai été discuter avec des jeunes dans les Marolles, qui étaient contrôlés tout le temps, tout le temps, tout le temps, par le même policier, 4-5 fois par jour.** Ils habitaient des appartements hyper exigus donc fatalement ils sortaient pour fumer, pour pas être les uns sur les autres dans leur logement social. À ce moment-là, je logeais chez ma mère près des étangs d'Ixelles, à Flagey, et là on voyait des dizaines de gens qui vivaient leur vie tranquille et pourtant le confinement était le même. Il y a des gens qui ne sont jamais contrôlés et des gens qui le sont tout le temps.

Il y a aussi la question des violences. Dans la formation des policiers, on leur explique l'usage de la violence. Mais ce qu'ils perçoivent eux, c'est qu'ils ont droit à la brutalité dès que quelqu'un n'obéit pas. Et dès qu'on leur dit « vous avez été violent », ils répondent « oui mais il n'a pas obtempéré ». D'accord mais même si les gens n'obtempèrent pas, même si quelqu'un fait quelque chose qu'il n'a pas le droit de faire, ce n'est pas pour autant que la violence peut s'exercer. Je vous donne un exemple. J'ai un client qui est en prison. Il était SDF. Il explique que tous les matins, tous les matins systématiquement, c'est des policiers qui venaient réveiller les SDF qui dormaient près de Gare du Nord. Ils donnent des coups de pieds dans les matelas, disent « allez on dégage, on dégage » entre 6h et 7h du matin. Le monsieur me dit que les policiers le harcèlent et lui ont volé ses affaires. Les policiers disent qu'ils suivent l'ordre de « les faire déguerpir tous les matins et ramassent leurs crasses pour les mettre dans un container ». **Mais ce qu'eux perçoivent, en tant que flic, comme une crasse, le type c'est toutes ses affaires,** donc effectivement, tu lui voles ses affaires selon sa perception à lui. Un matin, il y a une altercation parce que le SDF dit qu'il ne va pas bouger. Il se bagarre avec les policiers, il a un opinel dans la main, un petit couteau, et les policiers ont utilisé peperspray, matraque et lui ont tiré deux balles dans le corps. Le type était dans le coma et maintenant il est en prison, lui, pour tentative de meurtre sur les policiers. Les policiers étaient 14, je précise. Et lui était tout seul. La réponse de la police quand on leur dit « vous lui avez tiré dessus, au niveau du ventre, vous vouliez le tuer », ils disent « oui mais bon, il n'obtempérait pas, il était en rébellion, il avait un opinel ». **Il y a vraiment une incompréhension totale. C'est une discussion insoluble. Ils disent « c'est quand même pas la petite Mawda, c'est un type qui avait un opinel ». Mais en fait, et alors ? On ne tire pas dans les gens même s'ils ont un opinel.**

Ils trouvent toujours quelque chose à reprocher : au monsieur SDF, il avait un opinel ; Adil il s'enfuyait en mobylette ; Mehdi il était en train de courir ; Sabrina et Ouassim ne portaient pas de chaussures de sécurité à moto. Il y a toujours quelque chose qu'il ne fallait pas faire. Pour Sabrina et Ouassim, la police avait contrôlé leur plaque. Pourquoi ne pas juste envoyer une amende ? **Ils disent « oui mais ils n'avaient qu'à s'arrêter ». C'est une question d'obéissance. M'enfin qu'est-ce qu'on fait, on tue tous les gens qui ne s'arrêtent pas pour un contrôle de sécurité ?** Eux restent sur l'idée que chacune de ces personnes avait fait quelque chose qu'elle n'aurait pas dû faire. Mawda, comme

elle avait 2 ans, c'est une victime qui n'a rien fait. Il n'est pas contesté que le policier a tiré et il n'est pas contesté que personne n'était armé dans cette camionnette. Malgré ça, avec des faits aussi limpides, s'il y a un acquittement ⁽¹⁾, on n'a plus aucune chance dans aucun dossier. Ils sont en train de nous dire «la police a carte blanche».

C'est désespérant pour la justice ?

C'est désespérant sauf si on considère que la Justice est en fait complice parce qu'elle fait partie du système, et qu'elle défend le système avant de défendre les gens, ce qui est ma thèse. En France, il y a eu des manifestations de policiers avec pour slogan «le problème de la police, c'est la justice». Où va-t-on ? En Belgique ce n'est pas dit comme ça, c'est plus subtil, mais c'est la même chose. Pourquoi une personne comme Lamine Bangoura, qui est décédé de la même manière que Georges Floyd, personne ne le connaît et tout le monde connaît Georges Floyd ? Pourquoi les gens vont manifester ? Je ne dis pas qu'il ne fallait pas manifester à Bruxelles pour lui, j'y étais aussi, mais c'est tellement éloigné de nous, pourquoi est-ce que ça touche autant les gens ? **Pourquoi Lamine Bangoura, qui est mort en Belgique, qui nous concerne directement, ne nous touche pas ?**

Vous avez l'impression d'un système police/justice qui s'auto-protège ?

On le remarque très fort dans les affaires de violences policières. Il y a une constance, c'est que souvent les prévenus ont peur de faire appel parce que souvent les cours d'appel sont plus sévères. Ils ont peur de voir leur peine s'aggraver en appel, parce que le Parquet suit toujours l'appel du prévenu. Si le Parquet ne suit pas l'appel du prévenu, la peine ne peut pas être aggravée. C'est une question théorique en droit, c'est en générale une question d'examen, parce que ça n'arrive jamais, le parquet suit toujours l'appel. Sauf dans Mawda, le parquet n'a pas suivi l'appel, donc le policier pouvait faire appel tranquille, il ne risquait pas de voir sa peine s'alourdir alors qu'il avait déjà une peine minime. Il y a ce système de protection l'un de l'autre en permanence.

On a parlé de contrôle et de police. Qu'en est-il de la détention préventive ?

Normalement, tant qu'on n'est pas jugé, on est innocent. La présomption d'innocence vaut pour tout le monde. Donc normalement, on ne va pas en prison avant d'être jugé. Sauf si vous êtes particulièrement dangereux ou que vous risquez de vous enfuir. Systématiquement, les juridictions d'instruction vont considérer que même si on a la nationalité belge, avec une double nationalité, on risque de s'enfuir dans son pays d'origine. Et donc on ira en détention préventive, avant d'être jugé. L'affaire des hébergeurs, c'était le cas de Walid, hébergeur de migrants qui a été arrêté, en même temps que trois autres personnes : 2 blanches relâchées immédiatement, 1 femme belgo-marocaine qui a fait 2 mois de détention, et Walid, tunisien, qui a fait 8 mois de prison pour les mêmes faits. Par après, ils ont tous été acquittés. Mais pour la détention préventive, c'est la nationalité qui a compté. Le Tunisien était d'ailleurs celui qui était le moins impliqué, et c'est celui qui a fait le plus de prison, en détention préventive inopérante.

Est-ce que durant les procès, vous observez certaines différences de traitement ?

Ce que je constate c'est que souvent, l'avocat et le juge parlent le langage du droit qui est un langage totalement obscur, et parfois, ils font même des blagues entre eux, ils rigolent, et la personne qui subit son procès assiste à ça sans rien comprendre. Elle est peu actrice de son procès.

C'est même pas une question de langue, c'est une question d'appartenance de classe. Les gens sont en général traumatisés par leur procès, même quand ils sont juste partie civile. Ils ne se sentent pas du tout respectés. Et à juste titre, c'est pas respectueux comme procédure. C'est très impressionnant. Les personnes de classes plus aisées, ils ont un avocat dans leur famille, dans leur entourage, et donc ça les impressionne moins, les figures d'avocats et de juges. Pour les personnes qui ne parlent pas français, on ne fait même pas d'effort pour que ce soit compréhensible.

Au niveau des peines prononcées, est-ce que les juges prononcent des peines égales, sans regard des origines et classes sociales ?

Là, c'est très difficile parce qu'ils vont toujours dire que la situation était différente. C'est difficile de faire des comparaisons mais on a l'impression qu'ils sont beaucoup plus sévères selon l'origine ethnique et la classe sociale. Notamment par le fait que, **dès qu'on démontre qu'on a un travail, un logement, une situation sociale stable, ils sont plus souples, il y a moins de peines fermes. Alors qu'un type qui a une situation sociale stable et qui viole et tabasse sa femme, dans une société idéale, on devrait être encore plus sévère à son égard.** J'ai envie de lui dire « C'est quoi ton excuse ? Tout va bien dans ta vie, t'as un chouette boulot, t'as une belle maison, qu'est-ce qu'il te prend de taper les gens ? ».

La situation stable va lui éviter la prison. Je vous donne l'exemple d'un monsieur blanc chic, brabant wallon, belle maison, beau boulot. Complètement dingo le gars ! Il a essayé d'écraser son ex-femme en voiture. Il l'a explosée. Il est poursuivi. Le Parquet reconnaît que monsieur a été d'une violence inimaginable. Et le Parquet dit « mais une personne comme monsieur n'a rien à faire en prison ». Ces mots, tels quels. Alors moi je trouve que personne n'a rien à faire en prison. Mais s'il y a un type qui devrait se retrouver en taule, c'est lui. Et si je dis au Parquet **« et quoi, la peine de prison c'est pour les pauvres et les Noirs, ou quoi ? »**. Il répond « non, pas du tout, c'est pas ça que j'ai voulu dire ». Il va s'insurger mais il a quand même utilisé ces mots-là alors que concernant ce type il y avait plus d'une dizaine de plaintes de la dame, il y a des certificats médicaux, il la tabassait quand ils étaient ensemble, elle l'a quitté, il a continué de la persécuter. Il a essayé de l'écraser en voiture. Bon, déjà, **les violences faites aux femmes sont beaucoup moins sévèrement punies que les violences faites aux voitures.** Mais avec le fait d'être un monsieur BCBG, il y a peut-être une sorte d'empathie sociale qui fait que le procureur s'est dit « ce monsieur, il est comme moi, d'accord il faut qu'il se calme, qu'il voie un psychologue pour gérer sa colère, mais il n'a rien à faire en prison ».

Les juges sont-ils conscients des différences concernant les peines prononcées ?

La majorité des juges sont convaincus de ne pas être racistes. Le problème n'est pas personnel mais systémique, beaucoup ne sont même pas conscients de leur racisme. Presque tous jouent avec le fait qu'une peine peut faire sortir à 1/3 mais ils ne réalisent pas qu'en tenant compte de ça dans leur calcul de la peine, ils font des peines énormes pour les personnes qui n'ont pas droit aux aménagements de peine ou pour qui les conditions sont trop strictes et donc préfèrent aller à fond de peine. Les SDF et sans-papiers, c'est fond de peine d'office.

Il y a les personnes qui sont en prison à la suite d'infractions et de condamnations par les juges. Mais il y a aussi des personnes qui sont en détention administrative sans avoir commis d'infraction.

C'est les discriminations vécues par les personnes sans-papiers. Il est important de revenir sur l'historique de la détention administrative en Belgique. Ça date de la loi de 1980. Avant ça, ça avait juste existé pour les Juifs et les Roms en 1940-45. Ça revient à criminaliser une personne pour ce qu'elle est, pas pour ce qu'elle fait. **On ne parle donc plus d'un fait illégal et punissable mais d'une personne illégale de sa simple existence, et donc enfermable comme ça. Avant cette loi il n'y avait pas de prison pour quelqu'un qui n'avait rien fait.**

Toutes ces différences de traitement dans le système pénal trouvent un écho médiatique ?

Je ne comprends pas pourquoi parfois une affaire fait le buzz alors qu'il y en a 10 par jour de pareilles et que parfois il est impossible de mobiliser les médias. Le buzz et le désintérêt sont très aléatoires.

En tant qu'avocat, comme on est en première ligne, on constate un cas, on trouve ça scandaleux. Puis on en parle avec des collègues, des assistants sociaux. Et rapidement on constate qu'un problème individuel est en fait un problème structurel. Quand Walid était en prison, il m'a expliqué son histoire. Je lui ai dit que j'allais juste noter ce qu'il disait. On a fait une lettre ouverte et je l'ai fait publier dans un journal en écrivant en « je ». On essaye de mettre le droit au service des revendications sociales que personne n'écoute, c'est l'ADN de Progress

Lawyers. Le SDF qui s'est pris deux balles et qui est en prison parce qu'il a défendu ses affaires avec un opinel, les gens ne veulent pas en entendre parler. La prison c'est encore très tabou. La justice c'est tabou aussi. Dire qu'elle n'est pas juste c'est tabou. **Les gens veulent croire que si tu as un bon avocat, le juge va dire la vérité.** Non en fait.

Vous croyez fondamentalement encore en la Justice ?

Pas du tout. Pas du tout.

C'est très fort comme propos de la part d'une avocate.

Je vais dire un truc encore plus fort. **Je ne veux pas devenir juge parce que je deviendrais comme ça. Il faut pas croire qu'on est plus fort que le système.** Le système est fait pour se renforcer. Il faut un renversement, un changement fondamental. Sinon, on peut avoir toute la meilleure volonté du monde, ça ne change pas.

Vous défendez des clients pour quoi ? Pour essayer de faire respecter la justice aux juges ?

Pour les mettre devant leurs propres contradictions. Parce qu'eux-mêmes disent dans leur discours qu'ils ne sont pas racistes, qu'ils sont contre les violences faites aux femmes, qu'ils trouvent que tenter d'écraser son ex-femme en voiture c'est pire que de conduire une camionnette avec des migrants. Cela dit, le type qui a conduit une camionnette avec des migrants, il prend 7 ans de prison, et le type qui a voulu écraser une femme en voiture, il se prend rien du tout. Quand on met les histoires de viol à côté de celles de vol de voiture, on le voit. Il y a en prison des gens qui sont là pour vol à l'étalage. ■



NOTES

JE NE CROIS PAS EN LA JUSTICE

Entretien avec Selma Benkhelifa, avocate des parents de Mawda

- (1) Note de La Brèche : Cet entretien a été réalisé avant le jugement en appel sur l'affaire Mawda, qui a été rendu début novembre 2021. La peine du policier a été revue à la baisse, soit dix mois avec sursis.

DE L'INHOSPITALITÉ INSTITUTIONNELLE DE LA BELGIQUE

Entretien avec Maryse Alié,
avocate spécialisée en droit pénal
et droit de l'immigration et de l'asile

Ce que nous livre Maryse Alié, avocate au Barreau de Bruxelles depuis 2004 et assistante à l'USL-B, dans un entretien avec La Brèche, s'apparente à un partage d'expériences concernant la situation des personnes sans titre de séjour lorsqu'elles doivent se présenter devant la justice. Les mandats d'arrêts plus fréquents, la méconnaissance des avocats du droit pénal associé à un droit des étrangers complexe et la question de la réinsertion constituent autant d'arguments avancés et/ou réels venant empêcher un parcours équitable à toutes étapes. Une inhospitalité radicale parcourant l'ensemble des institutions juridiques et rendant impossible pour ces personnes d'être jugées en dehors de leur statut de « sans-papiers ».

Que pouvez-vous nous dire de la surreprésentation des personnes étrangères ou assimilées comme étrangères dans le parc pénitentiaire belge ; on relève, dans la dernière notice de la DGEPI de 2017, le taux de 44 % ⁽¹⁾ de détenus non belges dans nos prisons ?

Dans ma pratique, je distingue les personnes qui disposent d'un titre de séjour de celles qui n'en n'ont pas. Donc, ce concept de surreprésentation des étrangers est flou car souvent on assimile à un étranger des personnes belges, tout simplement parce qu'elles font partie d'une communauté issue de l'immigration. Le problème de la surreprésentation des « étrangers » en prison est lié à tout un système.

Observez-vous des éléments au long de la chaîne pénale qui pourraient expliquer cette surreprésentation ?

Je dois avouer avoir vu des traitements différenciés pour les étrangers à tous les stades de la procédure. En amont, le contrôle policier est plus fréquent pour les personnes avec un profil « étranger », les arrestations suivent, puis le placement sous mandat d'arrêt ⁽²⁾. Pour ce placement par le juge d'instruction ⁽³⁾ et son maintien ultérieur en détention préventive, un des critères est l'existence d'un risque de soustraction à l'exécution de la justice ⁽⁴⁾ ou d'un risque de récidive. Comment pallier ces risques ? Par la démonstration d'attaches en Belgique, l'obtention d'un hébergement, une prise en charge par un proche, ou encore le dépôt d'une caution ⁽⁵⁾. C'est compliqué pour un sans-papiers de déposer de telles garanties. La loi n'interdit pas de libérer provisoirement une personne en séjour illégal mais en pratique c'est compliqué. Il faut que l'avocat s'investisse, travaille en partenariat avec des associations, contacte un assistant social externe, un psychologue, etc. ; mais tous les avocats ne sont pas prêts à investir du temps pour cela car ce n'est pas du travail juridique. Et puis souvent, ce sont des dossiers pro deo ⁽⁶⁾, donc on n'est rémunéré que pour les audiences et pas pour les démarches d'aide au détenu.

Il faut sensibiliser tous les acteurs de la justice, en ce compris les avocats qui se disent trop souvent : « cette personne est en séjour illégal, impossible de plaider sa libération ». C'est inacceptable ! Il faut tout de même souligner que la détention préventive est interdite pour le séjour illégal car il est punissable de maximum trois mois d'emprisonnement (6 mois en cas de récidive). Or, pour placer un inculpé sous mandat d'arrêt, il faut une infraction punissable d'un an de prison, ce qui



exclut le séjour illégal. Devant les juridictions de jugement, souvent des personnes sont condamnées pour séjour illégal alors qu'elles ne devraient pas l'être. Il est essentiel que les avocats et les juges se familiarisent davantage avec la matière du droit des étrangers. De plus, il n'y a pas assez d'avocats spécialisés dans les deux matières (droit des étrangers et droit pénal). Toutes les personnes détenues sans titre de séjour devraient bénéficier d'une défense dans les deux matières. Je me souviens d'un condamné qui était sur la liste du ministère de la justice pour être rapatrié de force dans une prison marocaine. Or, il était homosexuel (ce qui est tabou en prison et criminalisé au Maroc), finalement il a pu obtenir la protection de la Belgique et être libéré.

Ensuite, plus on avance dans la procédure pénale, au stade des juridictions de fond, plus il y a fatalement de personnes étrangères en prison. On va les appeler comme ça mais je n'aime pas cette généralité, il faudrait nuancer. Donc il y a une plus grande proportion d'étrangers, et particulièrement de sans-papiers, qui arrivent devant le tribunal correctionnel détenus. Et là, il n'y a rien à faire : l'image que l'on donne au juge, en arrivant devant lui menottes aux poignets et entouré de policiers, risque d'influencer le juge. De plus, si la majeure partie du temps, ces détenus ne peuvent pas présenter un projet de réinsertion ⁽⁷⁾, les peines risquent d'être différentes (que pour un belge ou un étranger en ordre de séjour) : difficile par exemple d'obtenir une peine de travail pour un sans-papiers. J'espère me tromper mais je remarque régulièrement que, si on s'appelle « Pierre Dupont », le juge inflige une peine différente. Je ne supporte pas les jugements qui indiquent que « l'étranger a abusé de l'hospitalité de la Belgique » : la Belgique n'a pas grand-chose d'hospitalier en tout cas pas au niveau institutionnel, je ne vise pas ici les initiatives citoyennes courageuses et louables. L'Office des Étrangers est davantage une institution visant à expulser plutôt qu'à régulariser...

Une fois la personne condamnée, est-ce que certaines démarches juridiques vous apparaissent moins simples pour elle à réaliser si elle est sans-papiers, notamment pour être libérée ?

Cela dépend si la personne se voit condamnée à une peine de plus ou moins de 3 ans d'emprisonnement : si la personne en séjour illégal est condamnée à plus de 3 ans, elle peut uniquement demander une libération en vue d'un éloignement du territoire. Elle passera donc de la prison à un centre fermé pour illégaux et se verra expulsée du territoire, avec interdiction d'y revenir pour une durée variable. En principe, les peines de moins de 3 ans en Belgique ne s'exécutent pas en prison, mais sous bracelet électronique, sauf pour les étrangers qui doivent purger leur peine en prison ⁽⁸⁾. C'est tout à fait discriminatoire ! Une fois que la personne est condamnée, « les Romains s'empoignent », si je puis dire, l'Office des Étrangers va tout faire afin de retirer le séjour des personnes qui ne sont pas de nationalité belge. Cela peut même concerner des français nés en Belgique ! L'Office des Étrangers va envoyer un formulaire au détenu pour recevoir ses observations sur le potentiel retrait de séjour, outre les difficultés à remplir un tel document depuis la prison, il y a beaucoup d'inégalités dans la procédure. Par exemple, si le détenu bénéficie d'un service psycho-social ⁽⁹⁾ dynamique ou moins débordé qu'un autre, ses demandes de permission de sortie iront plus vite. Si vous avez mieux préparé votre dossier et si vous avez déjà un suivi psychologique ou social externe depuis le début de votre détention, toutes les mesures d'élargissement vont aller beaucoup plus vite. Par exemple, si vous demandez une permission de sortie pour aller voir un ami à Ostende, et bien fatalement vous ne l'aurez pas ; mais si vous demandez une permission de sortie pour une réinscription à la commune avec la preuve du rendez-vous, il y a plus de chance que vous ayez votre permission de sortie. Parfois, on a des personnes qui ne sont nulle part dans leur processus de réinsertion qui disent « de toute façon moi j'ai été condamné à 5 ans, je sais que je dois faire minimum un tiers, je m'occuperai de ça 2-3 mois avant le Tribunal d'application des peines, ce sera bon ». C'est exactement le contraire qu'il faut faire. Le pire c'est de jeter le formulaire à la poubelle et de ne pas consulter un avocat. Il ne faut pas devenir un légume, mais au contraire montrer un comportement exemplaire, obtenir un travail à la prison (même sous-payé), indemniser les victimes, garder le contact avec la famille et accepter les visites, entamer un suivi psychologique, pour démontrer qu'on ne représente pas ou plus un danger pour la sécurité publique. Si le détenu a un dossier solide, il y a des chances que l'Office des Étrangers ne lui retire pas son séjour. Et il y a encore les plus démunis des plus démunis ; les internés ⁽¹⁰⁾ sans-papiers.



Là c'est juste l'horreur : l'Office des Étrangers rejette quasi systématiquement les demandes de séjour pour raisons médicales. Il est possible d'introduire un recours au Conseil du Contentieux des Étrangers, mais le dossier y stagne pendant un an, voire deux, parfois plus... Le Conseil annule généralement les décisions de l'Office des Étrangers qui reprend ensuite la même décision quelques semaines plus tard... C'est le serpent qui se mord la queue et des internés sont ainsi bloqués, soit dans l'annexe psychiatrique d'une prison où il n'a pas sa place (la Belgique a d'ailleurs été condamnée plusieurs fois par la Cour Européenne des Droits de l'Homme à ce sujet), soit dans un établissement de défense sociale ⁽¹¹⁾ (qui n'est pas toujours mieux qu'une prison).

Vous venez de mentionner des formes de discrimination à l'égard des personnes sans titre de séjour au sein de la chaîne pénale, est-ce qu'on peut parler d'une forme de racisme qui pourrait transparaître de manière plus structurelle et plus insidieuse ? On pense par exemple au profilage ethnique dans le contexte des contrôles policiers...

Non pas dans la chaîne pénale en tant que telle, heureusement. Il y a peut-être des individus qui ne partagent pas les valeurs démocratiques mais je ne dirais pas que c'est quelque chose de commun à la chaîne pénale. Même quand un policier arrête une personne « de couleur » en raison de la commission d'une infraction, qu'elle soit noire, blanche (beige comme dit mon fils) ou jaune, il revient au policier de faire son travail. Il n'y a pas moins de contrôles envers les personnes blanches qui volent, vendent des stupéfiants ou autres. À Bruxelles on ne m'a jamais demandé ma carte d'identité par exemple mais j'ai un ami « black » qui est directeur de banque et à qui la police demande de manière récurrente de vérifier sa carte d'identité. Ça, c'est un délit de faciès.

Je voudrais souligner aussi que la magistrature/l'avocature, est le reflet de la société. Je viens d'une famille du fin fond des Ardennes, donc au siècle dernier, jamais je ne serais devenue avocate. Depuis plusieurs dizaines d'années, une mobilité sociale prévaut, et heureusement le monde judiciaire se diversifie comme la société, moins vite certes. Si on reprend l'exemple de l'abus d'hospitalité que je mentionnais tout à l'heure, il y a des préjugés chez certains magistrats, mais je suis convaincue qu'ils sont peu nombreux. Parfois c'est une question de connaissance. Par exemple, j'ai défendu une personne quadrilingue mais qui ne maîtrise pas le français. Il a eu droit à une remarque du juge du style : « cela fait 15 ans que vous êtes en Belgique et vous ne parlez pas le français ! » Quel magistrat peut se targuer de maîtriser le néerlandais, l'allemand, l'anglais et l'arabe ? Il peut aussi arriver qu'un juge manifeste un certain parti pris eu égard à la couleur de peau d'une personne, mais ce n'est absolument pas une généralité, heureusement. Il faut éviter de voir les situations et les sanctions touchant des étrangers comme automatiquement discriminantes.

Personnellement, ma préoccupation est d'apprendre à connaître la personne que je défends, son parcours scolaire, social et familial, les raisons qui l'ont poussée à commettre des infractions, travailler sur ces raisons en faisant appel à des équipes psycho-sociales externes à la prison, définir des perspectives de réinsertion, etc. Je pense à un jeune en particulier qui avait été condamné à une lourde peine (son avocat n'avait donné aucune indication sur son parcours), le Tribunal d'application des peines l'a libéré conditionnellement et il a pu apprendre à lire et à écrire et de là tout s'est enclenché positivement pour lui : rupture avec le milieu délinquant, travail, famille, etc.

Face à la population carcérale, un des problèmes de base, est que l'on n'a pas assez de données. Qui sont les détenus ? Quels sont leurs besoins ? Pourquoi ont-ils commis des infractions ? Comment peut-on travailler les causes de leur délinquance ? Quel est leur niveau scolaire et comment les aider à avancer, à apprendre un métier ? etc. Ce serait bien plus positif pour notre société de trouver des pistes qui soient utiles, plutôt que de parquer des gens dans des prisons pour ensuite les oublier. Souvent, je me demande si les magistrats se rendent vraiment compte de ce qu'est une prison... Plus largement, j'estime que c'est un manquement des autorités de ne pas « connaître » la population carcérale : comment peut-on lutter contre la récidive si on ne met pas tout en œuvre, en partant des failles et des besoins des détenus pour les aider à tenter de reconstruire un avenir dans l'intérêt de tous, en ce compris des victimes et de la société ? ■

NOTES

DE L'INHOSPITALITÉ INSTITUTIONNELLE DE LA BELGIQUE

Entretien avec Maryse Alié, avocate spécialisée en droit pénal et droit de l'immigration et de l'asile

- | | | | |
|-----|---|------|--|
| (1) | Voir : SPF Justice, Rapport Annuel 2017 – <i>Direction générale des Établissements Pénitentiaires</i> , p.46, 2017. Accessible sur : https://justice.belgium.be/sites/default/files/rapport_annuel_dg_ept_2017_0.pdf | (7) | Formation, emploi, hébergement, etc. |
| (2) | Privation de liberté par le Juge d'instruction devant intervenir dans les 48 h de l'arrestation. | (8) | Au jour de l'entretien, le juge de l'application des peines n'est pas encore entré en fonction pour les peines de moins de 3 ans. |
| (3) | Magistrat qui dirige l'enquête à charge et à décharge. | (9) | Service interne à la prison chargé de rendre des rapports sur les demandes de permission de sortie, de congé pénitentiaire, de surveillance électronique, de libération conditionnelle, etc. |
| (4) | Ceci fait référence au fait que la personne ne se présente pas aux étapes ultérieures de la procédure et notamment à son procès. | (10) | Personne ayant commis des faits qualifiés d'infractions dans un état grave de déséquilibre mental qui a aboli sa capacité de discernement et qui représente un danger pour la sécurité publique. |
| (5) | Libération moyennant le paiement d'une somme d'argent. | (11) | Établissement où sont internées des personnes condamnées pour un délit ou un crime, qui souffrent de troubles/handicaps mentaux et jugées irresponsables pénalement. On parle plus récemment de centres de psychiatrie légale (CPL). |
| (6) | <i>Pro deo</i> : système qui permet au justiciable de bénéficier de l'assistance d'un avocat rémunéré via l'ordre des avocats. Contrairement aux idées reçues, certains pénalistes même renommés acceptent de défendre des justiciables dans le cadre de l'aide juridique si celui-ci se trouve dans les conditions requises. | | |

ET LES DÉTENUÉS, OÙ SONT-ILS ?

Calogero, détenu à la prison de Marneffe et auteur

Et les détenus, où sont-ils ? C'est le problème que nous pose frontalement Calogero, détenu à la prison de Marneffe et auteur du livre *Petites pelotes de haine* (1). Oublier les détenus, les invisibiliser, les enfouir dans les soubassements de la société belge en les privant de leur dignité, c'est permettre à la classe moyenne de ne pas se salir les pieds et de maintenir les sommets sociaux en plus. Mais si cet enfouissement n'était pas aussi ce qui mettra en péril la société dans laquelle nous vivons ?

Lorsqu'on évoque le racisme, on pense immédiatement à ce sentiment, à cette attitude d'hostilité systématique entre différents groupes ethniques, entre un blanc envers un noir, un musulman envers un chrétien, un aryen envers un juif. C'est en effet sous cette forme qu'elle se présente le plus communément et que nous la connaissons le mieux car il s'agit de la plus médiatisée, celle pour laquelle on développe tant de moyens de combat et qui monopolise toute l'attention de l'opinion publique. Cependant, il serait erroné de croire qu'elle se limite à cet aspect. Le racisme, cette idéologie s'étend sur la plus large croyance qu'il existe une hiérarchie entre les êtres humains, il faut se référer à son étymologie dont la racine est bien le mot « race » et à sa définition.

Certes, les philosophes éclairés et les sociologues bienveillants tentent de nous faire envisager que cette notion est à réserver aux seules espèces animales en tant qu'équivalent de la notion de variété en botanique, on parle donc de races canines. L'amalgame est inévitable et s'insinue pour l'Homme, face à la diversité humaine, une classification sur les critères les plus immédiats apparents comme la couleur de peau, la taille, l'âge, l'état de fortune ou de rang social se met en place, se répand insidieusement et prévaut dans tous les esprits malléables comme une normalité.

Le racisme ne se limite pas à l'ensemble des caractères visibles de notre patrimoine génétique, notre phénotype, mais également à notre statut. Il n'est donc plus seulement question de l'apparence d'un individu, les scientifiques généticiens ont suffisamment rejeté toute tentative de classification raciale chez les êtres humains, mais de sa place sociale. Celle-ci s'est normalisée et est parfaitement et très justement acceptée pour tous ceux qui se sont réservés une place de choix aux dessus de la pyramide sociale. Elle est moyennement tolérée par contre par ceux qui forment le corps de ce tétraèdre et hissent les dirigeants et les plus riches vers le ciel en les portant à bout de bras. Mais à sa base, elle est complètement subie pour tous ceux qui se sont écrasés par cette masse sociale qui se repose sur ses pauvres, ses plus vieux, sur ses plus démunis, sur ses migrants, ses prostituées et tous ceux qui permettent aux individus de la classe moyenne de ne pas se salir les pieds et qui maintiennent en équilibre le sommet, la pointe, le gratin du gratin jusqu'à notre Roi.

Et les détenus où sont-ils ? Je ne les vois pas dans cet enchevêtrement de corps superposés de notre hiérarchie sociale. Est-ce normal ? Pourtant nous sommes là, mais on nous a enterrés dans les fondations, c'est pour cette raison que l'on ne nous voit pas. Nous sommes invisibles pour la société triangulaire alors qu'on devrait nous accorder une attention toute particulière, nous restons à l'ombre du soleil, de la pluie et du vent mais nous jouons pourtant un rôle essentiel, nous existons et nous représentons les fondements de notre société. Nous ignorer, nous maltraiter, nous malmenier équivaldrait à mettre en péril la structure sociétale. Je suis intimement persuadé qu'en réglant les problèmes carcéraux on permettrait de consolider l'édifice belge.

On ne bâtit pas un monument en négligeant son soubassement, en nous ôtant notre identité, en nous stigmatisant, en nous effaçant, en annihilant notre statut de travailleur, en faisant de nous des esclaves, en abrogeant notre dignité, en nous retirant nos droits sociaux, en nous enfermant dans l'aliénation d'une autorité totalitariste, en oubliant que nous sommes avant tout des hommes et des femmes, des HOMO SAPIENS SAPIENS tout comme vous, nous sommes de votre espèce, notre corps est fait de chair et de sang, nous ressentons la douleur, la joie, le bonheur.

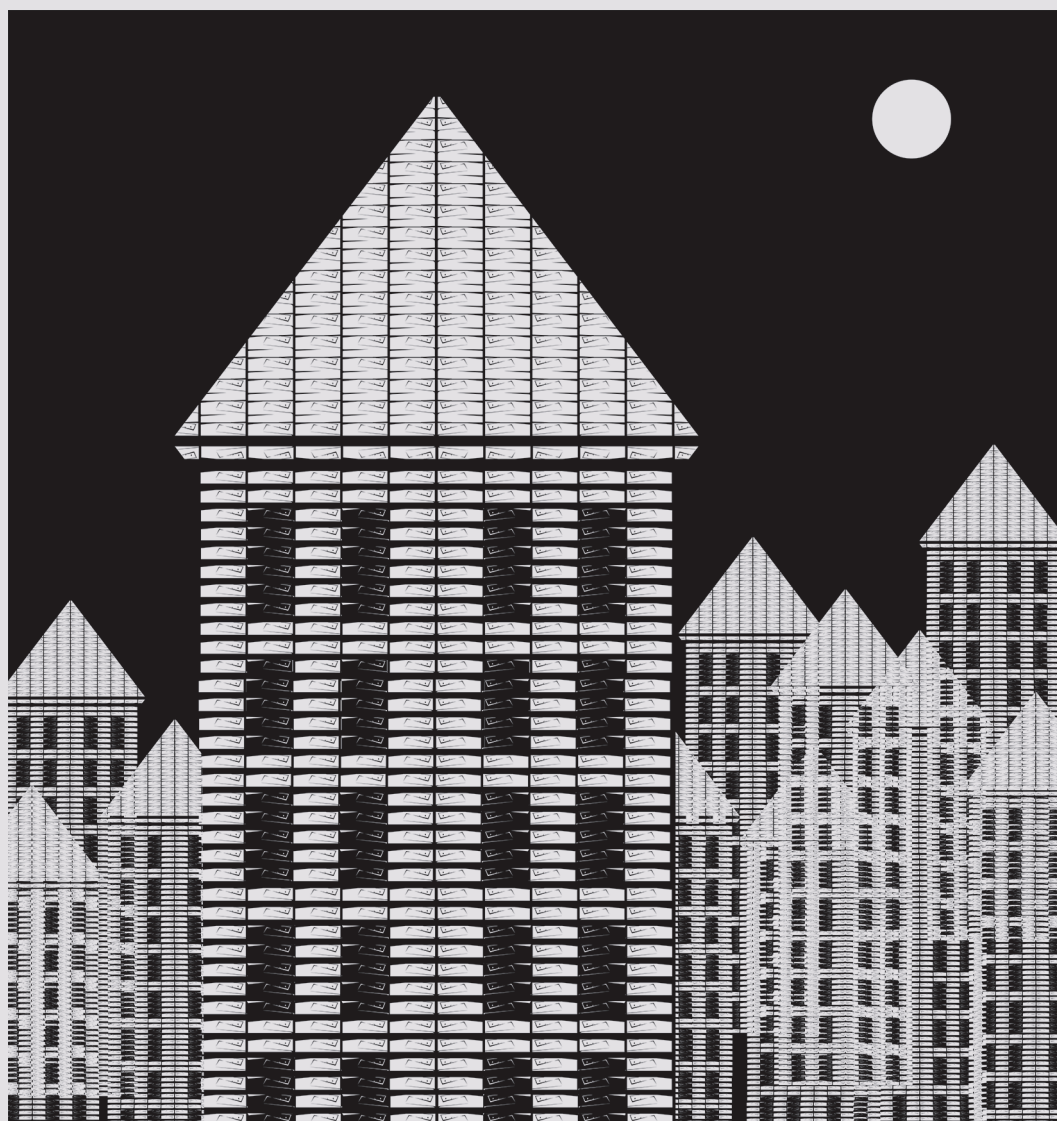
Dites-vous qu'un cataclysme provoquerait l'effondrement du gratte-ciel mais pas à notre niveau car nous les détenus avons compris la base grâce à vous ! ■

NOTES

ET LES DÉTENUS, OÙ SONT-ILS ?

Calogero, détenu à la prison de Marneffe et auteur

- (1) C. FARRUGGIA, *Petites pelotes de haines*, Les Impliqués, Septembre 2021.



DIVISER POUR MIEUX RÉGNER

Tchino, détenu à la prison de Marneffe

Tchino, détenu à la prison de Marneffe, nous parle ici du racisme à l'intérieur des murs.

Je suis persuadé que le racisme est apparu depuis que le monde est monde et que l'homme existe. À l'origine, au nom de quelle raison ou critère un groupe s'est un jour revendiqué supérieur à un autre ? On pourrait en faire tout un débat mais je vais, ici, aborder et me concentrer sur le thème du racisme en prison selon une expérience vécue et un témoignage cinglant, choquant et que mes yeux et oreilles ont pu voir ou entendre au sein des murs d'un établissement pénitentiaire.

À l'extérieur chacun choisit sa philosophie de vie et lorsqu'on est confronté à un fait dérangeant de racisme, on n'est pas obligé de le subir aussi durement car on peut l'ignorer et s'en détourner.

En prison, on y est englobé insidieusement dès le début par le regroupement dans les cellules de personnes de même ethnie ou confession. Un arabe se retrouve avec un arabe, un homme de couleur avec un homme de la même couleur de peau etc. Ensuite cette initiative au sectarisme s'intensifie lors des préaux, et s'amplifie sans dans un conditionnement naturel des noyaux se forment en respectant l'ordre préétabli. **Le mécanisme du racisme se met en place dans un mouvement perpétuel**, il a suffi de l'initier les hommes font le reste.

Alors qu'il serait tellement plus simple dans un humanisme moins introverti de laisser les gens se mélanger naturellement sans marquer de distinction tacite. À l'extérieur, les individus se mélangeraient sans qu'il soit nécessaire de confesser sa nationalité, sa religion, mais en prison domine la loi de « diviser pour mieux régner ».

Aujourd'hui, je suis détenu à la prison de Marneffe, je suis natif de Belgique et de nationalité marocaine. Né en 1974 à Anderlecht, je revendique le droit légitime de combattre le racisme et ne croyez pas qu'il soit réfréné par certains agents en 2021 et que le mot boucaque pour désigner une personne n'existe plus. Je l'ai personnellement entendu pour interpellier un être humain à qui l'agent ne s'identifiait pas. Et oui, cela est la réalité du terrain.

Ce racisme direct et flagrant se retrouve aussi malheureusement dans les tribunaux de notre pays. Si je ne me retenais pas je dirais même au sein de notre justice mais il ne serait pas sage de le dire à haute voix, en proclamant une injustice **et pourtant j'ai assisté à des jugements tellement différents, prononcés dans des affaires similaires avec pour seule différence la difficulté de s'exprimer dans la langue du tribunal**. Alors doit-on parler de délit de faciès, à vous d'en juger... Doit-on en conclure que l'origine, la couleur de peau des prévenus, altèrent l'issue du prononcé ? Faites-vous votre propre opinion en assistant une journée aux décisions de procès ouverts au public... et si vous en venez à la même conclusion que moi ne trouveriez-vous pas ces faits condamnables ? Tout ce que je peux vous dire c'est que dans ce racisme flou et nuageux, existent des collectifs qui lèvent le voile, élèvent la voix et font couler l'encre pour dénoncer et tenter de déclencher un travail de réflexion afin que l'opinion publique se pose les bonnes questions sur ce fameux « vivre ensemble ».



CRIMINALISÉS PARCE QUE SANS-PAPIERS



"JUSTE" UN SANS-PAPIERS?

Saïd Elouizi, porte-paroles du mouvement
des sans-papiers à Bruxelles,
et Célestin de Meeûs, poète

Saïd Elouizi, originaire de Thala au Maroc est arrivé sans papiers en Belgique en 2011. Il est l'un des porte-paroles du mouvement des sans-papiers à Bruxelles. Célestin de Meeûs est poète et auteur de fiction. Il a rencontré Saïd en 2016 lors de son engagement pour la régularisation.

Ils ont co-animé « La voix sans frontières » sur Radio Panik. Habitues de discuter et de produire ensemble, Saïd et Célestin nous ont livré des récits des problèmes élémentaires et dramatiques que rencontrent les personnes sans-papiers. Du harcèlement policier quant à leurs moyens de survie jusqu'à l'impossibilité parfois de payer dans un magasin. Ces bribes de récits nous paraissent importantes pour soulever la manière dont sont produites des zones de non-vie administratives et financières à l'égard des personnes considérées comme illégales.

*C'est une portion de rue semi-piétonne qui mène aux abattoirs.
Environ trente personnes attendent contre les murs des maisons grises
de cette portion de rue. Une trentaine d'hommes et une seule femme.
À leurs pieds sont étalés des draps. Des objets de toutes sortes sont posés dessus.
Les quatre coins du drap sont dégagés, laissés maniables.
Vous êtes une trentaine contre les murs, les yeux fixés sur tout sauf sur le drap.
Les pupilles aux aguets, faisant des allers-retours comme derrière la vitre d'un train ;
comme un chevreuil, immobile et agile, la tête haute, qui guette,
les narines plus ouvertes, les muscles tendus, prêt à se fondre dans la forêt,
à détalier, à disparaître. Déjà ailleurs, en fait.
Et puis d'un coup, vous n'êtes plus qu'une dizaine.
Deux hommes et une femme sont vêtus de vieux t-shirts et de k-ways.
Tous trois remplissent des sacs poubelles et les empoignent. Sous leur t-shirt
se devinent des gilets pare-balles, de leur ceinture dépasse une arme de poing.
Les sacs poubelles sont empoignés et puis jetés dans une camionnette blanche
aux vitres grillagées, comme s'ils déplaçaient des poubelles d'un point à l'autre,
comme s'ils étaient des éboueurs.
- Ta gueule, ou tu vales dedans.
C'est un vieil homme à qui l'un d'eux dit mot pour mot cela.
Vous êtes plusieurs à une vingtaine de mètres.
Et vous fumez. Vous ne dites rien. Vous ne pouvez rien dire.*

Texte de Célestin de Meeûs
à partir de ses conversations avec Saïd Elouizi

Officiellement, tu deviens sans-papiers avec un OQT (Ordre de Quitter le Territoire). La première chose qui te définit donc, en tant que sans-papiers, c'est que l'État ne veut pas de toi sur son sol. Si nous ne respectons pas le OQT, nous devenons illégaux, ce qui implique énormément de choses dans de nombreux domaines. Notamment sur le marché du travail, quant à la sécurité sociale, mais aussi quant à la possibilité de consommer certaines choses.

Par exemple, au début de la crise covid, certains commerces n'acceptaient plus le cash ; or, les sans-papiers n'ont pas le droit d'ouvrir un compte en banque. Certaines choses, comme un ticket de bus à bord, nous étaient donc interdites. Ce qui veut dire que si un jour l'État, les banques ou que sais-je d'autre décident d'arrêter le cash, les sans-papiers seront automatiquement et irrémédiablement mis en dehors de toute la société.

Sur le marché du travail, nous sommes limités à quelques secteurs seulement : textile, entretien et nettoyage, construction et horeca. Aussi, le fait d'en être exclu amène une sorte de hiérarchie raciste au sein même du marché du travail. À Bruxelles, selon le territoire et les communautés qui y sont liées, on trouvera ou non du travail. Un Marocain a beaucoup moins de chance de trouver du travail à Saint-Josse qu'à Anderlecht, par exemple. Mais une chose nous réunit tous, c'est qu'on est d'office payés moins et qu'on n'est pas assurés (accident ou maladie) en tant que sans-papiers.

Dans le cas de « l'immigration choisie », les migrants doivent postuler, comme à un entretien d'embauche, et sont pris ou refusés selon l'état de leur dossier, leurs compétences, leurs qualifications, en bref leurs capacités à rapporter de l'argent à l'économie qui les accueille. Si le profil d'un migrant n'est pas « rentable », il ne pourra jamais venir. Dans le cas de « l'immigration illégale » (donc criminelle), le seul fait que les migrants ne rentrent pas dans la catégorie « immigration choisie » les place d'office comme illégaux, avec tous les clichés qui sont liés à l'illégalité : profiteurs, squatteurs, voleurs. En fait, avant même d'avoir pu introduire leur dossier, ils sont déjà considérés comme criminels, parce que ne rentrant pas dans le cadre légal « d'accueil ». C'est la raison pour laquelle l'État construit des centres fermés (sur le même modèle architectural que les prisons) destinés à des gens dont le crime est juste de n'avoir ni assez d'argent ni la couleur de peau qu'il faut.

L'hiver dernier, Ilyes Abbedou, un sans-papiers de 28 ans originaire d'Algérie, est mort dans une cellule du commissariat d'Ixelles. Il y avait été emmené parce qu'il avait volé une veste. Ce qui m'a choqué, c'est que tout le monde ne parlait que du vol, mais personne ne se demandait pourquoi. Comme s'il avait mérité de mourir. Voler une veste au mois de janvier, ce n'est pas l'acte d'un voleur criminel. Une veste en janvier, c'est comme avoir besoin de manger ou de boire. Désapprendre le racisme, ce serait commencer par aller chercher les causes et ne pas se limiter à la surface. Ce n'est pas « juste » un sans-papiers qui est mort, c'est un homme, un homme qui était pauvre parce qu'exclu, un homme qui avait froid.

Propos de Said Elouizi
recueillis par Célestin de Meeûs ■

L'ENFERMEMENT EN CENTRE FERMÉ

Un centre fermé est un lieu de privation de liberté où sont détenues des personnes en séjour irrégulier en attente d'être expulsées. La Belgique en compte actuellement 6 : Caricole, CR127bis, Bruges, Merksplas, Vottem et Holsbeek. Deux projets de centres sont en cours.

L'année 2020 a été particulière pour les centres fermés.
Le COVID a imposé une baisse drastique du nombre de personnes détenues.
Les chiffres de 2019 reflètent mieux la réalité de ces lieux de détention.

Année 2019:

8 555

personnes détenues

8 706

étrangers en séjour
illégal ont quitté
le pays de manière
contrôlée

3 743

retours forcés

2 559

retours dits « volontaires »

2 318

refoulements

86

transferts interétatiques

Année 2020
(période COVID):

2 735

personnes détenues

4 894

étrangers en séjour
illégal ont quitté
le pays de manière
contrôlée

2 097

retours forcés

1 955

retours dits « volontaires »

808

refoulements

34

transferts interétatiques

Les différents types de centres fermés:

■ **De rapatriement** : pour personnes en attente d'être rapatriées dans leur pays ou en attente d'un transfert vers un autre pays membre de l'Union européenne, responsable de l'examen de leur demande d'asile en vertu du règlement de Dublin.

■ **De transit** : principalement pour étrangers qui se sont vu refuser l'accès au territoire lors de leur atterrissage à l'aéroport de Zaventem. Parmi ces détenus, on trouve un nombre significatif de demandeurs d'asile.

■ **Pour « illégaux »** : majoritairement pour étrangers qui ne disposent pas ou plus d'un droit de séjour en Belgique.

On y trouve aussi des **demandeurs d'asile** qui ont introduit leur demande soit à l'Office des Étrangers, soit depuis le centre fermé même.

Qui s'y trouve ?

■ Des personnes enfermées dans l'attente, soit d'**une autorisation de séjour** en Belgique, soit d'**une expulsion**.

■ **Des enfants** : Le 14 août 2018 marque **le retour à la détention d'enfants en centres fermés**.

Il s'agit d'un **dramatique retour en arrière**, puisque suite à plusieurs condamnations par la Cour européenne des droits de l'Homme, la Belgique avait cessé, en 2008, de détenir des mineurs en centres fermés et mis sur pied les « maisons de retour », où étaient hébergées les familles.

Quel rapport avec les prisons ?

L'infrastructure des centres fermés, les dispositifs de sécurité en cascade (doubles grilles ou murs d'enceintes, portes cadenassées, barreaux aux fenêtres), la surveillance quasi-constante des détenus, les règles de vie très strictes, le recours aux sanctions disciplinaires, l'organisation de fouilles, l'accès limité à l'air libre dans les cours de certains centres présentent de nombreuses analogies avec l'univers carcéral.

Ce que dénonce le Ciré :

- Enfermer reste la norme plutôt que l'exception
- Un contrôle insuffisant de la légalité de la détention
- Peu d'égards pour le droit à la vie familiale et l'intérêt supérieur de l'enfant
- Une détention peu respectueuse de la dignité humaine
- Des expulsions dans la plus grande opacité

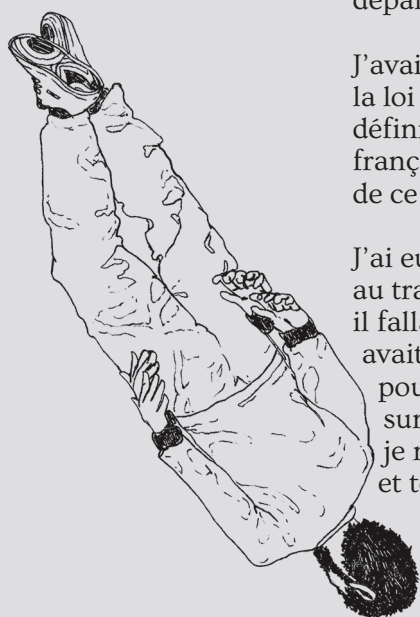
Sources : Le Ciré édition 2019 - les Centres Fermés (<https://www.cire.be/>)
et Rapport d'activités 2020 de l'Office des Étrangers

DIEU N'HABITE PAS EN BELGIQUE

Mourad Daoudi

Mourad Daoudi est arrivé en Europe avec un titre de séjour. Il était sans-papiers lorsqu'il a été expulsé de Belgique, après son incarcération dans les prisons de Saint-Gilles et de Forest en 2012-2013. Dans La Brèche n° 3, Mourad Daoudi publiait un texte dans la rubrique *Le confinement : d'une réclusion à l'autre* ? Dans ce numéro-ci, il nous écrit son histoire en tout que sans-papiers d'Europe.

Mon histoire en Europe se divise en deux. À peu près deux ans en France de façon légale, d'abord, en tant que conjoint d'une citoyenne française, vu que mon premier départ du Maroc faisait suite à mon mariage.



J'avais tout laissé tomber par amour : travail, relations... Une fois en France, la loi stipule que le mariage doit durer cinq ans pour avoir droit à un titre de séjour définitif. Mais bien sûr la loi ne protège pas les émigrés. Même si c'est le citoyen français qui demande le divorce, et même si la relation n'a pas duré à cause de ce dernier, l'étranger n'a plus droit à un renouvellement.

J'ai eu deux fois un récépissé de trois mois qui ne donne pas vraiment accès au travail. À Charleville Mézières c'était la galère. Alors pour pouvoir travailler, il fallait faire une étude économique de la région : j'en ai tiré la conclusion qu'il y avait de quoi faire dans la fabrication mécanique. J'ai donc passé un examen pour faire une formation que j'ai obtenue : spécialité en tournage industriel, sur machine traditionnelle et à commande numérique. Le jour de l'examen, je reçois l'huissier, une convocation du tribunal pour une demande de divorce, et tout ce que j'avais fait est tombé à l'eau d'un coup.

Le directeur de l'AFPA m'avait proposé de poursuivre ma formation en tant que technicien sur les machines à commande numérique, mais à condition bien sûr que j'obtienne mon renouvellement de séjour. D'ailleurs, je n'ai pu attendre ni d'avoir mon attestation de fin de formation, ni mon divorce, car j'ai reçu un papier de la commune m'ordonnant de quitter la France dans un délai d'un mois. Et c'est là que commence la deuxième partie de mon histoire, en tant que sans-papiers en Europe.

J'ai beaucoup réfléchi et finalement j'ai pris la route pour la Belgique. Un couple d'amis m'a déposé à Charleroi, et de Charleroi j'ai pris le train vers Bruxelles, Gare du Midi. Je suis arrivé vers 15 h, avec un sac à dos qui contenait peu d'affaires de rechange. J'ai traîné à gauche à droite sans destination avec un sentiment d'angoisse, et avec la question qui ne cessait de se poser : où dormir ce soir ?

C'était un vendredi je m'en rappelle, et après une longue tournée je me suis retrouvé là à nouveau, à la Gare du Midi, vers 18 h. Une jeune fille s'approche de moi et me demande si je veux à manger, et je me pose la question au fond de moi : est-ce que j'ai déjà l'air d'un clochard ? Je lui réponds non

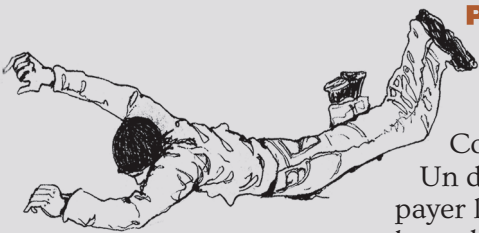
merci, elle insiste, je lui dis juste du café, ça me fait plaisir. Elle me ramène un gobelet et me demande gentiment si elle peut s'asseoir à côté de moi, je lui dis oui pas de souci. Alors elle me pose un tas de questions. Je lui raconte ma situation et lui dis qu'elle est la première personne à qui je parle dans ce pays. Elle s'absente et puis elle revient avec un jeune homme, et c'est là qu'ils m'expliquent qu'ils sont de Lighthouse Center, une église de la communauté philippine qui donne à manger aux sans-abris chaque vendredi soir. On me propose de les rejoindre. J'hésite et puis j'accepte vu que je n'avais nulle part où aller, et rien à y perdre. Bref, on m'offre un logement et je reste avec eux. Ils m'ont fait visiter Bruxelles, m'ont montré comment prendre un tram, un métro,... On m'a offert un nouveau départ et un peu d'espoir, avec pour condition, j'étais clair sur ce point, qu'on ne tente pas de

m'influencer pour changer ma religion. Là j'ai commencé à aimer le côté social, alors avec le temps je me suis retrouvé à faire du bénévolat chez les Missionnaires de la charité, et avec Serve the city.

Chez les Sœurs missionnaires de la charité, j'ai rencontré la femme qui, pendant que j'étais à Bruxelles, est devenue ma compagne. Amla faisait du bénévolat aussi et je me suis dit qu'une personne qui donne de son temps gratuitement pour une bonne cause doit avoir un grand cœur. Elle était indienne, adoptée d'une famille française. La relation s'est développée et a donné naissance à mon fils. On donnait un coup de main pour servir les gens dans le besoin. Les Missionnaires de la charité donnent chaque jour à manger à deux ou trois groupes de 50 personnes, des émigrés sans-abri bien sûr pour la plupart, sans-papiers, du Maghreb arabe. Comme je parle arabe, ma présence était utile. Une fois, la sœur Albertine m'appelle et me demande de parler avec un Marocain qui n'arrête pas de se plaindre car il doute que la nourriture soit Halal. J'ai été le voir et je lui ai dit en arabe: «Là d'où tu viens, il n'y a pas d'associations qui donne à manger gratuitement chaque jour, alors soit tu te la fermes et tu manges, soit je te casse la figure.» Le type s'est calmé d'un coup. La sœur m'a dit: «j'espère que tu ne l'as pas menacé». J'ai dit: «Mais non, c'était juste une discussion à la façon arabe, alors il a compris c'est tout».

Et pour gagner ma vie, c'était des petits boulots à gauche et à droite... bâtiment, peinture, déménagement, formatage d'ordinateurs, assemblage de meubles... Je décrochais ces boulots grâce à des relations que j'ai tissées, rien d'officiel, toujours au noir. J'avais même des intermédiaires de travail au noir, des personnes qui te trouvent du travail, dans le bâtiment surtout. Mais là j'ai pas du tout aimé, je l'ai fait une semaine et pas plus. D'un côté, avec ça j'avais pas le temps pour faire du bénévolat, et de l'autre, le patron paie 10 euros de l'heure et l'intermédiaire te donne 50 euros la journée et garde 30 euros pour lui. Il faut dire que j'ai reçu des offres d'emploi de la part d'associations, et je m'en suis mordu la main parce que je n'avais pas mon titre de séjour. Je devais me battre pour vivre, et lorsque j'ai reçu la nouvelle que ma femme était enceinte, ça m'a poussé à devenir un dealer, un hors la loi. **C'est trop triste de laisser tomber tes principes, ton éducation uniquement pour pouvoir subvenir à tes besoins naturels.**

Pour subsister, pas pour vivre. La fin était évidente: tu es hors la loi, alors on applique vite fait et bien fait la loi. La fin c'était la prison où j'ai perdu encore une autre fois ce que j'avais commencé à construire dans ma vie.



Comme j'ai beaucoup de chance, mon arrestation était du pur hasard...

Un de mes clients m'avait laissé son portable parce qu'il n'avait pas de quoi payer l'après-midi. Je pars à sa recherche, je lui ai mis une dose gratuite dans la pochette du Gsm. Une patrouille de flic me voit et ils interviennent, ils m'arrêtent. Je me rappelle que l'un d'eux m'a mis son pistolet dans ma bouche en me disant: «Je peux tirer et te tuer comme une merde et personne ne va se poser des questions».

En prison comme par hasard mon dossier de régularisation est rejeté. Et comme je me suis retrouvé avec un avocat nul en la matière, pas choisi par moi bien sûr, sinon qui aurait payé, il n'a même pas fait le recours dans les délais. Il n'a pas fait de recours pour réactiver mon dossier de régularisation auquel j'avais droit, et n'a pas fait les démarches pour une reconnaissance de paternité pour l'ajouter comme preuve à ma demande de titre de séjour. On m'a désigné quelqu'un qui ressemble à un avocat qui s'en fout carrément de toi. C'était un avocat inutile franchement. J'ai été condamné à 18 mois de prison, mais la loi belge stipule que je dois faire seulement un tiers de ma peine comme c'est ma première incarcération. Les six mois sont passés et on ne m'a pas relâché.

Finalement on m'a envoyé des agents pour m'escorter jusqu'à l'aéroport, pour l'expulsion. Je me rappelle: je demande à l'agent gentiment, je lui dis, j'ai un enfant, je veux le reconnaître avant de partir. Il me répond, est-ce que tu crois que chaque personne débarque en Belgique, baise un coup, fait un enfant et il aura le droit à ses papiers? Je me suis énervé au fond de moi et je réponds, Dieu n'habite pas en Belgique, donne-moi ces papiers à signer. Je signe sans même lire. Expulsion avec une mise à pied de 8 ans.

Je me retrouve à Casablanca avec zéro dirham, et il fallait que je me débrouille pour rentrer chez moi à Oujda. ■

9000 DOLLARS

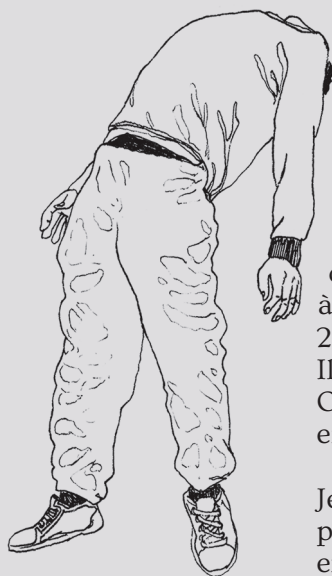
Robel*

Quitter une dictature, être rescapé en mer, se retrouver sans-abri à Bruxelles. Robel* raconte son parcours depuis l'Érythrée. Il dresse un tableau brut et concis de ce qu'il a traversé et des lieux de détentions où il s'est retrouvé. Il nous a dicté son texte en anglais, nous l'avons traduit en français. Aujourd'hui, il demande qu'on écoute son histoire et celles des autres « qui ont vécu bien pire ».

*prénom modifié

Il y a 5 ans, j'ai décidé de quitter l'Érythrée à cause de la dictature. Ils voulaient que je sois militaire, je ne voulais pas. En 2015 je suis allé au Soudan, tout seul, sans ma famille. **J'ai attendu au Soudan 5 mois puis je suis allé en Libye, avec 36 personnes dans un petit véhicule, j'ai payé 3000 dollars, ma mère a vendu tous ses bijoux pour moi.** 15 personnes sont mortes en chemin, à cause de pas d'eau, de nourriture pendant 3 semaines. On buvait notre pipi pour survivre. En Libye, j'ai attendu 8 mois en prison parce que j'avais pas le droit d'être en Libye. On était 700 personnes. Tout le monde d'Érythrée. Mon meilleur ami est décédé là. Dans une cellule, on était 200 personnes. On dormait les uns sur les autres, collés, imbriqués. On n'a jamais eu de douche. Ils venaient toutes les 2 semaines, le matin, avec un tuyau d'arrosage pour nous asperger.

J'ai payé 200 dollars pour quitter la prison. Puis 2200 euros pour aller en Italie. On était dans un grand bateau pour 530 personnes qui s'est cassé. 270 sont morts. Les autres ont sauté dans l'eau. Je me suis évanoui à cause de toute l'eau, des soldats italiens nous ont sauvés. Je me suis réveillé après 4 à 8 jours de coma à l'hôpital de Lampedusa. J'ai attendu en Italie 3 mois. J'ai payé 500 euros pour aller en France. Je suis arrivé à Paris. J'ai payé 30 euros de taxi de Paris à Bruxelles. Je suis arrivé Gare du Midi. J'ai dormi 2 jours là. J'ai fait ma demande d'asile. Ils m'ont envoyé dans un centre de détention à Charleroi. J'ai attendu 6 mois. Comme ils avaient pris mes empreintes en Italie, la convention de Dublin m'obligeait à retourner en Italie. Je ne voulais pas parce que je ne connaissais personne en Italie. L'Italie n'a pas répondu à la demande donc j'ai pu rester en Belgique, ils m'ont dit que j'avais de la chance.

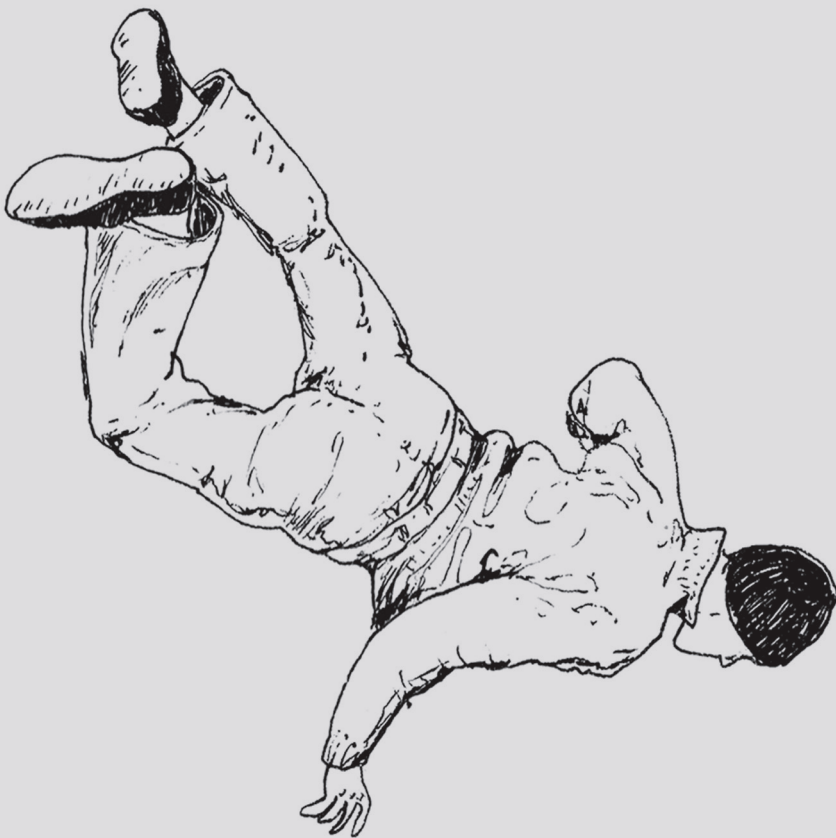


Ils m'ont donné une carte d'identité pour 5 ans. **J'ai eu un appartement à Anvers parce que je parlais néerlandais. J'avais appris en utilisant Google translate.** Je travaillais. Après 2 mois on m'a dit que je ne pouvais plus être à Anvers parce que j'avais demandé l'asile à Bruxelles. J'y suis allé, je restais au parc Maximilien. J'ai obtenu le statut de réfugié. Mais je continuais à essayer d'aller en Angleterre. J'ai essayé 6 fois, chaque fois la police nous attrapait et prenait nos empreintes. J'ai été mis en prison à Bruges parce que ma carte sim a été retrouvée chez un passeur. Ils ont dit que je participais à l'organisation criminelle. Ils n'avaient aucune preuve sur moi. J'y suis resté 2 mois et 1 semaine. On avait à manger seulement le matin et rien à boire. Ils nous traitaient comme des animaux. On avait 15 minutes dehors par jour. On était 2 par cellule. Le gars avec moi était algérien, très sympa. Ils m'ont libéré en me disant que je devais arrêter d'aller en Angleterre.

Je suis resté à Bruxelles, sans-abri. J'allais parfois au Samusocial, parfois en rue, parfois à Pierre d'Angle, parfois chez des amis. Ensuite on m'a proposé un logement en occupation temporaire dans un logement social à rénover. J'y suis resté 5 mois jusqu'à un gros incendie d'un voisin, tout le monde a été évacué. Je suis allé dans un hôtel covid et j'ai continué ma recherche de logement avec une association. **Après un court temps, j'ai trouvé un logement, à Schaerbeek. Je me sens chez moi, je dors mieux. Parfois encore des insomnies.** Ma sœur est morte dans le bateau en quittant la Libye en 2020. La police de Libye a jeté des flèches sur les canots et tout le monde est mort. En essayant de me rejoindre. Le reste de ma famille est au Soudan maintenant. Je leur envoie de l'argent chaque mois.

Je ne veux pas qu'ils vivent ce que j'ai vécu. Toutes les prisons. Les problèmes de santé. La violence. La Libye, c'était le pire. Tous les jours j'y pense. C'est du stress. On en parle dans le journal, à la télé. En Libye, ils ont tous des guns, même les jeunes de 14 ans. Ils tuent tout le monde dans la rue, personne n'a de droit, les Érythréens, les Somaliens, les Soudanais, les Ethiopiens. Ils nous détestent. La rue est dangereuse, il faut dire à tout le monde que la Libye est dangereuse, que le trajet par la mer est dangereux. Si j'avais su, je serais passé par la Grèce. Ma sœur est partie sans le dire à personne, en passant par la Libye. Le reste de la famille sait maintenant. C'est mieux de mourir dans son pays, à la maison, qu'en Libye. C'est ce que je leur dis.

Je sais que tous ceux d'Afrique que je croise ici à Bruxelles ont vécu ces choses-là. La rue en Belgique c'est rien. La prison en Belgique c'est rien. **Je veux que les gens ici en Belgique posent des questions sur ce qu'on a vécu, comprennent ce qu'on nous a fait.** Certains, on leur a enlevé les yeux, les mains. On les a violés, on les a torturés. Mon histoire c'est rien, les autres ont vécu bien pire. Tu dois le savoir quand tu croises un Érythréen sans son œil. Il faut aller aux manifestations à Schuman pour les gens en Libye. Il faut nous écouter. ■



MA MAISON EST EN FEU

Entretien avec Kromah

Pourquoi une personne quitte-t-elle son pays ? Quelle assistance trouve-t-elle ou ne trouve-t-elle pas dans le pays où elle cherche la sécurité ? Nous avons rencontré Kromah à Anvers, grâce au collectif *Getting the Voice Out*, qui permet de faire sortir la voix des détenue·s des centres fermés, concernant leurs conditions d'enfermement et d'expulsion, ainsi que de témoigner des résistances qu'ils et elles mènent dans ces prisons ⁽¹⁾. Kromah raconte la prison, le centre fermé, la grève de la faim, et la persévérance pour survivre sans titre de séjour et sans tomber dans des activités délictueuses, mais sans pouvoir échapper au travail illégal, accentuant la vulnérabilité dans laquelle il se trouve.

Je suis d'origine africaine, du Liberia. Ma mère est congolaise. Je suis venu en Belgique en 2010 et j'ai vécu en Flandre. Je parle français et néerlandais. J'ai appris le néerlandais au centre de réfugiés. Je n'ai pas eu le droit à l'asile. On m'a demandé de faire venir un extrait de naissance du Liberia et le temps que cet extrait arrive, il n'était plus valable. Après 11 mois, on m'a dit de quitter le centre. Pendant des mois on m'a demandé de faire venir mon passeport. Quand je l'ai enfin eu, je l'ai donné et on m'a dit que je devais rentrer dans mon pays, le pays indiqué sur mon passeport. Quand je suis sorti du centre, je suis allé chez mon frère à Dendermonde. Fedasil avait contacté mon frère, il a donc su que j'étais en Belgique. C'est en donnant son adresse que j'ai pu quitter le centre. Je suis ensuite allé vivre à Anvers.

Quand je suis sorti du centre de réfugiés, j'ai contacté des journalistes. J'en ai rencontré un ici, dans l'hôtel en face de la gare centrale d'Anvers. Je lui ai expliqué mon cas : que j'avais dénoncé ce qu'il s'était passé au Liberia, que j'étais en danger, qu'on m'avait refusé l'asile. Le journaliste a contacté un avocat qui a appelé la police de Gand. J'ai passé l'interview et ils m'ont donné des papiers pour un mois, et puis un mois, et un mois, chaque fois encore un mois, puis on m'a donné quatre fois des permis de six mois.

En principe, la détention est de max. 2 mois,

délai prolongeable une fois à certaines conditions, puis à nouveau jusqu'à huit mois maximum, mais uniquement sur décision du Ministre et en cas de danger pour l'ordre public ou pour la sécurité nationale.

Dans la pratique, les délais légaux, déjà très longs, ne sont pas nécessairement respectés.

L'administration a la possibilité de « remettre les compteurs à zéro » en cas de renouvellement du titre de détention – par exemple, s'il y a demande d'asile – ou bien en cas de tentative d'expulsion échouée parce que le détenu s'est opposé à son expulsion. La détention administrative en Belgique ne connaît par conséquent pas de limite dans le temps. À part, en principe, celle de dix-huit mois prévue par la directive européenne « retour »

Un jour, quelqu'un m'a accusé d'un délit et quand mon dernier permis a expiré, je suis allé à la commune qui m'a tout refusé. Je ne savais pas quoi faire. Je suis parti à Bruxelles redemander l'asile. Une autre avocate m'a aidé à obtenir une carte orange de 3 mois, puis un mois, un mois, un mois, au total sept mois, jusqu'à ce que je sois envoyé en prison pour des faits que je n'ai pas commis. J'ai été condamné en 2015. Une fois en prison, ma carte d'identité a expiré. J'ai demandé à la renouveler, ainsi que ma carte orange. La prison a refusé. Ils m'ont dit qu'ils allaient prendre un rendez-vous à la commune pour les démarches, mais le jour du rendez-vous on m'a transféré à Merksplas. On ne m'a pas laissé faire cette démarche. C'est une violation du droit : même en prison, on a le droit d'avoir sa carte d'identité, pour pouvoir recommencer une vie en sortant de prison. Ça ne se passe pas comme ça. Nous, immigrés, on croit arriver ici en Belgique dans un pays de droit mais on voit que le droit est abusé. Ma fille a 5 ans, elle ne m'a pas attendu pour grandir. Les abus de droit m'ont empêché de la voir.

J'ai fait ma peine de 2016 à 2020. Je pensais être libéré après ma peine mais je n'ai pas été libéré. J'ai été enfermé encore dans un centre fermé pendant 9 mois et 21 jours.

« Titre de séjour plus valable. Vous devez rentrer dans votre pays ». Ma sécurité n'est pas garantie dans mon pays donc j'ai refusé d'y retourner. Je ne suis pas en sécurité au Liberia parce que j'ai dénoncé publiquement ceux qui ont fait des crimes contre l'humanité pendant la guerre dans mon pays. Si je rentre, soit on me tue, soit on m'enferme en prison. Les gens qui ont fait la guerre sont maintenant au pouvoir. Les dénoncer, c'est dangereux pour nos vies.

Le jour où tu es arrivé à la fin de ta peine de prison, tu n'as pas été libéré ? On t'a emmené en centre fermé ?

Directement de la prison de Merksplas au centre fermé de Merksplas. On m'a emmené en bus, je n'ai jamais pu être dehors. En prison, on m'a mis dans un cachot pour attendre, puis dans un bus, et la route est directe entre la prison et le centre fermé, ça dure deux minutes, même pas cinq minutes. Tu quittes ici et tu es transféré là, en un tour du bloc. On m'a embarqué dans le véhicule, à l'arrière, et conduit dans une autre cour. C'est comme si je n'avais pas bougé.

Ta peine de prison, tu l'as passée entièrement dans la même prison ?

J'ai été cinq mois à la prison d'Anvers puis j'ai fait tout le reste à la prison de Merksplas, donc trois ans et demi. **Je pensais que si je respectais la loi, si je faisais toute la peine qu'on m'avait donnée, à la fin de la peine je serais libéré.** J'ai été accusé, on m'a jugé coupable, on m'a puni, je sais que je n'étais pas coupable, mais j'ai fait toute la peine, puis quand j'ai fini la peine, on m'a demandé si j'avais une adresse dehors. J'ai donné l'adresse, le contact, le numéro de téléphone, tout, mais ils n'étaient pas contents. Ils m'ont emmené directement dans le centre fermé. C'est ça leur loi.

Maintenant tu es libre.

Je suis dehors. Mais avec quelle sécurité ? Je suis libéré sans-papiers. J'ai juste le papier de ma libération. Regarde.

Tu as été libéré il y a quelques jours.

J'ai été libéré du centre de détention la première semaine d'octobre, après une grève de la faim que j'ai menée pendant 11 jours. À cause de ma grève, on m'a transféré de Merksplas à Vottem (Liège), au 10ème jour. Ils ne m'ont pas laissé le choix. Le 9ème jour, la direction m'a parlé, j'ai répété la même chose. Ils m'ont dit « merci au revoir ». Le 10ème jour ils m'ont appelé pour manger. J'ai dit non. Ils ont crié, crié. Et finalement ils ont pris la décision de me transférer à Vottem. J'ai dit « comme vous voulez ». Ils m'ont fait faire mes bagages. J'étais lent, j'avais faim. Je ne pouvais pas bien marcher. Ils m'ont emmené. On m'a gardé trois heures dans un autre bloc puis la sécurité de Vottem m'a embarqué.

Le lendemain matin, ils m'ont apporté à manger. J'ai dit que je ne voulais rien. Je n'ai pas pris la nourriture. J'étais faible. J'ai bu la soupe, une tasse de thé. J'ai demandé une autre tasse de thé. Ils ont refusé. Le lendemain matin ils sont venus avec un docteur. J'ai dit que je n'avais pas besoin de docteur. Je n'ai pas plus appelé l'avocat. L'assistante sociale n'est pas venue, elle ne voulait plus me parler. On était amis. **Elle m'avait dit que c'était le dernier ticket, qu'ils ne pouvaient pas me garder plus longtemps, que j'allais être libéré. Après ils sont venus avec un nouveau ticket encore et une prolongation de détention de 2 mois, c'est pour ça que j'ai commencé la grève de la faim.** Et l'assistante ne m'a plus parlé jusqu'à ce que je sois transféré.

À Vottem ça avait l'air plus humain, mais je n'ai pas pu rencontrer beaucoup de gens parce que je devais faire 14 jours de quarantaine. J'ai fait un jour et une nuit, et le lendemain j'ai été libéré à Vottem. Regarde mon papier de libération immédiate. Pourquoi ? Je ne sais pas. Ils ont ouvert la porte. J'ai demandé « comment je vais aller chez moi ? Il n'y a pas de bus, je n'ai pas mangé, je n'ai pas d'argent ». Ils m'ont dit « tu sors ». Je pouvais tomber, mourir dans la rue, pas de problème pour eux. J'ai porté mon bagage lourd. J'étais content d'être libéré. Ils ont dit que c'était environ 5 km jusqu'au bus pour la gare. Je suis arrivé à Liège, j'ai pris un ticket de train et je suis rentré à Anvers. Au début je n'ai pas mangé. Même quand je regardais à manger, je n'avais pas faim. Après deux jours j'ai commencé à boire du thé, avec de la bouillie de riz, comme ça, petit à petit. Depuis avant-hier, je mange bien. J'ai vu la grève de la faim à la télévision, j'étais contre ça, ce n'est



pas normal, c'est comme se tuer. Mais quand quelqu'un est fâché, il n'a même pas envie de vivre. Les premiers 4 jours, je ne buvais même pas d'eau, rien du tout. Encore maintenant j'ai mal ici entre le ventre et les poumons. Quand je mange, j'ai mal, et quand je ne mange pas, j'ai mal. J'avais maigri en prison avec le stress de la prison, et j'ai repris dans le centre : en trois mois j'avais tout repris car je pensais que serais libéré. Mais je n'ai pas été libéré. J'ai cru que j'allais mourir dans le centre alors j'ai fait la grève.

Il y avait un rythme rapide d'expulsions dans le centre ?

Tout le temps. Tout le monde est stressé. Chaque jour tu peux être expulsé. Moi, j'étais très touché mais je faisais le résistant : je chantais beaucoup, je faisais ma prière, je mangeais. Ils veulent me tuer, et tant que des gens veulent me faire mal, je montrerai que je suis content. Ils veulent voir la souffrance : **il ne faut pas leur montrer la souffrance. Alors je chante. Ils rigolent.**

Tu as vécu des tentatives d'expulsion ?

Beaucoup, six à sept fois, ils m'envoyaient des tickets. C'est l'assistante sociale qui me les transmettait. La première fois je leur ai dit : « vous voulez que je rentre au Liberia mais ma sécurité n'est pas garantie là-bas ». Ils ont dit « vous refusez de rentrer ? Vous passerez au tribunal ». Au tribunal, j'ai refusé de rentrer et ils ont prolongé ma détention de deux mois encore. Avant la fin des 2 mois, ils m'ont donné un autre ticket. Ils nous donnent tout le temps des tickets, on explique nos cas, les conditions qui font qu'on ne peut pas rentrer. Après quelques semaines, ils redonnent d'autres tickets. Tu peux tout expliquer, ils s'en foutent. Ils retiennent seulement que tu refuses, pour le reste ils écrivent tout ce qu'ils veulent. Il y a des détenus qui finissent par céder. Comment tu veux faire, après quatre ans, sept mois, tu as déjà fait une peine de prison, on te dit que tu vas être libéré puis tu te retrouves en centre fermé, personne ne veut faire encore une peine, donc ils finissent par accepter de rentrer. Il y a aussi des gens qui ont tellement peur de retourner dans leur pays qu'ils donnent un faux papier, une fausse adresse, pour être envoyés ailleurs, dans un autre pays, où ils ne connaissent personne. Et dans le centre ils s'en foutent. Ils veulent juste les déporter. Combien de fois ils sont venus me dire « tu dois plier tous tes bagages, demain on a un ticket pour toi, tu vas partir ». Je n'en peux plus d'expliquer que je ne peux pas rentrer. Un jour, j'ai pris tout mon bagage, ils ont tout pesé. Ils m'ont dit « retourne-toi, assieds-toi, la police d'escorte va venir », et puis après un moment ils m'ont dit que le ticket était annulé. Tu vois ce que ça fait au cerveau ? Ça, ça m'est arrivé trois fois. Chaque fois j'ai fait tous mes bagages. **J'ai chaque fois dit « ok, je ne veux pas me bagarrer avec vous. Vous voulez me renvoyer, d'accord. Mais je ne vais pas monter moi-même ».** J'ai pris mon bagage. J'ai attendu. Et j'ai dit que s'ils voulaient me tuer ou me forcer à rentrer dans l'avion, pas de problème. Je ne veux pas rentrer. Ils le savent. Ils doivent me porter. Chaque fois ils m'ajoutaient deux mois de centre fermé. Ils font ça avec tout le monde, et ils peuvent aussi libérer comme ça le lendemain, sans prévenir de rien. Ils jouent avec les cerveaux des gens. Ils tuent les gens mentalement.



Est-ce que tu peux revenir sur les différences entre prison et centre fermé ?

D'après mon expérience, il n'y a rien de différent. Prison et centre, c'est la même chose. La prison de Merksplas est pourrie, complètement. À la prison d'Anvers, c'était un peu plus propre. Dans la douche à Merksplas, c'est pourri. La poudre des murs qui tombe sur les gens. Ils peignent seulement les couloirs, mais pas les chambres parce que personne ne les voit. On était quatre dans une cellule, même pendant la pandémie. Deux lits superposés. Les cellules restent tout le temps fermées, parfois seulement la porte vers le couloir est ouverte. À 11 h tu peux aller dehors pour 1 h. Après manger, tu voudrais te promener pour digérer mais non, tu rentres encore dans ta chambre et tu dois dormir. C'est en train de te tuer moralement. Tu vas devenir handicapé.

Même le docteur à Merksplas n'est pas un docteur. Peut-être que c'est un vétérinaire. Tu parles avec lui, il est saoul, il dort. Seule l'assistante explique un peu ce qu'il doit faire. En 2017, la femme qui travaillait comme assistante était bien. Mais le docteur, il venait avec de l'alcool, il tombait. Il parlait et il ne te regardait même pas. J'ai été infecté par le corona, mon dos et ma poitrine me faisaient très mal, tout était douloureux. Il m'a regardé et il a dit : « paracétamol ».

Il n'a rien testé, il n'a pas voulu savoir ce qui n'allait pas. Deux semaines après, j'étais transféré au centre de détention, et donc testé, j'avais bien le corona. Je n'ai jamais vu de psychologue non plus.

Au centre fermé de Merksplas, le bâtiment était un peu mieux que la prison. Mais on était aussi quatre dans une cellule. Tout était pareil. Centre et prison, c'est la même chose. On pouvait aussi être seulement 1 h par jour en dehors de la cellule, dans la cour ou la salle de fitness. Le samedi, on pouvait sortir de cellule deux fois donc des personnes pouvaient y aller le matin, et les autres l'après-midi. Dans un centre fermé comme à Vottem, la porte de la chambre est ouverte, et tu peux aller dehors ou te faire à manger. Si tu veux dormir, tu dors, si tu veux faire du sport ou jouer, tu peux.

Tu avais accès à des activités ou des sorties ?

À la prison d'Anvers ils choisissent qui peut aller aux activités. Ceux qui connaissent la prison font leur loi. Nous les nouveaux, on connaît pas les règles, on ne nous considère pas. Je ne savais pas que je pouvais sortir voir ma femme le jour de l'accouchement, et pour signer le papier de reconnaissance de paternité. Personne ne m'a dit. Même pas l'assistante sociale qui travaille dans la prison et qui doit relayer tout ça. C'est après quatre jours que les amis m'ont dit ça. Mais au cinquième jour c'était trop tard, c'était fini.

À Anvers aussi on était en cellule toute la journée, avec 1 h seulement dehors dans la cour. On mangeait tout le temps dans la chambre. Il n'y a pas de salle à manger. Seuls ceux qui travaillaient mangeaient dans la fabrique. J'ai travaillé. C'est ça ma chance, qui m'a permis de passer le temps en prison. Sans ça, j'aurais peut-être pu mourir dans la prison, à cause du stress. **Je travaillais dans les euro palettes, de 8 h à 16 h. Je faisais plus de 2000 palettes par jour,** de A à Z, à partir de zéro : couper le bois, monter la palette, faire la finition, emballer, mettre dehors. Pour maximum 500 euros par mois. Dehors je pourrais faire 5 fois cet argent. Je me suis beaucoup blessé. Il y a des gens qui ne font même pas 300 palettes, mais qui essayent, parce qu'on a besoin d'argent. Moi j'avais de l'expérience.

En consultant des OQT que des avocat·es nous ont fournis, nous pouvons nous étonner que ceux-ci soient rédigés en ayant accès à des informations disparates. Ils sont rédigés en tenant compte du passé judiciaire, ce qui est normal et légal : les condamnations sont prononcées en audience publique.

Cependant, **les OQT contiennent également, dans leurs motivations, des incidents pénitentiaires ce qui n'est pas légitime parce qu'on sait que la prison crée son contentieux disciplinaire propre qui ne veut strictement rien dire quant au comportement à l'extérieur** de la prison. D'autre part, nous constatons que l'office des étrangers se repose sur des mandats d'arrêt, pièce provisoire qui ne dit pas encore ce qui sera effectivement retenu par la juridiction de jugement, et surtout pièce couverte par le secret de l'instruction. Cela semble relever **d'une immixtion du pouvoir administratif dans le pouvoir judiciaire.**

Est-ce que tu as eu des sanctions en prison ?

Oui, beaucoup. Je voulais manger chaud. C'est pas bon tout froid. Ça n'avait pas de gout. Mais on n'avait pas le droit de cuisiner. Alors tous les jours moi je faisais la cuisine. Ils venaient contrôler la cellule, ils voyaient le matériel. Je disais que c'était pour moi, pour cuisiner. Ils savaient que je cuisinais la nuit aussi pour manger chaud. Les autres qui cuisinaient aussi disaient que c'était pour moi, tout le monde savait que je voulais manger chaud. La sécurité le savait bien : « Kromah cuisine, il veut manger chaud ». C'est écrit dans mes rapports, que je faisais du feu pour cuisiner, avec une boîte de sardines, de l'huile, un papier avec une mèche et ça donne comme une gazinière. Alors on m'a isolé trois fois.

La dernière fois, c'était un mois et quelques jours. Je me suis battu une fois. Quelqu'un m'a dit de cuisiner. J'ai dit « je suis pas ta femme, tu peux cuisiner toi-même si tu veux manger ». Et alors que je cuisinais pour moi, pas pour lui, il a appelé la sécurité. J'ai coupé les oignons, les tomates, le poulet. J'ai mis le tout dans la gamelle, sur le feu. La sécurité est venue. J'ai tout caché, il l'a dit. La sécurité a dit : « ça va laisse ça, laisse Kromah cuisiner ». Ils voulaient pas me prendre sur le fait, parce qu'il était déjà 22 h. Il a insisté, il a enlevé mon carton. Je lui ai donné un coup de poing au visage.

Quand tu es sanctionné, tu ne travailles pas. Moi j'ai besoin de travailler. J'ai cru que j'allais rester dans la prison à vie pour ce coup de poing, mais j'ai fait de l'isolement comme pour les autres sanctions. Mais c'est sûr, après je ne voulais plus me bagarrer dans la prison. J'ai vu le directeur, je lui ai expliqué que le détenu et moi, on est tous les deux dans la même souffrance. Ça m'a fait honte qu'on se soit battu, j'aurais voulu qu'on se soutienne. J'ai pleuré en expliquant ça, parce que ça me fait honte de blesser quelqu'un qui est déjà dans la même souffrance que moi. C'est comme si je n'avais pas de cœur. En isolement, je mettais aussi la cuisine. **J'avais besoin de chaud, même si ça n'avait pas de goût.**

Qu'est ce qui t'a fait tenir en centre fermé ?

Le travail qu'on donne là-bas, c'est le nettoyage. 5 euros pour deux jours. On donne du travail aux gens qu'on aime. Ça, c'est une discrimination. Moi je nettoie les douches, le matin, pendant la journée et le soir avant la fermeture.

Et 5 euros c'est pas en liquide, c'est un jeton en caoutchouc. Quand j'ai été libéré, je n'avais pas d'argent, rien pour payer le transport, on ne m'a rien donné du tout. Comment rentrer chez moi à Anvers ? Les petits jetons ne se changent pas en argent. Même le jeton corona qu'on donne pour acheter du crédit téléphone, c'est du plastique.

Comment ça se passait avec tes avocat-es ?

Tout ce qui se passe ici, ça n'a rien à voir avec ce que je croyais. Avocats de la prison, avocats du centre, pas de différence. Hier, j'ai appris que mon avocat était malade. Depuis que je suis sorti je n'ai pas pu le joindre. Il ne savait même pas que j'avais été libéré. Il a fini par me rappeler un jour, en disant qu'il viendrait me voir au centre et je lui ai dit que j'étais sorti. Il me disait chaque fois de l'appeler à tel moment, puis il ne décrochait pas, pas de réponse à mes messages, c'est via un ami qui a le même avocat que j'apprends qu'il est malade ou en congé. Son assistant n'appelle jamais non plus. C'était pareil à la prison. Et pourtant on me disait que c'était un bon avocat. Un bon avocat qui ne sait même pas dans quelles conditions son client est libéré ?

Et avec les gardien-nes ?

Je n'ai rien contre eux, ils n'ont rien fait de mal. Seulement, dans la prison, il y avait trois gardiens qui étaient très racistes. Dans le centre fermé aussi il y a des racistes mais ils se cachent un peu plus. Dans la prison ils se montraient vraiment. Ils font semblant de ne pas t'écouter, et ils répondent aux Blancs. J'avais l'impression d'être un animal avec certains. Je ne supporte pas la discrimination. J'ai grandi dans une grande famille, avec des discriminations. Quand je vois un petit bout de discrimination, mon sang chauffe directement. Ma maman a des parents chrétiens, mon papa des parents musulmans. Je suis né musulman. J'ai grandi dans la société Malengué. Il y a trop de divisions là-bas aussi. Ça me brûle le cœur, la division. Ma maman est venue du Congo au Liberia dans les années soixante. Elle n'est jamais retournée. Je voudrais l'égalité pour tout le monde. Si on nous met dans des machines, on verra que nos sangs ont la même couleur. On est les mêmes.

Le directeur de la prison qu'on a interrogé a parlé des différences entre le droit et la pratique, et de la différence de droits entre les personnes avec et sans-papiers.

Le droit n'est pas respecté ! Ceux qui décident pour la vie des étrangers ne respectent pas nos droits, parce qu'ils savent que nous, les étrangers qui venons dans leur pays, nous ne connaissons pas nos droits. Mais on connaît le droit international, les droits humains. Le juge dit qu'il faut libérer les gens à la fin de la peine, mais ensuite on nous enferme en centre fermé, et là on nous dit qu'on ne peut pas nous libérer. Ils abusent du droit sur les citoyens des autres pays, juste parce qu'ils sont dans leur pays. On est venus à l'existence de la même manière. Tout ce qu'il y a sur terre, c'est nous qui le fabriquons. Les chaises, la table, les lois. On est égaux : les femmes, les hommes, les gens nés en Belgique ou au Liberia. Mais je ne suis pas né dans le pays de ceux qui décident pour mes droits, c'est ça la différence seulement entre toi et moi.



On m'a dit que je pouvais juste faire du travail illégal. Alors quand je ne suis pas enfermé je fais ça. C'est mieux que d'aller voler. Je vais travailler à l'abattoir, je vais coiffer, je sais coiffer, je suis aussi chauffeur professionnel. Le seul travail que je ne sais pas faire, c'est l'électricité. Mais dans le bâtiment, tout le reste je sais faire. On a modalisé des choses comme un crime : le travail, le sans-papier. Quand tu donnes à quelqu'un le droit de sa vie, pourquoi est-ce qu'il ferait quelque chose d'illégal ? Pourquoi quelqu'un volerait quand il a son chez soi, son travail, sa famille, son droit de vivre ? On a créé le crime. On appelle quelqu'un « illégal ». C'est quoi ce mot pour décrire quelqu'un !

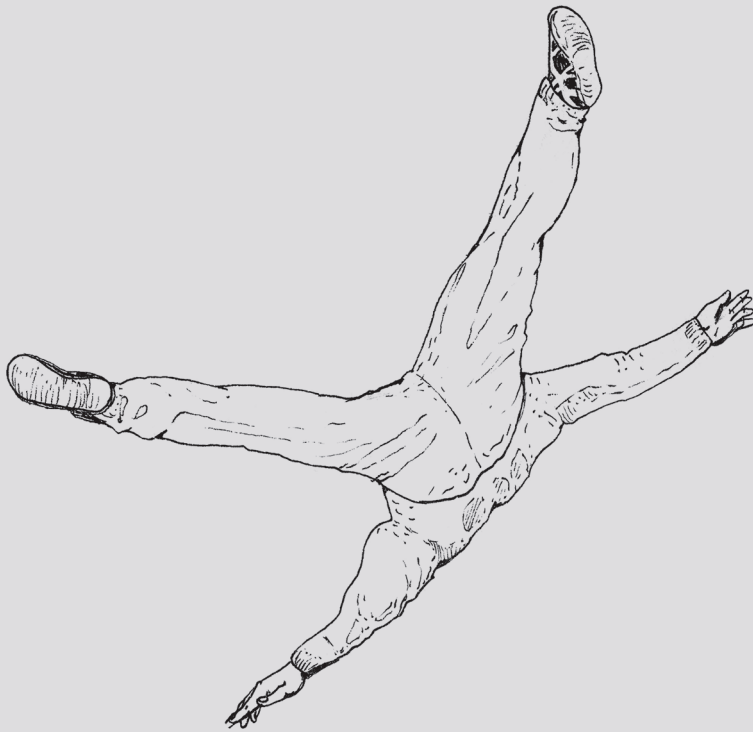
Le jour où j'ai fait ma demande d'asile, ils m'ont immédiatement demandé : « tu t'appelles comment ? » « tu es venu d'où ? ». Tu sais tout de suite que tu n'es pas de ce monde. On te dit pas : « Bonjour, comment tu vas ? », « Bienvenue dans ce monde ». Non, c'est tout de suite : ton nom, ton passeport, ta religion.

Et la division commence. Quand tu es dans ta maison, et qu'un autre homme vient te voir, c'est que quelque chose l'a fait venir jusque-là. Peut-être qu'il y a le feu dans sa maison. Il faut le lui demander. Pas dire : « c'est ma maison, tu as quelle religion, comment tu t'appelles ? ». C'est vrai, non ? Et sa maison s'appelle comment ? Moi je vais te le dire : Liberia. Il faut connaître l'histoire du Liberia. Et comprendre que je fuis ma maison. ■

NOTES

MA MAISON EST EN FEU
Entretien avec Kromah

- (1) Getting the Voice Out, "Présentation",
<https://www.gettingthevoiceout.org/presentation_fr/>.



LE PÉNAL, UN OUTIL DE POLITIQUE MIGRATOIRE ?

Entretien avec Vincent Spronck,
directeur de prison

Vincent Spronck est directeur de prison depuis 22 ans.

Dans cet entretien, il nous partage son point de vue de criminologue sur ce qu'il appelle les « raffinements légaux » qui entourent la détention des sans-papiers, ce groupe surreprésenté parmi la population détenue, et pour qui la privation de liberté est régie différemment. Il nous livre les difficultés et inégalités liées à la vie en prison, les aménagements de peine et les ordres de quitter le territoire. On peut alors se poser la question de la place de la prison comme outil de politique migratoire.

En Belgique, la population détenue en prison s'élevait, au 31 janvier 2021, à 10 808 personnes détenues, **dont 56,2% de personnes belges, 43% de non-belges et 0,8% de nationalité inconnue.**

(Via le rapport annuel SPACE, statistiques pénales du conseil de l'EU : https://wp.unil.ch/space/files/2021/04/210330_FinalReport_SPACE_I_2020.pdf).

Or, dans la population générale, le taux des personnes non-belges représente 12,6%.

(chiffres de l'office belge des statistiques de 2021).

Voilà pourquoi on parle de surreprésentation.

Est-ce que dans les prisons où vous avez travaillé, il y avait des personnes sans titre de séjour ?

Dans ce cas, avez-vous observé une augmentation de leur nombre au cours de votre parcours ?

Il y a bien sûr des sans-papiers en prison, il y en a toujours eu et il y en aura toujours. J'ignore le pourcentage exact, mais il y en a beaucoup. Quelque chose qui me fascine dans les maisons d'arrêt, c'est que, quand **il y a une crise importante quelque part dans le monde, on voit les résidents du pays en crise arriver en prison.** Sarkozy et Blair vont bombarder la Lybie ? Les Lybiens vont arriver le temps des parcours de migration. On a vu les Érythréens, pays en totale déliquescence, les Palestiniens il y en a toujours et les Syriens. Il n'est pas impossible que, dans quelques mois, les Afghans arrivent en masse. Et quand ces gens arrivent, ils n'ont pas de titre de séjour s'ils n'ont pas l'asile politique.

Est-ce qu'il y a des différences dans les statistiques entre d'un côté les prévenus et les condamnés sans-papiers, et de l'autre les prévenus et condamnés avec papiers ?

Il y a un subtil mécanisme qui fait qu'il y a des personnes qui restent plus longtemps en prison que d'autres. Ce n'est pas du racisme, c'est la logique pénale : on sait que si lâche les sans-papiers, on ne mettra sans doute plus la main dessus et on ne pourra plus les juger. Or le système judiciaire est là pour juger, donc il ne les libère pas car le risque de fuite est manifeste. Simple, la justice doit avoir des garanties que la personne va comparaître. Donc, première étape, ils sont moins libérés que d'autres.

Deuxième étape, on sait que lorsqu'on comparaît comme détenu-prévenu devant un tribunal correctionnel, il y a plus de chances que la peine prononcée soit plus lourde ou soit une peine de prison ferme. Si ces personnes comparaissaient libres, la peine qu'elles encourent serait sans doute moins lourde, différente et elles seraient moins nombreuses en prison. Il y a des études statistiques qui ont été faites il y a des années à ce sujet-là. Et donc, peut-être bien qu'il y a une surreprésentation des personnes sans titre de séjour parmi les personnes condamnées ⁽¹⁾. Au départ, ce n'est pas une démarche raciste et discriminatoire, le point de vue de base est le besoin que la personne soit présente pour son jugement, et donc on a recours à la détention préventive.

Mais y a-t-il des cadres légaux spécifiques qui s'appliquent aux personnes sans titre de séjour ?

Au niveau du statut externe ⁽²⁾, une fois que le détenu est condamné, il y a une première différence concernant les systèmes de libération anticipée. Pour la libération des moins de trois ans (dont le total des peines cumulées ne dépasse pas trois ans), la loi prévoit pour l'instant que si une personne a un hébergement possible dehors, on la place en interruption de peine pour qu'elle ait un bracelet électronique, le temps d'avoir une libération provisoire qu'elle aura quasiment automatiquement. Ce système-là est interdit pour les personnes qui n'ont pas droit au titre de séjour, c'est ce que dit la circulaire qui régit la libération provisoire (système de libération anticipée). Ceci est valable jusqu'au 1er décembre. Pour les condamnations prononcées à partir du 1er décembre, ce sera le juge d'application des peines qui statuera et qui, lui, n'est pas tenu à ce statut de séjour. Par contre, d'autres problèmes seront provoqués : les interruptions de peine, surveillance électronique et libérations anticipées automatiques n'auront plus lieu, et on craint une catastrophe au niveau de la surpopulation. **La libération provisoire, c'est 5000 détenus qui sortent par an, c'est colossal !**

Ensuite, quand on a une peine de plus de trois ans, on arrive sous la responsabilité du tribunal d'application des peines, où des pratiques peuvent être différentes selon les couleurs locales (certains mettent l'accent sur des aspects plus que d'autres, ont des logiques différentes). Il y a des difficultés structurelles provoquées par la loi.

Une première différence arrive quand, pour libérer, le tribunal regarde entre autres le remboursement des parties civiles. Un condamné qui va rester en Belgique peut dire qu'il s'engage à rembourser les parties civiles quand il en aura les moyens, et ça pourra être crédible. C'est pas avec ce que les gens gagnent en prison qu'ils peuvent rembourser les parties civiles, avec 90 centimes de l'heure ⁽³⁾. Une personne qui n'a pas de titre de séjour et qui dit qu'elle remboursera quand elle sera de retour dans son pays natal, qui la croit ? Personne. On se dit qu'elle aura bien d'autres choses à faire dans son pays, vu les conditions économiques, ou si c'est en Europe, il peut y avoir le sentiment de ne pas devoir payer. Pour les TAP, pour qui le remboursement des parties civiles est une condition très importante, ça va défavoriser ceux qui n'ont pas de titre de séjour. Alors certains TAP passent outre, ou pas.

Une autre difficulté est que le détenu doit proposer différentes choses pour être libéré. Le détenu qui reste en Belgique, il doit proposer quelque chose d'assez complet : il doit faire preuve d'une occupation (un boulot, des loisirs, ou un investissement dans une ASBL par exemple), éventuellement une prise en charge thérapeutique, des soins médicaux physiques, des soins psychiatriques ou un suivi psychologique et il doit s'engager pour les parties civiles. Il doit prouver tout ça avec des attestations crédibles. C'est pas simple, mais c'est possible. Un détenu qui n'a pas droit au séjour doit s'arranger pour être crédible quand il dit qu'il va rejoindre ce domicile là et qu'il ne va pas revenir en Belgique. C'est beaucoup plus compliqué à prouver ! Ce sont des documents dont on demande une traduction mais qui peuvent être assez fictifs. On peut les croire, comme on peut ne pas les croire. En Belgique, la police peut faire une petite enquête, on peut vérifier sur internet l'entreprise qui embauche, son activité réelle, on connaît les psys sérieux et ceux qui sont de complaisance, il n'y en a pas beaucoup mais ça arrive.

Et donc évidemment, il y a là aussi un déséquilibre. Il faut vraiment que la personne soit convaincante. Et alors, comment prouver qu'on ne va pas revenir en Belgique ? C'est improuvable. Donc les tribunaux ne le demandent pas mais si quelqu'un revient 4-5 fois, le tribunal va ralentir les choses pour la libération anticipée. Dans l'autre sens, si le pays est lointain et que le retour n'est pas probable, ils sont parfois libérés plus vite que d'autres. Et donc il n'y a pas toute cette paperasse à aller chercher avec des congés, des permissions de sortie, étant donné que le TAP n'attend pas qu'il y ait eu diverses permissions de sortie ou divers congés pénitentiaires.

Pour les fonds de peine, un détenu qui n'a pas droit au séjour peut être libéré 6 mois avant le fond de peine, à condition qu'il retourne dans son pays. Là, il y a une discrimination en faveur de ceux qui n'ont pas droit au séjour. Une personne qui a droit au séjour devrait aller jusqu'au dernier jour de sa peine. Bon, c'est une disposition qui est rarement utilisée. C'est une discrimination que je trouve



très étonnante dans le sens où, dans l'immense caricature, les gars de droite pourraient dire que c'est inadmissible de ne pas aller à fond de peine, des gars plus libéraux pourraient dire que la carotte est scandaleuse pour que les gens rentrent dans leur pays.

Regard d'une juriste :

La levée d'un mandat d'arrêt est une décision du juge d'instruction. La circulaire ministérielle n°1815 bis dit, page 4 : « Par dérogation, une autorité compétente peut décider de maintenir le détenu en détention au-delà de la levée du mandat d'arrêt aux conditions suivantes : l'étranger détenu qui fait l'objet d'une levée de mandat d'arrêt qui a un ordre de quitter le territoire, avec preuve d'éloignement effectif, et que l'Office des Étrangers démontre être dans l'incapacité de procéder immédiatement à l'éloignement ou au transfert ».

La circulaire dit également que : « sont assimilées à la levée du mandat d'arrêt, les décisions de la chambre du conseil ou de la chambre des mises en accusation de ne pas maintenir en détention provisoire ». En droit, les décisions de la chambre ne constituent pas une levée de mandat d'arrêt, celle-ci doit être prononcée par le juge d'instruction. Sur base de la circulaire, si un détenu fait une requête de mise en liberté (entre le moment où on décide qu'il doit être jugé et son jugement, le temps peut être long avec la justice...) en attente de son jugement, cette décision est assimilée à une levée de mandat d'arrêt et donc, l'Office des Étrangers décide si on le détient 7 jours de plus.

Normalement, en droit pénal, l'interprétation doit être stricte, on ne peut donc pas faire dire à un texte ce qu'il ne dit pas. Là c'est le cas. Pour le dire simplement, la circulaire élargit la levée du mandat d'arrêt à 4 situations qui ne constituent pas réellement des levées de mandat d'arrêt.

Regard d'une juriste :

L'Office des Étrangers doit normalement « démontrer être dans l'incapacité de procéder à l'éloignement immédiat ou au transfert » (circulaire page 4). Or, en pratique, personne ne demande à l'Office des Étrangers de le démontrer.

Si on continue sur les raffinements légaux, la loi prévoit qu'en cas de levée de mandat d'arrêt, le gars n'est pas libéré tout de suite mais peut rester jusqu'à 7 jours à disposition de l'office des étrangers, pour que l'office ait le temps d'organiser le rapatriement. Avec le prétexte, qui me rend dingue, qu'il n'y a pas de place dans les centres fermés, comme s'il y avait de la place en prison. Ça c'est dû au fait qu'en 2010, on s'est rendu compte qu'on gardait toujours les étrangers au-delà de leur peine et que ce n'était pas légal comme disposition. Les directeurs s'en sont rendus compte et ont dit « on ne les garde plus ». **Ça a mis beaucoup de chaos et il y a eu une réaction rapide. Pour régler le problème, la loi a été changée pour légaliser la détention.**

Nous avons abordé le cadre légal, quelle différence entre le cadre légal et la pratique ?

La situation la plus compliquée, pour ceux qui n'ont pas droit au séjour, c'est les internés. Par définition, ils sont internés et n'ont pas de fin de peine. Sur une fiche d'écrou (pour les détenus en prison) la fin de peine est connue, mais pour les internés, c'est le 31 décembre 9999. Ça fait loin. Quand est-ce qu'on libère un interné ? Quand il est guéri. Pour être guéri, il doit être soigné, mais ce n'est pas en prison qu'on soigne, c'est bien connu. On limite plutôt la casse. Et donc, ces gars ne peuvent être pris en charge que par les hôpitaux qui les accepteraient, couverts par la mutuelle etc. C'est pas les hôpitaux entre guillemets « civils » qui vont se précipiter pour les prendre. Il arrive que j'aie des magistrats qui me téléphonent et me disent « je sais que c'est pas la solution, monsieur le directeur, mais j'en ai pas d'autre donc je le mets chez vous », « l'hôpital n'en veut plus ». Grand classique. Et la prison ne peut pas dire « non », donc on les prend. Ils vont aller aux Marronniers ⁽⁴⁾, ils vont rester très longtemps, jusqu'à ce qu'ils soient renvoyés dans leur pays, si on estime qu'il y a une structure de soin apte à les soigner. Aller démontrer qu'il y a une structure de soin de qualité qui les accepte, c'est compliqué. Et ça, c'est pour ceux qui acceptent de retourner dans leur pays. C'est très compliqué pour eux, quasi mission impossible, mais pas totalement impossible. Ceux qui refusent, il y en a beaucoup, vont alors rester des siècles aux Marronniers.

Comment est-ce qu'ils peuvent espérer être libérés ? Ils n'ont pas droit au séjour, ils refusent de retourner dans leur pays et il n'y a pas de fond de peine. Bloqués à mort. Les possibilités de régularisation pour ces gens me semblent à ce stade-ci quasi nulles.

C'est d'ailleurs une autre difficulté que la prison provoque : la privation d'aller et de venir. C'est effectivement très compliqué pour les étrangers qui essaient de se régulariser et qui doivent faire des démarches à la commune. Là, vraiment, on peut avoir des blocages. Pour faire une demande de 9bis, il faut être domicilié quelque part. Pour être domicilié, il faut avoir l'attestation de la commune. Pour avoir cette attestation, il faut aller jusqu'à la commune ou il faut être au domicile quand la police passe. Il y a parfois de la bonne volonté, la police est parfois prête à fixer le rendez-vous au domicile pour être sûre que le gars est bien là. Il faut que la permission de sortie soit jouable et donc que les perspectives de régularisation soient crédibles, que la situation soit assez stabilisée pour

le bonhomme en prison et que le SPF soit d'accord. Ce n'est pas gagné. Obtenir le séjour une fois que vous êtes en taule ? Il faut déjà se lever tôt !

La régularisation est déjà compliquée pour ceux qui ne sont pas détenus, mais quand on est détenu, c'est quasi mission impossible.

En tant que directeur, est-ce que la détention de personnes sans-papiers pose d'autres difficultés ?

Les sans-papiers posent un double problème : linguistique et juridique. Pour des situations humaines et juridiques qui sont compliquées, c'est quand même mieux de pouvoir se comprendre. La plupart parlent un anglais plus mauvais que le mien, ce qui n'est pas peu dire. Comment pouvoir faire un rien dans le subtil avec la barrière de la langue ? Deuxième difficulté : la loi sur les étrangers est d'une complexité sans nom et change tout le temps. Je crois qu'elle a changé 80 fois depuis 1980. C'est pire qu'une circulaire. La matière est tellement complexe que c'est difficile d'informer valablement la personne qu'on a en face de soi, même avec toute la bonne volonté. C'est vrai aussi pour les procédures devant le tribunal d'application des peines. On nous dit qu'un tel a un arrêté royal ou un OQT (ordre de quitter le territoire), ou qu'il pourrait avoir une sortie parce qu'il fait un 9bis ⁽⁵⁾ qui a été refusé, mais s'il fait un recours c'est suspensif et donc c'est possible. Comment s'y retrouver quand on connaît pas tout ça ? C'est des questions techniques importantes pour voir si on donne le congé pénitentiaire ou pas, etc. Mais c'est tellement compliqué que nous, directeurs, on ne sait pas les maîtriser, on sait pas tout connaître, comme les lois sur la sécurité sociale.

Pour la question de la langue, des choses sont-elles mises en place pour que les personnes comprennent les aspects juridiques, mais aussi la vie en prison ?

Faut imaginer notre réalité. Le matin à Mons, on voit en moyenne trente à trente-cinq détenus, entre dix heures moins le quart et onze heures et demi, après que la journée soit lancée et avant la distribution de la nourriture. Donc on va pas prendre le temps de trouver des traducteurs qui vont nous retarder. Parfois, les assistant·es sociaux·ales et les pys prennent un traducteur, et c'est utile. Mais ça prend du temps : le trouver, le faire entrer, faire l'entretien. Tout ce temps-là, même si c'est très utile pour la personne, c'est du temps en moins pour d'autres. Et on n'a pas google traduction avec nous. On n'a d'ailleurs pas de réseau à l'intérieur du cellulaire.

Cela a des implications dans la participation aux activités, formations, travail, etc. ?

Pour les activités, c'est toujours les mêmes détenus qui y participent : les plus intégrés au sein de la prison, les plus en forme. Et le statut de séjour n'a pas d'influence sur ça. Quand ils parlent un peu le français, s'ils sont intégrés dans la prison, ils participent, papiers ou non. C'est une autre question, mais c'est le problème des activités : ça touche ceux qui vont déjà bien. Celui qui va aux activités collectives en général est celui qui a des visites et qui va au travail.

Un autre problème en prison, lié à la langue, c'est que des incidents peuvent plus vite démarrer avec un détenu qui ne parle pas français, qu'avec les autres. Quand on ne se comprend pas, ça monte plus vite. **Et avec les problèmes de la langue, il y a des problèmes de santé mentale horribles. La méconnaissance de la langue fait qu'ils ne comprennent rien à ce qui leur arrive, pour comprendre ce que la justice attend de vous et comment fonctionne la vie en prison, pour demander des soins médicaux un peu adaptés, c'est vraiment l'enfer, tout est plus compliqué.** Avant la prison, les gars qui sont sans-papiers, on sait bien dans quoi ils vivent, des espèces de squats. C'est des gars qui ont des parcours migratoires épouvantables, qui arrivent ici et souvent, la prison est le premier contact avec un médecin que le gars n'a pas eu depuis longtemps. Ils arrivent fracassés médicalement aussi, leur parcours les a terriblement fragilisés.

Par ailleurs, une fois en prison, les proches des personnes sans-papiers ne peuvent pas venir, car certains ont du mal à prouver leur identité, et pour venir à la visite il le faut. Donc si toute votre famille et vos potes sont sans-papiers, ils ne viendront pas à la visite parce qu'il faut une carte d'identité. La solitude, ce sentiment de perte, tout ça est extrêmement lourd à porter pendant la détention. Et la vie en prison est plus facile si vous avez un peu d'argent de vos proches. Tout est plus facile quand vous êtes entouré.

Aussi, on sait que les personnes sans-papiers, si l'administration n'a pas le choix, seront envoyées dans des prisons plus excentrées qui sont moins encadrées au niveau associatif. Il y a quelque chose qui est cruellement injuste : elles n'ont pas droit à des sorties, ou très exceptionnellement, elles n'ont pas d'autre choix que d'aller à l'étranger. Autant que les associations d'insertion aient sous la main la population avec laquelle elle peut travailler sur la réinsertion... D'ailleurs, pour les visites, le fait que les proches n'aient pas de titre de séjour et pas d'entrée, ça pèse dans les choix des transferts.

On a parlé des discriminations pour les prévenus, les condamnés et lors de la libération. Y a-t-il des discriminations en amont de la prison ?

Tout le monde le sait, ce n'est pas secret, les étrangers sont surreprésentés en prison, la chercheuse Fabienne Brion le présente dans ses articles. Vous avez vu les chiffres ? Un Marocain a 20 fois plus de chances d'être incarcéré qu'un Belge ! Pour moi, ce n'est pas l'œuvre d'une discrimination raciale, **si ces personnes sont à ce point représentées en prison, c'est parce que depuis toujours, on incarcère les pauvres.** C'est limpide : il y a une corrélation entre pauvreté et extranéité, pour le dire comme ça. Le système pénal est discriminant parce qu'il met les populations pauvres en prison : 60 % des personnes détenues n'ont pas leur diplôme de 6^{ème} primaire. Il n'y a plus grand-chose à expliquer une fois que ce chiffre est donné. Et donc, dans les populations pauvres, il y a beaucoup plus d'étrangers, donc si on incarcère les pauvres, évidemment qu'il y aura beaucoup plus d'étrangers.

Pour analyser sérieusement les choses, je considère que tout le monde fait bien son travail. Qu'il y ait des fachos, des racistes, c'est vrai dans tous les secteurs. Ça n'explique pas les mécanismes globaux, mais tout le monde fait son boulot : le Parquet poursuit en réfléchissant à ce qu'il fait, le juge juge avec les outils qui lui sont donnés, avec la peine de prison comme peine presque obligatoire. Moi, en tant que directeur, j'écroue les personnes que le juge d'instruction m'envoie. Mais quand un sans-papiers vole pour la 6^e fois une valise, ce n'est qu'un vol de valise, mais le juge qui le revoit une 6^e fois finit par prendre une décision individuelle ferme. C'est l'accumulation de ces décisions individuelles qui fait la catastrophe, la surpopulation, les maladies mentales en prison, la violence, la toxicomanie.

En résumé, caricaturalement, le système est discriminant mais c'est pas à cause de lui, c'est pas volontairement. Le produit final est discriminant, mais c'est une discrimination construite par des causes externes au système pénal.

Le problème, c'est que le système social n'est pas assez puissant. Le cœur du problème n'est pas pénal, il est social. Tous ces gars seraient mieux accueillis, dans des systèmes hospitaliers qui peuvent répondre à leur demande, des centres d'hébergement, des logements, avec une offre de formations. **On sait que la réponse pénale ne convient pas. Et la réponse sociale ne suffit pas.** Il faut un social beaucoup plus massif. C'est une banalité, ce que je dis. ■

NOTES

LE PÉNAL, UN OUTIL DE POLITIQUE MIGRATOIRE ?
Entretien avec Vincent Spronck, directeur de prison

- | | |
|---|--|
| (1) L'Office des Etrangers n'a pas souhaité nous transmettre de chiffres. | (3) Voir LA BRÈCHE, <i>Des peines et du travail</i> , N° 2, 2020. Accessible sur : https://genepibelgique.wixsite.com/genepi/la-br%C3%A8che-2 . |
| (2) Le statut juridique externe correspond aux aspects « extra muros » de la détention (modalités d'exécution de la peine comme les permissions de sortie, les différents types de libérations etc.). | (4) Centre régional psychiatrique situé à Tournai comprenant une section psychiatrique sécurisée pour les internés détenus. |
| | (5) La demande 9bis correspond à une demande de séjour pour motif humanitaire. |

LA CRIMINALISATION DES DROGUES AU CŒUR D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE RACIAL

Christine Guillain, juriste

Comment expliquer que des substances, utilisées depuis la nuit des temps à des fins médicales et récréatives sans restriction majeure, vont progressivement être qualifiées de drogues susceptibles d'abus et de toxicomanie, justifiant leur mise sous tutelle pénale ? Si ce sont avant tout des intérêts politiques et financiers qui président à l'adoption des premiers instruments en matière de drogues, il ne faut pas sous-estimer le rôle majeur joué par les ligues de tempérance ⁽¹⁾, à la fin du 19^e siècle, notamment aux États-Unis et en Angleterre. Dans un contexte hygiéniste et moraliste, la drogue est utilisée comme un instrument de stigmatisation de certaines populations. Le scénario se répétera au fil du temps, tant au plan national qu'international, et les entreprises de disqualification à l'encontre des étrangers, des classes populaires ou marginalisées, exerceront une influence déterminante sur la construction de l'interdit pénal en matière de drogues.

Christine Guillain, juriste, professeure à l'USL-B, auteure de nombreuses contributions concernant la politique criminelle en matière de drogues, membre de la LDH et de la Liaison Antiprohibitionniste, nous livre une analyse socio-historique de la criminalisation des drogues.

L'opium : d'un enjeu économique à un outil d'exclusion

Les premières conférences internationales qui se sont tenues au sujet de la drogue sont d'abord l'occasion pour les États de se positionner sur l'échiquier mondial. Ainsi, si le prétexte des guerres de l'opium est le commerce de l'opium entre la Chine et la Grande-Bretagne, l'enjeu véritable est l'ouverture de la Chine aux relations internationales. La signature du Traité de Nankin en 1842 ne fait nullement mention de l'usage de l'opium, mais cèdera historiquement l'île de Hong-Kong aux Anglais qui l'occupaient depuis un an. L'île ne sera rendue aux Chinois qu'en 1997, après être devenue l'un des plus grands ports commerciaux au monde. Glorie n'hésite pas à qualifier les guerres de l'opium de « viol économique », « expression pure de l'impérialisme commerçant dont l'opium est autant le prétexte que la parfaite métaphore : développer l'offre, créer la demande au prix d'un plaisir imposé et d'un pillage sauvage » ⁽²⁾.

Le prétexte de l'opium autorise les États-Unis à voter les premières lois d'exclusion envers la communauté chinoise ayant immigré sur son territoire et fréquentant les fumeries d'opium. L'image dégradante du fumeur d'opium est associée à la race chinoise considérée comme paresseuse et dégradante, à l'opposé du modèle américain, prôné par les ligues de tempérance. En période de crise économique, cette entreprise de disqualification est encouragée par les mouvements syndicaux, lesquels voient dans la main-d'œuvre étrangère une concurrence à éradiquer. En 1880, un traité est signé avec Pékin interdisant aux Chinois

vivant aux États-Unis d'importer de l'opium sur le sol américain. En 1890, seuls les Américains peuvent traiter l'opium et, en 1901, la vente d'opium et d'alcool est interdite aux « races non civilisées ». Le scénario se répétera et d'autres minorités seront stigmatisées et désignées comme responsables des maux de la société américaine. Ainsi, quelques années plus tard, la communauté africaine sera accusée de commettre des crimes de sang et de viol sous l'emprise de la cocaïne, ce qui permettra de voter sans trop d'encombres le *Harisson Act* en 1914, lequel limite l'usage de la cocaïne et de l'héroïne aux fins médicales. Enfin, l'attitude des États-Unis envers la communauté mexicaine précèdera l'adoption du *Marihuana Tax Act* de 1937, qui prohibe le cannabis : son usage est perçu comme déviant, particulièrement lorsqu'il est le fait de cette communauté, outre le fait qu'il porte atteinte à l'industrie américaine du coton. Enfin, les Portoricains et les Noirs seront la cible privilégiée dans les années 1950-1960 tant à l'égard du cannabis que de la cocaïne.

Les premières conventions internationales en matière de drogues : l'instrumentalisation des pays occidentaux

Après avoir tenté de préserver leurs intérêts économiques en s'opposant fermement à toute mesure de restriction du commerce de l'opium, les États occidentaux vont progressivement accepter de placer les drogues sous contrôle international, en affichant leur ambition de lutter contre l'abus de stupéfiants pour des raisons humanitaires ou de santé publique. Mais c'est davantage la perte d'intérêts financiers que représente le commerce de l'opium – progressivement remplacé par d'autres substances telles que la morphine ou la codéine – que la réprobation sociale vis-à-vis des drogues, qui motive l'action de ces États. Après avoir assis une grande partie de leur richesse sur le commerce des drogues, « les pays coloniaux font, pour des motifs de politique générale, l'apologie du prohibitionnisme allant au-delà même des requêtes américaines » (3).

Les premières conventions internationales, adoptées sous l'égide des Nations Unies, sont à nouveau révélatrices des rapports de force qui se jouent entre les États sur la scène internationale. Ils n'opposent plus les États-Unis et la Chine aux anciennes puissances coloniales européennes qui détenaient des intérêts dans le commerce de l'opium, mais les pays consommateurs du Nord, qui dénoncent amplement les ravages causés par l'abus de stupéfiants, aux pays producteurs du Sud, qui tentent de préserver les revenus qu'ils tirent de leurs ressources naturelles ainsi que leurs pratiques ancestrales de consommation : « les producteurs d'opium, de coca et de cannabis, qui sont parmi les plus démunis de la planète, doivent en effet sacrifier une partie importante de leurs ressources naturelles, pour le bien-être des riches populations du monde occidental abusant de l'héroïne, de la cocaïne et du haschich. Ce sacrifice sans compensation est une véritable expropriation pour cause d'utilité publique, car la Convention ne prévoit aucune mesure d'indemnisation ou de reconversion des cultures » (4).

Si, aujourd'hui, les frontières de la drogue n'arrêtent pas de fluctuer et si tous les pays sont à la fois consommateurs et producteurs, **les écarts entre les pays riches et les pays pauvres continuent « de dynamiser tant la production, que le trafic de drogues illicites »** (5). On estime ainsi que l'essentiel des profits issus du trafic illicite de drogues revient aux pays industrialisés : « le revenu des agriculteurs qui cultivent des drogues illicites dans les pays en développement équivaut à 1 % seulement du montant finalement dépensé par les toxicomanes pour financer leurs habitudes de consommation. Les 99 % restants du revenu mondial provenant des drogues illicites sont perçus par des groupes qui se livrent au trafic de drogues à différents niveaux de la chaîne. Ainsi, l'essentiel des profits résultant du trafic illicite de drogues est réalisé dans les pays où les produits finaux sont vendus et consommés et non dans les pays où sont pratiquées les cultures illicites » (6).

La Belgique : des entreprises de disqualification aux politiques sécuritaires

L'attention soutenue, un peu partout dans le monde, pour la question des drogues ne pouvait laisser la Belgique indifférente. Un véritable état de psychose va s'emparer de la société au début des années 1970 : les politiques, sensibles à l'opinion publique et peu au fait du phénomène de la drogue, alimentent leur discours d'une presse à scandale qui terrorise l'opinion publique avec des données peu objectives. Comme le souligne Toro, « un savoir sans fondement scientifique se substituait à une réalité pourtant observable et aucunement menaçante » (7). **L'étranger apparaît, pour certains, comme une figure liée à la drogue :** « nos traditions d'accueil et le brassage des populations qu'entraîne la migration de la main-d'œuvre constituent dans ce domaine un élément défavorable » (8) tandis que, pour d'autres, « l'épidémie de marijuana » serait due « à l'immigration massive de travailleurs étrangers en provenance du bassin méditerranéen, du Proche et du Moyen-Orient » (9).

Le début des années 1990 est dominé en Belgique par la question de l'insécurité liée à la petite délinquance, sur fond de progression électorale des partis d'extrême droite. Dans ce contexte, l'usager de drogues apparaît comme une des principales figures de l'insécurité et certaines franges de la population, qu'il s'agisse des jeunes, des chômeurs ou des étrangers, sont stigmatisées. L'expulsion des étrangers « chômeurs de longue durée » et « auteurs d'infractions graves et répétées » sera même encouragée. En mettant l'accent sur le caractère criminogène des drogues, la classe politique ne rencontrera que peu de résistances à sa volonté de renforcer le dispositif répressif, laquelle se traduira par une hausse spectaculaire des condamnations à l'encontre des usagers de drogues. Entre 1990 et 1992, le contentieux des drogues aurait connu, en deux ans, une croissance de plus de 250 %.

Il ressort des données accessibles que la majorité des personnes interpellées par les forces de l'ordre pour faits liés à la drogue est de sexe masculin, jeune et d'origine étrangère. La surreprésentation statistique de la délinquance des classes inférieures et des étrangers (souvent issus de ces classes) est attribuée aux préjugés sociaux, aux contrôles plus systématiques, notamment via les contrôles d'identité, ainsi qu'à une plus grande visibilité du comportement délinquant sur la voie publique et dans les aires sociales défavorisées (10). Si ces pratiques renforcent les sentiments d'injustice et d'exclusion sociale d'une population fragilisée, **la lutte contre la drogue est un créneau porteur pour la police, qui peut aisément faire valoir son efficacité par l'augmentation du chiffre des interpellations. De ce fait, elle renforce sa légitimité, mais aussi l'image selon laquelle la drogue est la cause principale du crime et de l'insécurité** (11). Des recherches portant sur le traitement pénal des affaires de drogues à Bruxelles montrent que les critères liés aux individus sont déterminants dans les choix décisionnels des magistrats bien plus que les critères liés aux faits ou à la procédure, contrairement à ce que laisse parfois supposer la motivation des décisions (12). Elles font à nouveau apparaître la surreprésentation des étrangers puisque près de 60 % des prévenus qui comparaissent devant le tribunal correctionnel de Bruxelles pour des faits de drogues le sont, dont la moitié est d'origine maghrébine. Cette surreprésentation s'expliquerait par « l'importante marginalité socio-économique et culturelle de ce (important) groupe minoritaire, par une grande visibilité sociale et par des processus judiciaires de sélection différentiels » (13). Les étrangers sont non seulement plus poursuivis que les Belges, mais bénéficient également moins souvent de mesures « alternatives » à la peine d'emprisonnement telles qu'une suspension du prononcé ou un sursis. Enfin, une dernière étude se penchera sur la problématique des usagers de drogues dans les établissements pénitentiaires (14). Sans grande surprise, elle démontre la prévalence des étrangers et des jeunes parmi les détenus pour faits de drogues.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Tant que les drogues sont consommées en privé et que les cas de dépendance restent confinés dans les milieux aisés, leurs usages ne posent pas problème et leurs consommateurs ne sont pas stigmatisés : « On ne les qualifie pas de délinquants ou de malades mentaux, les jugeant mal intégrés socialement » ⁽¹⁵⁾. Mais les perceptions changent lorsque ces mêmes drogues touchent les classes populaires et/ou étrangères, justifiant la mobilisation d'outils pour disqualifier la consommation lorsqu'elle s'inscrit dans l'espace public. Ainsi, suite à la déclaration gouvernementale du 14 octobre 2014 qui annonce que « la consommation de drogues dans l'espace public ne pourra pas faire l'objet d'une tolérance, conformément au prescrit légal », un arrêté royal est adopté le 6 septembre 2017 pour revoir à la hausse les sanctions en matière de détention de cannabis pour usage personnel, lorsque cette détention est commise, notamment « sur la voie publique ou en tout lieu accessible au public » (emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende allant de 1000 à 100 000 euros). Dans la foulée, une circulaire est adoptée par le Collège des procureurs généraux, en date du 18 juin 2018, pour introduire un traitement différentiel selon que la détention de cannabis s'opère ou non « sans ostentation » sur la voie publique ⁽¹⁶⁾. Il ne faut pas être grand clerc pour deviner qui sera la cible prioritaire des interpellations policières pour cause de détention ostentatoire de cannabis sur la voie publique.



La police confirme que « les faits de détention et de commerce de drogues (...) se maintiennent à ce nombre élevé. Étant donné que les drogues sont un phénomène typique de criminalité quérable (17), cela signifie que la police continue en permanence à consacrer une forte attention à ce phénomène » (18). 80 % des faits enregistrés par la police en matière de drogues concernent des faits de détention de cannabis (19). Et le ministre de la Justice a précisé que **la proportion de personnes détenues pour des infractions à la loi sur les drogues, par rapport à l'ensemble de la population carcérale, était de près de 50 % entre 2015 et 2018** (20). Vu la surreprésentation des étrangers dans les prisons belges (45 % des détenus sont de nationalité étrangère) (21), l'adéquation est aisée à opérer.

On ne peut ainsi qu'être frappé, tout au long de ces années, par la récurrence des discours politiques stigmatisant l'usage et les usagers de drogues, l'adoption de dispositifs répressifs à l'encontre du contentieux des drogues, spécialement lorsque les comportements s'inscrivent dans l'espace public, et leur mobilisation constante à l'encontre de certaines franges de la population.

Nous ne pouvions terminer cette brève contribution sans donner la parole à un groupe d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, mandaté par les Nations Unies, qui a constaté, dans un rapport en 2019, que **« la guerre contre les drogues a su fonctionner bien plus efficacement en tant que système de contrôle racial qu'en tant que mécanisme visant à combattre l'usage et le trafic de drogues illicites »** (22). ■

NOTES

LA CRIMINALISATION DES DROGUES
AU CŒUR D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE RACIAL
Christine Guillain, juriste

- (1) Associations formées en opposition à la consommation d'alcool et de drogues, sous couvert d'ordre religieux ou moral.
- (2) J. GLORIE, « L'internationalisation des lois en matière de stupéfiants », *Psychotropes* 1 (3), 1984, p. 84.
- (3) Y. BISIOU, « L'évolution du contrôle de l'usage de stupéfiants en France », in M.-L. CESONI (dir.), *Usage de stupéfiants : Politiques européennes*, Genève, Georg, 1996, p. 24.
- (4) Fr. CABALLERO et Y. BISIOU, *Droit de la drogue*, Paris, Dalloz, 2000 (2^e éd.), p. 45.
- (5) L.A. CHOUVY et L. LANIEL, « De la géopolitique des drogues illicites », *Hérodotes*, 2004, p. 17.
- (6) Organe international de contrôle des stupéfiants, *Rapport 2002*, New York, Nations Unies, 2003, p. iii.
- (7) F. TORO, « L'évacuation du plaisir : une question de rentabilité ? », *Les Cahiers de Prospective Jeunesse* 3 (4), 1998, vol. 3, n° 4, p. 22.
- (8) Interpellation de M. De Grauw, *Compte-rendu analytique*, Sénat, session 1969-1970, séance du 15 avril 1970, p. 443.
- (9) C. SOMERHAUSEN, « Les facteurs socio-culturels de l'expansion de la drogue », *Rev. dr. pén. crim.* 4, 1970, p. 339.
- (10) J. BRAITHWAITE, « The myth of social class and criminality reconsidered », *American sociological review* 46, 1981, pp. 36-57; M.-S. DEVRESSE, « La rencontre entre la police communale et les usagers de drogues : en toute discrétion », *Déviante et Société* 23 (1), 1999, pp. 59-73; V. FRANCIS, « La rencontre entre la gendarmerie et les usagers de drogues. Une recherche sur une brigade de gendarmerie belge », in L. VAN CAMPENHOUT (dir.), *Réponses à l'insécurité. Des discours aux pratiques*, Labor, 2000, pp. 207-232; « L'étranger objet de toutes les attentions », in F. BRION et A. REA (dir.), *Mon délit, mon origine*, Bruxelles, De Boeck, 2000, pp. 187-199.
- (11) D. KAMINSKI, « Toxicomane : le mot qui rend malade », *Déviante et Société* 14 (2), 1990, p. 188.
- (12) C. GUILLAIN et C. SCOHIER, « La gestion pénale d'une cohorte de dossiers stupéfiants (1993-1997) : les résultats disparates d'une justice dite alternative », in *Réponses à l'insécurité. Des discours aux pratiques*, op. cit., pp. 271-343.
- (13) W. DE PAUW, *Le traitement pénal des affaires de drogue à Bruxelles en 1993 et 1994*, Bruxelles, Iris, Cahiers BRES, n° 31, p. 62.
- (14) M. VANDENBROUCKE et B. JOOSEN, « De problematiek van de illegale druggebruikers in de Belgische gevangenissen », *Panopticon*, 1994, pp. 354-383.
- (15) L. BEAUCHESNE, *Les drogues. Les coûts cachés de la prohibition*, Québec, Lanctôt, 2003, pp. 29-31.
- (16) Fedito bxl, « Collège des procureurs généraux : mise à jour de la circulaire COL 15/2015 relative à l'application de la loi de 1921 et de ses AR », <<https://feditobxl.be/fr/2018/06/mise-a-jour-col-15-2015/>>.
- (17) Soit un phénomène qu'il faut aller chercher sur le terrain, contrairement à d'autres contentieux essentiellement alimentés par les plaintes des victimes, comme, par exemple, en matière de délinquance sexuelle.
- (18) Police, *Statistiques policières de criminalité, Tendances 2017-2018*, p. 18. Accessible sur : http://www.stat.policefederale.be/assets/pdf/methodologie/note_methodologique_SPC_generale.pdf.
- (19) Question écrite n° 7-1 de J. Uyttendaele du 22 juillet 2019, Sénat, https://www.senate.be/www/?Mival=index_senate&ME-NUID=23100&LANG=fr.
- (20) Question écrite n° 7-2 de J. Uyttendaele du 22 juillet 2019, op. cit. Voy. Aussi, C. GUILLAIN et S. DELTENRE, « Les filières pénales en matière de drogues : les priorités dévoilées par les chiffres », *Rev. dr. pén. crim.* 12, 2012, pp. 1268-1295.
- (21) OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS (SECTION BELGE), *Notice 2016*, p. 72. Accessible sur : <https://www.oipbelgique.be/files/uploads/2020/02/Notice-2016.pdf>.
- (22) ONU info, « Il faut modifier les lois sur les drogues pour combattre la discrimination raciale, estiment des experts de l'ONU », <<https://news.un.org/fr/story/2019/03/1038761>>.

Fin du dossier

DEUXIÈME PARTIE

SURPOPULATION VS. SURINCARCÉRATION

Tchino, détenu à la prison de Marneffe

Tchino est incarcéré à la prison de Marneffe.

Dans ce texte, il parle des rouages judiciaires qui conduisent à un état perpétuel de « surpopulation » dans les prisons.

Chère Lola,

Tout d'abord, j'espère que tu te portes bien en ces temps quelque peu déstabilisants. Là, il est 1 h du matin, mon sommeil et la prison ne sont pas très potes, donc je t'écris la nuit en espérant être suffisamment compréhensible.

Donc, comme je l'évoquais au téléphone, j'ai été très content de recevoir ton courrier et réconforté par le sérieux du journal La Brèche et les témoignages poignants que j'ai pu y lire en sont la preuve cinglante. Voici Lola, ma contribution qui permettra, je l'espère d'alimenter le thème qui nous occupe :

Le sujet sur lequel je souhaiterais témoigner et surtout dénoncer les faits, est ce problème récurrent de la **surpopulation** dans les prisons belges. Comme un leitmotiv défendu par le ministère de la Justice qui le répète et le martèle à l'opinion publique comme une raison d'accroître le nombre d'établissements pénitentiaires, pourtant au nombre de 33 ! Je veux bien entendre l'existence d'une difficulté, d'un embarras, d'une gêne mais après autant d'années de répétition de mauvais jugements du réel problème à cette situation inadmissible, la solution trouvée sonne faux à mes oreilles et surtout masque l'exactitude de la controverse.

Je n'ai pas un parcours carcéral énorme en termes d'années mais ma première incarcération date de 1993 (j'avais 18 ans) à 1997 et déjà ce mot commençait à gangréner les prisons.

Après avoir signé une trêve avec la Justice jusqu'en 2014, j'aurais pu croire très naïvement que le souci avait pu être solutionné et résorbé après 17 ans d'absence, mais quelle ne fut pas ma surprise et mon étonnement de constater que cette tracasserie passagère avait atteint des proportions alarmantes.

Je me suis alors humblement demandé si le problème d'engorgement ne se trouvait pas en amont dans le processus de la détention, dans les rouages de la procédure judiciaire instaurée par le ministère de la Justice. Quand une route a atteint ses limites d'élargissement, je pense qu'il devient opportun d'envisager une déviation, un contournement, un accès à une voie rapide afin de diminuer le trafic. Il est inconcevable de s'entêter à produire quotidiennement des embouteillages qui rendent invivables la situation des automobilistes et des riverains. La raison voudrait que l'on diminue le nombre de véhicules empruntant un chemin sans issue. En me basant sur cette allégorie, je me suis interrogé sur la possibilité de traiter le cheminement d'une personne interpellée.

Pour étayer mes propos, revoyons ensemble les différentes étapes qui conduisent à une incarcération. D'abord, il y a l'arrestation, il s'ensuit un PV, ou procès-verbal, dressé au commissariat, on vous fait attendre dans un cachot la décision d'un juge, parfois jusqu'au lendemain, qui, s'il estime les faits qui vous sont reprochés comme grave, vous prive alors de votre liberté et vous transfère en détention préventive, ou pas mais dans ce cas vous avez malgré tout été enfermé et vous attendez en sachant qu'un défilé pouvant atteindre une cinquantaine de prévenus doivent être déférés devant le juge avant vous. C'est donc bien à la source que le bât blesse à travers ce réflexe d'enfermement, je ne veux pas généraliser mais de trop nombreux juges appuient abusivement sur le bouton « surpopulation » en décarnant des mandats d'arrêt à tour de bras simplement parce qu'ils n'ont pas eu le temps matériel à l'analyse du PV, préférant reporter à plus tard une étude plus poussée des contre-indications de libération.

Cette incohérence flagrante avec votre droit de revendiquer, en tant que suspect, votre innocence jusqu'à preuve du contraire vous conduit à la case prison et surtout à une audience, fixée à une semaine plus tard, devant un autre tribunal, celui de la chambre du conseil qui peut vous maintenir, à son tour, en détention jusqu'à la prochaine séance devant cette même chambre un mois plus tard.

Des devoirs d'enquête sont demandés pour éclairer des pistes ou éclaircir des zones d'ombre. C'est ensuite à deux mois qu'est fixée la prochaine séance, etc... jusqu'à un procès. Vous comprenez le mécanisme du tourbillon de la justice une fois qu'une spirale vous aspire. Je ne suis pas en train de dire que toutes les personnes qui sont présentes dans les tribunaux sont innocentes, ce n'est pas le propos mais je pense que si la dangerosité de celle-ci pour la société ne peut être établie de façon flagrante, pourquoi ne pas permettre au prévenu de comparaître libre à chaque convocation et jusqu'à son procès si culpabilité, il y a, en imposant des conditions drastiques à respecter. Mais au lieu de ça, sans se soucier des dégâts familiaux, sociaux et professionnels que leurs décisions provoquent, les juges décident aveuglément de décerner des mandats d'arrêt et le maintien en préventive pour grossir honteusement le pourcentage de cette même surpopulation décriée par la Justice et dont elle est la seule instigatrice. Là, je suis en train de faire vomir ma plume, désolé pour cette métaphore, révélatrice de mon ressenti!

Essayez de réaliser combien de mandats d'arrêt sont décernés par jour en Belgique. La prison de Forest, pour y être passé, n'en peut plus de ces entrants, tout comme à la maison d'arrêt de Saint-Gilles. Cette industrie carcérale m'a démontré à plusieurs reprises à travers des dossiers de certaines personnes, tout en me gardant de me prétendre avocat car je parle uniquement de mon expérience personnelle de détenu, j'ai pu constater que de nombreuses personnes ont fini par être acquittées après des mois de détention préventive inutile et dévastatrice. Ces cas personnellement observés peuvent être multipliés par le nombre de prisons, multipliez ces chiffres par le nombre de jours ouvrables et vous obtenez le coefficient qui justifie le mot dont nous dissertons et qui semble tant poser problème. Ajoutez-y les personnes qui bénéficient d'une levée du mandat d'arrêt, quand la Justice, ne possède et ne trouve pas suffisamment d'éléments à charge après un acharnement inopportun afin de ne pas perdre la face.

Donc, à ces centaines de détentions préventives, il faut également additionner et surtout ne pas oublier ceux qui, déjà condamnés, végètent en maison d'arrêt alors que leur place est en maison de peine et qui se retrouvent dans cette équation sordide de surpopulation. Car c'est bien dans cette couche de la détention que se trouve le fléau. On peut parler d'un grand je-m'en-foutisme des politiciens pour régler ce problème qui n'émeut que très peu l'opinion publique. Car le monde carcéral effraye et se retrouve stéréotypé honteusement comme un monde caché derrière des murs infranchissables par la compassion, l'empathie et l'intérêt... tant qu'on n'y est pas confronté que ce soit en tant que détenu ou parents, femme, mari, fille ou fils...

Alors, il faut absolument provoquer le changement de mentalité et rompre la chaîne de cette justice qui ne génère qu'injustice auprès d'êtres humains qui vivent des conditions inhumaines de détention... et cela se passe en Belgique, en 2021...

En attendant que la Justice amnésique trouve une solution humaine à la surpopulation, elle se concentre plutôt sur la construction d'une méga, giga-prison à Haren, au nord de Bruxelles, pour vous situer, pas très loin de l'aéroport de Zaventem. Quand il s'agit d'élever des murs de bétons avec des barreaux, ils sont très forts... c'est tellement plus facile... Cette future prison-village, réunira les trois prisons bruxelloises: Saint-Gilles, Forest, Berkendael.

Je me suis rendu sur le site pendant un de mes congés, afin de voir de mes propres yeux cette anomalie, ce dysfonctionnement par lequel je me sens concerné et que je ne peux que dénoncer. Si vous vous demandiez où va l'argent du contribuable, votre argent, je crois que j'ai un début de piste... **J'ai vu des « ailes » de béton sortir de terre mais celle-ci ne symbolisent pas la liberté, j'ai vu onze grues sur le chantier mais celles-ci ne sont pas cendrées et ne migrent pas vers des pays chauds... par contre elles bâtissent de nombreux petits nids... de 10 m².** À part ça, le Ministère n'a pas de budget me direz-vous? Ils sont bien plus malins que ça... Je vous explique en deux mots: ils ont vendu les trois anciens sites à des promoteurs immobiliers d'une part, engrangeant des plantureux bénéfices... et d'autre part, ils ont chargé des investisseurs privés, à travers un Consortium des sociétés, du nom de Cafasso, de construire, d'entretenir cette future ville-prison privatisée. Entreprise dont le seul but sera de dégager des bénéfices pour satisfaire les investisseurs, notamment par le travail réalisé en prison, le *Cellmade*, dont la rémunération des travailleurs-détenus rivalise avec celle des personnes issues des pays en voie de développement en abrogeant les lois sociales sur le travail, tout en bénéficiant des subsides de l'Etat fédéral.

Quand on évoque le travail au noir, on parle de maltraitance, de traitements humains, de malversations mais apparemment cela ne vaut pas pour tout le monde et en tout cas pas pour l'Etat belge pour qui cela est légalisé par une loi votée en 2013. Très sincèrement, je ne vois pas comment on pourrait envisager que la Cour des Droits de l'Homme réussisse à contraindre la Belgique à faire machine arrière quand on sait que l'enjeu sur vingt ans est de 30 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour toutes les sociétés concernées. Alors plutôt que de devoir interrompre le chantier sous peine d'indemnité de rupture inchiffrable, la Belgique se masque d'hypocrisie et d'amnésie et persévère, plutôt que de trouver des alternatives à la prison qu'elle sait destructrice. Elle perpétue à l'intérieur des murs des prisons un colonialisme qui ne lui est plus possible de perpétuer depuis ce merveilleux monde qu'était le Congo. Mais grâce aux juges et à notre Ministère de la Justice,

elle trouvera toujours suffisamment de sujets pour faire fonctionner cette méga-structure de Haren et les autres à venir.

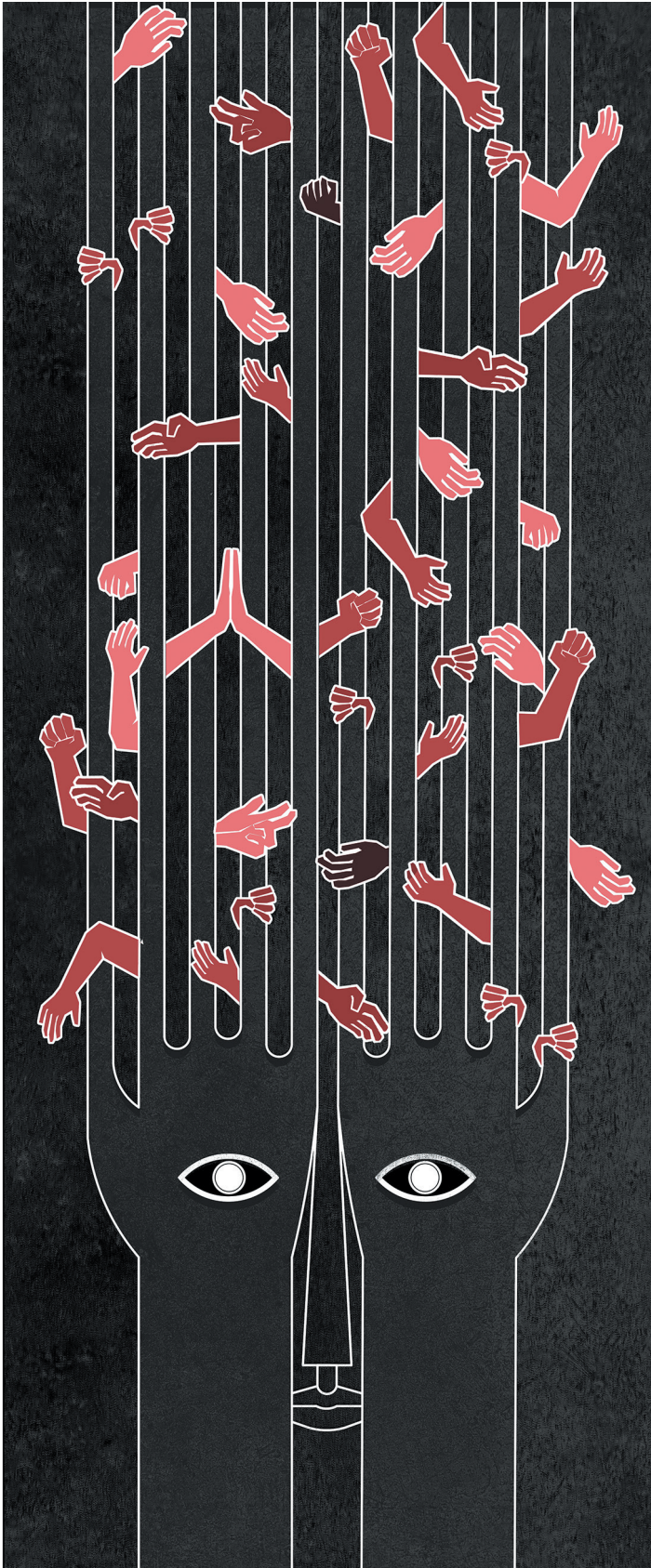
Alors pourquoi essaierait-elle de trouver d'autres manières de fonctionner, d'investiguer d'autres pistes comme celles explorées par nos voisins nordiques qui ont pourtant bien avancé dans le domaine de la réinsertion et qui ne privilégient pas directement l'incarcération? Ah simplement parce que cela nuirait à leur intérêt financier...

Ils ont déjà la solution du problème. J'entends les détracteurs m'accuser d'être mauvaise langue car il existe des centres pour gérer des poly-toxicomanes ayant commis des infractions sous influence... C'est vrai mais ils ne sont pas suffisamment nombreux et beaucoup croupissent encore en prison. Ces centres ne sont pas systématiques et ce problème de santé publique, reconnu depuis 1921, hante toujours les prisons.

Le constat de ma vision du monde dans lequel j'évolue est triste et alarmant pour ne pas dire effrayant car force est de diagnostiquer que le pays dont je suis natif abrite un code pénal préhistorique, non là j'exagère sous le coup de l'émotion, limitons-le à une période napoléonienne pour un pays qui se veut capitale d'une Europe moderne et qui ne se prive pas pour montrer du doigt des pays où la liberté est bafouée, j'en suis honteux. Puisse-t-elle un jour balayer devant sa porte!

La Belgique représente pour moi une industrie carcérale par sa politique punitive, elle offre très peu de chances de réinsertion, marqués au fer rouge par un casier judiciaire indélébile d'un certificat de bonne vie et mœurs, les détenus souffrent toute leur vie de ce critère disqualifiant sous le couvert de la transparence quel que soit leur crime ou délit.

C'est déjà le matin, je vais me coucher, je suis épuisé. Merci d'avoir eu la patience de m'écouter... ■



JOURNAL D'UN DÉTENU [SUITE]

Camille*

Camille* est un jeune homme au visage et nom de famille d'Amérique du Sud, de nationalité belge, sdf au moment de son procès suite à son séjour à la ZAD, militant anarchiste, il ne bénéficiait d'aucune ressource financière ni garantie de représentation. Il a tenu un carnet en prison. Nous en avons publié des passages dans La Brèche n°2 et n°3. En voici les derniers extraits.

*prénom modifié

Trente-neuvième jour.

Je trouvais important de coucher par écrit qu'en ce moment je me sens bien, apaisé. C'est assez exceptionnel pour être noté. J'ai couru ce matin : un peu moins de dix minutes de gym sportive comme échauffement, puis quarante-cinq minutes à un rythme modéré, avec deux séries de cinq accélérations à partir de la trentième minute, puis une dernière minute de sprint pour finir le footing. Marche, étirements. Les gars, qui me regardaient drôlement il y a trois semaines, aujourd'hui m'encourageaient sincèrement tandis qu'ils fumaient leurs bédos, et certains m'ont félicité à la fin.

Il y en a même un qui m'a chronométré pour m'aider, et qui m'informait du temps couru, sans que je ne lui demandasse rien. Je me sens bien, donc, pour trois raisons :

- la def' du sport, puis le repas ingéré, point trop copieux
- la sympathie des gars de la promenade, qui ont fini par m'accepter. On est trop différents pour être proches, mais on rigole bien ensemble
- je sors dans huit jours ; c'est comme si j'avais déjà un pied dehors.

J'ai envie de m'interroger un peu sur le changement d'attitude des autres détenus envers moi. Peut-être est-ce moi, aussi, qui ai changé de regard ?

Lorsque je suis arrivé, je voyais bien qu'on me jugeait, ce n'était pas de la parano, car je n'avais pas peur : un simple constat. Alors, j'ai tourné, tranquillement, répondant aux regards fixes par de brefs saluts de la tête, aux mains tendues par des poignées fermes, aux questions par la vérité. J'ai tourné et j'ai fait mes séries de pompes-abdos, dans mon coin, sans faire attention à personne. Ainsi, pendant quelques jours. On m'a proposé du shit plusieurs fois, j'ai répondu poliment que je ne fumais pas. Surprise, et insistance parfois, chez mes interlocuteurs : je fais partie du 5 % de la population pénale qui ne fume pas. On me gratte des clopes, des feuilles, du carton, pendant quelque temps : ma réponse ne varie pas. Au bout de dix jours, on arrête de me demander. Il y a eu le premier épisode de la chaussure.

Un gars me demande ma chaussure pour la balancer par-dessus le mur, et ainsi faire passer ou recevoir quelque chose des détenus d'à côté. Je regarde les barbelés qui surmontent ce mur, pleins de chaussures sacrifiées au trafic et à la maladresse des trafiquants. Je refuse. L'autre insiste un peu. Je refuse encore. Il revient deux minutes plus tard, avec un autre détenu, plus grand, plus musclé, plus âgé, qui me demande ma chaussure avec autorité. Je refuse toujours. Il s'impatiente. Je fais un grand effort pour cacher mon appréhension (je crois que j'y arrive assez bien) et, le regardant droit dans les yeux, prêt à esquiver ou à frapper, je lui explique sans hausser la voix pourquoi je refuse. Il s'éloigne en maugréant, trouve une autre chaussure.

Quelques jours plus tard, il y a eu l'épisode, déterminant je crois, de l'escalade pour le para perdu, plus stressant celui-là. Un petit para, donc, se retrouva un jour coincé sur le toit en tôle qui nous sert d'auvent, et qui fait le coin des deux cours ; un mauvais lancer l'y percha pour le plus grand malheur des commerçants impliqués, et pour tous ceux qui occupent une place dans le réseau des consommateurs et intermédiaires. J'étais alors assis sur un muret, face à la grille ; on vint m'entourer, à sept ou huit personnes, je crois. On tente d'abord de me soudoyer pour me convaincre d'escalader le grillage, traverser le barbelé, pour enfin me hisser sur l'auvent et récupérer le précieux paquet. La chose est faisable, dans l'absolu ; j'estimerai néanmoins à une sur deux les chances de se blesser avec les lames barbelées, et à neuf sur dix celles de se faire repérer par les matons durant l'opération. On m'offre du shit, de la coke, un gsm, et même 50 euros cash. Rien n'y fait, je ne veux pas grimper. Un des négociants me jette alors : « y'a bien un truc dont t'as besoin ! ». Je réponds, sans aigreur, toujours dans le fond des yeux : « ouais, qu'on me laisse tranquille, faire ma courte peine dans mon coin, sans embrouille ». Ça s'agace, ça soupire, mais ça part. Les meneurs font le tour de la promenade, dans l'espoir de convaincre quelqu'un d'autre, mais sans succès. Privés de volontaires, ils reviennent vers moi, resté à la même place, rejoint entre-temps par quelques détenus silencieux. Le ton a changé : on ne me propose

rien, on me somme de grimper, « sinon je vais m'énervé ». À nouveau, resté assis, mon énergie passe dans la modulation de ma voix, que je veux calmer malgré l'adrénaline qui me serre la poitrine, me noue la gorge, me chauffe les oreilles, me raidit la nuque, m'électrise les jambes et les bras.

« - Je veux pas que tu t'énerves, mais je veux pas grimper

- Vas-y vas-y, grimpe, ou j'te fous des claques
- Ça servirait à rien de me foutre des claques
- Ça sert à rien de m'dire que ça sert à rien
- Je grimperai pas
- Ah ouais ? Si tu grimpes pas, tu ressors plus en promenade ! »

Je réfléchis très vite, me sens observé, envisage mes options : partir, en devant me lever pour ça, ou en faisant une pirouette sur le muret, grimper, cogner le premier ?

- « - Alors ?
- Alors je sortirai plus.
- Hé, tu m'écoutes ou quoi ? J'suis sérieux !
- Moi aussi. »

Ils partent, mécontents ; celui qui parlait semblait en colère, il criait presque, mais n'avait visiblement plus rien à dire. Une fois mes adversaires partis, je me lève pour marcher un peu ; j'ai la bouche sèche et la rage au bide. Après deux tours, l'autre vénère me crie, de l'autre côté de la cour : « On s'est compris, hein ? Si j'te vois en promenade demain, t'es mort ! » Je le regarde fixement, confirme d'un léger hochement de tête. Je reviens à ma place. Alors, H. et J., un ancien boxeur avec qui on avait discuté boxe, et un gars avec qui on avait discuté exercices de pompes, gainage, alimentation, vertus du sport à jeûn, se lèvent et se dirigent vers les autres. J. me glisse un « On revient » dans un sourire. Je reste avec B., à qui j'ai montré quelques trucs de boxe anglaise.

De là où je suis, j'entends des bribes de la discussion entre J. et L., mon vénère. « C'est bon, t'as fait ton p'tit coup d'press, tu le laisses tranquille maintenant. J'ai tout entendu, il t'a bien parlé, il fume pas, il a rien à voir avec tes histoires, alors normal qu'il grimpe pas. Pourquoi tu l'menaces ? Ça a pas marché, laisse tomber cousin ». Je pense qu'il avait volontairement dit ça sur un ton assez haut, de manière à être entendu. L. arrive deux minutes plus tard, me dit d'un air assez penaud « En vrai, t'es pas dans les enroules, vas-y t'inquiète y'a rien, ressors quand tu veux wesh, t'es un bon ». Je réponds « Pas de souci » puis, grand seigneur, exultant à l'intérieur, « T'inquiète, tu vas trouver quelqu'un pour ton para ». Il esquisse un sourire et se casse. Je me tourne vers J. qui me montre toutes ses dents, pousse en l'air, « T'inquiète, y'a rien mon pote ». Je continue ma discu avec B., portant sur la boxe, les arts-martiaux, la self-defense, les bagarres... Je me fais le défenseur de la force tranquille. Lui me répond : « Ouais, mais parfois, t'as pas le choix cousin, faut pas s'laisser faire ».

- « C'est vrai, mais peut-être qu'on a le choix plus souvent qu'on ne le pense ; regarde ici, personne a usé de violence, et au final, je me suis laissé faire sans taper, et ça s'est bien arrangé ». Il réfléchit quelques

instants, hausse les épaules : « Ouais, t'as p't'être raison. Vas-y, à demain à la boxe ».

Quelle ne fut ma joie, ma surprise, de me voir entouré d'alliés alors que je me croyais complètement seul ! J'appris ce jour-là qu'en réalité, j'avais inspiré, sans m'en douter, bien plus de sympathie que ce que je croyais. Il s'est avéré que L. était un bon gars, parmi les plus sympas, lui aussi ! Une semaine plus tard, on rigolait de cette histoire. D'autres détenus, plus tard, m'ont également avoué : « Ouais, on n'était pas sympa avec toi au début, mais c'est juste parce qu'on voulait que tu grimpes ! En vrai on est pas méchants, t'as bien vu », et je l'ai vu, en effet.

Aujourd'hui même, je discutais avec Mo. [un adversaire aux dames], qui me disait : « En vrai frerot, j'donnerais tout c'que j'ai pour sortir, mais faut dire qu'on est pas au baignon non plus, tu vois c'que j'veux dire ? Téma, on est là, on joue aux échecs ou aux dames, on rigole, on joue au foot, on va à la boxe, on mange gratuit, parfois même c'est bon, et même si ça gueule, ça s'tape rarement dessus ».

- « J'avoue, au final les gens qui m'ont le plus fait stresser, ils m'ont blindé fait marrer aussi »

- « Mais ouais, ils testent juste ! Tu vois, ils sont là, avec leurs potes, ils s'emmerdent, ils sont jeunes dans leur tête ! Mais au bout d'un moment, c'est bon ». Effectivement, on m'avait prévenu plusieurs fois qu'on chercherait à me « test » en bâtiment, mais à chaque fois, l'avertissement était sorti de ma tête au profit du stress au présent. Après ce test-là, l'attitude envers moi avait globalement changé.

Mais le véritable tournant, l'événement qui m'a valu le respect unanime de mes camarades, le facteur crucial de mon intégration ici, ce fut... un match de foot. Il n'y a qu'un seul poste où je sache jouer : celui de gardien. Il faut dire que j'ai de bons réflexes, et que j'ai pas peur de la balle ni de la douleur : me la choper (comme c'est, de fait, arrivé) dans les couilles, la gueule ou le thorax, j'y pense pas, je me jette dessus. Me blesser un coude, une jambe ou la hanche, j'y pense pas, je plonge. Pendant le match, je me suis laissé prendre au jeu, et mon obstination à défendre mon but a visiblement forcé l'admiration de mes pairs. Une réplique a d'ailleurs suffi à établir ma réputation :

« - Putain, t'as vu, il a pas vacillé !

- Normal, c'est un zadiste : il défend sa zone ».

Et tout le monde s'est rangé à cette sentence de H. l'ancien, qu'on a considérée empreinte de logique et de sagesse. En fait, si je reprends : j'ai dû attirer de la sympathie par la constance de mon attitude, à la fois sportive et sociale ; car cultiver de la joie et du sourire autant qu'il m'est possible a été mon principal combat ici. En outre, j'ai gagné un peu de « respectabilité » suite à certains tests visant à m'intimider, et auxquels j'ai répondu par du calme – là où j'eusse pu, par exemple, répondre par la violence, ce qui aurait très bien marché eu égard au jugement des autres, je crois. Plus tard, je l'ai gagnée tout à fait par la force et l'adresse montrées dans une épreuve sportive localement appréciée. À cela, il faut ajouter qu'ils se sont tout bonnement habitués à voir ma tête, et que j'ai soigneusement évité de me mêler des discussions portant sur la religion ou la sexualité et que j'aie pu entendre...

Au fond, j'ai été accepté parce que j'ai été jugé assez conforme à diverses valeurs dominantes ici, que je n'ai pas laissé paraître une variation trop énorme par rapport à la norme... Et pourtant, à travers certains de ces prismes virilistes de la vie, ces codes patriarcaux, c'était vraiment moi, mon moi profond, qui s'exprimait. Les footings sous le soleil, c'était moi. Dans la zone du gardien, ou face au sac à suer ma frustration, c'était moi. Dans mon respect de l'autre, de son parcours et ses blessures, c'était moi. Ce ne sont pas des gens dont je m'entourerais si j'en avais absolument le choix, mais que j'aie fini par si bien m'entendre avec la plupart me pose beaucoup de questions. Sauf que non : en écrivant cette dernière phrase, je réalise à quel point nos interactions sont superficielles, me frappe de plein fouet l'impossibilité totale dans laquelle je suis de tout confier, de me montrer transparent aux gars de la promenade. J'ai brandi comme un passeport certaines facettes de qui je suis, et soigneusement voilé certaines autres qui n'attendent que d'être à la maison pour rejaillir... Mais qui sait ? Peut-être qu'en restant quelques mois de plus, je finirais par nouer de véritables amitiés ? Je ne le saurai pas. Et je quitte maintenant le bloc-notes, avec autant de questions qu'en le joignant. (...)

Quarante-deuxième jour.

[...] L'autre [mon co-détenu, qui me mène la vie dure depuis un mois, à ce moment-là] s'est confié à moi aujourd'hui ! Ce fut troublant de voir son côté profondément humain – vulnérable, en fait. Je le trouve plus intéressant maintenant, parce que plus complexe, plus sensible. Je ressens pour lui plus de sympathie, même si ses torts et ses défauts lui restent. Ça me sert un peu de leçon : toute personne, aussi brute et insensible puisse-t-elle être, galère avec ses sentiments, fait de son mieux, agit selon sa vérité et sa conscience. C'est troublant... (...)

Quarante-cinquième jour.

Depuis un an, j'ai souvent eu l'impression de vieillir, notamment parce que moult souvenirs me reviennent en mémoire immédiate, qui me paraissent lointains malgré, parfois, leur relative proximité dans le temps tel qu'on le mesure communément. Durant cette incarcération, un nombre particulièrement élevé de souvenirs rejaillissent : ce sont autant de films ou d'images qui témoignent des choses qui ont fait qui je suis, et où je me trouve. [pages de souvenirs perso] ...à me lire, je serais un vieillard. Mais point du tout : je conserve, j'ai développé même, une énergie formidable, une rage de vaincre, une hargne contre l'existant, une soif de vie que ne vient tempérer qu'une volonté de me montrer intelligent – car je m'en sais capable. Je le serai. Si je retourne en tôle, ce sera pour quelque chose qui en aura valu la peine, je l'espère, bien qu'il soit souvent compliqué de déterminer la valeur et les conséquences de chaque geste. [plus de souvenirs] (...) c'était il y a dix ans. Dix ans, l'appart' à Forest... Les parents ont vieilli. Et ils se reposent toujours pas. Vertige du temps. Dérisoire est la vie et ses luttes. Et pourtant, je ne me sens pas l'envie de l'abandonner tout de suite. Je me sens fort et plein de ressources. Je vais essayer de transformer mon énergie en quelque chose de durablement partageable, après une semaine de repos. [...] Un projet. ■



HOMMAGE À MICHEL CHEVAL ET CHANTAL PATERNOSTRE

Le 23 novembre 2020, notre camarade et ami, Michel Cheval s'en est allé. Le 23 août 2021, c'était au tour de notre camarade et amie, Chantal Paternostre.

Michel qui était criminologue, psychologue et qui a tracé sa route dans le milieu du théâtre et de la danse, avait été condamné dans « l'affaire Graindorge » pour avoir aidé François Besse suite à son évasion spectaculaire en 1980. Chantal était assistante sociale, fleuriste, animatrice radio et militante anarcho-féministe. Elle avait été considérée comme la cheffe du Front révolutionnaire d'action prolétarienne et condamnée en 1988 à 5 ans de prison après avoir déjà effectué un an de détention préventive dont 7 mois à l'isolement strict.

Michel, comme ces co-détenus, écoutait à la radio une émission de la RTBF très populaire en prison parce qu'on pouvait y dédicacer des morceaux de musique à des amis.

À sa libération en 1981, il lança sur l'antenne de Radio Air Libre, l'émission Passe Muraille, par les détenus et leurs proches, pour les détenus. Une émission de dédicaces, dans laquelle les familles, les proches, les libérés venaient passer un message chaque semaine pour ceux de l'intérieur. Et pendant laquelle les lettres de prison étaient lues jusqu'à la dernière ligne. Si l'émission finissait à 21 h, elle finissait à 21 h. Si c'était à 2 h du mat', c'était à 2 h du mat'. C'était au gré du public, des appels, du nombre de lettres à lire.

Depuis cette époque et ensuite quand Chantal a repris l'émission, dans le studio de Radio Air Libre le dimanche soir à partir de 18 h, c'était la cour des miracles. Des dizaines de braillards prolétariens, hommes, femmes et enfants, entassés dans cette pièce exigüe, qui toutes et tous faisaient silence quand la lumière rouge s'allumait et que les micros s'ouvraient pour laisser entendre la lecture d'une lettre d'amour ou de révolte ou le message d'une amie à son compagnon enfermé, d'un pote récemment libéré pour un pote resté à l'intérieur. « Et spéciale dédicace pour Momo de la deux-cent-cinquante et unième, on t'oublie pas frangin. ».

Ensemble, ils ont couvert les émeutes des années 1980 à la prison de Saint-Gilles et celle de Forest.

Chantal en studio qui passait alternativement les messages des émeutiers qui avaient pris le téléphone du central des deux prisons et ceux de Michel qui commentait les allers et venues de la police depuis le 3^e étage de l'appartement d'un auditeur qui vivait avenue Ducpétiaux.

Avec Passe Muraille, qui a survécu jusqu'en 2011 et a connu plusieurs équipes successives, une autre manière d'informer sur la prison est née à Bruxelles et a résonné dans toute la Belgique.

Lorsqu'ils purgeaient, Michel et Chantal ont apporté en prison cette étincelle de conscience politique et de solidarité qui a donné une épaisseur particulière au mot Liberté. À leur époque, des suites de leur passage entre les murs, Michel chez les hommes, Chantal chez les femmes, leur passage et celui de quelques autres, il était devenu de bon ton d'être anarchiste quand on était détenu·e. Et l'anarchie, c'était l'espoir. C'était la Liberté mais en mieux. La liberté mais ensemble.

Leurs luttes ont fait le trait d'union entre les révoltes des années 1970 dans les prisons françaises et nos combats actuels. Consciemment ou non, celles et ceux qui travaillent aujourd'hui à réduire la prégnance carcérale, à améliorer les conditions de détention, celles et ceux qui œuvrent à l'abolition de la prison et du système pénal, sont les héritières et les héritiers des luttes des années 1980 et 1990 auxquelles Michel et Chantal ont donné leur créativité, leur force et leur cohérence.

A juste 9 mois d'intervalle, ils se sont éteints, mais leur flamme brûle en nous et nous leur rendons hommage. ■

Bruxelles, le 5 novembre 2021

Ruth et Cedric
ou Cedric et Ruth*

*Michel était le compagnon de Ruth, Chantal, la mère de Cedric.

Le droit de plainte

Le droit de plainte des détenu·e·s est une réalité depuis le 1er octobre 2020. Dorénavant, toute personne incarcérée dans une prison belge peut contester une décision, omission ou refus individuel pris contre elle par la direction de l'établissement pénitentiaire où elle réside. Les Commissions des plaintes et les Commissions d'appel ne dépendent pas du SPF Justice et sont chargées de statuer de manière indépendante et impartiale sur les plaintes et recours qui leur sont soumis.

Une sanction disciplinaire telle que l'isolement dans l'espace de séjour, une fouille à nu ou une mesure d'ordre de retrait d'emploi sont des décisions contre lesquelles un·e détenu·e peut désormais introduire une plainte s'il estime qu'elles sont déraisonnables, inéquitables ou illégales.

À la suite d'une décision, d'une omission ou d'un refus de la direction pris à son encontre, le·la détenu·e (éventuellement assisté·e d'un avocat ou d'une personne de confiance) dispose de sept jours pour introduire sa plainte motivée et aussi précise que possible auprès de la Commission des plaintes.

Après son introduction, soit la plainte est déclarée irrecevable, soit elle est jugée recevable mais non-fondée, soit elle est jugée recevable et fondée. Un recours devant la Commission d'appel du Conseil central de surveillance pénitentiaire peut être introduit, au plus tard le septième jour qui suit la réception de la copie de la décision de la Commission des plaintes.

Enfin, contre la décision de la Commission d'appel, un recours en cassation (c'est-à-dire en annulation) est toujours possible.

La Brèche est le journal du Genepi Belgique. Sa vocation est celle d'un passeur de voix. **La Brèche** se veut être une réelle plateforme d'expression, pour amplifier ce qui ne se laisse pas encore dire assez fort.

Contrairement aux acteurs d'une revue d'information classique ou d'une revue scientifique, nous restons activistes. Nous n'avons pas pour vocation de démêler le vrai du faux, mais bien d'élargir les perspectives, quelles qu'elles soient, et de briser progressivement les tabous qui entourent la prison.

Les textes recueillis ne se répondent pas forcément, et peuvent même se contredire. Ce n'est pas une erreur de choix éditorial. Mais une volonté de ne rien oublier, de ne rien amoindrir. Ces différences de perspectives soulignent la complexité de l'objet traité, le système carcéral, et les manières de le cerner. Tous les contributeurs et toutes les contributrices – détenus, ex-détenues, associations, théoriciens, chercheuses, activistes, travailleurs carcéraux, conteuses – ont été confrontés à la violence du système pénitentiaire. Tous et toutes sont critiques, mais chacune l'est selon une position propre et sans aucune équivalence possible. Cette différence des perspectives permet, chaque fois, un déplacement du curseur selon la manière d'être en prise avec le monde pénitentiaire.

Notre tâche est portée par la critique des politiques pénitentiaires, mais nous ne pouvons nous arrêter à la dénonciation. Celle-ci a sa force, mais s'arrête bien souvent aux portes des prisons. Multiplier les prises, et les manières de les dire, nous permet de mettre en avant « ce que peuvent nous apprendre les personnes incarcérées ». À la lecture de ces textes, nous espérons susciter et exprimer comment les personnes incarcérées peuvent concerner celles et ceux qui sont en dehors des murs.

Nous voulons aussi nous adresser aux personnes incarcérées. Faire entrer **La Brèche** dans ce monde clos, oublié, invisibilisé, qu'est la prison. Mais ce n'est pas pour apprendre quelque chose aux personnes détenues et à celles qui travaillent dans le monde carcéral. Ce que nous pouvons rendre visible, c'est la possibilité de la circulation très matérielle de leurs manières de dire la violence. Activer ainsi des expérimentations politiques entre le « dedans » et le « dehors ». Finalement, montrer que nous n'oublions pas ce qui se passe derrière les portes fermées de nos prisons, et afficher notre soutien à celles et ceux qui en subissent les violences.

Le philosophe Michel Foucault affirmait que pour connaître l'état d'une société, il fallait aller voir ses hôpitaux et ses prisons. Avec ce journal, nous voulons ouvrir une porte sur le monde carcéral, permettre à chacun et chacune de l'observer, pour questionner son fonctionnement, qui à son tour questionne celui de notre société. Mais il s'agit aussi de montrer que la prison, dans son extrême violence, dans son cadenassage, est un lieu où il peut se passer quelque chose. C'est-à-dire montrer les lieux, les modes sur lesquels les acteurs et actrices se réapproprient leurs capacités d'agir, les lieux où se trament des résistances et se créent des brèches.

WWW.GENEPIBELGIQUE.BE

APPEL AUX DONS

Vous croyez au projet de *La Brèche* ?
Vous pouvez nous soutenir en faisant
un don par virement :
IBAN BE92 1030 6148 3823

La revue est entièrement éditée et diffusée
par des membres bénévoles.

NOUS ENVOYER VOS TEXTES DEPUIS LA PRISON

Vous voulez témoigner au sujet de votre vécu,
nous envoyer vos analyses ou vos créations ?

N'hésitez pas à nous contacter par e-mail :

genepi.la.breche@gmail.com

ou par courrier : RUE DU BOULET 22,
1000 BRUXELLES. (À partir du 1^{er} avril 2022,

la nouvelle adresse sera :

BOULEVARD LÉOPOLD II 53,
1080 BRUXELLES.)

Nous pourrions diffuser votre texte
ou réaliser un entretien avec vous.

La Ligue des Droits Humains, le Genepi ASBL,
le Collectif de Luites Anti-Carcérales et
l'Observatoire International des Prisons ont mis
en place une Ligne Info' Prison, pour récolter
des informations et témoignages afin de rendre
visible la réalité des personnes incarcérées
et leurs proches. Contactez-nous lors
des permanences téléphoniques le mercredi
et le samedi de 10 h à 18 h au +32498/51.51.91
via SMS, Whatsapp ou appel. Écrivez-nous
un e-mail à l'adresse ligneinfoprison@bawet.org.
Tout se fait de manière anonyme.

CRÉDITS

Graphiste : Léa Beaubois leabeaubois.fr

Typographies :

Backout, Frank Adebaiye

Ovo, Nicole Fally

Vodka, Léa Beaubois

Work Sans, Wei Huang

Imprimeur : Click Click Graphics

Couvertures et 4e de couvertures : Margot Lecomte

Illustrations :

Jérôme Tellier p. 5, p. 30-31, p. 79

Hannah Arrête p. 15 et p. 23

Daria Gatti p. 7, p. 9 p. 44, p. 73

Manu Scordia p. 19-20, p. 35, p. 74

Louise Doumeng p. 81, p. 83

Falsesto p. 17, p. 55

Christophe Courbon p. 87, p. 115

Margot Lecomte p. 89, p. 119

Maya Racca p. 93-104, p. 111

(mayaracca.wixsite.com/my-site)

Lahass, issu du blog « Brèves de prison » p. 11, p. 39,
p. 41, p. 47, p. 48, p. 61

Merco p. 24-27

REMERCIEMENTS

La Brèche tient à remercier une nouvelle fois chaleureusement toutes celles et ceux ayant participé au financement lors du crowdfunding pour le lancement de ce projet et parmi eux, Michel Peronne, André Apraxine, Joseph Abisaleh et Genco Sanli.

Ce numéro a bénéficié du soutien de la Commission communautaire française (COCOF). *La Brèche* est également soutenue par la fondation Marius Jacob, qui soutient financièrement des activistes, collectifs et mouvements sociaux qui luttent pour transformer notre société, ainsi que par Bruxelles Laïque qui finance les envois de Brèches vers les personnes détenues.



La Brèche remercie tou·te·s les contributeur·ices et illustrateur·ices de ce numéro et des précédents, Benedikte Zitouni pour la séance de réflexion collective sur nos pratiques éditoriales, Luca Fiamingo et Camille Lavallée pour leur aide durant le weekend éditorial de finition, les librairies partenaires (liste disponible sur notre site internet ainsi que sur notre page Fb), Olivia Nederlandt, Juliette Béghin et les genepistes qui nous tiennent au courant des actualités liées au carcéral, bien évidemment nos lectrices et lecteurs, et tout particulièrement les personnes enfermées et leurs proches.

POURQUOI UN PRIX LIBRE ?

En opposition au prix « fixe » (paradoxalement inégalitaire puisqu'il impose un prix identique à tou·te·s, sans prendre en compte les différences de ressources), le prix libre laisse à chacun·e la possibilité de payer selon ses moyens. C'est un principe de solidarité qui permet de rendre ce journal accessible au plus grand nombre.

REJOIGNEZ-NOUS !

Vous êtes intéressé·e·s par le Genepi ?

Vous voulez défendre les droits des personnes incarcérées et faire connaître les conditions carcérales ? Vous pouvez nous contacter via les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) ou par e-mail : genepibelgique@gmail.com.

Votre qualité de membre vous ouvre un accès à la formation à l'intervention sociale en prison. Celle-ci transmet des bases pluridisciplinaires solides en matière d'étude de l'environnement carcéral, et apporte des principes éthiques et méthodologiques à l'intervention sociale en prison.

